

CORRESPONDANCE D'AMÉLIE DE NASSAU
DUCHESSSE DE LANDSBERG
1613 - 1628

Présentée et annotée par Jean Luc TULOT

—=

1613 *Le 14 février Frédéric V épousa à Whitehall Elisabeth la fille du roi d'Angleterre Jacques Ier. Ils s'embarquèrent le 25 avril à Margate et débarquèrent à Flessingue. A La Haye, ils furent reçus par Maurice de Nassau. Le 18/8 mai par le Rhin, ils s'embarquèrent pour le Palatinat. Le 23/13 mai Frédéric V quitta son épouse pour veiller à ce que tout soit prêt à Heidelberg pour la recevoir. Le 26/16 mai, il la reçut à l'entrée de ses terres près de Gaulsheim. Par Oppenheim, Frankenthal, Ladenberg ils atteignirent Heidelberg où la princesse Elisabeth fit son entrée le 17/7 juin¹.*

Dans la seconde quinzaine du mois de septembre, Elisabeth et Charlotte-Brabantine vinrent à Heidelberg pour présenter leurs respects à leur nouvelle nièce. Elles restèrent peu de temps avec leurs sœurs et reprirent le chemin de Sedan. A la fin du mois d'octobre arriva à son tour à Heidelberg Henri de La Trémoille venant des Pays Bas où il avait visité ses oncles.

17 mai 1613 – Heidelberg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame, je ne doute pas que vous ne sachiez deïà la contentement que nous posédons par le venur heureuse de Monsieur l'Electeur quy je vous diray ariva icy le jedy au soir, ce feust une très agréable surprise qui resiouyt infinymment non seullement Madame sa mère et Mesdames ses seurs qui pleuroient de joies, mais nous tous de sorte quy su haut et en la ville il y avoit un contentement très grant. Deux jours auparavant nous fumes anprumes son heureux passage de la mer autant que l'on avoit attendu après ses bonnes nouvelles autant prontement avons nous posédé ce que nous désirions. Dieu en soit loué et glorifié à jamais et veille continuer ses saintes grâces /2/, amemant aussy icy heureusement ceste digne et vertueuse princesse, de qui Madame ma belle-mère dict un merveilleux bien². Elle arriva à La Haie trois jours après Monsieur son mary, qui allist à Roderdam la recevoir. Il a fait telle diligence qu'il est venu en six jours de La Haie icy où le jour d'après il eust la nuict un petit acez de fièvre et le landemain aussi qui estoit samedy mais hier et aujourduy il ne s'en resent point du tout, Dieu mercy, de sorte que les médecins espèrent que ce ne sera rien, que cela est prosche de lasitude ce quy est facile de croire. Je m'asure mon cœur que vous participerez vrayement au contentement de nostre bonne princesse de ravoir Monsieur son fils. Il est creu et devenu en bon point. Dieu veille ma chère et bonne Madame que vos affaires vous permettent de le venir voir bien tost. Car c'est ce que nostre digne Electrice désire le plus. Elle est si ocupée à toutes heures que elle ne peut vous escrire que du soir bien tart /3/. Je l'ay supplié de ne le faire point du tout sachant bien que vous ne le trouverez mavaix, car chacun veut parler à elle de sorte que tout le matin l'après dînée et l'après souper se passe à cela et puis on luy romp la teste de

¹ Peter BILHÖFER, *Nicht gegen Ehre und Gewissen. Friedrich V, Kurfürst von der Pfalz – der Winterkönig von Böhmen*, op. cit., p. 48. Frédéric SPANHEIM dans ses *Mémoires sur la vie & la mort de la Sérénissime princesse, Loyse-Juliane, électrice Palatine, née princesse d'Orange, &c. Contenant un abrégé de quelques évènements notables de nos temps, & de divers mystères qui s'y sont passez*, Leyden, de l'imprimerie de Jean Maire, 1645, p. 102-105 détaille l'arrivée des jeunes mariés au Palatinat.

² Dans sa lettre du 11 mai 1613 à Charlotte-Brabantine, Louise de Coligny fait état de l'arrivée à Flessingue le jeudi 9 mai à du prince Palatin et de son épouse. Paul MARCHEGAY et Léon MARLET, *Correspondance de Louise de Coligny, princesse d'Orange (1555-1620)*, 1^{ère} édition, Paris, 1887, Slatkine reprints, Genève, 1970, p. 277. Fait qui permet de classer cette lettre non millésimée.

force choses pour des meubles qu'elle fait faire qu'elle n'a aucun loisir. Dieu la fortifie par sa bonté, que nonobstant ses paines elle se porte très bien son saint et grant nom soit bény et de ce qu'il vous conserve mon cher cœur nonobstant les vostre qui sont extrême. Nous vous plaingnions souvant ceste bonne princesse et moy nous aurons Madame sa belle-fille le 5 du mois qui vient si dieu plaict.

Voilà, ma chère Dame, tout ce que vous aurez de moy et de nostre bonne princesse. Une millions de bonsoir, vous embrassant de tout son cœur. Nous venons du souper quy est dix heure, cela est cause que ceste digne Electrice aquiesse à mes prières de ne vous /MG3P/ escrire [et] vous demande pardon, se disant toute vostre. Je suis pationéement dédiée / à vostre très humble service, vous aymant et honorant plus que je ne puis exprimer. Adieu et bonsoir. Très chère Madame, c'est vostre seur et servante.

A.

De Haidelberg, ce 17 de may lundy au soir.

Archives nationales, 1 AP 341/159

1

3 juin 1613 – Heidelberg
à Charlotte-Brabantine de Nassau³

Chère Madame /297/, je ne vous puis faire qu'un mot, mais je crois que vous me pardonnerez facilement que je ne puis vous rendre un conte exacte de ce qui se passe icy où tout le monde est à ceste heure sy occupé qu'il n'est pas possible de plus. Cela est cause que vous ne recevrez pour ce coup de lestres de la bonne princesse. Non plus [...] que je vous [...]. Mon cœur, elle s'assure que vous l'excuseres bien et la croirez comme elle est parfaitement vostre seur et vous souhaite mille fois icy. Je le vous jure ma bonne Madame.

Nous attendons pour lundy ceste tant digne et grande princesse, dont tout le monde dict merveille. Monsieur son mary l'est allé recevoir au lieu où elle a descendu sur ses terres. Cela n'a pas esté à Bacarach⁴ à cause de la contagion /2-298/, ny aussy à une autre lieu où tout avoit esté apresté, mais le mauvais air y estoit, de sorte qu'il a fallu tout sanger en deux jours et venir encore plus avant en un pauvre village, de sorte que ceste grande princesse n'y a peu estre reçue, comme elle devoit. Le mardy, elle est venue à (illisible)⁵ où elle avoit esté priée de M. l'Electeur⁶, qui cependant estoit apasant à cause qu'il va à la diète. Elle a esté traitée de ces jans. Les [...] /, croilles, ont esté fort richement dressé[s], ce / que mande Monsieur son mary à Madame la [...] /, mais les chambres point et de simple[s] liets de / damas, ont esté aussy servi en estain. Le / mercredy ils sont venus à Hepnon⁷, où ceste grande / princesse à esté mieux logée et traitée / qu'au premier lieu de la réception. Ceux de la ville / luy ont fait présent d'une douzaine de tasses dorée[s] que l'on mande a esté agréable. [Ce fut la] iourné hier et aujourd'huy, ils [doivent] venir à Franquedalle, où il[s] seront deux jours. L'on y doit tenir une chasse.

Les deux frères de Monsieur l'administrateur sont avec Monsieur l'Electeur. Le plus june a escrit à Madame / sa seur où il ne peut acez exalter la bonté de /3-299/ ceste digne princesse, que je vous diray que l'on croit >>>> >>>>. Ce seront des nouvelles qui je m'assure vous seront très agréables. Ce bon Dieu / la veille conserver chèrement et combler de / ses plus particulières bénédictions.

Je m'assure / que ce sont vos veux très ardans aussy bien / que les nostres. Mon cœur, vous >>>> / que Messieurs nos frères ont accompagné >>>> / jusques à Coulongne. La bonne princesse et moy / regrettons de la savoir seu si près >> >> / la voir. L'on dict que Monsieur le prince / Maurice a fort bien fait et obligé ceste / grande princesse et tout son train par la / >>>>>>>> l'on croit aussy

³ Cette lettre en raison de la pâleur de l'encre, des taches d'humidité et de la mauvaise qualité du papier est très difficile à déchiffrer.

⁴ Bacharach ville sur le Rhin à l'entrée des Etats de l'Electeur palatin.

⁵ Probablement Mayence.

⁶ Johann Schweikhard de Kronberg (1553-1626), archevêque et prince-électeur de Mayence depuis 1604.

⁷ Oppenheim.

que sans luy il y eut / >>> bien plus de difficulté en son voyage. Nous / serons trop honorée que d'avoir ceste digne / princesse >> >> autre >> / qu'elle puisse recevoir en ceste maison se / >>>>>> tache de faire tout ce que / pour luy faire voir >>>>> / fait reconnoistre c'est >> >>> >>>> / bonne princesse meurt la >>> >>>> >>>> / l'on ne ne parviendra point à se >>>> >>>> >>> >>>> >>>> >>>> >>> /4-300/. Demain vient Madame la marquise, la belle-mère de ceste maison⁸, et Madame de >>>>berg. Je croy qu'il y aura bien >>> >>>> >>>>. Ma chère Madame vous n'aurez que ce témoignage.

Il faut encore que je vous dis que Madame la bonne princesse a reçu il y a peu de jours vos lettres du 15 de may. Elle prie Dieu vous vouloir fortifier de corps et d'esprit et donner une heureuse issue à vostre procès, qu'il puisse estre vidé à vostre contentement. ce sont nos souhaits très chers /. Monsieur l'administrateur Dieu mercy se porte bien /, la fièvre l'ayant au tout quitté. [Il me supplie] / de vous faire ses bien[s] humble[s] baise mains. Madame / sa mère et Madame se fâchent et toute la principauté se disent toutes à vostre service.

Mon cœur, vous me commandés [de vous dire ce que] j'ay mis le dessus de la lettre de ceste grande princesse : ça esté comme nous le faisons à la nostre. Adieu ma parfaite Madame, mais très humbles baise mains, par vostre permission, à ce bon Monsieur de Bouillon /MG4P/ que nous louons Dieu de savoir si heureusement arrivé à Paris. Je / baise aussy les mains à M. vostre fils et à Mademoiselle sa belle seur et vous embrasse ma digne / Madame de toutes mes affections vostre seur et servante très obéissante.

De Haidelberg, ce 3 de juin 1613 en haste.

Ma bonne Madame /MG1P/ je ne vous escrit point pour ce coup car [...] / je suis en des appréhension que je ne peu dire, car je m'imagine que [...] / ne m'en estre >>>> Dieu veille que je me trompe. Ce n'est

Archives nationales, 1 AP 340/83

2

14 août 1613 – Heidelberg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame, ayant entretenu ceste bonne Madame de Bouillon d'un acez grant brouillon, je ne vous en puis faire qu'un petit. Je ne luy dis rien vaille, mais cependant vous en serez participante ma chère Dame. Je vous devrois bien représenter mieux et en plus de mots mon contentement extrême d'avoir l'honneur de vous voir mais je ne puis que le ressentir et non le pouvoir exprimer. Je vous plains bien mon cher cœur de vostre mauvais rume que vous a causé une fièvre, mais je loue Dieu de vous en savoir guérie et résolue de partir ce mardy pour aller à Sedan où je m'asure que vous y recouvrirez du tout vostre santé recevant un si parfait contentement de voir ceste chère Dame et tout son digne petit peuple. Si souhaits avoient lieu nous serions icy si heureuse de les voir avecque vous. Mon cœur, je me réjouis infiniment /2/ de jouir de la chère présence de Mademoiselle vostre fille. Je me donne aussy quelque espérance de voir Monsieur vostre fils. Dieu les veille, car c'est une des chose, que je désire le plus en ce monde et qui me fera dire extrêmement heureuse si ce pouvoit que le petit peust estre aussy de la partie, lors il n'y auroit rien qui manqueroit pour me dire vraiment contente mon cœur il ne faut pas que je mente.

Je suis toute interdite d'avoir appris Madame Crestiene si malade ceste après dînée il y a deux jours que l'on nous avoit mandé sont mal, mais nous ne le croions pas si dangereux que à ceste heure. On dict qu'il est la bonne princesse eut envie d'y aller mais ne pouvant à cause que c'est deux journées d'icy et que Monsieur Darinthon est sur son partement. Elle envoie Madame Catherine et moy pour la visiter. Dieu veille que nous la trovions en millieur estat que nous n'osons espérer, certe je la plains /3/ de tout mon cœur et prie Dieu de la fortifier comme il luy connoit nesaisière. Il faut dire qu'encore qu'elle avoit ses petites humeurs qu'elle ne laissoit de bien aymer Madame et nous

⁸ Anne d'Ostfriesland (1562-1621), seconde épouse l'Electeur palatin Louis VI, belle-mère de l'Electeur palatin Frédéric IV.

tous combien de foix a elle dict que toute les bonne[s] calitez que Monsieur l'Electeur a il en doit remercier la bonne nourriture qu'il a eu à Sedan. Elle s'est extrêmement réjouy que l'on a résolu d'y mestre le petit prince me disant que le sachant là elle monteroit d'autant plus contente. Je m'asure mon cœur que vous regreterez de la savoir en si mavaix estat.

Nous devons nous mestre en coche a deux heure, il en est près de onze. Je finis vous disant avoir il y a quelque jours reçu vos chères lestres du 30 de julliet. Je n'ay oubliay vostre commandemant envers ceste grande princesse qui certe tesmoygne fort vous aymer et de réjouir de vostre venue. Pour ce que vous me dicte des voilles de nostre chère princesse, elle ne faudra de les vous paier icy où je vous désire bien /MG3P/ fort de tout mon cœur auquel je vous ambrase une million de foix et / Mademoiselle vostre fille, vous honorant de toute ma puissance estant toute vostre très humble seur et servante passionnée.

De Haidelberg, ce 14 d'août, samedi
à onze heure du soir 1613.

Archives nationales, 1 AP 340/84

3

12 septembre 1613 – Heidelberg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame, mardy vos chères lestres furent aportée[s] à la bonne princesse quy et moy eûmes bien suiet de louer Dieu et de nous réjouir extrêmement de voir que vous contiuez en ceste tant bonne résolution de venir icy où vous estes atendues je vous père avecque grande dévotion. Non mon cœur je suis ravie de joye quant je me représtante celle que je posaideray d'avoir l'honneur de vous voir et Monsieur vostre fils et Mademoiselle vostre fille. C'est un désir extrême que j'ay tousiours eu d'estre un jour sy heureuse me semble que je songe en me l'imaginant sy feust esté chose quy eust peu se faire. Que de contentement si mon neveu le petit eust esté aussy de la partie car lors j'euse posaider tout ensemble vostre digne et beau petit trésor. J'ay tort de la nommer petit car la bonne Madame de Bouillon mande qu'il est bien devenu grant depuis qu'elle ne la veu, sur tout Monsieur vostre fils. Je suis trop heureuse que de posaider sa présance qui me sera bien infinymment chère. Je vous assure car outre la proximité, tout le monde en dict des merveilles. J'espère bien, mon cœur, que par vostre moyen j'auray /2/ ceste faveur d'avoir part en ses bonnes grâces, autrement je recognoy fort bien ne le mériter point, car je suis si grosière que c'est pitié que de me voir. Je vous supplie, ma chère Madame, de le luy bien représanter, car je crains que puisque vous me faicte l'honneur de m'aimer si parfaitement qu'il croire que je suis tout autre que je ne suis. Dicte luy donc bien mon cœur que suis une lourde créature, non pas laide mais hideuse, mais que pour cela je ne laise de le bien chérir, aymer et honorer et cela de toutes mes affections comme je dois et y suis obligée par vostre parfaicte bonté que j'amire et exalte jusques au ciel m'en recognoissant indigne et vous la bonne des bonnes qui me comblez, ma chère Dame, de bien faicts par vostre si parfaictemens bon naturel que vous me tesmoynez si naïvement par vos chères lestres que j'en demeure confuse, ne povant que resplicier tant et tant. Je me sens vous estre redevable. Je serois donc mauditement ingrante si je ne vous honrois et réverois de cœur et d'âme me consacrant du tout à vostre très humble service. Ma digne Dame, je languis après ceste félicité de vous ambraser et loue ce granr Dieu de sa grande bonté envers nous de nous donner de nouveau un si parfaict contentement.

Je veux bien espérer qu'il aura randu la guérison à ceste chère petite créature de la bonne Madame de Bouillon. Je luy en fais mes prières de tout mon cœur et quy luy plaise ne permestres que nous ayons quelque rabat joye /3/, mais que nous l'aions comme nous l'attendons toute parfaicte. J'ay obey mon cœur a vostre commandemant à l'endroit.

Monsieur l'administrateur qui ne m'a pas voulu permestre que je luy fise vos excuses disant que vous luy en faisiez déià tant qu'il ne savoit acez extimer vostre bonté qu'il vous honoroit extrêmement se resiouissant fort d'avoir l'heur de le vous pouvoir tesmongner de vive vois. Vous croirez aysément que Monsieur l'Electeur et Mesdames les seurs vous voiront aussy de bon œil. Il me l'ont bien commandé de vous en assurer et de leur obéissance et vostre petit schuts qui croit

4

devenir fort grant, mais je luy fais tousiours la guere qu'il sera un petit nain pour son âge. Il est, dict-il, très ayse de voir son grant cousin.. Cependant, il eust bien désiré de voir le petit, aussy Monsieur son frère en avoit une grande envie l'aimant chèrement comme il faict pour l'ainé, il ne se peut davantage et m'a commandé mon cœur de vous dire l'obligation qu'il vous avoit de luy amener, ne vous en pouvant acez randre de grâces. Il espère de le faire bientost luy mesme. C'est ce qui m'empêchera de vous en dire davantage sur ce suiet, mais bien en général que vous serez plus que très bien venue.

Madame la princesse tesmoygne fort se resiouir mon cœur de vous voir et Monsieur vostre fils. Je luy ay dict le contentement que vous aportoit l'honneur que vous attendiez. Elle m'a commandé de vous faire ses baise mains et vous assurer de son amitié. Je ne doute pas que vous n'avez assuré de son amitié. Je ne doute pas que vous n'avez toute la part que vous seriez désirer en ses bonnes grâces car elle assure qu'elle vous estime et chéris aussy le méritez /4/ vous, mon cœur. Ce que ceste grande princesse recognoitra lorsqu'elle vous verra. Je m'en assure bien, ma très chère Madame, à quy je diray que puisque vous voulez faire venir Monsieur vostre fils devant vous ou après, qu'il est a propos après, comme le juge la bonne princesse, quy trouve que le deffaut que l'on a faict en France de ne point porter des clinquants et de la broderie est très bonne. Cela donc ne vous doict pas mestre en paine, car Monsieur vostre fils ne cessera pour cela d'estre fort bien pour ce pais. Icy on ne regarde nullement à ces braveries, pour l'Engletaire ce n'est que trop mais ce que Monsieur vostre fils de ses vieux abits suffira acez mon cœur.

La bonne princesse est délibérée d'aller l'autre semaine faire un tour à Kaiserlautre pour ordonner de sa demeure. C'est à dire prandre les cartiers qui luy faut affin de faire un petit accommoder pour pouvoir lors se retirer quant il luy plaira. Elle dict que sy elle vous pavoit recevoir comme elle deveroit qu'elle yroit vous attendre, mais cela ne povant. La maison n'estant nullement maublée, elle auroit honte de vous y voir.

Pour moy, je regrette bien que nous ne pouvons vous y atendre, car cela augmenteroit vostre joye d'autant de journée davantage. On ne peut pas tout ce que l'on veut, mon cœur, nostre bonne princesse ne se tenant plus bonne maistresse de la maison est bien marie ne pavoit plus faire de l'honneur aux princesse[s] qui vienct icy et par conséquent à vous, mais je luy dis bien qu'elle a grant tort de se mestre en paine pour de si bonnes seurs, car je say que vous ne dessaprouverez pas qu'elle précède toute[s] les princesse[s] et aussy Madame la duchesse sa fille qui l'ayant faict à la recepion le doict continuer puisque ce n'est plus à eux à faire l'honneur de la maison. Ils tiennent le rang qui leur est deu pour vostre cartier, chère Madame, on vous mesterà là.

A Heidelberg, ce 12 septembre 1613.

Vous povez /MG4P/ moins ouïr crier les heures mais vous ne pouvez avoir de cheminée. Celle de la chambre de la bonne princesse / sera à vostre service mon cœur. Pour vos fammes il[s] n'iront point en salle, mais on ne lesse de les voir si se tiennent avec celles de nostre chère Electrice / car il[s] sont au poille de M. l'Electeur par où on passe quant l'on va et revient du repas. Adieu mon cœur que j'ambrace une millions de / fois et Mademoiselle vostre fille longuement après cest honneur et bon heur de le faire. En effect je me réjouis de tout mon cœur de voir cette digne nièce /MH4P/ que j'ayme uniquement. J'ay mandé à la bonne Madame la contesse de Hanau l'envie que vous avez de la voir / je m'assure que pour l'amour de vous elle se résoudra de venir si on le peu ce que je croy se fera. C'est mon cœur vostre seur et servante toute vostre. A. \$.

Chère Madame /MG1P/ le papier me faillant de l'autre cauté, il faut encore que je vous dise que touchant ce que / vous me mandez de venir les mains vides que vous faicte fort bien de ne vous point incommoder à trouver quelque chose / car il n'en est plus de besoing. Vostre libéralité a déjà acez esté connue mon cœur entre tous ceux qui se réjouissent de vostre venue /. Le bon docteur Graf est de ce nombre qui vous eslève iusques au[x] nues. Il a dict à Madame Crestiene ce matin que vous méritiés bien que [une grande partie de la ligne est dissimulée par la reliure]. Elle m'a bien /MH1P/ commandé chère dame de vous faire ses baise mains avec assurance qu'elle se resjouit fort d'avoir encore l'heur de vous voir, qu'elle estoit toute à vostre service qu'elle vous avoit forces obligasion de ce que vous tesmoygne la regreter qu'elle eust bien désiré de leser ceste vie si seust esté la volonté de Dieu tout plain d'autre chose encore qu'elle vous dira elle mesme. Pour moy mon cœur,

je regrette déià que vous nous mendiés de bien tost partit mais puis que vous ne dicte le temps j'espère que sera plus long que je ne me l'ose promestre.

Archives nationales, 1 AP 341/85

4

29 octobre 1613 – Heidelberg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame ma seur, vous me faicte cent mille fois trop d'honneur de prandre la paine de m'escire dans la lestre de ceste bonne Madame. Ce sont des effects de vostre excesive bonté que de m'assurer vous mesme vostre sovenir et me dire l'estat de vostre santé que je regrette de tout mon cœur d'avoir esté sy mavaix. Je vous say plaindre comme je dois et comme vous méritez.

Mon cher cœur, je suis aussy extrêmement marrie de l'apréhension que vous avez eue que je vois a tout autrement troublé la bonne seur que vous se feroit trop aussy si toute[s] deux eussent esté en mesme paine. Dieu vous en a donné moins pour soulager celle qui en avoit besoin. Je le supplie de vous conserver toute deux aussy chèrement et longuement que de toutes mes affections je le désire respandant sur vous et les vostres ses saintes et plus particulière[s] bénédictions.

Je vous diray, mon cœur, que ce soir /2/ est revenu le coche qui a mené Monsieur vostre fils, qui pris la paine d'escire à ceste bonne Madame la contesse, qui m'a commandé de vous dire, mon cœur, que cest luy faire trop d'honneur et se tesmoygne de trop bon naturel de la remercier pour la bonne cher qui luy a esté faicte. Elas, elle qui dict craindre bien qu'elle né esté telle qu'elle devoit bien, mais il faut excuser les deffauts.

Le Sr. Masan luy mande qu'il a faict paroistre estre fort contant et tous ses jans aussy. Il est arrivé sans qu'il s'en sont aperceus, de sorte que son petit peuple ne l'a point reçu à la court, comme elle l'avoit commandé, mais aus montée il luy mande qu'il les a trovez les plus beau et jenty qu'il se puisse voir, ce qu'elle tient de la courtoisie. Le Sr. Masan luy mande que l'ayant attendu le dimanche l'on avoit faict faire un[e] chasse pour le lundy, que n'estant venu on n'avoit peu la retarder que jusques au mardy de sorte que l'on l'a tenu devant sa venue. Il a pris plaisir d'aller voir à la Court ce que l'on avoit pris qui estoit des sangliers, cerf[s] et chevreuil[s]. On eust bien désiré de luy donner le plaisir le landemain de voir une chasse, mais on ne la peu effectuer. Ce qu'il fist, ce feu d'employer /3/ la matinée à escire non pas à vous comme je croy, car l'on n'a apporté icy haut q'une lestre pour la bonne princesse à quy il dict milles honnettes et à la bonne seur. Après avoir escrit il déjuna à neuf heure puis il allist voir la rue des juif[s] et après l'église et quelque maisons de la nouvelle ville. Revenant au château, il a veu ce quy estoit à remarquer. Le principal c'est la haute tour. Il[s] ont loué un bateau qui le devoit mener jusques à Coulongne pour trante trois reis daller, les matelots se defraiant eux mesme. Il[s] ont pris de la viande sur le bateau je ne say si ca esté de la froide ou de la fraiche, car il ne spécifie point seulement que l'on leur en a donné et assuré le Sr. Masau qu'il sont partis fort satisfaits et c'est Monsieur vostre fils encore extrêmement loué des bonnes chère et honneur qu'il a reçu de M. le Lantgrafe. Je vous supplie que je puisse savoir puisqu'il ne vous a pas esté mandé comme il[s] ont marché. Je ne doute point que je n'aie esté Monsieur vostre fils mais pour en avoir certitude je désire de l'apprendre de vous, lorsque vous le saurez mon cœur.

Ceste bonne seur me commande de vous baiser et ambraser une millions de foix pour l'amour d'elle qui vous rant très humble remersiment de vostre cher sovenir. J'oubliai de vous dire, mon cœur, que ceste chère dame vit hier, devant /4/ le partement de Madame la princesse, ce bel ouv[r]age que ceste bonne Madame de Bouillon luy a donné, qu'elle trove beau à toute extrémité. Je feus cause que Mlle Majarne et que les demoiselles de Madame le virent aussy quoy que me semble que l'on n'en avoit point grande envie. Ce feust Mademoiselle Tutele quy le fits porter en la chambre de la princesse quy y estoit aussy, mais ne s'aprocha pas pour le voir, puis il feust porté en son poille où je fis appeler les demoiselle[s] et comme il le regardoit. Monsieur l'Electeur entra et Monsieur le Grant maistre à quy je le fis voir. Il a esté de tous extrémement estimé.

6

Il faut finir, mon cher cœur, que je vous ay aussy hier fait un brouillon que j'ay seu se soit au sortir du souper estre encore icy parce que l'on avoit retardé la poste jusques à demain matin, j'envoieray ce petit paquet que je feray pour estre mis auprès du grant quy vous feust fait hier. Ceste après-dinée s'est passée que la bonne princesse a tousiours eu des jans auprès d'elle et moy ay aidé les princesse [s] et la bonne seur a faire des grains de santeurs. Ce qui s'est fait en son cabinet où je les ay faussé.

Ce soir, compagnie, vous escrivant de son poille. Madame la duchesse vient de /MG4P/ me commander de vous assurer de son obéissance et service, de mesme Mesdames / ses seurs. Il[s] sont toutes fort aise de savoir Monsieur leur petit frère sy contant, luy baise toute[s] / les mains en l'embrassant de tout leur cœur. Je fais de mesme digne Madame et à Madamoiselle vostre fille et /MH4P/ tout le digne petit peuple que vous trouverez, si plaict à Dieu, avecque leur cher papa en très heureuse santé. J'en prie Dieu de tout mon cœur et pour vostre proqpérité. Ma chère Madame c'est la servante toute à vous.

Ce vandredy 29 d'octobre 1613.

Mon cœur /MG1P/, j'ay honte des brouillons que je vous fais et que ne vous dis rien qui vaille mon cœur et mes pensées sont à vous ma bonne Madame qui estes (la fin de la phrase est dissimulée par la reliure).

Archives nationales, 1 AP 341/86

1614 *La France au début de l'année était agitée par le mouvement de contestation mené par le prince de Condé contre les mauvais conseillers de la régente et contre sa politique étrangère, demandant la convocation des Etats généraux. Les provinces ne furent guère sensibles à cet appel et la paix fut signée le 15 mai à Sainte-Ménéhould. 450 000 livres furent donnés aux princes pour leurs frais.*

C'est dans ce contexte qu'Henri de La Trémoille entreprit de Sedan le 14 mai, avec son gouverneur Zacharie du Plessis-Bellay, son Grand Tour en Europe qui pendant sept mois va le mener en Allemagne, Autriche, Hongrie, Italie du Nord et en Suisse.

Le duc de Vendôme persistant dans la désobéissance, la Cour quitta Paris le 5 juillet pour se rendre en Bretagne pour la réunion des Etats de cette province. Mais cette assemblée désavoua Vendôme et supplia la Reine de lui retirer le gouvernement de la province. Celle-ci, après avoir hésité, soucieuse de ne pas ressouder la coalition des princes, lui laissa son gouvernement et ses charges. La Cour regagna ensuite la capitale. Le 26 octobre les Etats généraux, réclamés par Condé, débutèrent à Paris au couvent des Grands Augustins.

Pendant ce mois d'octobre, Elisabeth de Nassau après un bref séjour à Paris se rendit à Turenne. Elle y resta environ un mois puis se rendit à Lanquais.

5

14 février 1614 – Heidelberg
à Charlotte de La Trémoille

Madamoyselle ma très chère nièce, j'ay reçu la lestre qu'il vous a pleu prandre la peine de m'escire qui est tant honneste et courtoise que je ne puis acez estimer vostre tant bon naturel qui m'oblige le plus du monde avecque ce que je suis sy heureuse de vous estre à vous aymer, chérir et honorer ce que je vous proteste Madamoiselle ma belle nièce que je fais avecque une affection très zellée et que persone ne peut avoir voué plus de bien humbles services que moy qui vous supplie de baiser en mon absens les chère et belle mains de la bonne Madame vostre mère et me conserver en l'honneur de son souvenir ne m'eslongnez point du vostre mon cher cœur, mais aimez tousiours bien,

Madamoyselle ma chère nièce,

Vostre plus humble tante à vous obéir
et faire service.

Amélie de Nassau.

De Haidelberg, ce 14 feuvrier 1614.

Archives nationales, 1 AP 341/87

6

3 avril 1614 – Heidelberg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /12/, j'ajouteray ce mot au brouillon que je vous ay fait il y a trois ou quatre jours, ce sera pour vous dire, mon cœur, que M. de St-Caterine ayant déjà eu nostre paquet pour le faire partir nous eûmes des nouvelles de Sedan par le messenger Dardenay, ce qui fist que nous l'avons envoié quérir pour ce que la poste ne devoit estre dépêchée. Ce sera par luy donc que nos lestres seront portée[s] à Metz et que je vous diray le contentement que nous avons eu d'apprendre, mon cher cœur, que tout estoit encore en heureuse estat et qu'il y avoit suiet d'espérer que toute chose reprendroit leur tranquillité. Dieu le veille par la grâce et donner une très heureuse yssue à ceste journée de Soixsons. Croiez, mon cœur, que nous serons bien aus escoutes et que ne pourront avoir repos que lorsque nous voiron t tout réusir au souhait des jans de bien. Je vous donne, ma chère Madame, une millions de très humble bonsoir. La bonne princesse a tant d'affaire qu'elle ne veut rien adiouster à la lestre aussy avons nous eu tout le jour la famme de Monsieur le Grant maistre et sa suite. C'est un /MG1P/ commencement d'adieu. Ceste bonne princesse et moy vous ambrassons de tout / nostre cœur comme le millieure seur du monde. Le messenger m'a apporté deux caisses pour la bonne / seur Madame la contesse de Hanau. Je suis ma chère digne et parfaicte Madame la vostre très humble [plusieurs mots dissimulés par la reliure] seur et servante très fidelle et passionnée. A. \$.

Archives nationales, 1 AP 341/88

7

13 avril 1614 – Heidelberg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame, encore que nous n'aïont de chères lestres si faut-il que vous en ayez celle de la bonne princesse et des miennes qui vous diront comme nous vous avons continuellement en l'esprit et parlons bien souvent de vous. Pardon cher cœur ce n'est pas sens vous plaindre extrêmement sachant comme vous estes tousiours infortunée pour vos affaires et puis je ne doute point combien les généralles vous sont à cœur.

Dieu par sa divine bonté veille avoir pitié de la France et ne permettre que les conseils de ceux qui veulent la ruine viennent à la fin qu'ils désirent. La bonne Madame de Bouillon ne nous mande rien, sinon que Monsieur son mary estoit à Soixson et que l'on ne pavoit encore savoir quelle issue ceste conférence aura que l'on avoit bien suiet de prier Dieu. Dieu nous en fasse à tous la grâce /2/.

Nostre petit prince se faisant nourrir [...], c'est le plus joly et esveillé enfant [du monde] pour son âge. Monsieur son père l'ai[me et] le caresse fort. Pour Madame sa mère [...] faut pas le dernier, mais pour ce[tuy là] il n'en faut douter. Il sont venus hier de la chasse où il[s] ont esté 15 jo[urs]. Cepen[dant]. La bonne princesse s'est mise [...] qui restoit encore à remestres to[...] estoit sous la conduite entre les[...] tray il y avoit tant que l'on [...] encore en voir la fin. Elle s'est [...] fort à ampaqueter. Il y déià douse [...] de bagage party entre lesquels j'en [...] mes hardes. La bonne princesse [...] Heidelberg la semaine de Pasques [...] vous dire que devant partir [...] dra les noces de ma fille de chambre [la]qu'elle je vous dis dernière[ment] se marioit. Celle de Madame [...] ne luy veut pas céder, car [...] peu elle a esté reserchée du [...] d'icy qui a esté talieu de la bo[ne prin] cesse de sorte que ces deux mariages [se feront] ensemble. Je vous mande des nouvelles [...] /3/. La bonne princesse vous parle bien d'un [...] mariage.

8

Mon cœur, je m'assure bien [...] vous me pardonnerez que je ne vous [dise] rien qui vaille et faut que je vous [dise que] la boîte que Monsieur l'Electeur a fait [...] pour vous estre envoyé avecque le [por]trait de Madame sa femme, a esté bien [...] deux ou trois foix encore ne font [...] rien qui vaille on le doit rapporter [...] jour ou deux. Je ne say si sera mieux [...]. On se servira de la voie des marchands [de] Sedan pour vous l'envoyer.

On en a parlé [à Ma]dame la princesse à son retour, m'a mandé de vos nouvelles et commandé de vous baiser les mains de sa part et de vous assurer de son affection. Monsieur son mary en a fait de mesme, protestant de son obéissance et du désir qu'il a de vous en rendre preuve et combien il vous aime et honore. Mesdames ses sœurs [vous] en disent autant et Madame Crestiene tout ce qu'elle doit. Pour la bonne Madame, la contesse de Hanau, elle m'a ordonné par toute ses lestres commission de vous [assu]rer de son très humble service et de [la pass]ion qu'elle a à vous chérir et honorer.

[L'on] m'a mandé que le Sr. Masan s'en alloit /4/ faire un voyage à Metz et qu'il [...] bien qu'elle l'envoicst jusques à P[aris pour] pouvoir optenir le paiement de [...] qui a esté accordé à son petit m[...] que durant ses rumeurs, il n'au [...] de rien optenir. Elle vous supplie de dire si vous jugez qu'il seroit [...] qu'il y a lassé et d'apporter pour [...] avoir ce paiemant tout ce que [...]voitez y pouvoir servir [...] pie tant en vostre bonté, qu'elle [croit] que vous ne trouverés mauvais [qu'elle] vous ose si librement impor[tuner]. Elle vous dict comme vous estes [bonne], ma chère Madame, un paragon [de bonté et] est aussy bien que nous ny en ex [...] et prie bien Dieu que la conférence [de Sois]son puisse prandre une heureuse issue.

[Mon] cher cœur, je finis tout court en vous [embrassant] et Mademoiselle vostre fille une millions [de fois] /MG4P/ et d'affection. Nous avons encore icy Monsieur et Madame de Sisi>> qui font / estat de partir la semaine qui vient. Mademoiselle Dutele leur tiendra, je croy, compagnie jus/que à Francfort pour voir la foire. C'est tout ma bonne Madame que vous auray de /MH4P/ moy. Aymés tousiour vostre Amélie, qui vous est parfaitement [...] comme la plus humble seur et servante que vous ayez, qui vous aime et honore avec ardeur estant toute vostre.

Archives nationales, 1 AP 341/89

8

14 mai 1614 – Kaiserlautern
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame, je vous fis la nuicht que nous partîmes de Haydelberg par le petit Pierre un vray brouillon. Je ne recommenceray point ma faute ce coup, car la bonne princesse, estant plus matineuse que moy et bien plus diligente, a déjà fait ses lestres de sorte que ce messenger n'atant plus qu'après moy. C'est celuy que la bonne Madame de Bouillon nous a envoyé pour nous porter les heureuse nouvelles de la paix, l'accort s'estant pasé qui me fait croire si plaist à Dieu qu'elle sera de durée, je l'en supplie de tout mon cœur et de vouloir rompre pour les mauvais conseils, les faisant réusir à la gloire et au bien de ses anfans et tant bien que ceux qui ont calo[m]nié ce bon Monsieur de Bouillon soient honteux et confus et reconnoissent le bien que la France a reçu par son moien, car ceste affaire a esté conduite avecque une prudence admirable. Le nom de ce grand Dieu en soit glorifié à Jamais /2/.

Ma bonne Madame il y a trois jours que l'on a envoyé de Haidelberg vostre chère lettre de Paris où le sovenir que vous daignez avoir de moy m'oblige de à vous rendre avec humble grâce. Vous estes trop bonne cent foix mon cher cœur que parmy tant d'affaire et de rompement de teste vous avez souvenance de vostre petite seur qui est bien la vostre très humble et très obéissante.

Je me resiouis infiniment de voir Monsieur vostre fils, mais marye qu'il ne pourra estre traité ny acommodé comme il se devoit bien, mais il ne regardera pas à tant à cela ny ses jans qui croiront, je m'asure bien, qu'il ne peut venir en lieu où il sera plus aymé, chery et honoré, car c'est en fils que nostre bonne princesse l'affectionne. Pour moy je regrette de n'estre capable à luy rendre autant de service comme j'en ay la volonté, car je l'honore avecque pasion, vous n'en doutez, je m'en assure.

9

Ma chère Madame, nous sommes encore estrangère en ce lieu où il y a huit jours ce jourd'huy que nous sommes arrivé[es] à trois heures l'après dînée, estant parti[e]s à six de Fredilson⁹ où nous dirent adieu à Monsieur l'Electeur qui y avoit acompagné Madame sa mère qui feust dire adieu à Madame sa belle fille en /3/ partant de Haidelberg, elle estoit encore au lict. Nous eûmes aussy cest honneur et ne feust sans larmes, car c'est une princesse parfaitement bonne et à qui je suis du tout la très humble servante. Elle est venue hier avecque Monsieur son mary à La Rehute¹⁰ et ont eu l'heur en passant le Rhin de prendre un grant somon qu'il[s] ont envoié à la bonne princesse à qui on vient de le dire.

M. de Chomberg luy escrit un mot, il s'en va eu pais de Juliers où il y a bien de la rumeur. On mande que le duc de Neubourg s'est déclaré papiste¹¹, c'est bien à déplorer. D'autre cauté nous avons suiet de louer ce grand Dieu que au pais de Brandebourg la religion y est introduicte. M. Schultetes un de nos millieur ministre y a esté envoié. Il a faict déjà beaucoup de profist. Ont craingnoit une émotion du peuple, mais Dieu mercy tout est pasé sens aucun bruit¹². Madame l'Electrice mesme luy a donné la main et parle à luy. Il faut mon cœur que je vous die ses nouvelles en pasant que nous venons d'aprandre et que forces personnes regrette[nt] encore extrêmement le despart de nostre bonne princesse qui trovié icy à son arivée Madame la duchesse sa fille. Nous en fumes bien ayse. Elle nous a laissé mais ce ne sera pas pour longtamps /MG3P/.

Adieu ma chère Madame que j'ambrasse de tout mon cœur et Madamoiselle vostre fille. Vous sou / haitant avec toutes mes affections. Icy Dieu nous donne bien tost ce contentement de vous y voir et toute la / prospérité que vous désire mon cher cœur vostre seur et servante très obéissante.

De Kaiserlautre, ce 14 de may 1614,
samedy au matin à 9 heure.

Archives nationales, 1 AP 341/90

9

14 juin 1614 – Heidelberg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame, ayant ceste commodité non attendue par un bonhomme de Sedan qui s'y en retourne la bonne princesse ne le voulu perdre sans vous dire de ses nouvelles. Vous aurez reçu j'espère celles que nous vous avons mandé depuis que nous avons eu le contentement de voir Monseigneur vostre fils et celles il y a dix jours où vous aurez appris son partement de Haydelberg. J'ay eu l'honneur de recevoir depuis des lestres de Monsieur l'Electeur quy m'a mandé le regret qu'il a de son départ et qu'il eust fort désiré d'avoir plus longtemps l'honneur de sa compagnie laquelle certes luy avoit esté extrêmement chère. Je vous dis mes propre mots mon cœur affin que vous voiez comant il en parle. Il en dict encore davantage à Mesdames ses seurs /2/. Cela me plaist bien, car il tesmoygne aimer et chérir fort ce cher cousin, c'est ce qu'il doit. Il dict aussy à Mesdames ses seurs que il a bien faict la guerre au frère de Monsieur l'administrateur qu'il est passé à Haydelberg un jour ou deux devant qu'il en est party. Il est aussy venu icy il y a huit jours prendre congé de la bonne princesse et s'en reve trou[v]er sa maistresse ayant fort bonne espérance d'optenir ce qu'il désire. Je le tiens très heureux d'avoir tant une sy grande et digne aquisation. Vous n'este[s] pas seulle qui vous en estonnez, forces autre sont de mesme. Il est vray que la grandeur de sa Maison faict qu'il est avec ses mérites estimé.

⁹ Friedelsheim à 40 km de Kaiserlautern.

¹⁰ Rehutte au sud de Mannheim à 40 km de Heidelberg.

¹¹ Wolfgang-Guillaume, duc de Neubourg, chef de la branche palatine des Wittelsbach Deux-Ponts-Neubourg s'était fait catholique. Il épousera le 11 novembre 1613 Madeleine (1587-1628) la fille du duc Guillaume V de Bavière.

¹² L'électeur de Brandebourg Jean-Sigismond avait fait profession de foi réformée le jour de Noël 1613 pour selon ses dires donner la paix à son cœur et à sa conscience, mais aussi pensent beaucoup pour se concilier ses alliés Hollandais et Palatins pour leur appuis dans la succession de Juliers-Clèves. Le ministre Abraham Sculterus de Heidelberg fut envoyé en 1614 à Berlin pour l'assister dans cette seconde réformation du Brandebourg. Bodon NISCHAN, "Confessionalism and Absolutism : the case of Brandenburg" in Andrew PETTEGREE, Alastair DUKE et Gillian LEWIS, *Calvinism in Europe, 1540-1620*, Cambridge University Press, 2007, pp. 181-204.

Mon cœur, la bonne princesse me fait copier ce que le Sr. Swertz luy mende de ce qui touche nes affaires affin que vous voiez comme il trouve à propos que l'on y envoie au plustost /3/. Elle donne commission au messenger de lesser ses lestres pour vous à Metz et supplie la bonne Madame de Bouillon de vous mander ce qu'elle trove bon pour nos affaires. Il seroit à désirer d'y voir une fois une fin. Le Sr. Swertz m'a mandé comme Madame ma belle-mère a esté extrêmement malade, mais Dieu soit loué qu'elle s'est remise. Je le supplie de tout mon cœur pour la conservation très longue et heureuse.

La bonne princesse a escrit à la bonne seur Madame de Ste-Croix de quy la bonne Madame de Bouillon nous a envoie des lestres. Vous aurez si vous plaist le soing de commander que celles que nous luy escrivons luy puissent estre bien adressée. Je n'ay pas faly mon cœur de mender à Madame la contesse de Hanau ce qu'il vous a plu me mander que vous estiez après à luy faire recevoir la pansion pour son petit. Vous estes bonne en toute extrémité mon cher cœur. C'este bonne seur m'a mandé qu'elle a envoie un cabinet d'Allemagne /4/ à la bonne Madame de St. Croix qu'il luy en avoit demandé une au plus tost à feu Monsieur son mary.

J'ay icy le coffre que Monsieur du Plessis¹³ avoit lessé à Haidelberg, que j'envoieray par le première commodité à Sedan, d'où nous eûmes il y a deux jours des lestres que Dieu soit loué tout si portoit bien et m'assuroit ceste bonne Madame de vostre santé. Mon cher cœur rien ne me randt plus contante que lorsque j'en suis assurée. Je n'oublie point d'eslever mes veux au ciel pour la continuation et que milles prospéritez vous puisse accompagner et Messieurs vos anfans. Je vous assureray que la Dame d'honneur de nostre /MG4P/ bonne princesse est bien vostre très humble servante qui prie Dieu / pour vous ma chère Madame et pour Messieurs vos enans avec un vray / zelle. Adieu, mon cœur, je vous escriis du soir pour ne point veiller. Je suis /MH4P/ vostre seur très-humble qui vous honore de tout son cœur et vous embrasse une millions de fois et Mademoiselle vostre fille. Cest vostre
A.

De Haidelberg, ce 14 de juing 1614, mardy au soir. Demain nous attendons une bonne et chère compaignie.

Archives nationales, 1 AP 341/91

10

28 juin 1614 – Lautern
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame, il y a huit jours que la bonne princesse et moy reçûmes vos chères lestres du 19 de ce mois, par où vous me randez à la vérité honteuse, mon cher cœur, car vous estimez trop le peu que j'ay randu à Monsieur vostre fils. Plut à Dieu que la capacité et le pouvoir peusent esgaller ma volonté, alors je pourrois randre ce que je dois, mais à ceste heure j'en suis si eslongné qu'encore que je faix tout ce que je puis si ne m'aquitter je point de la moindre partie. J'ay donc à bon droit mon recours à vostre excessive bonté qui, je say bien, supplée fort volontiers à tous mes deffauts ce que vous faicte paroistre tous les jours, ma chère Madame, à qui j'en dois une millions de très humble remercimants et de ce que vous vous plaisez tant à ouïr des louanges non méritée de vostre petite seur.

Certes, Monsieur du Plessis me fait rougir de vous en avoir dict tant de bien, cela procède à la vérité de son bon naturel, car je ne luy en ay donné nul part. Il m'oblige le plus du monde. Je voie bien que la proposition qu'il vous a faicte est la mesme de quoy il m'a aussy parlé, je le recognoist bien que cela vient d'une bien bonne volonté que /2/ je ne puis sens mentir acez estimer et luy en savoir bon gré.

Pour moy, je n'ay autre désir que de finir mes jours auprès de ma bonne princesse quy rit une fois de bon cœur, Monsieur vostre fils estant icy, pour avoir pris mais parolles d'une autre sans que

¹³ Zacharie du Bellay (1572-1644), sieur du Plessis, un gentilhomme angevin, ancien compagnon d'armes du duc Claude de La Trémoille, était le gouverneur de Henri de La Trémoille. Il l'accompagna pendant son Tour d'Europe. Le lecteur trouvera sur notre site ses lettres.

ie ne les entendoient. C'est que parlant ensemble fort sérieusement, nous nous mimes sur les louanges de Mademoiselle Anne¹⁴, là dessus je me mis à souhaiter d'estre si heureuse d'estre sa belle-seur, la suite de mon propos fist voir à Monsieur vostre fils que je l'entendois par le moyen de Monsieur le prince Hanry¹⁵, lors il me dict qu'il l'avoit pris autrement, et qu'il avoit esté si estonné de m'ouïr parler ayinsi et disoit cela si naïvement que nous en rions bien. Je vous fais ce petit conte affin que vous en fasiez de mesme, ma bonne Madame, auprès de quy je me souhaite sautée ou bien avoir l'honneur de vous voir icy dans mon petit cabinet qui m'est cher tout ce qui se peut.

Vous me commandez de vous dire comme nous sommes logée. Je vous diray donc mon cœur que nostre bonne princesse a ce poille et ceste chambre à cheminée où vous et la bonne Madame de Bouillon estoient comme vous passiste par icy. Au poille il y avoit un coin qui s'avançoit où il y a des fenestre[s]. Elle a faict fermer cela de planche de sorte que c'est son cabinet, mais le soleil y estant tout un jour cela l'incommode fort car on ne peut durer que lorsqu'il est temps de pluie. Mesdames ses filles couchent en sa chambre de sorte qu'il n'ont pas d'autre cartier, mais bien un petit cabinet qu'on leur a faict au bout /3-26/ de l'allée quy est près d'un grant poille et d'une grande chambre que l'on avoit aprestée pour vous à ceste dernière fois que vous estes pasée par icy, mais la première que vous y vintes. La bonne Madame de Bouillon y avoit son cartier, c'est à cest heure celui de la dame d'honneur et les demoiselles ou l'autre galerie tout au mesme estage : le premier poille et chambre quy regarde sur la court est à Madame Crestiene et luy a on aussy faict un cabinet tout contre qu'elle y entre de son poille. Mon quartier est après le sien dit mesme cauté où j'ay mon poille premier puis ma chambre d'où j'antre en mon cabinet quy a aussy est faict de vis à vis du cartier de Madame Crestiene a un poille et une chambre où le fille de chambre de la bonne princesse et celles de Mesdames ses filles se tiennent et s'en servent comme de garde-robe. J'ay la mienne tout près fermée de planche et en haut à jour affin que la clarté de la ballerie ne soit empêchée. Vis à vis de mon cartier est la femme qui garde le linge, puis plus bas un poille où les filles de chambre et servante mange[nt] et la chambre d'auprès est à la dame d'honneur pour y avoir ses hardeset se povoir aucune foix un petit retirer, autrement elle ne bouge du *frautzimer*. Je croy que ce mott ne vous est pas incognu. C'est un plaisir que nous sommes tous si près de la bonne princesse. Il ne faut que faire deux ou trois pas. Nous sommes comme en un monastère où chaque religieuse a son dortoir, mais les nostres sont un petit plus grant. Devant nos cartiers, il n'y a nul coffre ou amoire affin que la galerie demeure pour si pouvoir promener.

Plut à Dieu que vous nous visiez, mon cœur, la bonne princesse et moy le souhaitons mille foix le jour Dieu me donne encore cest honneur /4-27/ et contentement que je désire avecque autant d'impassience que j'aye jamais faict, car me semble que nous jouirions bien mieux les une[s] des autres, vivant en toute liberté. Je ne say, mon cœur, si vous pourrez entendre les discours que je vous fais de nos cartiers. Je suis bien marrie que lorsque vous fustes, il fallust partir si matin, car autrement je vous eusse peu dire comme la bonne princesse ayant esté icy avoit tout ordonné, car je crains que je suis si peu intelligible que vous ne saurez ce que je veux dire.

Il faut cependant encore que je vous die que à la gallerie au dessus de nous, il y a logé Mademoiselle Bliterwig à cause qu'elle est si malade. Elle a son poille et sa chambre à part. Au mesme estage sont logez les pages et aussy l'italien. Madame Crestiene a désiré d'avoir là haut sa garde robe et bien qu'elle soit plus grande et mieux fermée si esse que j'aime bien mieux la mienne, car c'est tout près, de sorte que je suis de mon cartier extrêmement contante.

J'ay mandé mandé à M. Sweertz de m'acheter de la tapisserie pour mon poille. En attendant, j'y ay mis celle que la bonne Madame de Bouillon m'a doné, mais ma chambre n'en a point lors que j'auray celle de Hollande, ce pourquoy non seulement la tapisser mais aussy mon cabinet lors je seray fort honneste. Il faut vous dire que dessous le poille et la chambre de la bonne princesse est la /5-28/ salle, et en ce mesme estage au bout de la gallerie il y a une bien jolie petit voute où iil y a un poille dedans qui est bon pour l'iver. Là dedans la bonne princesse a faict mestre des omoire [s] et y a mis toute sa vaisselle d'argent et autre [s] mermite[s]. Le lieu où elle a son apoticaiererie est tout

¹⁴ Anne de Rohan, la plus jeune fille de René II de Rohan et de Catherine de Parthenay, née en 1587.

¹⁵ Frédéric-Henri de Nassau, leur frère cadet.

auprès, mais il est bien trop petit. Si elle peut, elle ne fera faire un autre avecque un [e] petite cuisine auprès. Il y an a une fort belle que feu la duchesse Casimir¹⁶ a eue, mais c'est au vieux corps de logis, ce qui est bien trop incommode. En l'estage près de la salle il y a au dessous du *Frautzimer* une belle chambre a cheminée que l'on y a fait faire. Le poille est beau et grant aussy c'est le seul cartier un petit honneste pour y mestre des estrangers. Monsieur vostre fils y a esté logé. A cest heure y est Monsieur l'administrateur. Ses jans on fait comme ceux de Monsieur vostre fils, pansant faire du feu en la cheminée, il[s] emplirent poille et chambre de fumée, c'est que la cheminée n'est pas encore percée au haut. Cela fait bien voir que le peu qu'on a réparé n'est point encore achevé. Il y a en la gallerie près de la salle encore trois petits poille [s] et trois chambre de quoy Madame la duchesse à les deux.

Voilla tout ce qui est au nouveau corps de logis. Pour des gaste au vieux il y a bien pour faire des cartiers, mais tout est allé en telle décadance que l'on croit ce bâtiment ne mériter d'estre réparé. Il y a deux /6-29/ poilles et deux chambres de quoy on se peut servir l'une a cheminée. Tout le reste ne vaut guère.

Ma chère Madame, vous me dicte estre marrie que Monsieur vostre fils a apporté tant d'incommodité[s] icy. Je vous assureray bien qu'il n'en a donné nulle, mais bien qu'il en a reçu de ses jans à force, quoy qu'il faut dire cela qu'il [s] ont estez tous si honneste que de se montrer fort contans. Il ne faut pas mon cœur que vous plaignez la paine que la bonne princesse a prise, car elle le faisoit de si bonne grâce que je m'assure que vous eussiez en plaisir de la voir cest chère Madame estre bien trop bonne que d'estre fâchée que je ne me suis levée au départ de Monsieur vostre fils. Je n'eusse as eu de repos si je ne luy eusse encore donné ce petit devoir. Croiez, ma bonne Madame, que je n'oublie pas celuy de l'accompagner de mes prières que je faix avec ardeur pour sa conservation, la vostre, mon cher cœur, et celle de ma belle nièce de Monsieur son petit frère, de quy je seu hier par le Sr. Sigeler qu'il se portoit, Dieu mercy, fort bien et que c'estoit plaisir de voir ensemble si beau et digne petit peuple.

La bonne Madame de Bouillon m'a envoyé vostre paquet pour Monsieur du Plessis. Je l'ay fait tenir aussy tost à Monsieur Colbe, le luy recommandant, coy que c'est sen besoing, car il est, comme vous savez bien, tousiours très songneux. Je vous envoie de ses lestres par où il vous dira la réception de celles que vous luy aviez envoyée de quoy vostre chère lestre me faisoit mention, me commandant de les faire tenir à Monsieur vostre fils, mais au dessus de /7-30/ vostre lestre, vous me disiez les adresser à Monsieur Colbe qui me mande les avoir envoyé à Nuremberg. Il me tarde que nous n'aions de nouvelles de Monsieur vostre fils pour aprendre de ses chères nouvelles.

Je suis fort ayse mon cœur que vous trevez bien le mémoire que nous luy avons donné, mais vous avez tort de rire que vous me donnez de la paine, car je ne suis pas sy heureuse que d'en pouvoir prandre qui vous peut apporter le moindre des service que je vous en dois et désire de vous randre. Vous ne lessez pour cela, mon cœur, d'avoir tout pouvoir ; commandez donc absolument !

Ma chère Madame, la bonne princesse a bien creu comme vous, que si Monsieur vostre fils feroit séjour en quelque[s] ville[s] qu'il deut se mestre en des maisons de bourgeois et faire sa dépense. Elle en a fort parlé avecque Monsieur du Plessis, quy y estoit bien porté, mais c'est la vérité que l'on ne peut tousiour en voyagent faire ce que l'on veut. Vous povez vous assurer que Monsieur du Plessis fera tout de millieur ménage qu'il pourra, car vous ne croiriez point avec quel soing il s'est enquesté de tout pour ne falir, mais voiant que tout estoit bien plus cher icy qu'en France et que ce qu'il[s] avoient dépandu depuis Sedan icy que cela montoit tant. Cela luy a bien fait apréander que la dépense du voyage sera bien plus haute que vous ne vous l'aviez /8-31/ imaginée, ny luy aussy, car il m'a dict qu'avec dix huict ou vint mille livre[s] par an, il pourroit en France faire faire à Monsieur vostre fils une despanse honorable et seplandite, au lieu qu'en voyagent en ce pais il coûtoit au double et estoit-on avecque cela bien mal traité.

Il m'a bien resiouy, aussy bien que vous, mon cher cœur, me disant que j'avois l'honneur de vous ressembler, car rien ne me contente tant. J'en suis sen mentir toute glorieuse quoy que je recognoisse bien que je vous suis sy inférieure que la différence peut estre a comparée du jour à la

¹⁶ Elisabeth de Saxe (1552-1590), femme de Johann-Casimir.

nuicht, mais quelque peu d'aire que ce puisse estre je ne laisse point d'en ressentir une joie extrême et de m'estimer très heureuse de ressembler à ma tant digne, tant chère et toute bonne seur et de me pouvoir glorifier estre un segont soy mesme, honneur qui m'est cher plus que la vie.

Je le vous jure, ma chère Madame, à quy il faut que je die, qu'ayant prié Mademoiselle Maiarne d'assurer Madame la princesse de vostre très humble servitude, comme vous me l'aviez commandé. Elle m'a respondu qu'elle s'estoit aquitté de ceste commission, que Son Altesse luy avoit donné celle de me prier de vous remercier bien fort de vostre à l'avenir, et vous assurer qu'elle vous ayme de tout son /9-32/ cœur. Il n'y [a] que deux jours que j'escrivis à Madamoyselle Tutele, à quy je dis aussy le désir que vous aviez d'avoir l'honneur d'estre conservée aux bonnes grâces de cette grande princesse. Je vous dis cecy, chère Madame, affin que vous voiez qu'escrivant à Haidelberg, j'ay bien soing de m'aquiter des commandemants qu'il vous plaît de me faire.

Ça esté de bouche à Monsieur l'Electeur qui vint hier icy, lequel m'a commandé, ma chère Madame, de vous assurer combien il vous aymoit et honoroit et estoit désireux de vous randre du service. Il arriva hier après les trois heure. C'est venir bien viste, n'estant party que le matin à près les quatre heure de Haidelberg. Jusques à Fridelson, il estoit allé en carosse et de là icy à cheval. Monsieur le Grant mestre est avecque, et puis le conte de Lewestein¹⁷ qui est d'ordinaire à la court, et Monsieur de Schomberg qui est reparty avec le conte cest après dînée pour aller à Swalbach boire des eaux. Là il[s] troveront Madame la contesse de Hanau, la bonne seur, qui y est allée par l'avis des médecins à cause d'une douleur d'estomas à quoy elle est suiette et aus catères.

Je viens de luy escrire et de la bien sommer de la part de la bonne princesse de venir icy. Je vous envoie de ses lestres. Je n'ay point reçu des siennes, mais bien /10-33/ de celles de ma nièce, l'aînée, qui me disoit Madame sa mère si empêchée sur son despart qu'elle ne me pavoit escrire, bien me commande elle son nom de vous randre, mon cœur, une millions de grâces très humble du soing qu'il vous plaisoit de prandre pour le paiement de la pansion de son petit, qu'elle se promettoit bien cela de vostre tant bon naturel qui l'obligent à toute extrémité.

Ma chère Madame, je vous entretiens d'un long brouillon j'en ay fait la semaine passée les deux feuilles. Monsieur l'administrateur estant icy. Il y a esté onse jours avecque Madame sa famme. Samedy, il s'en retourna et la bonne princesse les a accompagné à une lieu d'icy où il y a un jantilhomme papiste qui se tient comme en un cloistre. Nous y des[c]endîmes et fire collation. Cela dura jusques à cinq heure qui fist que Monsieur l'administrateur ne vint à Deux-Ponts qu'après les dix heure.

Madame sa famme est fort vaillante, car elle fist tout ce chemin à cheval. Elle avoit envoie tout droit Mademoiselle sa petite fille, qui est le millieur et plus agréable anfant qui se puisse voir. Elle commence à marcher toute seulle. On la sevrée cepandant /11-34/ qu'elle a esté icy, parce que la nourrice a envie de s'en retourner et que l'on a creu que l'on feroit mieux de la severer devant les jours caniculaires. Pour Mademoiselle sa seur, elle est à cest heure auprès de Madame sa grant mère qui la désire comme il[s] ont esté dernièrement la voir mais me semble que c'est pour peu. Elle se porte fort bien. Monsieur son père fist un jour estant icy près de Madame sa mère ne demeurant qu'une nuicht de hors. Il me commanda bien et aussy Madame de vous assurer de leur bien humble service et de l'affction de quoy il vous honorent. Nous croions Madame la duchesse grosse. Elle est tousiours comme vous l'avez veue.

Je vous faix un vray graffignage. Pardonné[s]-lle moy ma chère Madame. Je n'ay point appris des nouvelles de Haidelberg, sinon que, Dieu mercy, tout si porte bien. Monsieur le petit prince devient si beau et si grant que l'on ne le peut acez louer. Dieu nous le conserve par sa bonté. Madame la princesse a escrit fort honestement à Madame sa belle-mère à qui elle mest le nom au bas d'obéissante fille. Elle n'a usé de ce terme là que depuis que nous sommes icy¹⁸. Mesdames Caterine et Charlotte ont reçu aussy de ses lestres, dans quoy elle me fait l'honneur de /12-35/ se

¹⁷ Les comtes de Lowestein descendaient du mariage morganatique de Frédéric Ier van der Pfalz et de Clara Tott. Il peut s'agir de Georges-Louis de Lowenstein-Scharffeneck (1587-1633) qui épousa en 1620 une d'Erbach ou de son frère Johann-Casimir (1588-1622) ou un de leurs cousins de la branche de Lowenstein-Wertheim-Virneburg.

¹⁸ L'on sait l'importance attachée en ce temps à la formulation des formules de politesse.

souvenir de moy faisant des excuses de ne m'avoir encore escrit. Pour moy, je ne l'ay faict qu'une seulle foix de peur d'estre importune. Elle eust fort désiré de venir icy où Monsieur son mary a fort envie de l'y mener bientost, si ce n'est qu'il s'en aille en Haut Palatinat de quoy on parle fort. Me semble que Monsieur l'Electeur est creu depuis que je n'ay eu l'honneur de le voir. Il se porte Dieu mercy très bien.

Voilla, mon cœur, ce que vous aurez de moy. Je m'en va escrire à ma bonne Madame de Bouillon. C'est par Dardenay qui doit passer par icy ; à toute heure nous l'attendons. Ses incertitudes me font vous avoir faicte un /MG12P/ bien grant brouillon qui ne mérite que le feu, non d'estre veu de vous ma cher Madame que j'ambrasse du plus profond de mon cœur et Mademoiselle vostre fille, aussy toute nostre principauté vous disent /MH12P/ tout ce qu'il vous doivent et moy je suis vostre seur et servante très humble et fidelle.

A.

De Lautren, ce 28 de juing mardi 1614,

Adieu mon cher cœur.

Archives nationales, 1 AP 341/92

11

20 juillet 1614 – Lautern
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame /37/, à cest heure la bonne princesse s'est mise à vous escrire par prouvision à cause que dernièrement l'on vint dire au soir bien tart que l'on avoit reçu des lestres de Haidelberg pour Paris avecque commandement de dépêcher aussytost la poste vers Metz cela la empêché de vous escrire car elle ne désiroit point de veiller ny de retarder s'asurant bien que vous ne le trouveriez mauvais, car vous ne voulez pas, mon cœur, qu'elle se contraigne. Elle reçust il y a huit jours de vos chères lestres sans date par où ma très chère Madame vous tesmoygnez une bonté si grande en mon endroit et aussy par celle que vous avez pris la paine de m'escrire du premier de juillet que je ne say quels acez digne remercimans je vous en puis randre. Ce sont tous les très humble que je puis que je vou suppliray d'avoir agréable puisque mes très humble service ne peuvent vous estre randu selon mon devoir et la volonté très zélée que j'en ay que vous acceptez pour les effects je le voy bien et que vous me faicte cent fois plus d'honneur que je ne mérite d'estimer tant ce peu que j'ay randu à Monsieur vostre fils. Il vous faut dire une paragon de bonté /2-38/ et demeurer muette aux resentment que l'on en a puisque c'est chose imposible de le pouvoir exprimer.

Ma chère Madame, vous aurez à cest heure reçue les lestres que nous vous avons envoié de Monsieur vostre fils depuis son partement de Nurenberg. Nous n'en avons rien appris bien que toute vos lestres ont esté reçue[s] du Sr. Calandrin, qui mande avoir envoié le dernier paquet à Prague selon l'adresse que Monsieur du Plessis luy a donné. Je ne say si vous aura mandé en avoir reçu estant là bien saige par le Sr. Colbe, que le jour qu'il sont party M. Calandrin en reçut pour eux qu'il leur donnit, mais je doute, estant sur leur partement, si vous en aurez esté advertie.

Ma bonne Madame, vous me dicte que les lestres que vous reçutes d'eux de Haidelberg et les nostres vous ont esté randue[s] dans un mesme paquet. C'est qu'encore que ça esté par voie différante qu'il[s] ont esté envoié à Metz à M. de Flavigny, car les nostres a esté par un escolier qui s'en alloit à Sedan et les autres par la poste que luy les aura reçu en mesme temps et ainsy vous les aura envoiée.

Mon cher cœur, vous me commandez de vous dire combien les deux mille daller que Monsieur voste fils a reçu à Haidelberg font de livres en /3-39/ contant le daller à vinte deux batz. J'ay premièrement réduit ces deux mille daller en florin de ce pais à quinze batz le florin, qui faict la somme de deux mille neuf cent trante trois florin cinq batz, qui faict de livre à vint sous la livre qui sont neuf batz. La somme de quatre mille huit cent quatre vingt et neuf livre. Il y a un batz de trop que je croy revien à deux sous et deste ou trois denier, mais je panse que vous ne regarderez pas de si près et que un bast sera donné de vous fort volontiers. Je ne me suis pas fié au calcul que j'en avoy fais, mais il a falu que la bonne princesse le vérifiase, puis affin d'estre plus assuré l'argentier

l'a aussy conté qui trove comme nous quatre mille huict cens quatre vingt et neuf livre moins un batz. Je ne say, ma chère Madame, si vous m'entenderez car me semble que je ne suis pas fort intelligible et avec cela, mon cœur, vous disiez estant icy que vous ne poviez comprendre la mognoie de ce pais réduict en celle de France. La bonne Madame de Bouillon y est pasé, mais reste je luy manderay ce calcul que j'ay fait et la suppliray de le faire vérifier et vous mander ce qu'elle en trove. Je ne doute pas aussy bonne Madame que quelques uns de vos jans ne s'y entendent. Il est vray que vostre argentier est avec Monsieur vostre fils, je me souviens bien de la paine que je luy donnois un jour à conter et comme /4-40/ son conte et le mienne revenoient pas du tout juste, mais c'estoit un mal entendu. Je l'en ay fait resovenir estant icy et luy ay bien demandé des nouvelles de toutes vos fammes et de Marie quy on m'avoit dict se marioit. Il me dict qu'il ne savoit rien d'asuré mais qu'on en parloit je souhaite bien sy cela est que ce soit à son contentement luy désirant forces bon heur pour l'amour de vous chère Madame, car j'aime de cœur tout ce qui vous sert d'affection comme je say qu'elle fait et puis elle a tousiours tant pris de peine pour moy et avecque tant de bonne volonté que je luy en suis bien obligée.

Mon cœur, vous faisant ce mot hier Madame le vielle duchesse des Deux-Ponts est arrivée avec Monsieur son segont fils, Mesdemoiselle sa fille et petite-fille, laquelle, Dieu mercy, se porte fort bien et est tousiours sage et très jolie. J'en voulois dire des nouvelles à Mlle Anne de Rohan, mais les nouvelles que nous eûmes hier au soir de Sedan m'en a empêché, puis que la bonne princesse veut despêcher prontement un messenger pour nous aporter l'estat de la santé de tout ce cher petit peuple. La maladie de Monsieur le prince de Sedan, quoy que j'espère bien sen danger, ne laisse de me mestre en paine y /MG4P/ sachant la bonne Madame. Dieu luy donne heureuse guérison et vielle conserver / le reste, et vous, mon cher cœur, de qui je ressens les paines, élevant mes yeux à ce que / ce grans Dieu vous veille fortifier et destourner les maux dont les jans de bien sont /MH4P/ menacez. C'est le souhait de vostre seur très humble et servante très passionnée qui vous honore et aime de tous son cœur,

De Lautre, ce 20 juliet 1614, mecredy.

Ce messenger donnera sa letre à M. de Flavini en passant.

Archives nationales, 1 AP 341/93

12

26 juillet 1614 – Lautern
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame /42/, Lardenay s'en retournant à Sedan, il ne faut le lesser partir s'en vous escrire, je vous diray dès l'abort comme les nouvelles que la bonne princesse reçust avant hier de M. Guertin me mestent en paine, car vous sachant en un lieu où on parle de massacre quoy qu'il dict que, Dieu mercy, il n'y a point d'apparance. Cela ne m'empêche d'en frémir et trambler lorsque je me repréante les malheurs passez que la pauvre France a souffert. Ce Grand Dieu ne permettra qu'elle retombe en de si extrême misères, ne regardera à nos péchez, mais en sa grande miséricorde et pour l'amour de son saint nom rabaterra l'orgueil de tous ceux quy brasent la ruine de ses anfans. Je l'en supplie de tout mon cœur et en particulier /2-43/ ma bonne Madame pour vostre chère conservation qui m'est plus à cœur que chose du monde, croielle, mon cher cœur, je vous en supplier et que mes pensées sont continuellement à vous de quy ceste bonne princesse et moy parlons sovant et plut à Dieu que nous puissions estre sauté ensemble, mais je crains tant que nous n'aurons de long temps ce contentement, car ces bruits de guerre de tous cautez me donnent d'appréhender non seulement des autres malheurs, mais cetuy-cy d'estre privé de l'honneur de vostre chère présance. Ce bon Dieu veille que le tout se puisse passer sans guerres, ranversant les conseils de nos ennemis. Je luy en eslèvemes veux de toutes mes affections et pour vous au double ma chère Dame qui auriez prou de suiet de suscomber, mais ceste bonté divine qui vous a conservée et maintenue jusques icy continuera son soing paternel. Il n'en faut douter puis /3-44/ que la garde d'Israël veille et point ne sommeille.

Il faut vous dire, mon cœur, que le bonhomme M. Colbe m'envoier une lestre du Sr. Calandrin de Nuremberg qui luy mande qu'il a reçu des lestres de Monsieur du Plessis du 14 de ce mois. Par là

il luy mande estre arrivé heureusement à Vienne et qu'il [s] prévoient leur chemin par la Hongrie que ses jans luy avoient la offert argent et service, mais pour l'argent le réservoient à leur retour. Je vous dis ses propres mots, chère Madame, et m'estonne bien Monsieur du Plessis ne luy envoie des lestres pour vous, ce que je croy n'avoir fait puis qu'il n'en fait nulle mention, faut que la haste l'en a empêché ou bien qu'il aye adressé leur lestres par autre commodité quoy que ce soit je loue Dieu de tout mon cœur que leur voyage a esté jusques à la si heureux et le supplie que le reste puisse estre de mesme et que vous puissiez revoir en heureuse santé Monsieur vostre fils et le contentement que je vous désire de quoy je ne doute point et qu'il recevra beaucoup de profist de ce voyage, ce que /4-45/ je souhaite avecque passion.

Mademoiselle Anne de Rohan a raison, ma chère Madame, de me dire que vous estes heureuse en Messieurs vos anfans estants tout trois merveilleusement bien nay, car c'est la pure vérité. Ceste bonne et digne demoiselle m'en parle avec telle affection et de vous, mon cœur, que je m'en ressens luy en estre du tout obligée. Je luy dict bien combien vous l'este, aussy faite [s] –moy ceste faveur que ma lestre luy puisse estre donnée. Je luy mande des nouvelles de Mademoiselle sa petite nièce que j'ay gouvernée cinq ou six jours. Elle est d'une si bonne heumeur que c'est un plaisir de la voir. Ce messenger que nous avons envoyé à Sedan n'est de retour. Il me tarde bien d'apprendre des nouvelles comme tout s'y porte. Dieu veille que ce soit très bien, adieu et bonsoir, ma chère Madame, je finiray en vous disant que la bonne seur Madame la contesse de Hanau est de retour /MG4P/ chez elle des eaux qu'elle a beue de quoy elle ne s'en loue encore point. Je prie Dieu qu'elle le puisse faire encore. Je vous ambrasse ma digne, chère et parfaicte Madame et par vostre permission Madame vostre fille. Toute la principauté /MH4P/ vous disent tout ce qu'il [s] doivent et moy que je vous honore et ayme de tout mon cœur et que je suis vostre seur très humble et la passionnée servante de ma bonne Madame.

De Lautre, ce 26 de juillet,
mardy au soir 1614.

Archives nationales, 1 AP 341/94

13

7 août 1614 – Lautern
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /46/, vous me pardonnerez bien je m'en assure que je ne vous fass[e] qu'un mott. Le petit Pierre estant venu après Le Loup, et je me suis mis à escrire à la bonne Madame de Bouillon et pour ne veiller ayant mesme un petit mal au dens. Je ne prans que la demie feuille, mon cher cœur. Je vous dis mille foix trop bonne de ce que vous faite mention de moy dens la lestre de la bonne princesse, mais vous avez tort d'user descuses, car vous avez tout pover ma bonne Madame. Ceste chère princesse vous respont aus demandes qu'il vous plaict me faire touchant Mademoiselle Tutelay. Il n'est nul besoing de présent superflu, celuy que vous avez fait à ce gentilhomme, c'est estre trop honneste et libérale. Il n'est nullement à leur altesse. Je plains ce beau présent et m'estonne si à Sedan il luy en aura esté fait. Mademoiselle d'Osquerque me mande que la bonne Madame a reçu ce pourtrait, m'en dict son contentement. Nous avons eu le déclain de son mal aussy tost que le comancement. Dieu soit loué de sa bonté et nous l'avoir si heureusement conservé et tous ses chers petis malades. Dieu veille que ceux qui ne l'ont esté ne le devienne. Je le crains et prie bien Dieu pour eux. Le messenger que nous avons envoyé à Sedan quoy que grossier n'a pas lessé de nous savoir dire des nouvelles de Monsieur /MG1P/ vostre petit-fils comme il estoit gaillard et faisoit bien toute sorte d'exercice. Dieu le comble de ses St. / bénédictiones et son ayné avec Mademoiselle leur seur. Ce sont les prières que je faix de tout mon cœur et pour / vous ma chère Madame auprès de quoy d'esprit je suis je vous assure et que je vous entretiens bien. Dieu / nous donne par sa bonté le contentement de les faire en effect ces bruis de guere de tous cautez me mettent [...] au bout de leur /MH1P/ malheureux desain nous aurons l'honneur de voir si Dieu plaist Monsieur l'Electeur et Madame sa femme la semaine qui vient de vive voix. J'obéiray à vostre commandement le bonne princesse la déjà fait par escrit envoiant vos lestres à [...]. Bon soir chère

digne Madame. Dieu vous donne tout ce que vous désire vostre Amélie toute à vous à vandre et des pandre. C'est vostre servante.

Ce dimanche à 10 heure au soir 7 d'août 1614.

Archives nationales, 1 AP 341/95

14

22 août 1614 – Lautern
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /47/, en attendant le venue de ceste grande princesse, je me mesteray à vous dire comme il y a trois jours que nous eûmes des lestres de ceste bonne Madame de Bouillon, qui nous a bien apporté du regret à cause de son eslongnement de Sedan, d'où je la croy à ceste heure partie, nous ayant mandé qu'elle faisoit estat de commencer son voiage dans huist ou dix jours. Vous croirez aysément mon cher cœur comme les nouvelles ont troublé la bonne princesse et moy qui en avons jeté des larmes, mais quoy in faut recognoistre que c'est la volonté de ce bon Dieu que je supplie de toutes mes affections conduire heureusement ceste chère dame et la ramener bientost proche de nous qui trouveront bien à redire ne la sachant plus à Sedan. Il faut bien que la nésésité de leur affaires [...] pour entre]prendre un si long et si périlleux voyage. Je n'y puis panser sans soupirer. Ce n'est point pour nous voir que d'estre ainsy eslongnée, ce grant Dieu nous veille rassembler et nous donner encore ce contentement de posaider les présances tant chère les unes des autres. Vous aurez celuy mon cœur de [...] de celle de ceste chère Dame qui je m'assure ne vous sera pas un petit soulagement.

Dieu veille /2-48/ qu'elle puisse trouver vos affaire[s] en un sy bon train que nous les désirons. M. Guertin a escrit à la bonne princesse, qu'il luy dict que vous estiez après à >>>> pour vostre procès que c'estait la cause qu'elle ne recevoit plus de lestres. Ma bonne Madame que plut à Dieu [...] souvants réusisse vous seriez bien tost hors de tant de paine. Ce bon Dieu veille enfin y donner une issue très heureuse je l'en supplie de tout mon cœur.

Ma chère Dame, je reprans ce grafignage pour le continuer, l'ayant commancé mecredy passé que nous eumes l'honneur de recevoir celuy de la venue de Monsieur l'Electeur et de Madame sa femme qui est tousiours la mesme douceur et bonté admirable. Elle a tesmoygne estre très aise de voir Madame sa belle-mère et fort satisfaite. Je [...] bien dict mon cœur tout ce que vous me commandiez lorsque vous m'avez dict vostre contentement de la réception de son beau pourtrait. Elle m'a bien commandé de vous dire que vous en faisiez trop de cas, qu'elle ne le méritoit point, que vous l'obligiez infinymment, qu'elle vous honoroit fort et chèrement autant que vous sauriez désirer. Croiez ma bonne chère Madame que ceste grande princesse a fort parlé de vous et aussy de Monsieur vostre fils qui est bien en ses bonnes grâces et aussy en celle de Monsieur son mary. Il se mirent tous deux sur ses louanges à qui plus en pourrois je /3-49/ dire. Nous fûmes, samedi, à une petite ville à une lieu d'icy¹⁹, où il n'y a que des Flamens qui y demeurent. Tout du long du chemin, c'estoit à parler de luy, que la bonne princesse avoit aussy mené en ce lieu là, et à cause que le chemin est en quelques endroit fort dangereux. Elle et moy ne faisons que crier, de quoy il mouroit d'envie de rire et nos princesse[s] aussy, mais nous deux les tansions de bon essient. La peur nous rendoient impasiente, cependant il ne le trouvoit nullement >>>> c'estoit un effect de son bon naturel que nous nous mimes bien à exalter. J'avois l'honneur d'estre aussy au carrosse de ceste grande princesse où il y avoit Madame sa belle-mère et Monsieur son mary et puis moy qui la fist rire de bon cœur à cause de mes craintes de tomber, car je me disois en danger de mort, ce qui me confirme ma peur avec raison en ce méchant chemin, c'est que comme nous y feumes avecque Monsieur vostre fils, M. du Plessis m'avoua qu'il ne s'en falloit rien pour se rompre la cou et qu'il avoit bien fait en sa vie de méchant chemin, mais rien de plus dangereux. Cependant, ceste grande princesse n'appréhande rien et fait aller tousjours son coche à bride avallée, mais là il falloit bien aller doucement et puis je luy donnois les millieure [s] /4-50/ parolles du monde à son coché, qui est

¹⁹ Ottenberg et non Ottenbourg comme l'écrit plus bas Amélie, petite ville au nord de Kaiserlautern, qui en 1579, à l'invitation du comte Palatin Johann-Casimir, accueillit des réfugiés des Pays-Bas espagnols.

celuy quy vous donna à Haidelberg bien de la peur et avec raison, car il avoit trop beu. Il disoit qu'il s'en garde bien à cest heure, en quoy il est bien sage.

Vous ne sauriez croire comme les bonnes jans à Ottenbourg, qui est ceste ville où nous fûmes, estoient aise de voir Leurs Altesses. Il[s] mirent tout leur bourgeois en armes qui tirèrent fort. Il y avoit deux diverses compagnie [s] qui se mirent à combattre les uns contre les autres. Enfin, il[s] firent tout ce qu'ils peurent pour le peu d'heure qu'il [s] avoient estés party que l'on les viendroit trouver. Il[s] l'avoient fort désiré, mais on ne s'estoit point résolu d'y aller que le soir bien tart. Il [s] on fait présent à Monsieur l'électeur d'un beau et grant goblet d'argent doré, aussy à Madame sa femme et un pasin à Madame sa mère. Il[s] firent aussy une collation, mais nous revinmes encore souper icy quoy qu'il estoit fort tart.

Le jour de devant nous fumes à la chasse où la bonne princesse eust grande peur à cause qu'il se mist à tonner à bon essient et à pleuvoir de [...] que le mavaix tamt passé, on prist sept ou huit grant cerf[s] et /5-51/ le plus grant feust tiré par Madame la princesse. On ne chassa pas par force, mais comme on a accoutumé en ce pais. Je vous dis mon cœur à quoy on a emploie deux après-dinée. Celle du jour d'après l'arrivée ça esté à aller par ceste maison, car Son Altesse voulust voir comme nous estions toute [s] logée [s], ce qu'elle a trové fort bienet fort commode, ce quy est bie la vérité. Justement le mercredy comme il [s] vindrent en ce lieu, il y arriva celui quy aprant à danser à la royne d'Angletaie, lequel on dict extrêmement en ses bonnes grâces et quoy qu'il n'est pas jantilhomme, cependant est-il estimé davantage. Il est venu fort à propos, car cela a fait passer le temps à ceste grande princesse qui a pris plaisir tous les soir après souper de danser et hier aussy après le prêche de l'après-dinée où elle prist la paine d'y aller pour se faire voir au peuple qui ont esté en armes le jour de sa venue comme cela se devoit pour n'y avoir encore esté. Ceux de la ville on fait présent l'autre foix que Monsieur l'Electeur vint icy d'un grant goblet pour luy et d'un tout de mesme pour Madame sa femme, n'ayant attendu sa venue pour le luy donner.

Je vous faix un beau discours, chère Madame, vous me le pardonnerez puis que c'est pour vous obéir que je /6-52/ vous veux randre conte de tout et pour ce je vous dis pelle mesle tout ce qui me vient le premier en la pansée. J'ay esté aujourduy si paresseuse que Madame la princesse m'est venu surprendre que je n'estois que coiffée. J'estois bien penaude car ie ne m'attendois nullement que c'est honneur m'ariveroit quoy qu'elle m'a tous les jour [s] menacée de me venir trouver au lict, ce qui m'a fait lever de millieure heure que je n'euse autrement fait parce que nous nous sommes tousiours aller coucher à minuicht de quoy je suis si dés accoutumée que ce n'a point esté sens double paine. Il est vray que ceste princesse danse de si bonne grâce que l'on ne seroit jamais lassé d'avoir l'honneur de la regarder²⁰. Elle sait extrêmement bien les bransle [s] et la pavane d'Espagne aussy les canary et a fait fort bon voir Monsieur son mary et elle quy voulust hier au soir que je dansise avecque, ou pour mieux dire que je tinsse une place en une danse qu'elle avoit inventée elle mesme en Engletaie où je n'avois guère à faire et puis aussy on dans la guillemette. Il n'y avoit que Monsieur l'Electeur d'homme, Mesdames ses seurs et Mademoiselle Tutelay, sa cousine aussy Mademoiselle Majarne et moy.

Toutes ses filles tesmoygnent estre fort satisfaicte du traitement que l'on leur fait icy où celles de la bonne princesse avecque la dame d'honneur mangent avecque eux et aussy les principaux /7-53/ jantilhommes, hormis ceux qui servent à la table de Leur Altesse qui mangent après. Mademoiselle Tutelay mange en son cartier ou à quelque repas elle a pris Madamoislele Hainin auprès d'elle qui est fort honneste et courtoise, se loue fort de l'honneur que m'on luy fait.

Après le dîné, Leurs Altesse[s] sont parti[e]s avecque toute leur suite pour aller à Deux-Ponts où dens deux jours il[s] seront de retour sy ce n'est qu'il [s] aillent à Salbruck. Il y en a quy croient que Monsieur le conte de Nassau²¹ les en supplira. Je say bien qu'il désire fort cest honneur. Nous avon eu celui de ne bouger d'auprès ceste grande princesse ces quatre ou cinq jours qu'elle a esté

²⁰ Comme l'écrit le 31 mars 1718 sa petite-fille, Elisabeth-Charlotte, Elisabeth Stuart ne songeait qu'à « des ballets, des comédies et à lire des romans ». Princesse PALATINE (Elisabeth-Charlotte), *Lettres*, Préface de Pierre Gascar, Edition établie et annotée par Olivier Amiel, Coll. Le Temps retrouvé, Mercure de France, Paris, 1981, p. 364-365.

²¹ Louis II de Nassau (1565-1621), comte de Sarrebruck, de la branche de Nassau-Weilburg-Ottweiler, fils d'une Nassau-Dillenburg.

icy. Je luy ay trouvé mauvais visage, mais ce n'est pas qu'elle soit grosse²², mais depuis qu'elle est à ses chaches, elle s'est trouvée toute mal d'une deffluction qu'elle a eu dans la bouche, qui luy a donné bien de la peine, cependant cela ne luy a empêché d'aller tous les jours à la chasse, cela monstre bien qu'elle est d'un naturel extrêmement fort. Dieu nous la veille conserver très heureusement par sa bonté. Monsieur son fils, a ce qu'il nous sont dict, est pour son âge admirablement joly. Il[s] ont mandé de Haidelberg qu'il perce des dans, car il estoit tout fâcheux. Ce Grand Dieu le veille combler de ses grâces.

Il me tarde, ma chère Madame, que nous n'aions de vos nouvelles. Plut à Dieu qu'elle[s] peussent estre telles que je les désire avec ardeur /8-54/, car ce seroit un grant heur si vous fussiez à bout de vos tant fâcheuse[s] affaire[s] qui me faict souvant vous plaindre bien à bon essient et eslever mes vœux au ciel pour un heureux succès et pour vostre conservation, mon cher cœur, qui m'est plus chère que la vie, je le vous jure.

Ma toute bonne Madame, il faut vous dire le commandement que Monsieur l'Electeur m'a faict de vous assurer de son obéissance et combien il vous ayme et honore. Je luy ay dict le présent que vous aviez faict à celui qui vous a appté le pourtrait, il dict qu'il n'en estoit nul besoing et qu'il est très marry que l'on vous a donné suiet de faire ceste liberalité, qu'il l'avoit craint et avoit désiré que l'on vous l'eust envoyé par une autre voie, mais que Mademoiselle Tutelay avoict dict le mestre en une boîte que celui qui vous le porteroit ne sauroit ce que c'est et que mesme le sachant il ne falloit rien donner.

Toute vostre principauté vous disent tout ce qu'il [s] doivent et moy que je suis la très humble seur et passionnée servante de ma toute bonne Madame que j'ambrasse une million de foix et ce que vous avez de cher auprès de vous. Mon cœur, ce ne vous sera pas peu de joie de voir Monsieur vostre petit fils. Ce Grant Dieu le vous conserve /MG8P/ et Monsieur son frère, vous le ramenant en très heureuse santé et n'ay garde de l'oublier / en mes prières et vous ma digne Madame qui saurez la pauvre ville d'Aix assiégée. C'est grande pitié, ce / Grant Dieu veille les consoler et délivrer par sa toute puissante bonté, rabattant l'orgueil et force de nos en /MH8P/ nemi. Je faix ce souhait de toutes mes affections. Adieu mon cœur encore un coup. C'est vostre Amélie, très obéissante petite cadette.

De Lautre, ce lundy 22 d'août 1614 au soir.

Archives nationales, 1 AP 341/96

15

20 septembre 1614 – Lautern
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /55/, je vous diray des l'abort que Monsieur Colbe m'a envoyé ce mott du Sr. Calandrin, par où vous voirez que Monsieur vostre fils a faict son voyage, jusque au 13 d'août, très heureusement. Je m'estonne que Monsieur du Plessis ne vous escrit point, mais je m'imagine qu'il le faict par autre voie ou bien qu'il n'est en doute si les lestres seront surement adressée[s] tousiours, je m'assure que sy vous n'avez d'aliour de ses nouvelles que celle cy vous seront très agréable. J'en loue Dieu, mon cher cœur, et le supplie que vous les puissiez avoir tousiours telle que vous les désirez, me promettant de sa bonté que Monsieur vostre fils sera son voyage avec autant d'heur que nous luy avons souhaité et que ce ne sera pas sens beaucoup de proffit ayant tant d'honneste jans avecque luy et surout Monsieur du Plessis et M. Brusen²³, quy avecque la capacité, ont une affection toute parfaite, que Dieu suivra pour son bien comme je l'en supplie et de le combler de ses grâces, vous donnant de luy et des autres tout le contentement que vous méritez comme la millieure mère du monde.

²² Le 1^{er} janvier 1614, Elisabeth Stuart avait donné le jour à son premier enfant : Henri-Frédéric qui mourut lors d'un naufrage le 17 janvier 1629 en la mer de Haarlem. C'est seulement le 22 décembre 1617 qu'elle donna le jour à son second enfant : Charles-Louis.

²³ Adam de Brusse, un écossais, après avoir été le précepteur de Henri de La Trémoille était devenu son valet de chambre et l'accompagnait lors de son Grand tour d'Europe.

Et puis bien dire la millieure, car c'est la vérité, chère Madame que vostre bonté ne rand tellement confuse qu'il faut que je demeure muette, ne povant que l'admirer et l'exalter du plus profond de mon cœur vos chères dernières lestres du vint-cinquième d'aoust à la bonne princesse et à moy /2-56/ m'en donnent de nouveau suiet, car j'y recognoy un soing sy grandt qu'il vous plaict avoir de vostre petite seur que j'en demeure ravie et vous puis bien nommer, ma chère Madame, un paragon de bonté, de daigner prandre la paine de songer et s'y particulièrement représanter ce que vous croiez estre pour mon bien et ce avec une affection si extrodinaire que je n'ay nulle parolle pour vous représanter le ressentiment que j'en ay moins vous en povoir randre d'acez digne remercimants. Je ne lairay pour cela, mon cher cœur, de vous en randre un million de très humbles, vous suppliant de croire qu'encore que je ne vous dise rien de ce que je devois que pour cela je ne puis pas, m'escognoissante d'une si grande bonté, mais que je l'estime tout ce quy ce peut et me tiens trop heureuse de me voirsi chèrement aymée de tout ceux à qui j'ay l'honneur d'estre ce que je vous suis, je n'en suis pas digne ma bonne Madame, je le recognoy très bien et que parmy vos grandes affaires vous avez bien voulu panser à une personne qui vous est sy inutile. Croiez, mon cher cœur, que je n'ay pas veu le discours que vous faictes à ma bonne princesse sans larmes. Je ne doute nullement que vous n'aiez bien prié Dieu, lequel je supplie estre le rémunérateur de tant de bien que vous me /3-57/ faicte l'honneur me désirer et me faire la grâce d'estre telle, comme vostre bonté me croit estre, mais hélas, il y a tant de défauts et vous ne les voulez voir, car vous avez pris mon cœur une trop bonne opignon de moy qui n'ay nul bien que l'affection plaine d'ardeur de quoy je vous honore, ayme et chérit et ne puis tant le faire que je ne m'y reconnoisse encore plus obligée si les affects povoient respondre, lors vous voiriez, ma très chère et digne Madame, que je suis parfaitement vostre et qu'il n'y a sorte de devoirs respects et obéissance que je ne désire de vous randre, chère Madame, vous ayant faict ce grafignage jusques icy pour respondre à vostre chère première lestre.

J'ay reçu la seconde du vintième de ce mois qui m'oblige de nouveau sy estroitement et sy extrodinairement que si je voulois me mestre à vous dire ce que je ressens sur ce suiet un volume ne supfiroit pas, car vous prenez plaisir de m'accabler de bien faix, me faisant voir une bonté sy naïve et admirable que j'en demeure muette, car de désirer mon bien à l'égal de celuy de Messieurs vos anfans, d'y apporter jusques à vostre sang pour me le procurer sont des mots, ma chère Madame, qui me percent le cœur y voyant en vous une débonnairété de seur nom pareille, laquelle je ne puis que ressentir et non l'esprimer par parolle, car je n'en ay du tout point qui soient supfisante pour vous représanter ce que je dois et vouderois. Car si j'avois cent vies, elle vous /4-58/ seroient du tout consacrée[s]. Encore ne seroise pas acez, mon cœur, vous estant redevable en cent mille sortes ne vous ayant jamais peu randre le moindre des très humble services que je vous dois mon incapacité m'en ostant les moyens pour l'affection elle a esté et sera jusques au tombeau toute parfaite à vous honorer et chérir avec un zelle passionné. Vous estes si bonne, ma chère Dame, que vous acceptez et en faicte trop de cas, car c'est ce que je dois et serois incrate abominable sy je ne me faisois.

Je vous demande pardon, ma chère Madame, de ne vous dire rien qui vaille. Ce sont forces redictes, mais je n'ay l'esprit de faire mieux. Je souhaite que vous puissiez voir l'intérieur de mes conceptions, lors vous voiriez emprainte tout ce que je vous dois et une estime de vostre tant bon naturel comme du milheur du monde. Vous me commandez par vostre dernière de vous dire ce que j'auray trové de ce que vous dicte à la bonne princesse. Sur ce quy me conserne, j'en admire vostre bonté, mon cœur et approve vos raisons que je vous diray estre les miennes, mais je croy qu'il n'ay faut plus panser puis que les parans, hormis celle qui en a de nouveau parlé à nostre bonne princesse ne font pas paroistre le désirer depuis qu'il[s] disent avoir eu un refus. Mon esprit discoure fort souvent avecque vous ma bonne Madame. Plut à Dieu que ce peut estre en effect. Ce /5-59/ sera un jour si luy plaît de quoy je l'en supplie et de vous conserver très heureusement et très longuement.

Vous ne dictes rien de l'estat de vos affaires, mon cœur, et j'ay creu que vostre procès estoit de nouveau en terme d'estre jugé, si vous vous eslongné de Paris. C'est bien à dire qu'il est mis en un autre temps. Ceste divine bonté y veulle donner l'issue que je désire de tout mon cœur. Je ne doute pas de vostre contentement de voir ceste chère Madame et le sien réciproque. Vous vous louez, ma bonne Madame, du bien qu'elle vous faict et elle n'oublie pas d'exalter tout ce quy ce peut celuy qu'elle reçoit de vous, qui estes la millieure des millieure[s] et elle certes aussy et la bonne princesse

à nous toutes. C'est estre trop songneuse, mon cœur, que de prendre la paine de m'escire ayant si peu de loisir. C'est vous contraindre sans raison, car vous avez tout povoir. Usez en donc et commandez apsolvement à vostre petite seur qui vous doict et désire randre toute sorte d'obéissance.

Vous estes bien à escuser de n'avoir parlé à l'ambassadeur d'Angletaire touchant le bonne Madame, la contesse de Hanau, qui me commande par toute[s] ses lestres de vous dire tout ce qu'elle vous doict, car c'est avec ardeur qu'elle vous ayme et honore. Je luy puis bien randre ce tesmoygnage et qu'elle est, comme vous savez, une parfaitement bonne seur, qui desploire souvant que la langue luy manque pour vous en povoir donner les /6-60/ assurance[s] qu'elle désireroit, mais elle se promet de vostre bonté que vous n'en doutez et que vous l'aurez et tout son petit peuple tousiours pour recommandée. La bonne Madame de Bouillon me mande m'envoyer une quitance qu'elle doict siner, mais ne n'an ay point veue. Je croy qu'elle aura esté oubliée sy on prenoit Francfort comme les bruiets en courent. Elle ne seroit pas bien d'estre si proche voisine, mais ce Grand Dieu ne permettra que nos ennemis viennent à bout de leur[s] méchants desains et aura par sa bonté soing d'elle et de sa chère petite famille et de nous tous si luy plaict.

C'est pitié que la pauvre ville de Ais a esté contrainte de se randre et Wesel et autres places²⁴. Nous avons suiet autant que jamais de nous humillier devant ce Grant Dieu quy excuse tousiours ses anfans quant il le prient quoy que ce ne soit tousiours de la façon qu'ils désirent. Vostre june n'aura donc esté sens fruit. On dict que l'on en doit publier un icy. C'est à dire par tout le Palatinat. Dieu veille pas sa miséricorde disposer nos cœurs à telle dévotion que nos prières luy soient agréable pour l'amour de celui en qui nous avons les promesses d'estre exaucé.

Ma chère Madame, la bonne princesse use en sa lestre²⁵ deux ou trois foix d'un mott allemant en vous voulant dire que l'on dict que Francfort est mise au banc de l'Empire, quant vous lirez donc ce mott de actt vous saurez ce qu'elle a voulu dire.

Mon cœur, cest bonne princesse ne s'est peu mestre /7 61/ à vous escire depuis ses dernières de quoy vous mandez la réception. Je vous disois lors comme Madame sa belle-fille estoit allé à Deux-Ponts avec Monsieur son mary. C'estoit un lundy, il en revindrent le vandreidy estant extrêmement satisfaits de la bonne chère qui leur avoit esté faicte à Deux-Ponts. Ceste grande princesse le tesmoygne particulièrement et tous ses jans, aussy elle fust icy jusques au lundy, mais Monsieur son mary partit dès le samedy après dinée à cause que Monsieur le prince d'Anhalt estoit à Haidelberg et que ceux de son conseil l'avoient supplié de hâter son retour en son apsence. Madame sa famme passit le temps à danser comme elle avoit fait devant que d'aller à Deux-Ponts, ce que je vous ay mandez. Elle fust aussy le dimanche après-dinée en l'Eglise allemande comme elle avoit fait huit jours auparavant. Après, elle fust voir un jardin acez joly pour ce lieu où elle se mist à jouer au[x] petites portes. Elle a esté icy de la millieure humeur du monde et fait paroistre une si naïve bonté qu'elle mérite d'estre admirée.

A son retour de deux-Ponts, ce fust lorsque nous reçumes vos chères lestres du 25 d'août, je ne faly pas de luy dire mon cœur le commandement que vous me faisiez et luy faire voir combien chèrement vous l'honoriez et l'estime que vous continuiez de faire de son pourtrait. Elle me commandy de vous faire ses baise-mains avecque assurance de son amitié et de l'estime qu'elle faisoit du vostres. Certes ceste princesse est du tout bonne et puis dire que ce n'estoit sans larmes que je la vi[s] partir.

Mademoiselle Tutele me dict qu'elle me lairoit des lestres pour vous, mais ne m'en donne. Elle a fait /8 62/ paroistre estre icy très contante et respandy forces pleurs en nous disant adieu. La pavre Mademoiselle Majarne estoit vraiment navrée. Je croy que le cœur luy disoit la perte qu'elle avoit fait de sa mère, que l'on luy céloit et ne luy a on dict que depuis son retour à Haidelberg ce qui l'a, comme j'apprens, extrêmement affligée.

²⁴ Au mois d'août 1614, Spinola à la tête d'une force de 15 000 soldats espagnols avait occupé Aix-la-Chapelle puis Wesel, point stratégique sur le Rhin. Henri SACCHI, *La Guerre de Trente Ans*, Coll. Chemins de la Mémoire, L'Harmattan, Paris, 2003, 3 vol, tome I, p. 206.

²⁵ Cette lettre de Louise-Juliane n'est pas conservée dans le Fonds La Trémoille.

Madame la princesse ne party d'icy qu'à une heure après-dinée et feust à Neuech[et]at²⁶ après les cinq. Monsieur son mary avoit lessé tous ses jans avecque elle, n'avoit pris que trois jantilhommes avecque luy. Elle n'a point trouvé le chemin de Franquedalle²⁷ icy mavaix, c'est presque comme d'icy à Fridelson²⁸. Je ne say sy celui de Neuechetat aura esté trové pire. Je croy qui ne s'en peut guère trouver de plus dangereux, mais ceste grande princesse n'appréhnde rien.

Vous disiez, mon cœur, de savoir comme sa chambre estoit accommodée. Il y avoit le lict blanc de satin en broderie de la bonne princesse qui vient encore de feu Madame nostre mère. Le dedans en estoit et par ce que pour le dehors il n'est pas complet. Il y avoit des pantes et contenance de toille d'or brodé qui son[t] à Madame Crestiene, car le peu de temps que nous sommes icy ne luy a permis de povoir faire faire quelque chose. Ce qu'elle a fait faire ça esté un dais d'une estoffe figurée rouge et jaulne qu'elle avoit quy s'est fort bien monstré, car de loing on le pranderait pour toilette d'or. Le tapy estoit de toille d'or quy est un présent qu'une tante de feu Son Altesse luy a fait. Ce day et tapy estoi[en]t au poille et des chaires de velours rouge qu'elle a fait faire en sa salle à elle ; un day de velours tanné et des chaires de /9-63/ mesme qu'elle a aussy fait faire. Voilla le principal qu'elle a encore, mais avecque le temps si plait à Dieu de nous laisser en pais, elle s'accommodera mieux.

Je ne vous ay pas encore respondu à la demande que vous me faicte si ceste grande princesse est grosse. Je vous diray qu'elle ne la pas encore estée lors qu'elle feust icy. Elle a à cest heure à Haidelberg Madama la Lantgrevine de Cassel²⁹, qui y est depuis huit jours. Elle avoit mandé à nostre bonne princesse qu'elle seroit icy samedy passé, mais elle a eu un malheur le jeudy allant à la chasse avec Madame la princesse qui luy avot presté sa milieure aquenée, qu'elle tomby tout doucement sous elle, quy voulant se tenir à la selle qui estoit des siennes où il y a un grant fer tout autour à la façon allemande, elle s'est rompue le bras tout près de la main. On donne la faute à la selle, quoy que ce soit ceste grande princesse ne lessepas d'en estre très marrie et qu'elle tesmoygne à Madame sa belle-mère, prenant la paine de luy escrire comme tout cela est arrivé et luy dire que la Lantgrevine ne povoit à ceste ocation venir le jour qu'elle luy avoit mandé. Je ne say si son voyage sera du tout rompu ou point, car depuis vandredy nous n'en avons rien appris. Elle a plus de cinquante personne auprès d'elle et autant de chevos. Monsieur son mary est à la journée que les princes tien[nen]t de quoy la bonne princesse vous parle, mais elle a lessé à vous mender cecy et comme Monsieur le marquis de Torlach de quy la famme est morte en may, se remarie à une fille contesse de Herbac³⁰. Les noces de doivent bien tost tenir. Elle a à ce que l'on dict beaucoup d'esprit, mais elle n'est pas [...] la défunte a esté, cependant on la veue tousjours de bon œil. Sa seur a esté maitresse de M. le marquis d'Anchebac. Tout chacun croioit qu'il /10-64/ l'espouseroit, ce qui n'a esté. A cest heure, elle a un conte de Lingnage³¹. Il faut que je vous die encore un mariage de la fille aînée du frère de Monsieur le prince d'Anhalt qui espouse un duc de Ligenitz³².

Voilà, mon cœur, toute les nouvelles que je vous puis bien mander. Nous avon icy Madame la duchesse quy a esté long tempsassise auprès de moy, cependant que je me mestois à vous escrire. M'a lessé pour ne m'empêcher et m'a commandé fort particulièrement de vous assurer, mon cœur, combien elle vous ayme et honore et désire de vous randre du service et l'obéissance qu'elle vous doit, vous supplier luy continuer vos bonnes grâces. Mesdames ses seurs vous en disent autant et

²⁶ Neustadt en lisière de la forêt du Palatinat, première étape sur le chemin allant de Kaiserlautern à Heidelberg.

²⁷ Frankenthal.

²⁸ Friedelsheim également en lisière de la forêt du Palatinat, première étape sur le chemin allant de Kaiserlautern à Mannheim.

²⁹ Julianne de Nassau-Dillenburg, seconde épouse du landgrave Maurice de Hesse-Cassel.

³⁰ Juliane-Ursula de Salm-Neufville, première femme de Goerges-Frédéric de Bade-Durlach, est décédée le 30 avril 1614 à l'âge de 21 ans. Il se remaria le 23 octobre 1614 avec Agathe d'Erbach (1581-1621), fille de Goerges III d'Erbach et de sa seconde épouse Anne de Solms-Laubach.

³¹ Anne d'Erbach (1582-1650), sœur d'Agathe, avait épousé le 4 septembre 1614 le comte Philippe-Georges de Leiningen-Dagsburg-Falkenburg (1582-1627).

³² Sophie Elisabeth d'Anhalt-Dessau (1589-1622), fille du prince Johann-Georges d'Anhalt-Dessau (1567-1618) et de sa première femme Dorothee de Mansfeld-Arnstein (1561-1594) épousa le duc Georges-Rudolf de Liegnitz (1595-1653).

avecque Madame Crestiene vous randent grâces bien humble de vostre souvenir qu'ils tesmoignent leur estres très cher, vous protestte du leur et le povoir que vous avez sur eux.

Madame la duchesse a une très jolie petite créature, le millieur autant qui se puisse voir et gaie tout ce qui se peut. C'est un vray petit singe qui donne bien du plaisir à Madame sa grande maman. Mademoiselle sa seur est demeurée à Deux-Ponts. Monsieur /MG10P/ son père l'a commandé affin qu'elle continue à estudier. Elle se se porte fort bien. La vielle Mademoiselle Bliterwiz est demurée auprès d'elle. Madame la duchesse n'a personne icy que sa fille et une qui serts sa petite, un page et un laquais. C'est son train.

Adieu mon cœur, je finis tout court /MH10P/. Aimés tousiours, je vous supplie, vostre Amélie qui est toute vostre et la plus humble et fidelle seur et servante de ma bonne Madame que j'ambrasse cent mille foix de toute mes affections. Bon soir, mon cher cœur.

Bonne Madame /MG1P-55/ encore que la bonne princesse vous dict les dernières nouvelles que l'on a eu de Monsieur vostre fils. Si faut-il que / je vous en fasse aussy mention. Monsieur Colbe me l'ayant mandé depuis hier que j'avois déia faict ceste lestre. Il me dict que ça esté à Gomore en / Hongrie que ce jantilhomme la veu et salué qui se portoit Dieu mercy le mieux du monde. Dieu le veille bien conduire et le / vous ramener en très heureuse santé. Je me réjouis bien mon cœur que vostre petit vous contente et que vous le trovez bien / [...] vous deux et Mademoiselle vostre fille qui m'escrit trop honestement cent foix. Je les honore et

Archives nationales, 1 AP 341/97

16

8 décembre 1614 – Lautern
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame, vous ayant escrit il n'y a que trois jours, je ne vous feray qu'un mot par Lardenoit. Ce sera pour vous dire que la bonne princesse a reçu les lestres de M. Swertz quy luy mande que M. le prince d'Orange faict estat de venir à La Haie sy tost que Monsieur le prince Maurice sera de retour et qu'il croit que l'on fera bien d'envoier le Sr. Armet sur la fin de ceste année et pource qu'il ne pouroit venir plus apropos. Il n'a voulu falir de l'en advertir. Ses lestres sont un peu vielle. Vous aurez soing sy vous plaict ma bonne Madame que le dict Sr. Armet puisse estre despêché au plus tost et je veux espérer que sy vous y tenez la main que nous en orons une heureuse issue, car c'est de vous seulle, mon cher cœur, que nous attendons la fin de cest affaire qui est bien à désirer.

Ma bonne Madame, je vous envoie un paquet de Hanau pour la chère Madame de Bouillon. Je n'ay adiousté rien à cause qu'il y a sy peu que je luy ay escrit quant et vous ma digne /2/ et bonne Madame à quy je donne cent mille bonsoir, vous ambrasant de tout mon cœur et me souhaitant de toutes mes affections sauté à vous auprès de quy je suis continuellement d'esprit, je le vous jure mon cher cœur et que rien ne vous peut honorer à l'égal de ce que je vous faix, car je suis toute vostre. Commandez donc apsolument à vostre Amélie qui vous demande mille pardon de ce grafignage, que je faix auprès de nostre principauté qui toutes me commande[nt] de vous dire tout ce qu'il[s] doivent. Ma bonne princesse vient de prandre ma plume et vous tes /MG2P/ moygner elle mesme son sovenir. Elle et moy parlons / bien de vous, mon cher cœur, comme de la millieure seur du monde. Je / suis la vostre très humble et servante très fidelle de cœur et d'affection. C'est A.

Chère et bonne Madame /MG1P/ vous ayant escrit depuis peu de jour/, je n'ay rien à vous dire sinon que je vous embrace de tout mon cœur et que / je suis a vous vandre et à dépendre et vostre seur très obéissante.

De Lautre, ce 8 desembre 1614, vandredy.

Archives nationales, 1 AP 340/82

1615 *Le 23 mars les Etats généraux se séparèrent sur un constat d'échec. A la fin du mois de juin, le prince de Condé, les ducs de Bouillon, de Longueville, et du Maine quittèrent la*

Cour pour manifester leur opposition contre la politique extérieure de la Reine-mère et marquer leur opposition aux mariages espagnols. Le 9 août, Condé lança un nouveau manifeste.

Sans se laisser démonter, Marie de Médicis décida d'entreprendre le voyage vers Bordeaux où elle arriva le 7 octobre. Le 9 novembre l'échange des princesses eut lieu sur la Bidassoa. Le 25 novembre fut célébré à Bordeaux le mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche. Pendant ce temps Condé et ses partisans ravageaient le Poitou.

Elisabeth de Nassau va passer les cinq premiers mois de l'année à Lanquais où elle regrette le calme de Sedan où elle a laissé ses enfants. Le 12 avril, elle aura la joie de recevoir son neveu Henri de La Trémoille de retour de son Grand Tour en Europe. Elle l'emmènera visiter Castillon, terre que son époux venait d'acheter le 2 janvier de cette année à Emmanuel-Philippe de Savoie, marquis de Villars, pour la somme de 246 000 livres. Dans le courant du mois de mai, elle se reviendra à Turenne avant de prendre le chemin de retour vers Sedan où elle arriva dans les premiers jours du mois d'août.

29 janvier 1615 – Lautern
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame, vos lestres, du 13 de ce mois, nous disent que vous en avez reçu de la bonne princesse et point des miennes, je ne m'en puis ayez estonner, car M. Guertin m'en mende la réception. Je serois bien marie si elles estoient perdues, non qu'elle[s] méritent d'estre veue de vous où qu'il y aye quelque chose digne de vous estre mandé, mais pour ce que je say bien, ma chère Madame, que tout telles qu'elle[s] sont, elle[s] ne laissent de vous estre agréable.

Je veux encore espérer mon cœur que mon grafignage vous aura esté randu, car ça esté par la mesme voie que la bonne princesse vous a escrit. Je vous ay mandé par le petit Pierre que nous estions en l'attente de son retour ce qui feust dès le landemain en très bonne santé, Dieu mercy. Je vous lesse à panser, mon cœur, si Mesdames ses filles et moy estions aise de la recevoir, car il nous sembloit que les trois semaines qu'elle a esté dehors estoient encore deux foix davantage /2/ ne feroit une fille de vint ans. Ceste bonne princesse l'a fort gouvernée. Elle trove que Madame sa fille en a un très grant soing comme elle doit et a esté fort satisfaicte de ses comportements.

Ceste bonne princesse trouve un petit estrange que Madame de Rohan ne faict jamais mention en toute les lestres qu'elle luy escrit de Madame sa belle-mère, encore qu'elle luy aye souvant faict faire ses baise mains. Il faut qu'il y aie quelque petis mal entendu !

Que ne sui-je sy heureuse, mon cher cœur, de vous pouvoir entretenir de vive vois, que je le désire passionnément, mais il ne se peut. Il faut donc se contenter de le faire d'esprit. Ma chère Madame, je vous avois mandé par ceste lestre, que vous me dicte n'avoir reçu, est seu que je veux toutefois espérer que vous aurez encore faict.

Comme Madame la duchesse de Deux-Ponts m'avoit donné charge de luy faire avoir de la tapisserie comme celle que la bonne Madame de Bouillon m'a donnée que vous avez bien veue à Heidelberg en ma chambre pource qu'elle la croit a fort bon marché. Je vous supplie donc encore un coup mon cher cœur que je puise savoir combien l'aune /3/ de Paris en conte affin qu'à ce batesme je luy puise dire et savoir encore sy elle en désire pour en faire venir pour la foire de Francfort. Je croy mon cher cœur que vous saurez bien quelle tapisserie que c'est, pour le moins vos jans s'en souvienderont bien. Pardonnez, je vous supplie très humblement, mon importunité, mais ceste bonne vielle princesse m'a faict l'honneur de m'en escrire elle mesme et me tant prier que je vous dirois bien qu'elle vit que je luy ay randu ce devoir de m'en enquêter.

Ce batesme ne se passera sans bien parler de vous ma chère Madame et avecque raison vous estes extrêmement aymée et honorée de ceux quy vous ont supplié d'estre marraine³³ et de la bonne princesse et de moy uniquement et par desus tout ce que l'on peut dire mon cher cœur. Il me tarde bien d'aprandre des nouvelles de Monsieur vostre fils. Dieu vous le ramène en très heureuse santé et

³³ La seconde fille de Louise Juliane von der Pfalz, née le 11 janvier 1615 à Deux-Ponts, reçut les prénoms de Catherine-Charlotte.

le vous conserve très chèrement³⁴ et les deux autres aussy que j'ambrace par vostre permission, ma chère Madame, une millions de fois.

Je viens de recevoir un mot de M. Guertin, qui nous envoie des lestres de la bonne seur Madame de S^{te} Croix, qui tesmoigne bien son contentement de la présance qu'elle a posaidée de la chère Madame de Bouillon³⁵, de qui elle est la plus satisfaicte du monde et de Mademoiselles ses filles. Elle se /4/ plaint que l'on ne luy en a voulu donner une, et écrit cependant qu'elle ne veut perdre espérance qu'elle n'ait encore quelque unes de ses proches pour les nourrir, et là dessus elle se mest à louer sa condition. Ceste pauvre seur est bien à plaindre en ses erreurs. Ce grant Dieu en veille avoir pitié et l'appeler un jour en la cognoissance de la vérité, c'est de quoy je l'en supplie avecque ardeur³⁶. Je n'ay point de loisir d'ajouter à la lestre que je luy ay déià escrite, la recepision de la sienne sera pour voi autre foix.

Ma chère Madame, je vous assureray que tout se porte Dieu mercy très bien à Haidelberg. Demain ou après Monsieur l'Electeur et celui de Maience se doivent voir à une journée de là en une de ses maisons. Dieu veille que c'est entreveue puisse servir à la gloire.

Le Sr. Guertin me mende mon cœur que nous n'avons pas de vos chères lettre[s] à cause que vous estes après vostre grant procès. C'este divine bonté vous veille fortifier de corps et d'esprit et donner [par] sa grâce une très heureuse issue à vos facheuse [...] c'est de quoy chère Madame je l'invoque de tout mon cœur duquel, je vous /MG4P/ baise et ambrace une million de foix de toutes mes affections estant /, mon cher cœur, vostre seur et servante très humble sur qui vous avez puissance / absolue. La bonne princesse vous envoie ma chère dame ses lestres pour la chère Madame de Bouillon qui sera /MH4P/ en haste faire un brouillon. Je baise, bonne Madame, par vostre permission très humblement les mains / [...] de son mary à qui je suis de cœur et d'âme passionnée servante.

De Lautre, ce 29 janvier dimanche.

Archives nationales, 1 AP 341/157

17

13 février 1615 – Deux Ponts
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame, je vous feray un mot bien en la haste. La vie que nous menons et la compagnie que nous avons, me fera optenir le pardon que je vous en demande. J'ay apris mon cher cœur avecque bien du contentement de vos chères nouvelles par Monsieur de Bonefoy qui m'a assuré que nonn obstant toute vos paines, vous me disiez de vous porter extrêmement bien, dont je loue Dieu de tout mon cœur et le supplié de tellement les bénir que vous puisiez enfin en avoir une très heureuse issue ce que je veux espérer de sa bonté mais vous faictes ma chère Madame très bien de vous déposer tellement sur ce qu'il en ordonnera que vous vous aseurez que se sera tousiours pour vostre bien il n'en faut douter, ma chère Madame, car vous avez expérimente son aide et assistance merveilleuse, ce qu'il continura par sa grâce. Je luy en eslève mes veux du plus profond de mon cœur et me tardera que nous sachions vostre procès vidé à vostre contentement. C'est ce que je souhaite avec que ardeur, mon cher cœur. Dieu nous donne ceste joie si luy plaict et /2/ rande confus ceux qui se fient sur le bras de la chair et d'autre cauté veille bénir ceux quy s'atendent à luy je ne say pas dire ce que je vouderois, mais je me promets que vous ne lessez d'estre toute assurée de ce que je

³⁴ Amélie fait allusion au retour d'Henri de La Trémoille de son Tour d'Europe commencé au printemps 1614 ce qui permet de dater cette lettre de 1615.

³⁵ Elisabeth de Nassau lorsqu'elle s'était rendue à Turenne avec ses filles en passant par Poitiers était allée voir sa sœur Flandrine en son abbaye. L'on notera que la différence de religion ne rompait pas les liens familiaux et les échanges épistolaires. Elisabeth de Nassau était alors à Lanquais.

³⁶ L'on notera le désir de Flandrine de Nassau que l'on lui confie une de ses nièces huguenote pour qu'elle la nourrisse et le sentiment de répulsion que cela fait naître chez Amélie. Finalement ce ne sont pas ces nièces qui deviendront catholiques mais ses neveux : Henri de La Trémoille en 1628, Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne en 1635, Turenne et ses petits neveux Lorges et Duras à la fin des années 1660.

resens de vostre bonté et comme je recognois des dons de ce grant Dieu et si extrodinaire en vous que j'en adore sa miséricorde et la réclame pour jamais.

Ma chère Madame, vous saurez par Monsieur de Bonefoy comme tout s'est passé et comme vostre place a esté tenue par une plus digne que moy, qui est Madame Crestiene, je n'ay peu avoir cest honneur et obéir à vostre commandement parce que déia l'on avoit désiré que je portase l'anfant au batesme³⁷. Vous devez mon cœur faire un petit mott de remercimant à Madame Crestiene, qui s'est fort volontiers employée pour l'amour, se disoit-elle, d'une si bonne et digne seur. Il a esté le plus à propos du monde que vous n'avez envoyé personne. Je n'ay cependant lessé de faire mon cœur vos escuse comme vous me me commandez et ay donné un biliet à M. de Bonefoy de ce qu'il faut donner tout selon l'avis de nostre bonne /3/ princesse. Il revient à soixante six florin d'icy quy est un trante et un escus et demy ou environ. Il vous demandera donc le reste, ma chère Madame, de ses trois cens francs, beaucoup trop pour ce pais. Ce quy a esté donné de vostre part a esté fort estimé et loué. Vous voirez à quy c'est. Vous avez esté estimée très libérale et ce bon Monsieur de Bouillon ? j'antans seullement pour les petis dons que j'ay suivant >>> ordonnance acheté et fait donner, car pour ceux que vous avez envoyé à vostre petite filieulle, il [s] ont esté estimé trop beaux et riche cent fois, aussy à la vérité, ça esté des présans aussy honorable qu'il est possible. Pour cceluy de ce bon Monsieur de Boulion s'en a esté un royal.

Je vous ay fait un peu devant ce souper ce brouillon jusques icy où je ne puis continuer à vous dire toutes les petites particularité du batesme et de nostre royauté de ce soir, car nous venons de danser et il est trois heure, il faut donc aller coucher. Je me remets donc du tout sur Monsieur de Bonefoy, lequel, je vous diray, s'est comporté très dignement. Son ambassade car il a opservé exactement tout ce quy est de la façon de ce pais. L'envoy donc de sa personne a esté très agréable.

Madame la duchesse m'a commandé, mon cœur, de vous faire milles excuses qu'elle /MG3P/ ne vous escrit pour ce coup, et forces chose que je vous devois dire, mais je finis en vous disant que /j'ay reçu à Lautre peu de jour[s] devant lestre de Spa et la vostre chère par le laquay, par où j'ay veu que vous aviez /MH3P/ reçu la mienne qui avoit esté égarée, j'en suis bien aise ma toute bonne Madame, à quy je dis mille bonsoir ou plus tost bonjour. C'est vostre seur et servante très humble et passionnée.

De Deux Ponts, le 13 février, lundy au soir ou plustost de nuict.

Archives nationales, 1 AP 341/158

18

1^{er} mars 1615 – Lautern
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /65/, j'ay bien suiet de vous demender encore un coup très humble pardon du brouillon que je vous ay fait de Deux-Ponts, mais je m'assure que vostre bonté m'excusera fort fasillement, car le peu de loisir ne me permestoit de vous entretenir, comme je devois et eust bien désiré. Je me promets que Monsieur de Bonefoy vous aura rendu un conte exacte de tout ce qu'il a veu. Je luy randray encore ce tesmoygnage qu'il s'est sy bien aqité en son ambassade, qu'il a lessé chacun très atsifaict de ses actions, aussy a il opservé les fason de ce pais ny plus ny moins que s'il y eust esté toute sa vie. Je ne say, mon cœur, sy vous aurez entendu le petit mémoire que je luy ay fait de ce qu'il avoit à donner de vostre part. Tout s'est fait si à la haste que vous pardonnerez les deffaults, mais rien pour cela n'a esté obmis de ce qu'on devoit donner qui a esté fort estimé et loué. J'an ay reçu encore pour l'amour de vous, mon cher cœur, forces remerciments, ce que je vous dis affïn que vous ne pensiez que l'on aye donné trop peu. Monsieur de Bonnefoy m'a fort bien païé des bagues et goblets. J'ay pris l'or comme il vaut icy : la pistolle /2-66/ pour quatre florin huit batz, le ducat pour deux florins et demy. C'est le plus haut qu'on les peut donner. Je m'assure, mon cher cœur, que si vous eussiez veu M. de Bonnefoy et moy conter ensemble que vous eussiez bien ry. Il a bien suiet de dire que vous avez une neune seur et bien beste, mais pour cela elle n'a moins

³⁷ Ce baptême est celui de Catherine-Charlotte, deuxième enfant de Johann II de Deux-Ponts et de Louise-Juliane von der Pfalz, née le 11 janvier 1615. Ce qui permet de classer cette lettre.

d'affection à vous honorer et à vous rendre très humble service. Je m'assure ma chère et parfaite Madame que vous me faict l'honneur de n'en douter de quoy je vous en supplie et de croire que jamais je n'eslongneray de ma mémoire vostre excecive bonté et les obligations très estroite que je vous ay continuellement. Ce la se présente devant mes yeus non sens admirer vostre douceur et regretter mon incapacité de vous estre si inutielle d'affection. Je ne ma suis pour vous, je vous jure ca il n'ay a sorte de devoirs, respects et obéissance que je ne désire de vous rendre.

Ma bonne Madame, il me tarde bien que nous n'ayons de vos chères nouvelles et d'apprendre l'issue de vostre procès. Dieu veille qu'il soit tel que nous le désirons. Monsieur de Widemare qui a esté icy avec M. le lantgraffe Otte³⁸, m'a dict que l'on en avoit fort bonne espérance. Croiez, cher cœur, qu'il s'est bien mis sur vos louanges. Il a esté assis /3-67/, les trois repas qu'ils ont esté icy, auprès de moy et avons presque tousiours parlé de vous. Il m'a représenté les paines incroyables que vous prenez. Certes, c'est ce grand Dieu qui vous donne une force extrordinaire pour ne succomber. Sa divine bonté vous continuera ses grâces et disposera de vos affaires à sa gloire et à vostre contentement, car il ne faict douter que de quelque cauté qu'il se tourne ce sera tousiours pour vostre bien et celuy de Messieurs vos anfans car l'œil de Dieu veille sur ceux à merveille qui de volonté >>> le révèrent et aussy espèrent en sa grande bonté.

Il faut, chère Madame, que je vous die ce passage du psalme qui à l'instant me vient en l'esprit et cestoit sy a tous évènements l'on ne se représantoit ceste providance divine. Comment pourroit-on se résoudre aux difficultez qui se présente en ce pauvre monde aus uns plus aus autres moins, comme il plaict à ce grand Dieu que j'adore de tout mon cœur des assistance admirable qu'il vous faict ressentir. Son saint nom en soit bény à jamais et veille continuer et vous conserver avecque Messieurs vos anfans aussy chèrement l'eslongement et heureusement que je l'en supplie de tout mon cœur.

J'espère, mon cœur, l'heureux retour de Monsieur vostre fils. Le Sr. de Widemare m'a dict que vous aviez eu de ses nouvelles de Basle, et qu'il y avoit veu les deux june[s] lantgraf qui y estudiant. Je /4-68/ voudrois qu'il eust esté à Paris comme Monsieur leur frère y a esté, affin qu'il[s] seussent peu cognoitre il a bien loué Monsieur vostre petit fils, son jantils esprit estant a admirer, et aussy à ce que le Sr. Widemarc m'a dict la sagesse de Mademoiselle vostre fille quy m'a fort louée. Enfin Dieu vous a randu, ma chère Madame, très heureuse mère et vous donner d'eux tout le contentement que mérite la millieur du monde telle n'este vous pas dicte de moy par affection, mais de tous ceux qui vous cognoissent qui ne savent acez exalter vostre bonté et prudance et dire heureux Messieurs vos anfans d'avoir une si digne mère, à qui il[s] ne peuvent jamais acez rendre de devoir. Je m'assure que Dieu leur fera la grâce de s'aquiter de tous ceux qu leur sera possible. C'est de quoy je luy adresse mes veux et de pouvoir estre encore un jour si contente que de posaider mon cher cœur vostre tant chère et agréable présance que je me représente. Je vous proteste souvant en esprit lequel vous tient, chère Madame, très fidelle compagnie vous ne douterez point des inquiétudes qui le troublent sovant. La bonne princesse a cent mille foix plus de soing de moy que je ne vaus. Aidez-moy, mon cœur, à luy en rendre grâce /5-69/ très humbles, car les miennes seules ne suofisent tant elle me tesmoygne de bonté et désire mon bien j'en suis indigne, je le say bien ma bonne Madame et de ce que vous estes toutes importunée à mon ocation trop heureuse >>>> mille fois d'estre ainsy chèrement aymée de ceux à qui j'ay l'honneur d'estre si proche. Je ne puis autre chose ayés lesser mes veux au ciel à ce que vous puissiez toutes estre comblée de ses saintes et plus particulière [s] bénédictions et pour vostre regart, mon cœur, je recognoy aussy en particulier un soing et une bonté si ecesive que sen mentit je demeure muette aus remesimants que je vous en dois une millions de très humble ne supfisent. Je ne lesse cepedant de vous en faire et de vous supplier les avoir agréable et de ne douter jamais de l'ardeur de quoy je vous honore et chéris.

Nous attendons la bonne Madame, la contesse de Hanau, encore qu'elle ne nous a point mandé si elle viendroit, mais la bonne princesse l'en a priée et elle désire bien d'avoir cest honneur ce qui nous faict espérer sa venue. Je vouderois qu'elle peust une foix optenir le paiement desa

³⁸ Otto de Hesse-Cassel (1594-1617), était le fils aîné de Maurice de Hesse-Cassel et de sa première épouse Agnès de Solms-Laubach. Il épousa en premières noces en 1613 Catherine de Bade-Durlach (1593-1615) et en secondes noces en 1617 Agnès-Madeleine d'Anhalt-Dessau (1590-1626).

pansion. Elle a déjà sené deux quittances. J'espère que le Sr. Vaseur la sollicitera si le bon Monsieur de Bouillon estoit à Paris et qu'il vous pleut luy en parler je croy que cela serviroit extêmement. Je ne doute point que n'y apportiez tout ce que vous jugerez y /6-70/ pouvoir servir et que vous m'avez mandé. Ma chère Madame, vous ne fauderiez, lorsque vous le jugerez à propos, de parler à M. l'ambassadeur d'Engletaire touchant son petit, qui a l'honneur de porter le nom du roy. Votre affection est si parfaite envers ceux qui ont l'honneur de vous estre proche et votre prudence sy grande que l'on a bien suiet de croire que vous ne négligerez rien de ce qui peut leur apporter de l'avancement. L'ont vient de dire qu'il y a une poste qui part vers Mets, ce qui me fera finir tout court, mon cœur, car il me faut encore escrire à ceste chère Madame de Bouillon, vous me ferez, si vous plaict, l'honneur que de me conserver aux bonnes grâces de Monsieur son mary et s'il est encore à Paris le permestre de l'assurer icy de ma très fidelle servitude, avecque quelle perfection je l'honore et prie Dieu pour son heureuse conservation.

Madame Crestiene et Mesdames Caterine et Charlotte m'ont commandé, mon cœur, de vous assurer qu'il[s] sont fort à vostre service et vous veulent tousiours honorer et /MG6P/ chérir. J'en dis autant à Mademoiselle vostre fille et ambrasse le cher neveu de toutes mes affection [s].

Il faut, chère Madame, que je vous die que si la bible que vous avec faict acheter pour la bñne princesse n'est encore reliée qu'il n'est nul besoing que vous la fassiez faire. Monsieur sonbeau-fils luy en a donnée une. Je suis bien marrie à cest heure que je vous ay /MH6P/ donné la paine d'en faire chercher. Pour de la gaze vous commanderez, s'il vous plaist, que l'on en fasse venir bien pareille à l'échentilion que je croy que vous aurez, si cela n'est l'on vous en envoira un autre. Adieu et bonsoir, mon cœur, aymez tousiours bien vostre petite seur, qui est à vous à vendre et à desprendre et très passionnée fidelle servante.

De Lautre, ce premier de mars,
mercredy au soir 1615

Archives nationales, 1 AP 341/98

19

29 avril 1615 – Lautre
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /71/, le Sr. Maseu nous donna à son retour vos chères lestres du 3 de ce mois, et quelque jours après la bonne princesse eu reçust encore une du 16 par laquelle elle et moy avons appris avecque beaucoup de desplesir comme vous estiez de nouveau à recommencer la poursuite de vostre procès. Lorsque vous croiez en estre venu à bout certes, ma chère Madame, je vous en plains de tout mon cœur et vouderois que le ressentiment que j'ay de vos paines vous peust apporter quelque soulagement, mais hélas cela ne peut ce que je puis, c'est de supplier ceste bonté divine de maintenir vostre droit. Je ne doute point qu'il ne le fasse et ne permettra que vostre forte partie avecque toutes ses finesses vienne à bout de ce qu'ils prétande[nt], mais vous en fera encore avoir telle issue que tout le monde recognoitera le soing qu'il a de vous, mon cher cœur, ce qu'il tesmoygne tous les jours et ce si particulièrement en vous fortifiant que vous /2-72/ ne succombez qu'il faut adorer sa grande bonté. Je luy adresse mes vœux affin qu'il vous continue ses grâces et vous conserve très heureusement et tous Messieurs vos anfans. Il n'y a heure au jours que je ne pense à vous ma bonne Madame et à ce bon Monsieur de Bouillon, priant ce grandt Dieu de commander à ses anges de camper leur camp à l'entour de luy, affin que jamais les méchants bruiets n'arrivent³⁹, qui, Dieu mercy, ne sont pas venus jusques à nous ceste dernière fois, mais cependant sachant les affaires de la Court si brouillée cela ne peut que nous donner souvant de si grandes appréhension que je frémy [y] pansant. Il me tarde bien d'apprendre ce bon Monsieur à Sedan et vous mon cher cœur pour avoir en une heureuse fin à vos affaires.

Il faut que je vous die qu'il y a dix jours que je reçus des lestres de Mademoiselle Anne de Rohan, qui, après m'avoir escrit, adioute encore un mott pour me dire l'accort que vous aviez faict

³⁹ Référence au Psaume 34,8 : « L'ange de l'Eternel campe autour de ceux qui le craignent, et il les délivre » (Ostervald).

avec Madame /3-73/ d'Elbeuf. Ceste bonne demoiselle me vouloit faire part de ses tant bonnes nouvelles pour me faire voir combien elle participoit à vostre contentement. Je luy en ay bien une extrême obligation, mais hélas je savois déjà le contraire. Ce que je regrette tant que je ne le puis ayez dire, vous voyant ma chère Madame de nouveau embarrassée en ceste affaire d'où vous en estiez sortie avec honneur et utilité. Si cela eust esté de durée que de contenance pour tous ceux qui vous honorent et chérissent et certes ne regardant quans hommes ou auroit bien suiet de murmurer, mais puisque nous savons que ceste providence divine gènerera tout pour le bien de ceux quy espèrent en luy il faut adorer ses jugement et ne douter qu'il ne continue sa bonté paternelle sur vousla chère Dame et sur Messieurs vos anfans. C'est de quoy je luy faix prière du plus profond de mon cœur luy demandant sa grâce de l'invoquer avec telle ardeur que sa miséricorde aye agréable mes requeste pour l'amour de son fils bien aymé en quy il nous veille /4-74/ regarder de son œil de pitié, nous pardonnant tant d'ingratitude que nous commettans journellement. Contre sa majesté, j'accuse les miennes et les aboie car sa miséricorde me traite en telle douceur que je ne puis ayez adorer sa divine bonté. Que plut à Dieu, ma chère Madame, que vous puissiez estre sautée auprès de la bonne princesse et mener une vie si douce mais Dieu qui vous a appelé à une vie si pénible vous donner la force de pouvoir supsister comme il a fait jusques icy. Son saint noms en soit glorifié à jamais et veille continuer sur vous et les vostres ses saint[es] et plus particulière[s] bénédictions.

Mon cher cœur, vous estes si bonne que nonn obstant toutes vos paines vous ne lessez d'avoir sovenance de moy en prenant celle de remercier la bonne princesse de ses bontez. Je vous en rands très humble grâces et vous assure ma chère Dame qu'elle continue me faire ressentit de plus en plus les effets de son tant parfaitement bon naturel en daignant avoir cent mille foix plus de /5-77/ le voir depuis il n'y a que deux jours qu'estant à Neuechetat recevoir le sermant de ses suiets il se résolut cela estant fait à quatre heure après dînée de faire une course jusques icy. Tous ses jans l'en vouloient divertir pour ce qu'il estoit sy tart mais enfin il prist la poste et n'avoit que Monsieur de Schombreg et son escuier avec luy. Il fict se grant chemin en moins de trois heure et trovry Madame sa mère qui se pourmenoit en son jardin avec Monsieur son beau-fils. Elle feust vraiment surprise car elle avoit reçu l'après-dînée de ses lestres par où il luy mandoit d'aller à Alsem et qu'il ne la voiroit point cest tromperie à quoy luy mesme n'avoit poas pansé augmenta nostre contentement d'avoir l'honneur de jouir de sa présance. Madame sa seur la duchesse n'estoit pas peu ayse que cela c'estoit fait durant son séiour icy. Monsieur son mary et elle avoient esté voir Madame sa mère et avoinet este premièrement icy ou il[s] estoient retou[r]né et sont demeuré huict ou dix jours à chaque foix. Il a fait si beau temps que nous avons presaeu tous les jours esté proumener et en carosse et à piet. La bonne princesse ne sort jamais que lorsque Monsieur son beau-fils est icy pour luy tenir compagnie. C'est le millieur prince du monde /6-78/ et qui luy rand tous les honneurs et respects qu'il est possible. Elle en est tousiours extrêmement satisfaicte et de Monsieur son fils, qui tesmoygne bien honorer et estimer comme il doict une tant bonne et digne mère. Il n'a peu estre qu'un jour icy a fort supplié la bonne princesse de prandre la paine d'aller à Haidelberg mais elle ne se peut encore résoudre, encore que Madame sa belle-fille luy fait bien paroistre le désirer extrêmement, mais elle dict que ne luy povant randre du service, elle croit faire mieux de demeurer. Elle apréhande extrêmement le méchant chemin et puis se plait tant à faire accommoder son jardin qu'elle ne peut quitter Kaiserlautre. Ce sera un joly lieu avec le temps et une vraye promenade pour vous. Ma bonne Madame, j'espère bien que Dieu nous donnera encore si luy plaict l'honneur et le contentement de vous y voir. Je l'en prie de tout mon cœur.

Il faut vous dire comme Monsieur de Schomberg est contant en l'estat où il est à cest heure⁴⁰. On dict aussy qu'il en a tous les suiets du monde et que sa famme se gouverne le mieux du monde /7-75/ en son endroit et luy ne manque point a faire le mesme du sien.

Il y a quelque temps que la bourgeoisie de la ville de Wormes s'est eslevée contre leur magistrat⁴¹. Monsieur l'Electeur a fait tout ce qu'il a peu pour les apesser, mais cela n'a de rien

⁴⁰ Le colonel Hans Meinhard Schomberg avait épousé le 22 mars 1615 Anne Dudley, seconde fille d'Edward Sutton, 5^e baron Dudley et de Theodosia Harrington, première dame de compagnie de la princesse Elisabeth.

⁴¹ Frédéric Spanheim mentionne à propos de cette affaire que la Bourgeoisie de Worms ayant usé de voies de fait à l'encontre et les confréries s'étant bandées de leur autorité à leur extirpation le magistrat avait fait appel à Frédéric V pour

servy de sorte que pour maintenir l'autorité de l'Empereur et la sienne en estant protecteur il a envoieé quelques mille hommes de piet et quelques du nons avec le canon devant ladicte ville pour la somme de se randre ce qu'elle a faict après avoir demandé délay à se résoudre, mais voyant qu'il ne pouvoient se maintenir se sont randu. Toute la bourgeoisie estant en armes sur le marche. Monsieur de Schomberg y est entré avec Monsieur Helmechetaiter, gouverneur de Renchetat, et tout ce qui estoit avec eux devant sa ville canon et munitions, ont demandé au bourgeois toute leurs armes et ont lessé quelque cent hommes en garnison jusques à ce que l'on sache la volonté de l'Ampeur. Cela s'est faict au commencement de ceste semaine. Monsieur l'Electeur s'est trové pour ce suiet à Francquedelle qui est fort près de Wormes. Madame sa famme a esté avecques et devoient à cest heure estre de retour à Haidelberg. Voilà, mon cœur, toute[s] les nouvelles que je vous puis mander.

Demain, nous attendons grande compagnie d'une princesse veve⁴², belle tante de Monsieur le duc des Deux-Ponts, qui mène sa fille à Neuchetain, où les noces se tiendront d'elle et de M. le conte Craft de Hohenloe /8-76/, nostre cousin. Il[s] s'esiourneront icy un jour. La bonne princesse aura icy toutes les dames et les princes et les principaux jantilhommes seront aussy traité icy, le reste en la ville et sera défraié par Monsieur l'Electeur. Il y a plus de cent chevaux.

Je finiray ce brouillon pource que nous ne sommes point adverty quant la poste pour Metz part que au mesme instant. C'est pourquoy il faut tenir ses lestres prestes. Je vous en envoie une pour Madamoiselle Anne de Rohan, vous suppliant qu'elle luy soie rendue. Je vous demande mille pardon de ce grafinage.

Il faut encore vous dire, mon cher cœur, comme Madame Crestiene a esté satisfaicte de la paine que vous avez prise de luy escrire. Elle a voulu par toute force vous randre elle mesme response, mais cela ne se povant faire qu'en Allemant, je l'en ay empêchée doutant vous auriez quelqun qui vous la peu lire. Je l'ay bien assurée que vous ne troveriez mavaix de n'avoir de ses lestres et que que cela vous contenteroit acez de savoir par moy que les vostres luy ont esté agréable. Elle m'a bien commandé, ma bonne Madame, de vous dire l'estime qu'elle en faict et vous randre forces grâces bien humble de ce qu'il vous plaict faire tant de cas de ce petit service qu'elle vous a randu qu'elle désireroit vous en pouvoir faire de plus grant que c'est ce qu'elle souhaite et vous povoir tesmoygner combien elle vous /MG8P/ ayme et honore et force autres honestetez. Elle vous plaint aussy chère Dame de / tout son cœur de tant de paine que vous avez. Mesdames ses nièces en font de mesme et prient Dieu de vous donner encore issue très heureuse à vos affaires, vous supplie de vous assurer /MH8P/ de l'obéissance qu'il[s] désirent vous randre. Pour moy, ma digne Madame je suis de cœur et d'âme toute vostre. Commandez apsolutement à vostre seur et servante très humble.

Je vous supplie /MG1P/, mon cher cœur, que par vostre moyen j'aye l'honneur d'estre conservée / aux bonnes grâces de ce bon Monsieur de Bouillon, et qu'il soit assuré par vous de mon zelle a / l'honorer et de mon affection à son très humble service ne me désirant pas plus heureuse que d'estre tousiours / (la dernière ligne est dissimulée par la reliure).

Archives nationales, 1 AP 341/99

1616 *Le prince de Condé, chef du soulèvement des princes en France, au terme d'une prise d'armes sans succès, fit, le 20 décembre 1615, des ouvertures de paix à la Cour. Une conférence s'ouvrit le 15 février 1616 à Loudun.*

Charlotte-Brabantine de Nassau et sa fille Charlotte étaient toujours en Bretagne. Le 13 février, elle reçut une lettre de la Reine mère et du prince de Condé l'invitant à venir à Loudun.

rétablir l'ordre. Frédéric SPANHEIM, *Mémoires sur la vie & la mort de la Sérénissime princesse, Loyse-Juliane*, op. cit., p. 109.

⁴² Dorothée de Brunswick-Lüneburg (1570-1649), veuve de Charles 1^{er} de Deux-Ponts-Birkenfeld (1569-1600). Sa fille Sophie (1593-1676) épousa le 7 mai 1615 à Neustein Kraft VII de Hohenlohe-Neuenstein (1582-1641), fils de Wolfgang de Hohenlohe-Neuenstein et de Magdeleine de Nassau-Dillenburg, sœur de Guillaume le Taciturne.

Le 24 février, elle était à Saumur où elle dîna chez Duplessis-Mornay⁴³ puis, “ par advis venu de Loudun ”⁴⁴, se rendit à Tours où la caravane royale s’était fixée.

La paix fut conclue à Loudun le 3 mai 1616⁴⁵. Henri de La Trémoille partit à Paris à la Cour avec son oncle le duc de Bouillon et le duc du Maine⁴⁶.

La Rochelle s’inquiétant des agissements en Aunis du duc d’Epernon, gouverneur d’Angoumois, du Limousin, de Saintonge et d’Aunis, Charlotte-Brabantine de Nassau s’y rendit au mois de mai pour assurer la ville de son soutien. Après avoir effectué cette démarche politique, elle retourna en Bretagne au mois de juillet avec sa fille Charlotte et son fils cadet Frédéric⁴⁷.

Le 1er septembre 1616, Marie de Médicis mit fin aux prétentions du prince de Condé en le faisant arrêter. Cette arrestation provoqua un nouveau climat de tension. Les Rochelais, notamment, prirent quelques précautions militaires et occupèrent le château de Rochefort. Le duc d’Epernon⁴⁸ gouverneur de la Saintonge répliqua en occupant Surgères.

Le 4 octobre 1616, Henri de La Trémoille qui était revenu de la Cour, rejoignit La Rochelle avec un corps de 100 cavaliers⁴⁹. La Cour réussit toutefois à séparer les protagonistes avant que les hostilités ne se fussent aggravées. Henri de La Trémoille quitta La Rochelle le 10 novembre. Le ministre Jacques Merlin mentionna dans son diaire qu’il s’en alla “ avec une louange qui ne lui sera jamais ostée, d’estre venu à nostre secours à point nommé, avec une diligence incroyable ”⁵⁰.

Mais en faisant cette action d’éclat, Henri de La Trémoille avait oublié d’avertir sa mère à Vitré. Celle-ci le lui rappela vertement dans ses lettres. L’on ne sait comme les retrouvailles se firent. Le 20 décembre la mère et le fils étaient à Saumur chez Duplessis-Mornay “ avec bonne compagnie ”⁵¹.

Charlotte-Brabantine de Nassau passa la seconde partie de l’année 1616 à Vitré. Ce fait fait que les lettres que lui adressa Amélie pendant cette période ne sont pas conservées dans le fonds La Trémoille. Carence qui nous prive de la relation de son mariage à l’âge de 34 ans le 24 juin de cette année à Deux-Ponts avec Frédéric-Casimir, duc de Landsberg, frère cadet du duc de Deux-Ponts.

20

15 février 1616 – Lautern
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /81/, vous estes cent mille fois trop bonne qu’en prenant la peine de m’escire vous faictes encore des excuse de ce que vous ne le faictes plus amplement et cependant je m’estonne comme estant sur vostre parterment et acablée d’affaire [s] comme vous estes, vous poviez encore me faire un mot. Croiez, mon cher cœur, que la bonne princesse vous excuse bien que vous

⁴³ Lettre de Duplessis-Mornay du 24 février 1616 à Rivet. DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou escrites [...] depuis l’an 1600 jusqu’à l’an 1623*, tome I, p. 920.

⁴⁴ Lettre de Duplessis-Mornay du 28 février 1616, *Ibid.*, tome I, p. 922.

⁴⁵ Cf. M. BOUCHITTÉ, *Négociations, lettres et pièces relatives à la conférence de Loudun*, Collection de documents inédits sur l’Histoire de France, Paris, 1862.

⁴⁶ Henri de Lorraine (1578-1621), duc du Maine, fils du duc de Mayenne.

⁴⁷ Frédéric et Charlotte de la Trémoille furent les parrain et marraine d’un enfant à Vitré le 27 novembre 1616.

⁴⁸ Jean-Louis de Nogaret (1554-1642), duc d’Epernon, vétéran des guerres d’Henri IV, colonel général de l’infanterie, était gouverneur de Saintonge et de l’Angoumois et à ce titre avait mission de surveiller La Rochelle.

⁴⁹ Charles DANGIBEAU, “ Diaire de Jacques Merlin ou recueil des choses les plus mémorables qui ce sont passées en cette ville (de La Rochelle) de 1589 à 1620 ”, *Archives Historiques de la Saintonge et de l’Aunis*, tome V, 1878, p. 63-384, p. 285, 288, 290.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 298.

⁵¹ Lettre de Duplessis-Mornay du 20 décembre 1616 à Samuel Bouchereau, M.D.S.E. DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou escrites [...] depuis l’an 1600 jusqu’à l’an 1623*, tome I, p. 1027-1028.

ne luy avez dict la réception de ses lestres et qu'elle et moy vous plaingnons le plus du monde de tant de paine que vous avez. Ce grant Dieu vous en veille soulager et donner une si bonne paix à la France que nous puisions nous resiou[i]r en sa bonté. On nous en donne grande espérance et à ce que nous mande la bonne Madame de Bouillon vous auriez, mon cœur, commandement de la Royne de vous trover à Loudun. Elle nous dict qu'elle ne l'a pas seu de vous, mais qui luy avoit esté mandé de Paris, que vos dernière[s] estoient encore datée[s] de Bretagne, mais que l'on l'avoit assurée que vous seriez de retour à Touars, de quoy je suis /2-82/ très aise, aussy bien que ceste bonne seur qui nous envoie les copies des lestres que Monsieur vostre fils a escrit à Leurs Majestez qui sont bien digne d'estre veues. La bonne princesse vous mande le bruiet qu'on fait courir icy d'une conspiration qu'un jantilhomme allement a eue contre la personne de Monsieur de Bouillon, mais je veux croire puisque Madame sa femme ne nous en dict rien que cela n'aura esté. C'est aussy une résolution si abominable que je veux espérer qu'elle n'aura esté prise quoy qu'il en soit. Je loue ce grant Dieu de toutes mes affections qu'il nous a conservé ce bon Monsieur et le supplie de le conserver aussy chèrement à l'avenir et bénir tous ses bon dessains à sa gloire et ceux de tous les jans de bien qui ne respirent que la paix.

Vous avez raison, ma bonne Madame, de la désirer avec tant d'ardeur. Je m'assure que vous y apportez bien de vostre cauté tout ce quy vous sera possible. Dieu vous donne tant de sagesse qu'elle est admirer et la grâce qu'il vous fait d'employer si dignement le talent qu'il vous a donné. Son saint nom en soit bény, lequel j'adore de ses miséricordes et le supplier mon cher cœur de vous les faire de plus en plus ressentir en vous conservant très heureusement et Messieurs /3-83/ vos enfans, vous comblant de ses bénédictions plus particulière[s]. Ce sont mes souhaits très ardans. Je le vous assure, ma toute bonne Madame, et que vous n'estes jamais eslongné de mes pensées exaltant comme je dois vos bontez sans nombre que vous me tesmoygnez bien de nouveau en me souhaitant tant de bien par vostre chère lestre et parlant tousiours de moy dans toutes celles où vous escrivez à nostre bonne princesse, ce quy fait paroistre le soing que vous avez de vostre petite seur que de ne lesser parmy une million de paine que de penser à elle qui vous en rands de tout son cœur cent mille grâces, ma chère Madame et avecque toute l'humilité qui est possible et protestation que vous estes honorée, aymée et chérie de moy avec toute perfection si je ne le faisois je serois trop abominable, car vous estes mon cœur un paragon de bonté qui m'obligez cent foix plus que je ne le puis dire et ma bonne princesse continue à me combler de biens faits. Je suis trop heureuse et que de grâce me fait ce grant Dieu de me faire estre aymée toute indigne que je suis d'elle de vous chère Dame et des autres aussy tant chères seurs. Dieu par sa grâce veille exaucer mes prières et vous donne selon ses promesse[s] les biens de l'âme et du corps en telle abondance que je les désire. Ma chère Madame, c'est bien un de mes souhaits qu'il nous veille un jour toutes rasssembler, si luy /4-84/ plaict. C'est de quoy je l'en supplie si c'est sa volonté. Vous saurez, mon cœur, la compagnie que nous attendons demaine par la bonne princesse, et moy je vous diray le commandement que Monsieur le duc des Deux-Ponts m'a fait de vous envoyer de ses lestres en vous donnant aussy encore assurance de son affection à vous honorer. Je vous dois dire autant de la part de Monsieur son frère et mille excuse de ce qu'il ne vous escrit point si bien qu'il désireroit. J'ay déià eu ses lestres il y a quelque[s] jours, mais les ay gardée n'ayant commodité de vous les envoyer plus tost.

Il faut, mon cœur, que je vous die que j'en ay eue de touts ceux qui luy sont les plus proches qui me font l'honneur de me tesmoygner estre extrêmement contant de mon alliance et me font toutes les offres qui se pevent dire de leur affection. Je m'assure, mon coeur, que vous ne serez marrie de savoir comme j'ay l'heur d'estre bien voulue de toute la maison. Je ne puis penser à quitter celle-cy sans souspiper du profond du cœur, mais il se faut remestre à ceste providence divine qui fait tout pour le bien de ses /MG4G/ anfans, et puis je me consolle si je m'en eslongne que pour quatre ou cinq heure de chemin. Il faut finir ma toute bonne et parfaicte Madame. Ce sera m'aquant du commandement que me fait toute nostre principauté de vous dire tout ce qu'il [s] doivent et moy je vous protesteray que je suis toute à vous mon cœur que j'ambrasse mille /MH4P/ et mille fois de toutes mes affections et suis toute désdiée au service de Messieurs vos anfans que j'onore parfaitement et vous, mon cœur, à quy je suis la très humble seur et servante.

Chère Madame /MG1P/, il ne faut pas que j'oublie de vous assurer du sovenir de la bonne seur, Madame / la contesse, qui me commande par toutes ses lestres que vous escrivant, je ne faille

de vous renouveler les assurances / de son affection à vous honorer et des prières qu'elle fait à Dieu pour vostre prospérité et heureuse conservation et (la fin de la phrase est dissimulée par la reliure).

Archives nationales, 1 AP 341/100

21

26 mars 1616 – Lautern
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame /85/, vous avez certes grant tort que toute incommodée que vous estes pour milles affaires et rompements de testes, vous me faicte faire des excuses par Mademoiselle vostre fille de ne m'escrire point. Ce n'est point user acez librement du pouvoir absolu que vous avez sur une personne qui est toute vostre, et qui s'assure fermement avoir l'honneur d'estre chèrement aymée de ma bonne Madame qui m'a faict celuy de m'en donner tant de dignes preuves que sy j'en doutois je serois sacrilège et si je ne vous aymoies honoroies et chérisoies avec toute perfection, je me randrois du tout abominable. Croiez donc, mon cher cœur, que je manqueay plus tost à moy mesme qu'au devoir respects est submissions qui vous sont deux pas vostre petite seur quy reconnoit de jooour en jours la grandeur de vostre bon naturel au soing que vous tesmoygnez avoir d'elle par toutes les chères lestres que vous escrivez à la bonne princesse qui admire aussy bien que moy vostre bonté de quy nous parlons, je vous assure fort souvant. Ce n'est pas sans faire /2-86/ milles souhaits de povoir possaider une tant digne et chère présance. Dieu nous veille donner encore par faveur un sy paytant contentement et veille nous donner bien tost celuy d'apprendre les tant désirée[s] nouvelles d'une bonne paix.

Le Sr. Guertin nous en avoit donné assurance, mais nostre joye feust bien courte, car depuis il vous a mendé que l'on estoit encore entre crainte et espérance. Ce Grant Dieu veille avoir pitié de ses pauvres anfans et destourner son ire de nos pêchés exausant nos prières par sa miséricorde.

Nous avons eu des nouvelles de la bonne Madame de Bouillon qui est bien aus escoutes, sa santé n'estoit point du tout bonne. Je l'atribue à ses tristesse[s] et justes appréhensions. Je supplie ceste bonté divine dela resiouir en luy conservant très heureusement son cher Monsieur et le ramener chés luy en toute prospérité. Elle nous dict, mon cher cœur, avoir eu de vos lestres, que vous aviez veu la Royne. Je ne doute point que vous ne fassiez bien valoir le talent que Dieu vous a donné, lequel j'invoque de tout mon cœur de bénir ses grâces en vous et faire que ceste grande assemblée de Loudun ne se sépare /3-87/ sans le succès de tous les jans de bien.

La bonne princesse vous dict, ma chère Dame, le voyage que Monsieur son fils a faict chés Monsieur le duc de Wirtemberg, et moy je vous diray que huit jours devant il feust icy avec Monsieur le prince d'Anhalt, qui avoit avec luy Monsieur son fils ayné. Monsieur le Grant maistre estoit de la partie et deux ou trois jansilshommes. Il[s] vindrent en poste, nous n'en savions rien et entret[inrent] Monsieur l'Electeur au poille de Madame sa mère qui ne l'attendoit nullement et ne pensoit a rien moins ce qui l'estonnoit bien et nous tous, car nous croyons p>>>> d'avoir ceste digne compagnie qui estoit à trois heure icy et venoient en un demy jour de Heidelberg. C'estoit bien aller dès le landemain Monsieur l'Electeur alist aussy surprendre Monsieur le duc des Deux-Pont pour le dîner, mais estant sur la montagne il feust descouvert, car on se mist à sonner une 20^{taine} de chevaux, mais cependant on ne savoit pas que c'estoit luy que lorsqu'il entra en la cour. Il y demeura ce jour là et le landemain au matin il refeust icy ou avecque de la paine il y demeura deux jours ayant à commander force après pour le batesme où il alloit ce qui le faisoit haster son /4-88/ retour.

Monsieur le prince d'Anhalt n'avoit point esté icy, depuis que la bonne princesse y est. Il a tesmoygné trouver tout fort à son gré. Il nous a fort parlé de Madame sa famme, qui, Dieu mercy, se commançoit à remestre, mais n'avoit encore du tout repris sa première santé, aussy avoit-elle esté sy bas que l'on avoit perdu toute espérance de guérison. Il s'est fort enquis ma bonne Madame de vos nouvelles et m'acommandé de vous faire lorsque je vous escrirois ses très humble baise mains. Monsieur son fils est fort creu et se randt bien digne prince. Il[s] ont esté avec Monsieur l'Electeur à

Stoucourt⁵² et aussy le segont frère du duc de Neuebourg, quy recherche fort ses bonnes grâces, mais ne veut encore du bien à Monsieur le duc de Deux-Ponts à cause de l'administration en quoy il a très grant tort, mais il ne peut oublier que les portes de Haidelberg luy feurent fermées, mais lors il n'estoit pas tamps de luy ouvrir.

Après que Monsieur l'Electeur feust dernièrement party d'icy, Madame la vielle duchesse⁵³ qui avoit esté à Deux-Ponts y revint y ayant aussy esté lors qu'elle y alist. Elle m'a bien fait l'honneur de me tesmoygner toute sorte de bonne volonté. Monsieur son segont fils estoit avec elle, qui désire extrêmement d'avoir part en vos bonnes grâces. Je l'ay bien assuré Ma chère Madame /5-89/ que vous ne luy dénirez ceste faveur et vous assureray qu'il vous honore fort ce qui ne peut autrement puis qu'il me fait l'honneur de me vouloir du bien.

Il faut, mon cœur, que je vous die des nouvelles de la bonne Madame, la contesse de Hanau, quy est que, Dieu mercy, elle se porte bien et toute sa chère famille. Avec passion, elle désire la pais et de vous savoir ma chère Madame hors des paines où les troubles vous ont mis. Elle ne m'escrit jamais sans faire mention de la tant digne et chère seur à nous deux, à quy elle me mande tousjours de donner des assurances de son affection très parfaite à l'aimer et honorer.

On nous vient de dire, mon cœur, qu'il part quelqu'un pour Mets, cela me fera finit tout court arprès vous avoir dict le commandement que toute nostre principauté m'on[t] fait de vous assurer de leur affection à vostre service et combien il vous honre, mais personne ne le peut à l'esgal de vostre Amélie de qui les pansées sont mille foix à vous ma chère Madame et mes souhaits sont bien d'estre su heureux que de vous povoir entretenir. Adieu et bonsoir mon cher cœur. Ceste bonté divine vous veille combler et Messieurs vos anfans de ses saintes et plus particulière [s] bénédiction[s]. C'est vostre très humble seur.

A.

De Lautern, ce 26 de mars 1616.

Archives nationales, 1 AP 341/101

22

23 avril 1616 – Lautern
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame, vous avez à la vérité tous les tort du monde de faire les excuses de ne m'avoir plus tost escrit. Je say très bien que cela ne procède de paresse ny que le sort par oubly car je me promets assurément mon cœur que j'ay l'honneur d'estre fort songneusement conservée en vostre belle et chère mémoire, mais je me représante bien le peu de loisir que vous avez et fait que je m'estonne extrêmement commant il est possible que je m'estonne extrêmement commant il est possible que vous pouvez supporter tant de paines incroyables et pour le particulier et pour le général. C'est bien cest main d'an haut qui vous soustient et soulage son saint nom en soit bény éternellement et veille continuer ses assistances tant favorable. J'adore la bonté et admire les grâces qu'il a mis en vous, ma chère Madame, lesquelles je le supplie de réunnion selon ses promesse[s] de ses bénédiction[s] celleste et temporelle.

Vous avez bien suiet, mon cœur, de vous glorifier en luy de ce qu'il vous donne d'emploier si dignement le talant qu'il vous a donné, que le public vous en doit demeurer obligé extrêmement puis que vous avez contribué à la paix tout ce qu'il vous a esté possible. Monsieur Guertin ne peut acez dire combien de prudance et de sagesse vous avez tesmoygné en vous employant à une si digne peuvre. Vous vous faicte bien paroistre, mon cœur, une famme d'estat⁵⁴, aussy estes vous reconnue /2-92/ telle de tous ceux qui ont l'honneur de vous cognoistre qui savent bien publier vos louanges et moy les exalter tout ce qui se peut.

⁵² En ce point de notre recherche nous n'avons pu édifier ce lieu. Louise-Juliane pour sa part état de « Setaucour » dans ses lettres du 30 septembre 1620 à ses sœurs Charlotte-Brabantine et Elisabeth, précisant que c'est le lieu où le duc de Wurtemberg tient séjour. Il s'agit peut-être tout simplement de Stuttgart.

⁵³ Magdeleine de Juliers-Clèves, veuve du duc Johann Ier des Deux-Ponts.

⁵⁴ L'on ne peut que regretter qu'aucun mémorialiste n'ait fait état du rôle de Charlotte-Brabantine de Nassau lors de la conférence de Loudun.

Ma chère Madame, je veux espérer que vous serez délivré des troubles où vous estiez en ces incertitude[s] des affaires, et ne faut s'estonner sy vostre esprit a esté bien agité, en ayant tous les suiets du monde. La bonne princesse et moy en avons souvant souspiré en vous plaignant de toutes nos affections et avons bien craint que vostre santé n'en patise à bon essient. Je voy bien qu'elle s'en est resentie par ce que vous m'en mendez de quoy je suis très marie mon cher cœur car tout ce que je désire c'est de vous povoir tousjour apprendre en un très heureux estat. Je loue Dieu de tout mon cœur, ma chère Dame, d'y savoir Monsieur vostre fils et le bon Monsieur de Bouillon. Je le supplie de les y conserver très chèrement et donner ce parfaict contentement à ceste bonne Madame sa famme de le revoir bien tost heureusement de retour, ce que je veux espérer si la paix est concluer comme l'on nous en donne plus d'espérance que l'on n'a encore fait. Il est vray que nous avons déià en pour ce suiet de bien courtes joyes. C'est ce qui faict que je ne me lesse du tout promestre qu'elle ne soit publiée. J'ay bien sujet de la désirer avec ardeur puis que les jans de bien y ont tant d'interetz et en particulier ceux que j'onore si passionnément que je ne puis avoir du /3-93/ repos qu'il n'en ayent aussy.

La bonne Madame de Bouillon a bien enduré tout ce temps icy ce grand Dieu la veille autant resiourir par sa bonté qu'elle a eu des tristesse[s]. Vous aurez seu que sa santé a eu quelque altération. Je l'attribue bien à ses paines. Je prie Dieu que les médecines qu'elle nous a mandé qu'elle prant pour prévenir un plus grant mal luy puisse faire beaucoup de bien, ce que je veux espérer et que vous, mon cher cœur, repranderay nouvelles forces si vous revoiez en France la tranquillité quy y est désirée. Vous vous accusez, ma chère Madame, de nonchalance envers ce grans Dieu et que vous estes heureuse que de la ressentir et de vous y desplaire car c'est ce qui est le plus agréable à ce bon Dieu qui par sa miséricorde infignie pardonne nos fautes innumérables. Vous ne devez donc craindre, ma chère Madame, qu'il retire son saint esperit puis que ses dons et sa vocation sont sans repantance. Il vous a donné de tant de zelle et de piété que vous servez d'exemple à grants et à petis et bien heureux sont ceux là qui ont comme vous la gloire de Dieu pour but en toutes leurs actions, rien ne leur deffaudera jamai.

Pour moy, ma chère Madame, je suis sy stupide et si plaine de glace que j'aurois tout autre suiet de dire ce que vous dicte et de m'escrier : « Je croy Seigneur, supvient à mon incrédulité »⁵⁵. Je le supplie qu'il puisse encore trouver /4-94/ autant de foy en moy et qu'à jamais e me puisse consoler que ses compassions sont inespuisables. Chère Madame vous m'obligez le plus du monde que de vous sovenir de voste seur en vos prières. Je vous en rande de tout mon cœur très humbles grâces ne doutant point que ceste bonté divine ne les exauce et ne m'en fasse repentir les effects et de tant de bon [s] souhaitez par sa grande miséricorde que je recognoy merveilleuse en mon endroit. Elle là tousiours esté et la sera jusques à la fin, je m'en assure quoy que je m'en rande hélas par trop indign en resenant sy peu ses grâces. Je luy demande celle de me desplaire et d'implorer ses bontez commene dois.

Mon cœur, vous estes trop bonne cent fois que de daigner parmy tant de grande et sérieuse occupations vous sovenir de ce qui est pour mon bien et d'en avoir appris l'avis de se bon Monsieur de Bouillon qui me faict aussy bien que vous trop d'honneur. J'estime sa bonté et la vostre esxtrêmement sans vous ny la bonne princesse, ny ces deux princes que vous nommez n'eussent escrit à la Royne. Je say bien ma chère Madame qu'il ne tiendra pas à vous que sy ce peut vous ne me pourchassez quelque faveur de ce costé là. Je vous en ay une million d'obligation, mon cher cœur, et que vous faicte [s] tant valloir vostre petite seur ce que j'ay veu par la lestre que /5-95/ vous escrivez à Monsieur le duc Frédéric qu'il avoit reçu de Deux-Ponts où vos lestres avoient esté randue [s] à la bonne princesse. Il m'a envoyé la vostre me tesmoygnant combien il se sentoit obligé de la paine que vous aviez prise et des assurances qu'il vous plaisoit luy donner de vostre affection que vous luy faisiez beaucoup trop d'honneur et qu'il demeuroit à jamais vostre très humble serviteur. Certes mon cœur vous me voulez trop de bien que de vouloir que l'on croie qu'il y en a en moy qui admire vostre bonté et bel esprit de dire tout ce que vous voulés en si beau terme et si peu de mots qu'il s'en faut estonner. Vostre Amélie vous est bien inférieure en tout et partout ma bonne Madame qui estes trop aisée à contenter puis que vous me tesmoygnez l'estre de ce que je

⁵⁵ Marc, 9, 24 (Bible Ed. David Martin, 1707).

n'ay pas cédé à ce prince la part qu'il a tousiour en vos bonnes grâces ce que je vous assure qu'il estime pour un très grant honneru qu'il dict l'obligera toute sa vie à vous honorer tout ce qui se peut. Je luy ay renvoié vostre lestre mon cœur en m'aquittant de vostre commandement ce que je croy que je feray bien tost moy mesme ayant l'honneur de le voir ce ne sera pas sans parler de vos bontez, je vous en assure ma très chère Madame et qu'il n'y a jour que je me souhaite sy /6-96/ heureuse que d'avoir l'honneur et le contentement de vous entretenir, mais cela ne se peut. Il se faut contenter de la faire par imagination jusques à ce que ce bon Dieu nous rassemble. Ce que j'espère qu'il fera comme je l'en supplie, car je lenguis après ceste félicité.

Je vous ay mandé, mon cœur, dernièrement l'accouchement heureux de Madame la duchesse des Deux-Ponts⁵⁶, Madame sa mère a esté de retour icy le douzième jour. J'avois bien appréhandé que son apsence seroit plus longue que pour petite qu'elle a esté n'a pas lessé de m'estre ennuieuse. Ceste bonne princesse vous dira la résolution que l'on a prise pour ce batesme et qui seront parains et marraine[s] et moy je vous diray, ma chère Madame que ceste digne princesse se fait bien paroistre un paragon de bonté et la millieure seur du monde en prenant cent mille paines pour moy qui jette souvant des larmes de ce que je ne puis luy randre nuls des très humbles service [s] que je luy dois pour la volonté. Elle y est portée toute entière aussy ceroi-ie trop abominable sy j'y menquois et d'estable plus que créature qui vive et ceste chère princesse est si bonne qu'elle accepte mon affection pour les affects et supporte tous mes deffauts et pour ce que tous mes très humbles remerciements ne subfisent point.

Je vous supplieray, ma chère Madame d'ajouter les vostres, plût à Dieu que vous vissiez comme ceste digne Electrice se pène à mon ocation, vous diriez bien, mon cœur, qu'il n'y a point son pareil et que je ne dis pas la centième partie de ce qui en est. Tout ce que je puis c'est de prier /7-97/ ce don Dieu d'en estre le rémunateur et envers vous ma très chère Madame qui me comblez aussy de bonté et biens faits. J'en ay un très vif ressentiment, je le vous jure et que vous ne povez estre honorée et chérie de créature au monde à l'égal de ce que vous estes de moy qui n'ose panser à quitter Lautern tant cela me navre, mais ce Grant Dieu dispose de nous selon sa volonté, sa providance me consolle et que m'eslongnant ce n'est qu'à une journée d'icy⁵⁷, mais encore il y a bien des combas ce que vous pouviez fasillement juger. Mon cher cœur, sy les souhaits de nostre bonne princesse avoient lieu nous serions sautée à vous ou vous, ma chère Dame, seriez icy où je ne doute pas que vos pensées ne soient quelque fois.

Je ne fauderay, mon cœur, d'obéir à vostre commandement à l'endroit de ceste grande princesse à qui j'escrivis dernièrement rien que pour luy tesmoygner avec quelle perfection vous l'honorez. Je n'ay pas en l'honneur d'avoir response, mais bien forces assurances de l'honnerude son souvenir. Ceste vieille Mademoiselle Denne est allée en Englataire à ceste foire de Francfort, mais elle fait estat de revenir bien tost. Je plains Madame la princesse d'estre sy seulle. Il est vray qu'elle fait paroistre estre fort contente et surtout en ceste saison icy qu'elle est presque tousiours à cheval. Elle va fort souvant avec Monsieur son mary prendre ses respas à Neuebourg où elle s'y plaict fort aussy esse un lieu pour ce pais bien fort agréable.

Je m'estonne, mon cœur, que /8/ vous ne faicte nulle mention de feu Madame de Schomberg⁵⁸. Je croy vous avoir mandé sa mort, ce que je ne doute vous aura bien estonnée. Le ministre englois a faict un prêche funefbre qui a esté traduit en François. J'ay bien envie de le faire copier pour le vous pouvoir envoyer, car je m'assure que vous ne seriez marrie de le voir. Aussy le trouve je très beau et bien faict et je croy qu'en anglois il a encore toute autre grâce.

⁵⁶ Le 5 avril 1616 Louise-Juliane Palatine a accouché à Deux-Ponts de son troisième enfant, un fils, qui fut prénommé Frédéric. La lettre dont fait été Amélie de Nassau n'est pas conservée dans le Fonds La Trémoille.

⁵⁷ La petite ville d'Obermoschel où est situé le château de Landsberg est à une quarantaine de kilomètres au nord de Kaiserslautern.

⁵⁸ Anne Dudley, seconde fille d'Edward Sutton, 5^e baron Dudley et de Theodosia Harrington, première dame de compagnie de la princesse Elisabeth, qui le 22 mars 1615 avait épousé le colonel Hans Meinhard Schomberg, était décédée le 8 décembre 1615, deux jours après avoir accouché d'un fils, le futur maréchal Schomberg. Le colonel Schomberg mourut le 3 août 1616.

Je souhaite, mon cœur, par vostre permission à Marie mille bonheur en son mariage et toute sorte de contentement. Je croy que Tonnette est en sa place. Je finiray tout court, ma chère Madame, en vous assurant du pouvoir apsolu que vous avez et aurez tousjours sur vostre Amélie qui vous dira que Dieu mercy tout ce qui vous est cher à Hanau se porte fort bien et qu'il[s] languissent aussy bien que nous après une bonne et assurée pais. Dieu la donne /MG8P/ telle par sa grâce et vous conserve ma chère Dame et tous Messieurs vos / anfans en très heureuse santé et prospérité. Toute nostre principauté m'on[t] com/mandé, mon cœur, de vous dire tout ce qu'ils doivent, et moy je vous protesteray /MH8P/ que jusques au tombeau je seray avec ardeur ma bonne Madame vostre très obéissante / seur et très fidèle servante qui vous ambrasse mon cœur une million de foix.

De Lautren, ce 23 d'averil 1616.

Chère Madame /MG1P/, vous recevrez ci-joint une lettre de Monsieur / le duc des Deux-Ponts. Nous venons de recevoir des lestres / de la bonne Madame de Bouillon qui nous dict les tant bonne[s] nouvelles que son cher Monsieur luy mande les assurances de la paix / [...] ment de le voir chés vous. Il faut (la fin de la phrase est dissimulée par la reliure).

Archives nationales, 1 AP 341/102

1617 *Le 24 avril de cette année, Louis XIII débuta son règne personnel en éliminant Concini et en exilant la Reine mère à Blois. Tout le monde fut satisfait de cette mesure, même les protestants.*

Charlotte de Nassau était restée à Vitré avec sa fille Charlotte et son fils cadet Frédéric pour l'organisation du XXIIe synode national des Eglises réformées qui se tint en cette ville du 18 mai au 18 juin. Henri les rejoignit au début du mois de juin.

Le synode achevé, Charlotte-Brabantine de Nassau, sur les recommandations de Duplessis-Mornay et de son intendant en Bretagne Daniel Hay, sieur de La Motte, partit avec ses enfants à Paris pour assurer le souverain de sa fidélité, acte nécessaire connaissant ses liens avec Marie de Médicis. Charlotte-Brabantine de Nassau envoya son fils cadet, Frédéric, à Sedan avec son précepteur Berthold et revint avec ses deux aînés à Thouars, où à la fin de l'automne elle accueillit sa soeur la duchesse de Bouillon de retour d'un long séjour qu'elle avait fait dans ses terres du sud-ouest.

Henri de La Trémoille au mois d'octobre se rendit en Bretagne pour participer pour la première fois aux Etats de cette province qui se tinrent à Rennes du 26 octobre au 13 novembre et où, en tant que baron de Vitré, il présida à l'ordre de la Noblesse. La nécessité d'entretenir les garnisons de Thouars et de Taillebourg obérait lourdement les dépenses des La Trémoille. Mais les nuages s'amoncelaient sur le parti protestant, le 25 juin Louis XIII proclama son intention de rétablir le catholicisme au Béarn

Louise-Juliane fut fort occupée pendant le second semestre de l'année 1617. Après avoir assisté à l'accouchement de sa fille Louise-Juliane le 19 juillet à Deux-Ponts, elle dut se rendre à Landsberg pour assister à la naissance du premier enfant de sa sœur Amélie. Un fils né le 4 août qui ne vécut pas. Elle partit ensuite à Berlin pour assister à l'accouchement du premier enfant de sa fille Elisabeth-Charlotte qui le 13 septembre donna jour à une fille Louise-Charlotte future duchesse de Courlande. Elle était de retour à Heidelberg pour assister à l'accouchement de sa belle-fille qui donna le jour le 22 décembre à un fils, Charles-Louis.

15 juin 1617 – Landsberg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame, la bonne princesse me fist avant hier l'honneur de m'envoyer vos tant chères lestres du 3 de ce mois, par où mon cœur la grandeur de vostre bon naturel a fait paroistre admirable en ce que vous voulez faire valoir mes lestres qui ne méritent point d'estre veues de vous, mon cher cœur, bien moins de ceux à qui vous les avez monstrée, qui en ont bien fait un jugement trop favorable, mais ayant l'honneur d'estre ce que je vous suis, cela est cause que l'on estime ce peu qui est en moy qui vous en ay une million d'obligationma chère Madame et du soing que vous me faicte l'honneur d'avoir de ma santé de quoy je vous en rands toute sorte de très humble grâce et espère bien que ceste divine bonté exaucera vos bonnes prières de quoy j'en resens journellement les affects puisque sa bénédiction est sur moy en tant de sortes, mais hélas ma chère Madame mon ingratitude est d'autant plus abominable car ie n'ay pas, mon cœur, ce zelle que vous pansez mais ie sens tant de froideur que j'ay bien suiet de m'escrier : « Je croy, Seigneur, subvient à mon incrédulité »⁵⁹. Vous estes ma chère Dame si plaine de piété que vous me jugez telle que je devrois bien estre et ne voulez pas que les louanges que vous méritez vous soient attribuer d'autre cauté vous m'en donnez de quoy je n'en suis digne vostre affection vous randt ainsy aveugle et se tesmoygne si passionnée /2/ que j'ay bien suiet, mon cœur, de vous bénir et me dire heureuse d'avoir une si parfaitement bonne seur, à qui je dois mille devoirs et très humble service, mais ce que je regrette est de me voir sy inutile de vous en pavoir randre, mais vostre bonté me consolle qui accepte je say bien ma bonne Madame la volonté que j'an ay et l'ardeur de quoy je vous honore et que j'an ay et l'ardeur de quoy je vous honore et vous ay voué toute sorte d'obéissance, je m'assure, mon cœur, que vous vous aurez bien pleu à Vitry à cause de ce sinode quy si est tenu, où je m'assure que vous aurez fait reluire les dons que ce grand Dieu à mis en vous, lequel je supplie vous continuer et rémunérer ses grâces selon ses s[ain]t[es] promesse[s]. Je ne doute pas mon cœur que les troubles de la France n'aie bien reculé vos affaire[s] et que n'ayez double paine, mais ce bon Dieu qui vous a jusques icy assi[s]té si visiblement et paternellement continura et vous donnera la force, mon cœur, qui vous est nésaisère et les moyens pour surmonter toutes les incomoditez que ceste guerre vous a apporté et à Monsieur vostre fils que je loue Dieu de le savoir s'estre de nouveau aquis une si bonne réputation. Il faut bien, mon cœur, que cela vous resiouisse et consolle de voir qu'en l'âge où il est il fait merveille⁶⁰. Dieu le veille combler de plus en plus de ses grâces et les deux autres aussy qui vous sont chers comme luy. Je leur baise à tous trois bien humblement les mains et les ayme et honore en toute perfection, me promettnt de leur bon naturel qu'il me conserve leur bonne grâce de quoy je les en supplie.

Je tiens, ma chère Madame, que vous avez bien raison de désirer de vous descharger des affaires de Monsieur [vostre] fils⁶¹, pour lesquelles vous avez déià pris une paine incroyable /3/ et est facile de juger qu'elles augmente[nt] de jour en jour. Vos désirs, mon cœur, sont bien segondés des miens. Je vous le jure et que ce seroit une vie douce de po[u]voir posaider vostre tant digne et chère présance que nostre bonne princesse la souhaite souvant comme un soulagement non pareil quant j'ay l'honneur d'estre près d'elle. Nos discours sont souvant sur ce suiet de vostre demeeure en ce pais. Ce que nous goutons tout ce qui se peut. Dieu veille ma chère Madame vous bien inspirer affin que vous puissiez vous résoudre selon qu'il le congoit et pour vous et pour Messieurs vos anfans le plus utile. Vous saurez, mon cœur, comme nostre bonne princesse ne fera pas son voyage de Clève à cause que Madame sa fille avec Monsieur son mary sont allés à Berlin. Elle vous dira s'en doute comme elle est suppliée d'aller au dict lieu, mais le grant chemin et autres incommodités font qu'elle ne si peut résoudre. Je plains bien Madame sa fille qui n'est pas si heureuse que Madame sa

⁵⁹ Marc, 9, 24 (Bible Ed. David Martin, 1707).

⁶⁰ Son cousin le prince de Condé étant emprisonné depuis le 1^{er} septembre 1616, le duc de Bouillon perclus de gouttes ne bougeant plus de Sedan, Henri de La Trémoille s'était tenu tranquille pendant les premier mois de l'année 1617. Exemple du bon garçon révée par les mères, il avait tendance à écouter (souvent) celle-ci, d'où le commentaire dithyrambique d'Amélie de Nassau.

⁶¹ Remarque intéressante, Charlotte-Brabantine de Nassau était disposée à lacher son fils et pour cette raison le mariera très vite, mais Henri de La Trémoille n'était qu'un bon garçon et sa mère dut continuer à s'occuper des affaires de la famille.

seur, ny que moy pour ce regart pour ce qu'elle est si eslongnée de tous ses proches et nous avons l'honneur et le contentement d'estre si près d'eux ce qui m'est une consolation extrême.

Je ne say, mon cœur, si ce brouillon aura l'honneur d'accompagner les lestres de ceste bonne princesse. J'en doute cea les commodites se présentent si inopinément que c'est une hueur quant les miennes viennent à propos. Elle faict estat d'aller ceste semaine à Deux-Ponts. Dieu veille donner à Madame sa fille une très heureuse délivrance. Je conte fort peu après elle ce qui me mest souvant en pains, mais ceste bonne princesse me promet que si Dieu plaict elle viendra tousjour acez. J'apréhände bien ce temps mais il faut se consoler sur ces providance divine qui a soing de ceux qui espère[nt]/4/ en luy.

Je me porte, Dieu mercy, fort bien seullement que je deviens tous les jours plus pesante et les chaleurs me donnent de la paine. Je vous ay dict par ma dernière comme nous attendions icy Monsieur l'Electeur, à cet heure je vous diray que nous avons eu l'honneur de l'y voir. Ce n'a pas esté, ma chère Madame, sans bien parler de vous à qui il m'a commandé de donner assurance de son service et de son affection parfaite à vous honorer et aymer et aussy Messieurs vos anfans. Il m'a assuré que vous estes bien, mon cœur, aux bonnes grâces de Madame sa famme, qu'elle parloit souvant de vous. Je me suis aqité de nouveau envers ceste grande princesse de vostre commandement ayant esté honorée de ses lestres obligeante tout ce qui se peut. Vous vous resiouirez, bien mon cœur de l'espérance que lon a qu'elle est grosse. Dieu la veille par sa bonté chèrement conserver et la randre de nouveau heureuse mère d'un beau petit prince. Celuy qu'elle a se faict admirer d'un chacun tant il est janty. Je ne doute pas ma chère Madame que vous n'en aprenez sovant des nouvelles par nostre bonne princesse.

Cela faict que je ne vous veux importuner de redictz, mais finiray se grafignage en vous disant, mon cœur, que je ne fauderay à dire à ceste bonne Madame la contesse de Hanau le sovenir qu'il vous plaist avoir d'elle et de ses affaires sur ce que je me suis aqitée du commandement que vous me faisiez par vos précédantes. Elle exalte tout ce qui se peut vostre bonté et me conjure de vous dire ce resentiment qu'elle en a et vous randre une million de très honorable remercimant des offres que vous luy faicte pour ses affaires et aussy des bons heurs que vous souhaitez à ma nièce qui a esté depuis peu si malade, qu'elle la /MG4P/ pansé perdre mais ses dernières m'assuroient qu'elle se remettoit Dieu mercy. Elle est bien de celle[s] qui / se resiouissent pour le repos que Dieu donne à la France et me commande mon cœur de vous le dire / et à ceste bonne Madame de Bouillon à qui et à vous j'ay escrit deux fois depuis que j'ay appris ces tant bonne[s] / nouvelle[s] qui nous doivent bien faire adorer la miséricorde de ce grant Dieu et admirer les justes jugements il veille MH4P/ continuer son œuvre et faire le tout réussir à sa gloire et au salut de ses anfans. Avec ce / souhait. Je finiray tout court, ma chère Madame, avec protestation que je suis vostre seure et servante / très humble qui vous ambrasse mille foix.

De Lantsberg, ce 15 de juing 1617.

Chère Madame /MG1P/, mon papier me faillant à la fin de la feuille je m'aquiteray ny du commandement / de Monsieur mon mary qui est de vous assurer, mon cœur, de son très humble service et de son affection à vous / honorer il vous dict bien mon cœur la millieure seur du monde et exalte tout ce qui se peut les tesmoygnage[s] / que vous me randez de vostre parfaitement bon naturel. Il faut que je vous die mon cœur que Madame de Rohan me / (la totalité de la ligne est dissimulée par la reliure) / MH1P/ l'espérance de vous voir bien tost à Paris. Puis que c'est vous approcher d'icy mon cœur. Il faut que je confesse que je reçois tout plain de contentement je souhaiterois que ceste bonne Madame de Bouillon toute preste de venir aussy, mais à ce que j'apprens, il y en a encore fort peu d'apparance.

Archives nationales, 1 AP 341/103

Chère Madame, vostre tant chère lettre du premier de ce mois m'a bien resiouy pour y aprendre vostre heureuse arrivée à Paris où je ne doute pas que vous ne serez bien accablée de visites et des complimants qu'il vous faut faire. C'est pour quoy ma chère Madame vous ne devez user de mille excuses en mon endroits de ne me faire de plus longue lestres, car je m'estonne commant vous avez encore peu prandre tant de loisir que de m'escire je vous en dois mille très humbles remercimans et de ce que vous estes si bonne que de vous resiouir de savoir ma santé rafermie et des prières que vous faictes à ce grand Dieu pour mon heureux accouchement. Je ne doute point que ceste bonté divine ne m'en fasse ressentir les effects de quoy je l'en supplie et d'estre le rémunateur de tant d'honneur et de biens faicts que je reçois de vous mon cœur qui ne cecez de le combler par vos bontez vos chères lestres en sont si plainct que je ne les puis lire sans admiration. Vous avez tort, ma chère Madame, de parler des miennes et encore plus lorsque vous estes en bonne compagnie, car je ne mérite nullement les louanges que vous me donnez. Vostre affliction vous randt ainsi aveugle, mon cœur, et m'oblige /2/ à toute extrémité à me consacrer à vostre très humble service et sy mon zelle à vous honorer, aymer et chérir n'estoit à son périeux, jaurois tous les jours nouveau suiet de l'acroistre, mais c'est ce qui ne se peut, ma chère Madame, non plus que de prandre jamais de dominiation. Vous me faicte bien l'honneur de le croire, je m'en assure, mon cœur, et qu'encore que je ne vous dise rien qui vaille que je ne laisse pour cela de ne sentir tout ce que je dois. Je suis très aisse, ma bonne Madame, que vous avez reçu si bon accueil de Leurs Majestés, mais je croy que vous trovez le court bien sangée pour n'y voir plus la Royne mère du Roy. Je panse souvant à ce sangement. J'espère que puisque la marquise d'Ancre⁶² a esté exécutée que l'on remettra Monsieur le Prince en liberté et que les affaires prandront un bon établissement. C'est de quoy je faix mes prières de tout mon cœur au Seigneur et à ce qui luy plaise destourner tout les mavaix conseils et faire que les bons puissent estre mis en effect.

Vous saurez sans doute des nouvelles de nostre bonne princesse par elle mesme. Je ne me maiteray pas à vous en dire, mais bien ma chère Madame que le temps me dure bien jusques à ce que Madame sa fille soit heureusement accouchée affin que je puisse avoir l'honneur de posaider sa chère présance après laquelle je languis et suis sovant en milles appréhensions d'en estre frustrée ce qui me trouble pas peu, mais ma bonne princesse me consolle par toutes ses lestres que je ne dois point craindre qu'elle me manque, car elle espère bien de venir temps acez. Dieu le veille par sa grâce et bénir la résolution qu'elle a prise de faire ce grant voiage au pais de la marquise /3/. Elle a bien eu de la paine devant que se povoir résoudre, mais les supplication tant réitérée de Madame la marquise sa fille et de Monsieur son mary ont eu ce povoir. J'eusse bien désiré qu'il[s] feussent demeuré à Clève, le voyage n'eust pas esté sy long ny si pénible, mais Dieu sait pourquoy il en a disposé autrement. Il me tardera bien que la bonne princesse ne soit heureusement de retour.

La chère Madame de Bouillon me mande que le sien ne sera pas devant le mois de septembre. Me semble que c'est encore bien long temps. Elle sera bien aisse de voir Monsieur son fils qui a ce qu'elle me mande la doit venir trouver⁶³. Je panse que le vostre ma chère Madame est encore à Paris. Le Sieur Guertin m'a tesmoygné dans les lestres qu'il escrit à la bonne princesse le sovenir qui luy plaict avoir de moy qui reconnoit en cela son bon naturel et l'estime à beaucoup d'honneur. Promettez moy mon cœur de luy en randre icy une millions de bien humble remerciement avec assurance de mon affection à l'honorer et chérie et du désir que j'ay de luy randre les services que luy dois. J'en dict autant à Mademoiselle vostre fille que j'ambrace de tout mon cœur et vous ma toute bonne Madame qui je m'assure m'excusera bien si je ne luy faix plus longue lettre et cepandant, je croy que je ne pourray plus m'aquiter de ce devoir qu'après qu'il aura pleu à Dieu me délivrer heureusement. Cela ne m'empeschera que je ne vous tiennen bien d'esprit très fidelle compagnie. Il faut vous dire que j'eus l'honneur d'en avoir avant hier la belle tante de Monsieur mon mary et Madame sa seur qui me tesmoygne en tant de sorte son affection que je ne puis acez

⁶² Eléonora Dori Galigaï, veuve de Concini, marquis d'Ancre, avait été exécutée le 8 juillet 1617 à Paris pour crime de lèse-majesté et sorcellerie.

⁶³ Elisabeth de Nassau en ce mois de juillet était à Lanquais au Périgord, elle revint à Turenne au mois d'août où elle fut rejointe par son fils aîné Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, prince de Sedan.

m'en louer. Je say bien mon cœur que vous estes bien aise de savoir que j'ay l'honneur d'estre bien aymée. C'est ce qui me fait vous le dire.

Mon Monsieur me commande mon cœur de vous assurer /MG3P/ de sa très fidelle servitude et combien il vous honore. Pour moy, je le faix plus que personne, mon cher cœur, / estant obligée plus que créature qui vive par naissance, devoir, inclination et obligation, aussy sui-ie ma chère Madame et demeureray / jusques au tombeau vostre très humble et obéissante seur et servante et fidelle Amélie.

De Lantsberg, ce 13 de julliet 1617.

Dieu mercy /MH3P/, tout se porte bien à Hanau d'où j'ay commission, mon cœur, de vous donner les assurances que l'on vous honore de toute sa puissance.

Ma chère Madame /MG1P/, je vous suppliray prandre la paine voyant Mademoiselle Anne de Rohan de luy faire mes très humble baise mains et mille excuse que je ne rands [...] a pris la paine de m'escrire [...].

Mon cœur, il faut encore vous dire qu'en voulant fermer ma lettre j'en ay reçu de Madame la marquise, qui estoit sur son partement pour Berlin. Elle me commande de [...] tout ce qu'elle vous doit aussy [...].

Archives nationales, 1 AP 341/104

25

28 octobre 1617 – Landsberg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame, en attendant que j'aye l'honneur de recevoir de vos chères lestres et apprendre de vos nouvelles, je me mesteray à vous en dire de celles de nostre bonne princesse de quy j'ay eu l'honneur d'en recevoir hier du 7 de ce mois par où elle me commande, mon cœur de vous faire ses excuses qu'elle ne vous rands point ce qu'elle vous doit estant tant divertie d'escrire qu'elle n'en a comme point de loisir qu'elle espère qu'à son retour elle le recompasera, que vous savez le povoir que vous avez sur elle quy vous demeurera à jamais ma chère Madame. Je croy que vous ne serez point à savoir comme Madame la marquise de Brandebourg a eu une fille le 3^{eme} de septembre qu'elle a mise fort heureusement au monde, n'ayant esté malade que depuis la minuicht jusques aux heures du matin. Dieu luy a bien donné de l'heur. Son St nom en soit bény et qu'elle a fait une si heureuse couche, se portant le mieux du monde et sa chère petite aussy qui devoit estre batisée le 19 de ce mois après lequel la bonne princesse faisoit estat de revenir. Monsieur son fils l'esta allé trouver estant un des parains. MM. les Estas sont priez aussy et deux des frères de Monsieur l'Electeur de Brandebourg avec Mesdames leurs fammes, la duchesse de Bronsvick /2/. Je ne vous nomme pas la bonne princesse, mais cela sen va sens dire. Monsieur l'Electeur de Brandebourg et Madame sa famme qui se gouverne à ce que me mande ceste chère princesse sy extremement bien, tant envers elle qu'envers Madame sa fille qu'il ne se peut mieux pour Monsieur son mary il devoit en deux jours arriver là du pais de Prusse où il a esté quelque temps. Il fait paroistre son effecton très grande envers Madame sa belle-fille quy doit avoir de luy force beaux présans. Madame sa belle-mère luy a donné tout ce qui luy faut pour ses couches. Luy fait encore faire un très bien qu'elle luy en a déià donné un et un lange en broderie pour porter l'anfaut au batesme quy sera si Dieu plaist à cest heure fait et comme j'espère nostre bonne princesseen chemin. Dieu luy donne un très heureux voyage me sembl qu'il y a un siècle que je n'ay eu l'honneur de la voir je supplie ceste bonté divine que je le puisse posaider bien tost, mais je crains qu'il faudra encore avoir quelque temps patience, car je panse que ceste chère princesse yra tout droit à Haidelberg où l'on dict que Madame sa belle-fille la désire extrêmement qui pour l'estat où elle est se porte extrêmement bien. Elle a esté avec Monsieur son mary à Chafelbourg, un fort beau château, qui est à Monsieur l'Electeur de Mayance qui leur a fait tout l'honneur et bonne chère possible aussy de très beau présans. Monsieur l'Electeur d'un cheval et Madame la princesse d'une belle enseigne de trois mille /3/ florin[s]. De là Monsieur l'Electeur est passé outre vers Berlin et

Madame sa femme s'en est retournée à Haidelberg, où je croy qu'elle ne bougera devant ses couches qui doivent estre en dessembré. Ce grandt Dieu veille les donner estre heureuse.

Voilla, ma chère Madame, tout ce que je vous puis dire et que Monsieur le duc Louis est passé près de nous en son voyage pour aller à Sedan. La liberté qu'il a eue à Haidelberg luy plaist mieux que ses études. C'est la façon de la jeunesse, autrement vous savez qu'il est de très bon naturel. Il m'a dict qu'il verra à Sedan son cousin Monsieur vostre june fils et m'a assuré que la bonne Madame de Bouillon y estoit de retour ce qui me resioy fort, mais je ne le puis encore bien croire tant que j'aye de ses nouvelles. Il me tarde, mon cher cœur, que je n'aye des vostres. Je ne say que dire de ce que je n'en aye d'Hollande de la bonne Madame la contesse de Hanau. La chère princesse m'en faict l'honneur de m'en mander et dict que l'on avoit tenu à La Haie un jour de june en nostre Eglise, où elle s'estoit trovée et que Madame nostre belle-mère, ny Monsieur nostre june frère n'y avoi[en]t voulu aller ; ce qui est bien a desplorer, car cela tesmoigne que il[s] sont imbus de ceste nouvelle secte qui commence à tellement régner en nostre bon pais et par conséquent telle divisions que il est à craindre une totale ruine si ce grant Dieu n'en a pitié⁶⁴. Je le supplie qu'il destourne son ire et conserve la pureté de sa sainte parolle entre nous ne permettant que ce[te] secte continue et augmente, mais puisse prandre fin. Dieu veille /4/ susciter de bonnes âmes et mintenir Monsieur le prince Maurice en sa sainte résolution. Dimanche qui vient nous tiendrons une mémoration de la grâce que Dieu a faicte d'avoir randu la lumière de son évangille en ces pais il y a cent ans et le supplier de continuer ceste grande miséricorde envers nous et sucesseurs. L'on fera aussy le S^{te} Cène et est une action quy se doit faire non seulement au pais de Monsieur l'Electeur palatin, mais en tous autres pais des électeurs et princes évangéliques. Dieu nous face la grâce de célébrer ce jour de telle sorte que son s^t nom en soit glorifié.

Ma chère Madame, je vous escriis de Lautres, où je suis hier venu voir la bonne Madame Chrestiene avec Monsieur mon mary et faisons estat de retourner demain pour d'où ne luy fauser trop long temps compagnie. Je finiray tout court vous protestant mon cœur que vous estes bien en nos discours et ne bougez du cœur de vostre petite seur qui vous honre, ayme et chérit en toute perfection. Madame Crestiene et mon cher Monsieur me commande mon cœur de vous faire leur très humble baise mains et assurance de leur affection à vostre service vous estants du tout /MG4P/ a qui j'ay escrit de Lantsbert à la bonne Madame de S^t Crois de quy j'ay reçu de / chères lestres plaines de consolation. Dieu la veille aider à la cognoissance de sa vérité et me / faire la grâce de bien méditer ce qu'elle me représante de la félicité éter /MH4P/ nelle que posaide mon cher petit, de qui le perte ne peut que m'estre sovant renouvellé non sens douleur, mais c'est la volonté de ce bon Dieu que je supplie vous conserver aussy chèrement que le désir vostre Amélie.

De Lantsberg, ce 28 d'octobre 1617. Je dois dire de Lauten où je souhaite bien la bonne princesse.

Archives nationales, 1 AP 341/105

26

24 décembre 1617 – Deux-Ponts
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame, c'est en grande haste que je vous feray ce peu de lignes pour vous dire que hier sur le soir nous eûmes les nouvelles de l'heureux accouchement de Madame la princesse. Monsieur son mary le mande à Monsieur son beau-frère, à Madame sa seur et à moy à qui il dict que Dieu soit loué et bény Madame se femme avoit eu le plus heureux travail du monde ne s'estant trovée mal que depuis les deux heures du matin jusques à quatre heur aussy du matin qu'elle mist au

⁶⁴ Les Provinces-Unies étaient divisées entre tenants d'un protestantisme orthodoxe, les Gomariens et les Arminiens dont la théologie adoucissait la prédestination en insistant sur l'amour que Dieu porte à tout le monde et sur la médiation du Christ dans l'élection des croyants. Les Arminiens se recrutaient principalement parmi la bourgeoisie des villes alors que le peuple et les réfugiés des Pays Bas espagnols étaient Gomariens. Maurice de Nassau qui était du parti de la guerre contre les marchands et bourgeois des provinces maritimes villes opta ostensiblement au mois de juillet 1617 à La Haye pour les Gomariens alors que Louise de Coligny et son fils Frédéric-Henri étaient favorables aux Arminiens. Emile G. LÉONARD, *Histoire générale du protestantisme*, Edition de poche Quadrige, P. U. F., 1988, tome II, p. 216-221.

monde un beau petit prince. C'a esté avant hier que Dieu leur a donné ceste bénédiction à quoy je m'assure mon cher cœur que vous participerez avec beaucoup d'affection et adorerez avec nous la bonté de nostre Dieu qu'il nous fait bien paroistre et aux unes et aux autres quoy que diversement.

Ma chère Madame vous l'avez de nouveau resentie par la chère présance de ceste bonne seur à nous deux de quoy et vous mon cœur. Je reçus avant hier des lestres, mais je n'y puis respondre comme je désirerois car tout ce que je puis c'est de faire un mott bien en haste à ceste chère Madame et à vous, car Madame la duchesse s'est résolue d'envoier prontement ce laquay faire savoir ces bonnes nouvelles à Monsieur son frère à Sedan. Elle et Monsieur son mary, comme aussy le mien, m'ont commandé, mon cœur, de vous assurer de leur affection parfaite à vous honorer et se dédier du tout à vostre très humble service.

Je voy /MG1P/ bien, mon cœur, que vous estes extrêmement satisfaite de Monsieur le prince de Sedan nostre / neveu. Dieu veille continuer ses grâces sur Messieurs vos anfans, sur luy et tous les autres des chères Mesdames /. Mon cœur vous me faicte mention m'avoir escrit de Vitry, mais je n'ay point reçu les autres lestres. Je finy / (plusieurs mots recouverts par la reliure) affection sincère et fidelle. Vostre servante et (la fin de la lettre est recouvert par la reliure).

De Deux-Ponts, ce 24 de desembre 1617, incontinent après disné.

Archives nationales, 1 AP 341/106

1618 *Le 20 février le prince d'Orange, Philippe-Guillaume de Nassau, décéda à Bruxelles. Son frère cadet, Maurice, le stathouder, hérita alors du titre et devint le chef incontesté de la maison de Nassau. En France, les faveurs dont bénéficiaient Luynes et sa famille suscitaient le mécontentement de certains grands qui se rapprochèrent de la Reine-mère toujours en exil à Blois.*

Charlotte-Brabantine de Nassau vint à Paris à la fin du mois de février. Au mois de mars, elle eut une forte fièvre qui la laissa longtemps affaiblie. Au mois de juillet, elle alla voir le duc et la duchesse de Bouillon à Sedan puis au mois d'août elle se rendit à La Haye où l'appelait la succession de son frère aîné Philippe-Guillaume. A cette occasion elle emmena avec elle son fils cadet Frédéric qui faisait ses études à Sedan.

Pendant ce temps les avocats des La Trémoille discutaient avec ceux des Bouillon les clauses du contrat de mariage d'Henri de La Trémoille et de sa cousine Marie de La Tour d'Auvergne. Henri de La Trémoille pendant le dernier trimestre se rendit à la Cour pour faire agréer, par le souverain, son projet de mariage avec sa cousine germaine.

Le 23 mai, la défenestration à Prague de deux officiers de l'Empereur, conséquence des tensions opposant les protestants et les catholiques de Bohême touchant le droit des premiers à construire de nouveaux temples, va être le point de départ d'un conflit trentenaire qui va mettre à feu et à sang tout le centre de l'Europe⁶⁵. Dans ses lettres, Amélie de Nassau témoigne de l'inquiétude nées des levées de troupes de part et d'autres et de leurs déplacements.

Lettre du 21 janvier 1619 et non du 21 janvier 1618

Archives nationales, 1 AP 341/107

22 février 1618 – Landsberg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

⁶⁵ Henry BOGDAN, *La guerre de Trente Ans, 1618-1648*, Coll. Tempus, Editions Perrin, Paris, 2006, p. 61.

Chère Madame, ç'a esté de Berlin que m'a esté envoie de la bonne princesse⁶⁶ vos chères lestres du 28 de septembre, qui ont bien fait du chemin devant que je les ay reçue[s], c'est depuis peu, ma bonne Madame, autremant je n'euse tant mis à y répondre. Vous me faicte bien voir la grandeur de vostre bon naturel au resentiment que vous avez eu de mon affliction, de quoy je vous suis mon cœur en toute extrémité obligée ne povant acez vous dire combien j'estime ce tesmoynage de bonté moins vous en randre tous les très humble remercimants que je vous en dois, je ne lairay pour cela de vous en faire encore de toute l'affection de mon cœur et autant humblement que je suis, ayés donc, je vous supplie, agréable ce petit devoir que je n'ay faly de vous randre aussy tost après que Monsieur mon mary eust reçu vos chères lestres. Je veux espérer que vous aurez eu les miennes et aussy celles que je vous ay escrit depuis estant à Lautren.

A ceste heure, c'est de Deux Ponts que je le faix, où il y a plus de quinze jours que Monsieur mon mary et moy sommes venus avec Monsieur son frère et Madame sa femme, qui avoient esté à Mesenheim⁶⁷ voir Madame la duchesse, où nous les vîmes trover et ils nous ont fait l'honneur de nous vouloir /2/ voir icy où j'ay bien eu un novel rafraichissement de ma douleur, voiant le beau petit peuple qui y est lequel est très beau, bon et joly. Je les vois bien avec du plaisir, mais aussy bien avec de regret, pansant à ce que j'ay perdu⁶⁸, mais il faut vouloir ce qu'il plaict à Dieu, comme vous dicte très bien, mon cher cœur, et qu'il le faut adorer et bénir quoy qu'il dispose de nous, car nous sommes ses créatures et de plus ses enfans, lesquels il traitera tousiours en sa grande miséricorde, qu'il les châtie c'est pour leur bien. Encore que ceste chair est si infirme qu'elle ne se veut conprandre comme elle le désiroit moins si assuiestir, mais les compassions de ce grand Dieu sont un abîme. Il supporte donc nostre fragillité et nous la pardonner.

Vous me faicte trop d'honneur, ma bonne seur, d'avoir tant de soing de ma santé de me la tant recommander. Plut à Dieu quelle fust utile à vostre très humble service que je m'estimerois heureuse, mais hélas je n'en ay que la volonté que vous me ferez l'honneur ma bonne Madame d'accepter de quoy je vous supplie et de croire que j'amire vostre débonairété envers moy que j'exalte tout ce qui se peut ne pouvant à mon gré acez vous honorer et chérir, y estant portée par toute sorte de devoirs d'obligation et d'inclination. Aussy, je vous proteste que je manquerois plus tost à moy mesme qu'à ce qui vous est si justement d'eu n'y ayant sorte de devoirs ny d'obéissance que je ne désire de vous randre, ma chère Madame, vous aurez bien tracasé depuis m'avoir escrit qui estoit de la veille de vostre partement /3/ de Paris.

Dieu vous assiste merveilleusement parmy tant ..., tant de paine et d'incommodité, que vous avez son St nom en soit bény, je le supplie vous fortifier de plus en plus de corps et d'esprit à vous conserver très chèremant avec Messieurs vos enfans. Celuy que vous avez à Sedan se fait bien louer et estimer⁶⁹. On m'a dict qu'il a reçu Monsieur le duc Louis avec si bonne grâce, ayant une si belle santé que c'estoit un plaisir de le voir Dieu le veille bénir par sa grâce et les autres aussy et vous en donne tout le contentement que vous meritez et que je vous en désire de tout mon cœur ma chère Madame je participe bien aussy que vous aurez eu de voir ceste chère seur Madame de Bouillon de quy les dernières lestres que j'ay eu d'elle estoient de Naigreplisse, mais j'ay seu par Mademoiselle d'Osquerque de ses nouvelles plus fraîche, me disant le temps qu'elle devoit sesiourner chés vous et en partir. Je ne doute pas mon cœur que vos presnaie este bien réciproque et vos actions de grâce. Le Dieu des miséricordes particulières qui vous a fait ressentit parmy les troubles où vous avez esté. Nous avons bien suiet de dire à tout coups avec Davit : « Du Seigneur sont grant les effects, et qui bien contemple ses faits, vray contentement y rencontre »⁷⁰. Ce n'est

⁶⁶ Louise-Juliane de Nassau s'était rendue à Berlin pour assister au baptême du premier enfant de sa fille Elisabeth-Charlotte, une fille Louise-Charlotte, née le 3/13 septembre 1617.

⁶⁷ Mesenheim à 50 km au nord de Kaiserslautern à 11 km à l'ouest d'Obermoschel où se trouve le château de Landsberg.

⁶⁸ Frédéric le premier enfant d'Amélie né le 14 août 1617 est décédé le lendemain de sa naissance.

⁶⁹ Lorsque que l'on connaît les rapports conflictuels de Frédéric de La Trémoille avec son oncle le duc de Bouillon cette remarque d'Amélie fait sourire.

⁷⁰ Amélie de Nassau semble faire référence ici très librement au psaume 92, 6-7 : « Que tes œuvres sont grandes, ô Eternel ! tes pensées sont merveilleusement profondes ! L'homme dépourvu de sens n'y connaît rien, et l'insensé ne comprend pas ceci » (Ostervald).

que gloire et majesté de ce qu'il faict et sa bonté, par tout éternelle, se monstre. Vous l'avez bien expérimenté louant et particulièrement en ses dernière rumeurs la gloire luy en soit randue d'avoir conservé les siens parmist tant de dangers. Il veille à l'avenir continuer son assistance favorable envers tous ceux qui espèrent en luy.

Je ne seray pas, ma chère Madame, comme je croy, la première à vous dire l'heureux retour de nostre bonne princesse qui arriva le 20^{ème} du mois passé à Haidelberg en très bonne /4/ santé, Dieu mercy, et y a trouvé aussy Madame sa belle-fille qui a tesmoygné se resjouir extrêmement de sa venue. Elle avoit bien délibéré de venir à Lautren devant d'aller à Haidelberg, mais ceste grande princesse l'a tant prié de la venir trouver qu'elle n'a peu luy refuser une sy juste prière. Elle a faict en trois semaine son voiage et a trové le plus méchant chemin du monde, mais Dieu a préservé de tous malheurs son S^t nom en soit bény. Elle a veu ceste bonne tante Madame la contesse de Swartzbourg⁷¹ qui, toute aveugle qu'elle est, n'a pas lessé d'en recevoir une joye extrême. Il me tarde bien d'avoir celle de revoir ceste chère princesse, mais à ce qu'elle me mande il n'y a point d'apparance que Madame sa belle-fille s'accouche devant Nouël et par conséquant la venue à Lautren ne peut estre encore si tost. Il faut donc attendre en patience.

Je ne doute pas mon cœur que ceste bonne princesse ne vous ditct elle mesme de ses nouvelles et réparera son long silence. Ce qui me faict finir tout court en m'aquitant du commandement que Monsieur et Madame la duchesse des Deux-Ponts m'on faict de vous assurer de leur bien humble service et de l'affection parfaite de quoy il[s] vous honorent et désirent vous randre tous les devoirs qu'ils vous doivent. Il[s] ont bien le plus joly petit peuple qu'il est possible et est vostre fillieulle une belle petite créature et très aymable. Je m'assure, ma chère Madame, si vous la voyez qu'elle seroit bien en vos bonnes grâces, car elle le mérite. Elle parle déia joliment le français. Ils ont une honeste famme près d'eux, la mère de Monsieur Dort⁷², qui /MG4P/ est ministre à Sedan.

Nous avons icy de la compagnie de M. le conte de Hanau, de quy le fils a esté / en France, lequel est icy avec deux de ses frères⁷³. Sa mère est vostre cousine-germaine, une contesse de Holoe. Il y a quelques / année[s] qu'elle est morte, et en sa place est la seur du Ringraf⁷⁴ que vous avez veu à Haidelberg, qui vous faisoit aller derrière /MH4P/ la table, faisant le folastre. Je vous supplie, mon cœur, me pardonner ce grafignage et me croire toute / vostre seur et servante très humble, très fidelle et obéissante qui désire vous randre très fidelle obéissance.

Il faut /MG1P/ ma chère Madame que ie vous die encore des nouvelles de la bonne seur Madame la contesse / de Hanau de qui j'ay eu ce matin des lestres de son heureux retour à Hanau. Elle ne peut que se louer des honneurs / et tesmoygnages d'affection qu'il luy ont esté randus par Messieurs nos frères et Madame ma belle-mère qui eurent [...] ⁷⁵ tant satisfaicte encore qu'elle n'ait /MH1P/ pas peu optenir tout ce qu'elle eust bien désiré pour sa rante de Lingue⁷⁶, car il luy a esté accordé sa vie durant, mais pour le passé rien, cepandant elle n'a pas du tout perdu sa paine. Je ne say, ma chère Madame, si vous pourrez faire quelque chose pour ce que l'on luy doit en France. Je say que vous ne manquerez d'y apporter ce que vous pourrez de (cinq mots illisibles).

⁷¹ Catherina de Nassau (1543-1624), veuve de Günther de Schwarzenburg-Arnstadt (1529-1583), était une sœur de Guillaume Le Taciturne. Elle avait élevé Catherine-Belgica.

⁷² François Dor, originaire d'Allemagne, fit ses études à Sedan et fut admis au ministère le 21 décembre 1604. Après avoir exercé trois ans et demi le ministère à Laon, il revint à Sedan et y fut nommé ministre le 3 août 1608. Il accompagna Henri de La Trémoille pendant son grand Tour en Europe. Malade à Venise d'une fièvre quarte à ses compagnons durent le laisser aux bons soins de l'ambassadeur d'Angleterre. François Dor fut démis le 29 novembre 1619 de ses fonctions de ministre de Sedan pour son arminianisme. Le duc de Bouillon ayant refusé d'intervenir en sa faveur, il quitta Sedan avec sa femme, Marie Gantois, enceinte et ses quatre enfants. Il vint à Paris où il donna des leçons pour gagner sa vie.

⁷³ Philippe-Wolfgang de Hanau-Lichtenberg (1595-1641), fils de Johann-Reinhard de Hanau-Lichtenberg (1569-1625) et de Marie-Elisabeth de Hohenlohe (1576-1605), fille de Wolfgang de Hohenlohe-Neuenstein (1546-1610) et de Magdeleine de Nassau (1547-1633), une des sœurs de Guillaume Le Taciturne.

⁷⁴ Johann-Reinhard de Hanau-Lichtenberg en secondes noces avait épousé le 17 novembre 1605 Anne de Salm (1582-1636), fille de Frédéric Ier de Salm, Wild- et Rheingraf à Neuviller-sur-Moselle (1547-1608).

⁷⁵ Une quinzaine de mots sont dissimulés par la reliure.

⁷⁶ Catherine-Belgica de Nassau à sa naissance avait reçu une rente annuelle de 3 000 florins se vie durant sur la ville de Lingene. J. C. van DER DOES, *Prinssessen uit het Huis van Oranje, op. cit.*, p. 88-89.

Ma chère Madame /MG2P/, Monsieur mon mary me demande de vous faire ses très humbles baise mains et vous assure qu'il vous honore de toutes ses affections et qu'il vous est très fidelle, très-humble frère et serviteur /5/.

Ma très chère Madame vostre tant bonne lestre m'obligerait bien d'y répondre mieux que je ne feray, mais ne la venant que recevoir et n'ayant l'esprit de prontitude comme vous mon cœur. Vous me pardonneriez bien que je manque à ce devoir. Je vous fis hier un acez grant brouillon et maintenant un petit. Je plains ma chère Madame le grant rume que vous avez eu et loue Dieu que vous vous en portez mieux j'espère que la venue de Monsieur vostre fils de quoy je me resioit extrêmement vous apportera du tout vostre santé.

Ma très chère Madame, je suis bien aise que vous trové mon neveu de Hanau, qui est en Hollande à vostre gré, mais je ne say commant j'ay esté si beste de vous le dire vostre fillieul, car c'est celuy de la bonne Madame auprès de quoy vous estes et celuy qui est à Sedan est le vostre et du bon Monsieur de Bouillon. Je vous supplie /MG5P/ donc très humblement me pardonner la faute que j'ay commise, mais / c'est bien se mesprandre en disant l'un pour l'autre. Si vous ne me disiez / que je le vous ay mendé, je ne le pourois croire, pardonné lle moy /6/, mon cœur, je vous en supplie.

Je vous envoie, mon cœur, la copie colationée de ma rante d'Anvers puis que vous trovez bon de l'envoyer audict lieu. Mille très humble grâce ma bonne Madame de l'honneur que vous me faicte de me désirer tant de bien et de vous employer avec tant de soing. Vostre bonté est la nom pareille. Je ne fauderay à m'aquiter de vostre commandement envers la principauté de Lautren. Je m'en suis aquitée envers mon Monsieur qui se dict de toutes les affections vostre serviteur.

Je souhaite avec vous mon cœur que Monsieur nostre frère feut marié et qu'il est celle que vous luy désirez, car je l'honore fort. Il faut que je finisse. Mon /MG6P/ cœur, je suis bien d'esprit près de vous. Je le vous jure et que vous estes honorée, aymée et chérie de toutes / les affections de vostre Amélie, seure et servante très obéissante.

De Lantsberg, ce 22 de février.

Archives nationales, 1 AP 341/162

27

31 mars 1618 – Landsberg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame, vos chères lestres du 24 de jenvier m'ont esté rendue à la fin du mois pasé et celle du 2^{ème} février le 7^{ème} de cetuy-cy. Par la première mon cœur vous me dicte l'indisposition que vous aviez eue par un méchant rume, de quoy j'ay esté très marie puisque je participe tousiours sensiblement à tout ce qui vous touche comme i'estoit à moy mesme je le vous jure ma chère Madame et qu'il me tarde infinymant que je n'aie le contentement d'aprandre de vos chères nouvelles. J'en ay eu par Monsieur Guertin qui m'eussent bien fort resjouy mon cœur de vous savoir à Paris, mais il me dict que vous ne vous troviez pas des mieux, ce qui me m'est en paine, ma bonne Madame, n'ayant rien tant à cœur que vostre heureuse santé pour laquelle j'eslève mes veux au ciel de toutes les affections, desquelles je vous rands très humble grâces du souvenir que le Sr. Quertin m'assure qu'il vous plaict avoir de moy, qui recognois bien par cela, comme par mille autre choses, la grandeur de vostre bon naturel. Mon cœur, je ne puis que je ne l'admire et exalte tout ce qui se peut et me resens vostre obligé en toute extrémité, car il n'y a sorte de bonté de quoy vous ne me comblez, prenant plaisir de me faire valoir cent fois plus que je ne le mérite. Ma très chère Madame, mais lestres sont bien maligne[s] d'estre veues par vostre ministre⁷⁷ à qui vous mendés les avoir monstrée. Il en a fait un jugement trop favorable. Vous estes cause, mon cœur /2/, du bien que l'on me veut et vostre piété faict que l'on parle de la mienne qui est bien inférieure à la vostre. Dieu me

⁷⁷ Le ministre de Thouars était alors André Rivet qui en 1620 deviendra professeur de théologie à l'Université de Leyde et en 1632 le précepteur du jeune prince d'Orange. H. J. HONDERS, *Andreas Rivetus als invloekdrijck gereformeerd theoloog in Holland's bloeitijd*, 's-Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1930 et A. G. van OPSTAL, *André Rivet. Een invloedrijck Hugenooot ann het hof van Frederik Hendrik*, Harderwijk, 1937 (Thèse de l'Université libre d'Amsterdam).

donne d'adorer en tout et par tout ses miséricordes et de bénir son S^t Nom aussy bien en adversité qu'en prospérité.

Ma chère Madame, je ne doute pas que vous n'avez bien regretté aussy bien que nous avons fait icy la perte que nous avons faite de feu Monsieur nostre frère et sa mort si subite et inopinée qui est doublement déplorable puis qu'il a finy ses jours en ceste idolâtrie, mais je veux espérer que ce grant Dieu luy aura fait la grâce de jester toute son assurance sur nostre rédempteur et l'ambrasser par une vive foy et qu'il aura optenu ceste béatitude éternelle que ce grant et unique sauveur nous a aquis par sa mort et passion. Vous aurez sen doute dià veu la copie de son testament Swert nous en a mendé nous l'envoier. Je ne say s'il l'a déià fait à la bonne princesse a qui il a mendé comme il nous avoit frusté du droit qui nous appartient en cas que Messieurs nos deux frères viendroient à mourir sen enfans dont Dieu les en veille préserver par sa grande bonté. Je m'estonne bien de cela ayant esté d'un si bon naturel, duquel Madame la contesse de Hanau, la bonne seur ne se peut acez louer ayant esté comblée des honneurs et tesmoygnage d'amitié qu'elle a reçu de luy que je regrete bien n'avoie eu l'honneur de voir aussy bien que toutes vous autres mes chères Mesdames, mais il faut vouloir de qu'il plaict au Seigneur qui sait seul ce qui nous est utile et salutaire.

Vous me faites, mon cher cœur, bien voir par vos chères lestres comme vous /3/ participez sensiblement à ceste nouvelle bénédiction divine sur la maison électoralle palatine. J'ay bien creu ce que vous me dicte de vostre joye et actions que vous en avez randue à ce grand Dieu à quy en soit à jamais randu gloire et louange. Je voys bien, ma chère Madame, que vous avez appris l'heureuse naissance de ce petit prince, par les lestres de Monsieur son père. Je pansois que je serois la première à vous le dire par un laquay que Madame la duchesse des Deux-Ponts dépêcha prontement à Sedan à Monsieur son frère par lequel je vous escrivis un mot et puis encore aussy deux trois jours après par un laquay que Madame de Rohan avoit envoieé à Deux-Pont. Je veux espérer que toute deux vous auront esté randue[s], mais puisque vous ne me faite mention que d'une, je vous suppliray encore de me dire si vous les aurez toute deux reçue et depuis celle que je vous ay escrit de Lautren estant près de la bonne princesse de quy depuis que je suis partie de Haidelberg il y a plus de 15 jours, je n'ay point eu des nouvelles. J'ay eu l'honneur avec Monsieur mon mary de l'accompagner lorsqu'elle y arriva le vandredy devant le batesme.

Monsieur son fils nous avoit commandé de nous y trouver, nous faisant l'honneur de nous tesmoygner qu'il le désiroit fort et aussy Madame sa femme qui touts deux nous ont fait celuy de nous monstrier avoir eu nostre venue fort agréable. Ceste grande princesse m'a bien parlé de vous, mon cœur, et m'a fort commandé qu'en /4-123/ vous escrivant, je vous assurasse de son affection et combien elle estime la vostre et se ressent vostre obligée de participer si sincèrement aux grâces que Dieu luy faisoit et à Monsieur son mary, qui avec elle m'a commande de vous assurer combien il vous honoroient et estoient désireux de vous randre service. C'est un plaisir de les voir ensemble, car il[s] s'aiment uniquement et je puis bien dire que j'ay reçu un grandt contentement de voir tout une autre liberte que je n'ay point veue du passé. Ceste grande princesse a fait fort peudevantle baptesme une maladie de peu de durée, Dieu mercy, mais d'une fièvre chaude si véhémence qu'elle a mis chacun en paine. Elle avoit encore fort mavaix visage comme nous arivimes, mais elle assuroit qu'ellen'avoit plus de mal aussy sortit-elle le landemain du batesme et tousjours après alist à la chasse. Elle sosrtit bien en carosse où j'avois l'honneur d'estre, mais en revenant elle se mist à cheval faisant fort beau temps et fist forces courses autant que le cheval pouvoit aller. Elle en lassis deux puis entra en la ville en carrosse. Cestes princesse n'a point acez de soing de sa santé, mais elle dict que cela luy fait le plus grand bien quant elle coure à cheval estant accoutumée à cela. Ce bon Dieu la veille conserver très chèreman et la préserver de tous inconvéniens. Elle mérite en toute[s] sorte[s] d'estre honorée et sa bonté d'estre admirée. C'est bien ce que je fais autant que créature qui vive, car ceste /5-124/, ceste grande princesse m'a de nouveau tout ce qui ce peut obligée et liée à son très humble service.

J'ai eu l'honneur d'estre neuf jours à Haidelberg où la bonne seur, Madame la contesse de Hanau, si est aussy trovée avec mes deux niepce[s]. La deusième a veu son serviteur depuis leur retour des Pais-Bas qui luy fait présent d'une belle aquenée avec la selle, couverture, harnois de velours rouge en broderie fort belle. Madame sa mère apréhandois bien son voyage de Prague

qu'elle ne sait encore quant se fera, mais elle craint que ce soit bien tost, ceste bonne seur m'a faict forces commissions, mon cœur, que vous escrivant je vous assure de son affection très zellée à vous honorer et aymer et se consacrer du tout à vostre très humble service. Elle est aussy en paine de ce que Sr. Guertin vous mende indisposée, mais j'espère si Dieu plaict que ce n'aura esté que rume ou lassitude cependant je ne peux estre en mon aise que ne sache mon cœur vostre santé toute bonne. Dieu veille qu'elle puisse estre d'aussi longue durée que le désire tous ceux qui vous ayment et honorent parfaitement. Vous croirez facilement, mon cœur, que je ne suis seule de ce nombre, mais que ceste bonne seur de qui je viens de vous parler l'est bien aussy. Nous n'avons esté ensemble et ceste bonne princesse sans vous y souhaiter ma chère Madame de toutes nos affections et vous puis assurer que vous n'avez esté seulement désirée de nous, mais bien aussy de Monsieur l'Electeur et de Madame sa femme qui ont esté bien marrie de n'avoir eu ce contentement /6-125/ de ne voir ce bon Monsieur et ceste bonne Madame de Bouillon, comme il se l'avoient presque promis, mais à ce déffaut de leur personne il ne pouvoient envoyer personne qui feust plus chère que Monsieur leur fils⁷⁸, que j'ay bien trouvé mon cœur tel que vous me l'avez fait, car il est admirable pour son âge en sagesse et bonté. Je n'en suis moins amoureuse que vous, ma chère Madame, car je le trouve aymable tout ce qui se peut. Il s'est gouverné à Haidelberg en tout aussy sagement qu'il eust esté possible et a seu si bien s'accommoder aux cérémonies de ce pais, comme s'il y eust esté noury. Ce que je regrette c'est de n'avoir peu le voir avec particulièrement, mais il n'y en a en moy eu en telle compagnie.

Vous saurez déjà comme tout s'est passé au batesme, où nostre bonne princesse a représenté la place de la royne de la Grande Bretagne et feust servie ce jour là tout de mesme comme on la sert à jenous, et il y a eu une contesse de Hohenloe, mariée, qui luy portit la queue. Monsieur le duc des Deux-Ponts a représenté la personne de Monsieur le prince d'Angleterre. Le roy de Danemarck et la royne sa mère⁷⁹ ont envoyé un jantilhomme. Monsieur le Grant maistre a tenu la plasse de Monsieur et de Madame la marquise de Brandebourg. De la part du duc et de la duchesse de Bronsvick⁸⁰ et de Madame sa mère⁸¹ ont esté envoyé deux jantilhommes. La vefve électrice de Saxse⁸² avoit pansé que Madame sa seur, la duchesse de Bronsick, se trouveroit et luy avoit prié de tenir aussy sa place, de mesme avoit fait Madame leur seur, la duchesse de Holstein⁸³, mais n'y estant venue non plus que les deux autres Madame la duchesse des Deux-Ponts a tenu celle de l'Electrice et moy celle de la duchesse de Holsetein. Madame Caterine a porté l'anfant et a esté menée par Monsieur mon mary /7-126/ et par le fils ayné de Monsieur le marquis de Baden, qui se tint à Torlach, lequel est marié à la seur de Monsieur le duc de Wirtemberg⁸⁴. Vous avez veu à Haidelberg Madame sa mère, qui est morte il y a quelques années et s'est Monsieur son père remarié à une contesse de Erbach⁸⁵.

Le landemain du batesme Monsieur l'Electeur dansa un ballet ce qui faisoit très bon voir. Les autres jours on a passé les après dînée [s] à parler et les soir [s] a esté joué des commédies. Puis que j'ay esté en ce lieu là, j'ay creu utile, ma chère Madame vous en dire quelque chose en passant croyant cependant que c'est chose superflue puis que sen doute vous l'aurez déjà appris.

Je vous avois mandé ma chère Madame comme nous attendions Monsieur le duc Jan-Casimir, frère de mon Monsieur qui a esté retardé de venir à cause du passage de la mer où il a attendu avec sa femme plus d'un moy leur jans. A cest heure nous le croions fort proche d'icy et l'avons déjà attendu depuis hier qui me fist revenir en haste de Madame ma belle-mère que j'avois esté voir il y a

⁷⁸ Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, fils aîné du duc et de la duchesse de Bouillon qui portait alors le titre de prince de Sedan.

⁷⁹ Christian IV roi de Danemark et de Norvège (1577-1648) et sa mère Sophie de Mecklenbourg (1557-1631).

⁸⁰ Frédéric-Ulrich (1591-1634) duc de Brunswick-Wolfenbüttel et Anne-Sophie de Brandebourg (1598-1659), son épouse.

⁸¹ Elisabeth de Danemark (1573-1626), veuve du duc Henri-Jules de Brunswick-Wolfenbüttel (1564-1613).

⁸² Edwige de Danemark (1581-1641), veuve de l'électeur Christian II de Saxe (1583-1611).

⁸³ Augusta de Danemark (1580-1639), veuve du duc Johann-Adolphe de Holstein-Gottorp (1575-1616).

⁸⁴ Frédéric V de Bade-Durlach (1594-1659) avait épousé le 21 décembre 1616 à Stuttgart Barbara de Wurtemberg (1593-1623).

⁸⁵ Georges-Frédéric de Bade se maria trois fois : 1^e en 1592 avec Juliane-Ursula de Salm-Neuville (1572-1614), 2^e en 1614 avec Agathe d'Erbach (1581-1621), 3^e avec Elisabeth Stolz.

deux jours. Elle m'a bien commandé de vous faire, mon cœur, ses bien humble [s] baise mains et de vous assurer de son affection à vostre service et à vous honorer. Elle me fait tant de bien et d'honneur que certes j'ay bien suiet de me dire trop heureuse. Elle attant Madame sa belle-fille de Swede en grande dévotion. Monsieur son mary la lesse à Cassel et vient en poste, quelque 8 ou 15 jours après elle suivra. Il[s] demeureront quelque temps près de Madame sa mère ou je croy qu'elle y tiendra ses couches devant accoucher au mois de juind. Dieu luy donne que ce soit très heureusement. Elle a déià une fille qui a près de deux an[s]⁸⁶. Elle fait bien june un grant voiage, ce n'est pas sens incommodité.

Mon cœur, je ne say si vous saurez que Monsieur le Lantgrave Maurice a marié Mademoiselle sa fille, mais nous /MG7P/ ne l'avons appris que ceste semaine, que les noces se devoient faire à un duc de Meckelbourg⁸⁷. Dieu n'a pas cognu salutaire le mariage de mon frère le prince Hanry et d'elle⁸⁸. Je souhaite qu'il panse se résoudre à sanger de condition, priant ceste divine bonté de luy suciter quelque bon party et à /8-127/ Monsieur vostre fils celuy que de longtemps je luy ay désiré⁸⁹, de quy j'ay de nouveau ouy dire tant de bien que je la luy souhaite au double. Dieu en disposera comme il le cognoitra utile et à l'un et à l'autre, c'est de quoy je l'en supplie de tout mon cœur.

Ma chère Madame, je viens d'avoir l'honneur de recevoir deux paquest[s] de la bonne princesse qui m'assure que, Dieu mercy, elle se porte très bien et tout ce qui luy est cher qui ne la veullent lesser partir qu'après Pasques. Monsieur son fils estoit allé faire un tour jusques à Francfort et avoit mené Monsieur son frère avec Monsieur le prince de Sedan, mon neveu, qui ne sera marry de ceste petite proumenade.

Il faut que je finisse, mon cœur, ce sera sens nulle honestetez et nulle belle /MG8P/ parolles, mais avec les véritables que je suis, mon cher cœur, toute vostre très humble, très obéissante seur et servante très / fidelle et passionnée qui vous honore de tout son cœur. Mon cher Monsieur /MH8P/, se dict, ma chère Madame, vostre très humble serviteur qui vous dict mille bien humble remercimants de l'honneur de vostre sovenir vous aime et chérit de toute ses affections de quoy de vous embrasse de tout mon coeur.

De Lantsberg, ce dernier de mars 1618.

Archives nationales, 1 AP 341/108

28

22 avril 1618 – Landsberg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame, ayant seu par la bonne princesse que vous aviez esté fort malade d'une fièvre continue je ne puisque vous en die mon extrême desplaisir et comme de tout mon cœur je loue ceste bonté divine de vous avoir randu vostre santé ce qui m'a esté hier de nouveau confirmé par les lestres de ceste bonne princesse qui me mande comme, Dieu soit bény, vous aviez esté faire la Cène à Charenton. J'adore ce grant Dieu de vous avoir conservé et le supplie qui luy plaise vous fortifier de plus en plus et mintenir en très heureux estat, c'est bien ce que de cœur et de toutes mes affections je désire et que vous et Messieurs vos enfans ayent autant de bénédiction que avec ardeur je vous en souhaite. Mon cœur, je m'assure que vous ne doutez de mon affection partante à vous honorer, aymer et chérir avec tout le respect d'une très humble seur toute vostre qui désire vous randre toute sorte de devoir de service et d'obéissance. Je ne me mesteray pas donc à a vous en donner assurance, ma très /2-129/ chère Madame, puis que je say que vous ne doutez de ce que je vous suis par naissance, devoir et obligation qui excède bien tout ce que j'en puis dire, car vostre

⁸⁶ Chrstine-Magdeleine, première née de Johann-Casimir de Deux-Ponts et de Cathéine de Suède, est née le 27 mai 1625.

⁸⁷ Elisabeth de Hesse (1596-1625) épousa le duc Jean-Albert II de Mecklembourg-Güstrow (1590-1636).

⁸⁸ Sur l'échec du projet de mariage de Frédéric-Henri de Nassau avec Elisabeth de Hesse (1596-1625), la fille aînée du landgraf Maurice de Hesse-Cassel (1572-1632) et d'Agnés de Solms-Laubach (1578-1602). J. J. POELHEKKE, *Frederik Hendrik, prins van Oranje. Een biografisch drieluik*, Walburg Pers., Zutphen, 1978, p. 55-56 et Paul MARCHEGAY et Léon MARLET, *Correspondance de Louise de Coligny, princesse d'Orange, op. cit.*, p. 298-304.

⁸⁹ Marie de La Tour d'Auvergne, fille aînée du duc et de la duchesse de Bouillon.

bonté, mon coeur, ne sera de me combler l'honneur et de bien faire. Dieu veuille pas sa grâce en estre le reuninateur.

J'espère, ma chère Madame, que mes dernières vous auront esté randue par où je vous mendois comme nous attendons Monsieur le duc Jan-Casimir qui est arrivé 8 jours devant Madame sa femme, laquelle est une très bonne princesse⁹⁰. Madame Chrestiene n'a point voulu estre à la réception ne désirant point se trouver en grande compagnie, mais hier elle est venue la voir qui a donné un grant contentement réciproque tant d'un que d'autre car aussy n'a ceste princesse rien de plus proche en ce pais que Madame Chrestiene laquelle est sa tante. Je croy qu'elle la mènera avec soy à Lautern ou bien qu'elle yra après, car nostre bonne princesse la prié de la venir trouver sachant qu'elle a une grande envie d'avoir l'honneur de la voir. Elle parle d'elle avec toute sorte d'affection et de respect et en rant tout /3-130/ ce qui se peut à Madame nostre belle-mère, qui la tiendra près d'elle à Meisenheim, jusques à ce qu'elle soie accouchée, ne contant plus que jusques à la S^t Jan. Je m'estonne comment elle se porte sy bien ayant faict un si grant voyage et en une si mavaise saison. Elle a bien eu sa littière près d'elle, mais a esté tousiours en carrosse et Mademoiselle sa petite-fille⁹¹, quy n'entant encore que le Schwedois. Madame sa mère parle le François et bien qu'elle ne l'a pas sy a commandement, si n'a elle laissé de me faire l'honneur de le parler avec moy à quy je puis dire qu'elle a tesmoigné toute sorte d'affection que j'ay bien suiet de me louer de son bon naturel et de tant d'honneur qu'elle m'a faict.

Sa Dame d'honneur est une fort honneste femme qui parle fort bien le François. Elle l'a nourrie, car elle estoit demoiselle de feu Madame sa mère lorsqu'elle vint en Schwede. Elle est déia bien vielle. Madame sa maistresse l'aime extrêmement et en a un grant soing. Elle tient quatre demoyelle qui son[t] bonne filles.

Il y a huit jours que nous sommes revenu icy et est allé Monsieur le duc des Deux-Ponts, avec Madame sa femme, auprès de nostre bonne princesse de qui s'en doute vous aurez eu des lestres. Elle me tesmoigne fort mon cœur combien elle vous plain de vous avoir trové si mal et son contentement extrême d'estre assurée que vous vous estes remise, me dict que l'on espère de vous voir à Sedan. Dieu le veuille et que la bonne princesse et moy puissions y estre sautée[s] /4-131/. Vous croirez aisément, ma chère Madame, que ses souhaits se feront bien de tout nostre cœur ou bien que vous et la bonne Madame viviez à Lautren. Que de contentement s'il plaisoit à ce bon Dieu nous rasssembler, je l'en supplie si c'est sa volonté, car j'impaiante de recevoir un honneur et bonheur si cher qui donne une joye extrême.

Ma chère Madame, je crains que vostre maladie vous aura empêché de penser aux affaires de ceste bonne seur, Madame la contesse de Hanau qui s'assure bien que s'il est possible d'optenir quelque chose que vous luy ferez l'honneur d'y tenir la bonne main, car vous estes tant bonne que vostre soing s'estant sur ce quy à l'honneur de vous estre si proche vous saviez qu'elle a celuy que ce bon Monsieur de Bouillon est content de prandre son fillieul qui est aussy le vostre près de vous son fils de quoy elle en a une merveilleuse joye. Son aîné est à Genève où il a esté extrêmement malade, mais, Dieu mercy, il s'est remis.

Je ne vous diray davantage, ma très chère Madame, et finiray tout court en m'aquitant du commandement de Monsieur mon mary qui vous baise, mon cœur, très humblement les mains /MG4P/ et vous supplie le conserver en vos bonnes grâces et le croire vostre très humble / serviteur. Je suis ma très bonne Madame vostre seur et servante très humble et qui / vous honore avec une passion et désir ardent de vous randre les très humble[s] service[s] que je vous dois /MH4P/. Je baise, mon cœur, bien humblement les mains de Mademoiselle vostre fille et de Messieurs ses frères et les assure de mon affection à leur service et à les honorer de tout mon cœur, duquel je suis ma chère Madame >>>>> a randre et a despandre. Commandez à vostre Amélie.

De Lantsberg, ce 22 d'avril 1618.

Archives nationales, 1 AP 341/109

⁹⁰ Johann-Casimir de Deux-Ponts-Kleeberg (1589-1652) et son épouse Catherine de Suède (1584-1638).

⁹¹ Christine-Magdeleine, fille de aînée de Johann-Casimir et de Catherine de Suède, née le 27 mai 1616 à Nyköping.

14 juillet 1618 – Lautern
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame, quelques jours après vous avoir escrit mes dernières, je reçû celle de Mademoiselle vostre fille du 23^{ème} du mois passé par où mon cœur vous tesmoyner bien vostre bonté en me faisant des excuses de ne m'escire car vous savez le povoir que vous avez sur moy et que si vous vous sont ravigniez ma très chère Madame à mon ocation. Je ne panserois pas que j'usse l'honneur d'estre bien aymée de vous ma bonne Madame et je say que c'est cepandant cent fois plus que je ne mérite de quoy je vous demeure en toute extrêmité obligée.

Mon cher cœur, vous aurez déià seu la bonne chère que l'on a faicte à Monsieur le conte de Rochefort⁹² qu l'on dict estre party fort satisfait d'icy et d'[H]aidelber, aussy je croy que l'on luy en donne sujet. La bonne princesse le fist passer en ce lieu devant Monsieur son june fils, comme faisant l'honneur de la maison. Elle le trove fort honneste seigneur et de beaucoup de mérite. Elle eust esté bien aise de luy avoir peu tesmoyner l'estime qu'elle faict des personne de sa calité, mais elle dict qu'elle feust comme surprise. Toutefois, elle n'a rien obmis /2-133/ de ce qu'elle a peu et luy et ses jans ont faict paroistre estre fort contans.

La lestre de Mademoiselle vostre fille est venue trop tart, mon cœur, pour le povoir aquiter du commandement qu'il vous plaisoit me faire touchant ce seigneur, mais je suis bien aise que ce que vous avez désiré qui luy feust randu l'a esté.

Je pansois, ma chère Madame, que nos lestres vous troveroient à Sedan, mais à ce que nous mende la bonne Madame de Bouillon. Elle n'avoit point encore ce contentement, mais l'attendoit en grande dévotion, mais bien marrie qu'elle craingnoit qu'il seroit sy peu de durée, disant mon cœur que vous estiez résolue d'aller à Spa. Ce qui me faict croire que vous este en chemin pour y aller. Le temps est si beau que je vous y souhaite déia et prie ceste bonté divine de tout mon cœur de bénir tellement l'usage des eaux que vous en puissiez ressentir beaucoup de proufist. Monsieur mon mary n'a encore du tout rompu son voyage pour aller boire celles de Swalbach⁹³, mais l'a remis d'un jour à l'autre, attendant des avis plus particulier du docteur Rouf, qui est à /3-134/ Haidelberg. Et son apsansce dudict lieu nous a empêché d'en avoir et à cest heure il se présente de nouvelle difficultez qui est que dans un mois il se faict à Meisenheim le batesme du fils de Monsieur mon beau-frère et désire on de nous y voir, aussy j'auray l'honneur d'estre marraine. Tout cela nous tient en grant suspans, nous partirons demain si Dieu plaict pour les aller trouver et là prendre une résolution. Je ne vous nomme pas tous ceux qui seront priez pour parains, car il[s] sont encore en doute, mais vous diray seullement que Dieu a donné à ceste princesse acouchée le plus heureux travail du monde, ne l'estant trovée que deux heure mal. Elle pansoit aller jusques a[u] 10^{ème} de ce mois, mais elle n'a esté que jusques au troisième⁹⁴. Elle avoit fort supplié la bonne princesse de luy faire l'honneur de se trover près de d'elle, mais, Dieu mercy, elle n'a eu besoing de personne. Hélas, mon cœur, qu'elle est heureuse auprès de moy, en cela qu'elle a mis si heureusement sa petite créature au monde. Je ne luy envie point ceste bénédiction divine, mais en randt grâce à ce bon Dieu de tout mon cœur et le supplie me faire la grâce d'aquieser plainement à sa sainte et bonne volonté, cepandant ceste chair est si fragile que ma douleur de ce que j'ay perdu se /4-135/ renouvelle souvant, mais j'ay grant tort de plaindre ce qui est si bien. Vous aurez seu ma chère Madame l'honneur que je possaide depuis un mois de jouir de la digne Madame, de ceste bonne princesse. C'est une douceur non pareille quant on a le contentement de se voir près de ce qu l'on ayme et honore si uniquement vous vous saurez facilement représanter, mon cœur, ce luy que j'ay et je ne doute point que par souhaits vous estes bien près de nous, comme ceste bonne princesse et moy somme souvant sautée près de vous et de

⁹² Alexandre de Rohan (1578-1638), comte de Rochefort, appartenait à la branche catholique des Rohan-Guéméné. Il était le fils de Louis VI de Rohan-Guéméné et de Léonor de Rohan-Gié et le frère cadet d'Hercule de Rohan, duc de Montbazou.

⁹³ Bad Schwalbach est une station thermale située dans le massif du Taurus au nord-ouest de Wiesbaden

⁹⁴ Catherine Wasa donna le jour le 3/13 juillet 1618 à Meisenheim à son second enfant, un fils qui fut prénommé Charles-Frédéric. Il mourut le 13 septembre 1619 à Clèves.

ceste chère Madame de Bouillon. Plut à Dieu que par effect nous puissions posséder ceste félicité. Il n'y a point de faute à le désirer d'un et d'autre côté.

Ce Grand Dieu nous veuille rendre un jour si heureuse et contente. Je l'en supplie de tout mon cœur et que vous ne quittez Sedan sans avoir premièrement pris une pleine résolution pour le mariage de Monsieur votre fils avec ceste digne nièce, de qui ont dict mille bien et de la beauté du corps et de celle de l'esprit. On n'en dict pas moins de celui que je luy désire de tout mon cœur de sorte qu'il ne peut que ce mariage ne soit pas la bonté de Dieu le plus accompli et le plus heureux du monde la bonne princesse et moy en /5-136/ parlons souvent avec passion et nos vœux sont avec ardeur, au ciel d'en disposer comme il le connaît utile et salutaire. Ma chère Madame puis que nous nous en allons de main.

Je vous écris fort précipitamment, car je confesse que se m'est de la peine de n'estre près de ma chère princesse. Vous me pardonnerez donc mon grâignage. Je vous en supplie et de me >>>> >>> icy mes excuses à Mademoiselle votre fille que je ne ne luy rands réponse à sa chère lettre le loisir me manque, mais non l'affection à l'honorer et chérir, car c'est tout ce qui se peut et que je suis dédiée à son service bien humble. Je vous embrasse et elle par votre permission une millions de fois. Je croy, mon cœur, que vous ferez votre voyage d'Hollande. Cela estant, j'espère que votre prudence et sagesse frappera un bon coup.

Pour nos affaires du partage, j'en prie Dieu et de vous conserver très chèrement ma bonne et digne Madame, à qui Monsieur mon mary me commande de vous faire ses bien humbles baise mains avec assurance de son affection, et que personne au monde ne peut vous estre plus très humble et fidèle serviteur que luy qui prie le Seigneur pour votre prospérité et de Messieurs vos enfans de toute ses affections, de quoy mon cœur je suis votre très obéissante seure et servante jusques au tombeau.

Amélie.

De Lautren, ce 14 de juillet 1618.

Archives nationales, 1 AP 341/110

30

23 juillet 1618 – Landsberg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame /137/, j'ay seu par les chères lettres de la bonne seur Madame de Bouillon votre heureuse arrivée à Sedan, de quoy je me suis extrêmement resiouy pour le contentement que je say que tous deux vous en réserverez. Je souhaiterois qu'il eust peu estre de plus longue durée car je say comme le temps se passe viste quant l'on est près de ce que l'on aime, mais l'usage des eaux de Spa ne permet que vous sesjourniez plus long temps au lieu où vous savez que vous estes si chère et où je ne doute pas que vous ne vous aymiez plus qu'en nul autre.

Ma chère Madame, ceste bonne seur me fait vos excuses que vous ne m'escrivés point, mais il n'y a nulle raison à cela. Car si vous vous contraingnez, mon cœur, à mon occasion ce ne seroit point me bien aymer. Je vous supplie donc à main jointes de ne le point faire ny d'en user plus de nulle excuse, car vous savez le pouvoir absolu que vous avez sur votre petite seur. Vivez donc, ma bonne Madame, avec toute liberté et comme avec celle qui ose se donner s'est heureux nom d'un segont vous mesme, honneur que je say estincte comme je dois et que je say que votre bonté ne me dénia, mon cœur, je m'en glorifie, je vous en assure et vous supplie très humblement avoir agréable ma franchise puis qu'elle procède /2-138/ de la sincérité de quoy je vous honore et chérit.

La bonne Madame de Bouillon me mande, mon cœur, que vous ne vous trouvez encore des miennes de quoy je suis bien marrie, car votre santé ne peut estre plus à cœur à personne qu'à moy, mais elle dict aussi que en esgart aux grants maux que vous avez souffert que c'est beaucoup encore de vous voir en l'estat où vous estes. Dieu soit loué et bény ma bonne Madame qu'il vous a conservée si heureusement et veuille continuer ses grâces et vous faire celle que vous puissiez vous trouver très bien des eaux que userez que j'espère, mon cœur, serviront à vous rendre du tout votre santé. C'est de quoy je supplie ceste divine bonté de tout mon cœur. Ceste bonne seur me dict l'honneur que vous et elle m'ont fait de parler de moy et de me souhaiter en leur dignes compagnie

de quoy je vous en rands, ma chère Madame, mille grâce[s] très humbles, vous protestant que d'esprit j'ay bien posaidé cest honneur, car c'est bien un de mes plus grants désir d'estre un jour encore si heureuse d'estre honorée de vos chère présance. Je le souhaite impatientment et prie ce Grant Dieu d'en susiter les moyen si luy plaict. La bonne Madame me parle, mon cœur, que vous luy avez faict voir de mes lestres. Certes ce sont des affects de la grandeur de vostre bon naturel, qui faict plus d'estime de mes chétifs escrits qu'il ne le méritent et aussy ceste bonne seur à nous deux, de qui le regart aussy bien que le vostre /3-139/ m'est par trop favorable, mais il ne faut pas se mestre sur ce discours, car j'ay trop de suiet pour l'emplifier et trop peu d'esprit pour m'en aquiter à mon honneur. Je le sangeraye donc, ma chère Madame, pour vous dire le bien que la chère Madame me mande de Mademoiselle vostre fille de quoy elle loue la beauté, sagesse et bonté tout ce qui se peut et combien elle se rands aymable à un chacun. Ce sont des vertus bien et qu'on doict au double estimer puisqu'il y en a peu qui les posaide[nt]. Vous pavez bien juger, ma chère Madame, combien cela me resioit de voir ce qui m'est sy cher tant digne de louanges. Elle me dict aussy le grant amour qui est entre elle et Mademoiselle sa fille que je sollicite de tout mon cœur povoir nommer la vostre à venir et veux espérer que vous n'aurez point quité Sedan sens l'avoir pris une bonne résolution. Dieu le veille par sa grâce et combler et les uns et les autres de les saintes et plus singulière[s] bénédictions. Je ne doute pas, mon cœur, le contentement que vous aurez eu de voir celle que Dieu à mise sur le digne petit peuple que vous avez, mais Madame leur mère me dict le rabat joie que ce vous a esté des douleurs excecives que Monsieur son mary a enduré de ses gouttes au commencement de vostre venue près d'eux que je croy facilement vous aura bien troublé, mais loué soit le Seigneur que ses maux n'ont esté de durée et qu'il s'est si bien trové de sa seignée, ce qui me faict espérer que ce bon Monsieur aura eu le temps de ce bien remestre devant vostre despart, ce /4-140/ qui aura randu mon cœur vostre contentement plus parfaict et que je me promets que le vostre vous aura aydé à vous remestre de plus en plus.

La bonne Madame me dict que vous vous avez aussy faict seigner. Dieu veille que vous ayez ressentu le soulagement que vous en attendez. La bonne seur, Madame la contesse de Hanau, s'est faict seigner plusieurs foix ceste année. Elle plaint si fort la teste et luy semble que sa veue n'est point si bonne qu'elle a eue. Elle est à trois lieu de Hanau où elle boit des eaux que je prie Dieu luy puisse faire grant bien. Mon mary et moy faisons estat Dieu aidant de partir mercredy pour aller boir celles de Swalbach, mais nous n'irons point sur le lieu, mais à trois lieu de là.

Nous avons eu grande paine à nous résoudre à cause du batesme de nostre petit neveu. Monsieur son père m'ayant faict l'honneur me prier marraine. Il feust, il y a deux jours, icy pour ce sujet, revenant de Haidelberg où il avoit esté supplier Monsieur l'électeur pour parrain. Monsieur le lantgraff Maurice le sera aussy et un duc de Holstein, qui est fils de la seur de la roine de la Grande Bretagne⁹⁵, prince que l'on loue fort et de nostre religion. Monsieur le duc de Lautrec, qui a la seur de Monsieur mon mary⁹⁶, le sera aussy. Pour marraine, c'est la roine vefve de Schwede⁹⁷, belle-mère de l'accouchée, Madame Caterine, Mademoiselle de Deux-Ponts, ma belle-seur, et puis une vielle princesse que j'avois presque oublié[e], quoy qu'elle soir nostre voisine, ne se tenant qu'à une lieu de nous qui est tante de mon mary et puis moy, qui suis bien marrie que les eaux que l'on nous conseille fort d'user m'empeschent de me trouver moy mesme à ceste /5-141/ action, où on supplie fort la bonne princesse de si trouver laquelle ne l'a encore du tout accordé, mais je croy que les supplications réitérées l'y feront résoudre. Je feus en partant de Lautre à Meisenheim où je trovés tout en heureux estat Dieu mercy, mais le petit extrêmement délicat Dieu le veille conserver par sa bonté. Madame sa mère a eu aussy depuis un accès de fièvre mais cela s'est passé. Elle ne garde aussy nullement comme si elle m'estoit point accouchée. Elle est très forte de son naturel, mais me

⁹⁵ Frédéric III de Schleswig-Holstein-Gottorp (1597-1659), fils aîné du duc Johann-Adolf de Schleswig-Holstein-Gottorp (1587-1616) et d'Augusta de Danemark (1580-1639), sœur de la reine d'Angleterre.

⁹⁶ Georges-Gustave de Veldenz (1592-1634), époux de Marie-Elizabeth de Deux-Ponts (1581-1637). Georges-Gustave porte habituellement le titre de comte palatin de Veldenz, Amélie lui donne ici le titre de courtoisie de duc de Lauterecken, lieu de sa résidence à 10 km au sud-ouest de Meisenheim.

⁹⁷ Christine de Schleswig-Holstein-Gottorp (1573-1625), seconde épouse du roi de Suède Charles IX (1550-1611).

semble qu'elle si fie trop. Je luy ay bien dict. Elle me tesmoigne tousiours une grande amitié, honneur qui m'oblige fort a l'honorer.

Je vous dis tout cecy bien en haste mon cœur. Vous me pardonnerez je m'en assure que je vous entretiens de rien qui vaille. Je vous en supplie et puis que vous estes résolue de faire vostre voyage d'Hollande qu'il vous plaise ma faire cest honneur que de panser un peu à ma rante d'Anvers. Si on ne pourroit trouver moyen de me la faire avoir. La bonne princesse panse si on pouvoit la donner à quelque papiste qui la voulust acheter et m'en donner pour tout quelque chose, je lesserois volontiers une bonne somme, car il vauderoit mieux quelque chose que rien du tout. Vostre bont, ma chère Madame, me faict vous oser faire ceste très humble prière de panser estant sur les lieux, si c'est chose qui se puisse pratiquer ou point et vous prendrez si vous plaict la paine d'en parler au Sr. Sweertz qui s'en doute à la copie de ma dicte rante d'Anvers. J'an ay l'original, je say mon cœur l'honneur que vous me faicte[s] de m'aimer qui me faict vous parler en telle liberté. Je me donne bien espérance que vostre présance mon cœur facilitera les affaires de nostre partage. Plut à Dieu que vous en puissiez /6-142/ heureusement venir à bout, ce nous seroit à toutes un très grant bien tousiours vostre preudance et sagesse ne peut que y frapper un bon coup et je m'assure bien que vous ne vous retournerez de ce pais là sans donner au jans de bien suiet d'amirer vostre piété vous employant pour mintenir l'union de l'Eglise qui est bien agitée par ces Arminiens. Dieu veille rannerer tous les desains pernicieux et avoir soing de son peuple.

La bonne Madame de Bouillon me dict, ma chère Madame, que Mademoiselle vostre fille et Monsieur vostre jeune fils seront du voyage d'Hollande. Je ne doute point qu'il n'y soient les très bien venus. Elle me dict ce cher neveu fort creu. Dieu le bénie et les autres de plus en plus et vous conserve, ma très chère Madame, en toute prospérité et très longue et heureuse santé. J'espère que nous apprendrons de vos chères nouvelles par la voie de Sedan. Dieu me donne de les apprendre tousiours telle que je les désire.

Monsieur mon mary m'a commandé, mon cœur, de vous donner les assurances de son très humble service et de la perfection de quoy il vous honore. Pour moy, ma très bonne Madame, c'est plus cent foix que je le prie /MG6P/ dire aussy sui[s]-ie toute vostre très fidelle servante et seur très obéissante qui / vous ambrace de tout son cœur et avec vostre permission baise bien humblement les / mains à Messieurs vos anfans qui sont auprès de vous, les assurant de mon affection /MH6P/ à les chérir et honorer d'esprit mon cœur je suis sautée à vous à qui je suis la très-humble. Amélie.

De Lantsberg, ce 23 de julliet 1618.

Archives nationales, 1 AP 341/111

31

12 novembre 1618 – Lautern
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame, c'est d'auprès de nostre bonne princesse auprès de qui, de nouveau, j'ay l'honneur et le contentement d'estre depuis huit jours que je vous diray avoir reçu vos tant chères lestres du 24 du mois passé à quoy je responderay fort en haste puisque je n'ay plus qu'un jour a estre icy où le temps se passe si viste que je confuse que me semble que je ne posaide pas à moitié ceste tant bonne princesse qui et moy mon cœur parlent bien de vous et nous souhaitons sautée en vostre digne compagnie, car nous vous croions à Sedan puisque ceste chère Madame mande vous y attendre le 15 de ce mois ce bon Dieu vous y veille avoir heureusement conduit et que vous ayez trouvé tout ce qui vous est cher et a nous en très bonne santé.

La bonne princesse a esté très aise de voir que vous aviez si bonne espérance du susés désiré de ceste tant digne alliance⁹⁸. Elle a veu ce que vous m'en dicte. Mon cher cœur toute deux en louons la bonté divine et luy eslevons nos prières affin qu'il bénisse vostre traité de telle sorte que le tout réusise à sa gloire et au contentement et des uns et des autres. C'est ce que je souhaite /2-147/ avec ardeur, ma chère Madame, et pourquoy j'en prie ce bon Dieu de tout mon cœur qui je vous jure

⁹⁸ La mariage de Henri de La Trémoille avec sa cousine germaine Marie de La Tour d'Auvergne.

aussy bien que celui de ceste bonne princesse vous tient fidelle compagnie et que nous faisons bien les mesme souhaits que vous faicte de povoir vous voir si proche de nous que vous pouviez faire les mesme surprise que de joie de douceurs et de félicité, ce nous seroit quant je me le représante, ma très chère Madame, j'en reçois un contentement indicible que feroit donc les effects il me raviroient du tout, mais ce que je regrette cest d'y voir encore pour cest heure si peu d'aparence. Il est vray que Dieu y peut en peu d'heure apporter tant de sangemants que nous pourrions conte nostre espérance posaider innopinément vostre tant chère présance laquelle je vous jure, ma chère Madame, m'est souvant devant les yeux et tellement en pansé en la mémoire qu'elle ne sortira jamais. Vous me ferez bien l'honneur de le croire.

Je vous en supplie et que je vous ay une infinité d'obligation du soing qu'il vous plaict m'assurer avoir de ma rante d'Anvers et, estant sur les lieux, y apporter /3/ tout ce que vous jugerez propre pour m'en faire jouir, de quoy je vous remercie très humblement. Ma chère Madame, je ne doute nullement que vostre bonté ni vous fasse trouver bon toutes les importunités que vous cause cest affaire. Je suis très aise, mon cœur, que vous avez envoie la copie de ma lettre a cest honeste homme qui le la demandée et pour ce que la bonne Madame de Bouillon m'avoit commandé luy envoyer aussy une qui feust otentique. Je le faix à cest heur croiant que encore que l'on n'en eust point de besoing que cela ne peut nuire d'en avoir. J'ay veu mon cœur ce qui a esté représenté touchant nos affaires à Monsieur nostre frère que la bonne princesse trove comme je faix aussy qu'il est très bien mis sur la papier. Elle et moy croions que proveu qu'il rande quelque réponse de vouloir avoir égart à nos juste[s] demande[s] et meste un temps pour en traiter que vostre voyage n'aur esté sens fruct ma chère Madame je haste tant que je ne say ce que je vous die. Pardonne [z] lle moy mon cœur, je vous en supplie car je ne puis que je ne me donne l'honneur tant qui ce peut d'entretenir nostre chère princesse qui a commandé à Monsieur mon mary et à moy de luy venir dire adieu et parce que sur un despart ou à mille petite affaires /4/, nous la laisserons après demain, si Dieu plaict. Elle reviendra bien tost de son voyage à Haidelberg, mais je crains cepandant qu'il ne soie plus long qu'elle ne se l'imagine. Nous sommes venu icy en la compagnie de Madame sa fille qui nous avoit faict l'honneur de nous venir voir à Lantsberg avec Monsieur son mary qui de là est alle trouver Monsieur l'Electeur et nous sommes venu icy où il doit estre dans un jour ou deux de retour. Madame sa famme a son petit auprès d'elle qui est le millieur enfants qui se puisse voir et très joly, mais il ne dict encore que *papa, maman*. Elle m'a commandé, ma chère Madame, comme aussy Mesdames Chrestiene et Caterine et Monsieur le duc Louis de vous assurer de la durée de leur affection à vous honorer et du désir qu'il[s] ont de vous randre toute sorte de bien humble service. Monsieur mon mary vous en dict autant, mon cœur, et qu'il estime infunymment le sovenir qu'il /MG4P/ vous plaict avoir de luy, qui vous en randt mille grâce et vous / vous prie le croire vostre très humble serviteur, et moy que je suis de tout / mon cœur vostre servante et seur très obéissante qui vous ambrasse de toute ses /MH4P/ affections, ma chère Madame, et les mains bien humblement à Messieurs vos enfans sur qui / je supplie ceste bonté divine de respandre ses plus particulières bénédictions. Adieu mon cher cœur, c'est vostre Amélie.

De Lautren, ce 12 de novembre 1618.

Archives nationales, 1 AP 341/113

32

1618 – Landsberg
à Charlotte-Brabantine de Nassau⁹⁹

Ma chère Madame, je vous escrivis de Lautren il y a peu de jours. A cest heure ce sera de Lantsberg où la bonne princesse m'a envoie vos lestres, escrite[s] de La Haie [...]. Je loue Dieu de tout mon cœur de vous savoir si contente. Cest à quoy je n'ay douté, car vous estes trop bonne et vous méritez trop, mon cœur, pour n'estre honorée et chérie de vos proches et pour n'estre veue de bon oei en vostre bonne patrie, mais comme vous dicte très bien, ma chère Madame, cela vient de

⁹⁹ Le bord droit de cette lettre a été endommagé.

Dieu qui vous tesmoigne son assistance particulière, vous donnant tant de force et de santé son St nom soit bény et glorifié.

Je ne doute pas, mon cœur, que les differans de la Religion ne trouble[nt] un peu vostre contentement. Dieu veille que le sinode¹⁰⁰ puisse rétablir le tout en bonne unité. Je suis bien aise que Monsieur Rambours¹⁰¹ prêche et que Madame ma belle-mère l'a ouy, mais marrie qu'elle et Monsieur nostre jeune-frère /2-144/ semble[nt] tenir le party des Arminiens. Cela ne peut que scandaliser et de voir que le jeune frère est séparé de l'aîné. Je supplie ceste [divine] bonté de les bien resunir. J'espère mon [cœur] que Dieu vous fera la grâce d'en [...] le moien, car je ne doute point que vous ny apportiez tout ce que vous pourrez et puis que Dieu vous a donné de la [...] de sagesse et d'une vraie piété, il bénira, je m'assure vos saintes intentions et les [fera] réussir à sa gloire. De quoy je luy fais mes pr[ières] et luy eslève mes vœux de toutes mes affections et pour la conservation de Messieurs nos frères qu'il veille de plus en plus bénir les peines que l'aîné prant pour le bien du public¹⁰², que plut à Dieu que je pusse sauter à vous, ma chère Madame, et entendre de vous forces choses q[ui ne] se peuvent dire par escrit. Si vous prenez résolution de prendre vostre chemin par ce pais, lors je serois si heureuse [d'] attendre ce qu'il plaira à Dieu [nous] donner.

Je croy bien, ma chère Madame, que vous n'avez osé parler de nos affaires à Monsieur nostre frère puisque vous l'avez trouvé sy occupé, mais j'espère qu'à son retour du voyage /3-145/ qu'il doict faire vous prendrez tant de paine que de luy représanter nos justes demande[s] et certes, mon cœur si vous ne mettez une fin à ceste affaire qui a déià trop traîné il est à craindre que nous serons frustrée[s] [de] ce que de droict et de raison nous appartient. Vous me dicte[s], ma chère Madame, que M. nostre frère a paié plus de trois cent mille livre[s] de deste de feu Monsieur le prince d'Orange. C'est bien une grande [som]me, mais s'il a ce que l'on dict il a bien moyen de nous contenter car l'on assure que les provuits qu'il a des bateaux qui reviennent des Indes sont si grands qu'ils ne se peuvent dire et certes il est de si bon naturel que je me promets qu'il nous fers voir ce que nous attendons de luy et particulièrement à ceste heure que vous estes sur lieux.

Ma chère Madame, vous savez si bien ce qui est des affaires et commant il si faut gouverner que j'ay ceste espérance que vous le porterez à nous satisfaire. Dieu le veille pas sa grâce. Mon cœur, j'espère que vous aurez reçu le pover que je vous ay envoyé. Il n'est pas ratifié de mon cher Monsieur mais si vous trové qu'il en soit besoing il le peut estre oncontinent. Vous me mendez si vous plaict ce que vous en jugez et me ferez l'honneur, ma très chère Madame, de me procurer le continuation des bonnes grâces de Madame nostre belle-mère et de Messieurs nos frères et de leur assurer de mon obéissance et très humble service et de l'affection de quoy je l'honore enfin de tout ce que je leur doy. Mon cœur je vous en supplie et de vous assurer de la puissance que vous aurez tousiours sur vostre petite seur très humble et très fidelle servante qui vous rand mille grâces très humble de la paine /MG3P/ que vous [...] de moy [...] je me say bien représanter le peu de loisir [...] vous en avez / (les deux dernières lignes ne peuvent êtres transcrites en raison des déchirures).

Archives nationales, 1 AP 341/112

33

Sans date – Sans lieu
à Charlotte-Brabantine de Nassau
(dernière page d'une lettre dont les premières pages manquent)

¹⁰⁰ Le synode de Dordrecht qui s'était ouvert le 13 novembre 1618 dans la Grande Eglise de Dordrecht, se sépara le 9 mai 1619. Comme le souligne E. G. Léonard sa tâche principale était la condamnation de l'arminianisme et la destitution de ses ministres, mais son œuvre fut une des plus éphémères de l'histoire ecclésiastique. Emile G. LÉONARD, *Histoire générale du protestantisme*, Edition de poche Quadrige, P. U. F., 1988, tome II, p. 219-221.

¹⁰¹ Abraham Rambour le principal ministre de Sedan.

¹⁰² A lire ces lignes l'on constate qu'Amélie de Nassau comme sa sœur aînée Louise-Juliane soutenaient Maurice de Nassau dans son coup de force contre les Arminiens.

... à l'adorer de l'heureuse naissance de ceste petite princesse¹⁰³, qui ne peut qu'estre bien la bien venue. Je vous en dis ma joye bien en haste, mais les diverses lestres que j'ay à faire excuseront ma brièveté, et puis je confesse que l'affliction de ceste bonne seur Madame la contesse de Hanau et de ma niesse me trouble toute. Mon cœur vous en saurez le suiet devant que je le vous die, certes il est desplorable et, à parler humainement, c'est grand dommage et à la maison de Hanau bien perdu, mais puisque ce grand Dieu dispose tout pour le bien des cieux, il faut croire qu'il n'a point cognu ceste alliance salutaire. Je le supplie de consoler ceste bonne seur et avoir soing d'elle et de sa grande et petite famille. Je vousderois bien savoir, mon cœur, comme vostre petit fillieul qui est en Hollande vous plaict.

Vous m'avez fait beaucoup d'honneur, ma chère Madame, d'avoir recommandé à Monsieur nostre frère le mary de Mlle Bellevigne, je vous en rands grâce très humble et ne doute pas que vostre faveur ne luy serve de beaucoup. Ils vous en demeureront extrêmement obligez et moy aussy, mon cœur, pour tous les biens et honeurs que vous ne semez de me faire. Je vous supplie que, par vostre moyen, je soie conservé[e] aux bonnes grâces de Messieurs mes frères, et aussy en celle[s] de Madame ma belle-mère, les assurant tous de ma parfaicte affection à les honorer et désirer leur randre toute obéissance. Je baise bien humblement les mains à Mademoiselle vostre fille et à Monsieur son frère, vous ambrassant et eux de tout mon cœur ma bonne Madame. Monsieur mon mary est vostre serviteur très humble et moy vostre servante et seur très obéissante.

Archives nationales, 1 AP 341/164

1619 est une année fort troublée par les affaires. Dans la nuit du 22 février, la Reine mère, Marie de Médicis s'évada de Blois où elle était exilée depuis l'assassinat de Concini et avait rejoint à Loches le duc d'Epéron. La première guerre du fils et de la mère fut brève, un accord, signé le 30 avril à Angoulême, scella la réconciliation pour quelque temps.

Le parti protestant pour sa part était en effervescence à propos de l'affaire de Béarn. Conciliant, Louis XIII autorisa au mois de septembre la tenue d'une assemblée à Loudun¹⁰⁴, ville comptant une forte communauté huguenote, située à cinq lieues de Thouars.

1619 est pour Henri de La Trémoille une année décisive à la suite de son mariage avec sa cousine-germaine Marie de La Tour d'Auvergne. Cette union concrétisait le projet que Elisabeth et Charlotte-Brabantine de Nassau avaient élaboré dès la naissance de Marie en 1601. Le contrat de mariage fut passé le 19 janvier 1619 et le mariage célébré le 17 février suivant.

Les aléas de la politique arrachèrent rapidement Henri de La Trémoille des bras de sa jeune épouse. Il dut une première fois la quitter pour assurer le Roi de sa fidélité après la fuite de la Reine-mère, il dut à nouveau la quitter au mois de juin à la suite de la mort de la maréchale de Fervacques, pour entrer en possession du comté de Montfort en Bretagne¹⁰⁵.

Louis XIII était à Tours depuis la fin du mois de mai, attendant que la Reine-mère vienne le rejoindre. Henri de La Trémoille, à la fin du mois de juin, alla lui rendre ses devoirs. Pendant ce temps, Charlotte-Brabantine de Nassau était à Paris. A la fin du mois d'août, elle retrouva à Moret sa soeur Elisabeth qui avec une partie de son petit troupeau, emmenait sa fille aînée, Marie, en son ménage à Thouars. Le 9 septembre, elles étaient à Thouars.

Dans le courant du mois de septembre, Henri de la Trémoille se rendit en Bretagne pour aller présider l'ordre de la noblesse aux Etats qui se tinrent cette année là à Vannes du 28 septembre au 13 octobre. Pendant cette session, il reçut une demande de l'Université de Leyde d'autoriser André Rivet le pasteur de Thouars à quitter son service pour enseigner en cette université la théologie.

¹⁰³ Peut-être Elisabeth, 3^e enfant de Frédéric V et d'Elisabeth Stuart, née le 26 novembre 1618 à Heidelberg, future correspondante de Descartes. Naissance qui permettrait de dater cette lettre.

¹⁰⁴ Sur l'assemblée de Loudun Cf. Frères HAAG, *La France protestante*, Tome VI, p. 203-208.

¹⁰⁵ Le douaire de la maréchale de Fervacques, veuve en premières noces de Paul de Coligny, comte de Laval, était assis sur le comté de Montfort.

Elisabeth de Nassau dans les premiers jours de novembre après avoir fait ses adieux à Thouars à sa sœur et à sa fille prit le chemin de Turenne avec son petit troupeau.

L'Empereur Mathias mourut le 20 mars, son neveu l'archiduc Ferdinand fut élu l'Empereur le 28 août. Considérant inacceptable cet ancien élève des jésuites, les protestants de Bohême, de Moravie, de Silésie, de Haute et Basse Autriche et de Hongrie se soulevèrent. Le 26 août, la diète de Bohême proposa la couronne de Bohême à l'Electeur palatin, qui l'acceptât entraînant ainsi ses états dans la guerre. Le 4 novembre, il fut couronné roi de Bohême dans la cathédrale Saint-Guy de Prague. Note de paix, quelques jours avant cet événement, le 27 octobre à Heidelberg, Amélie de Nassau accouchait de son second fils, Frédéric-Louis, le seul de ses trois fils qui lui survécut.

Il n'y a pas de lettres d'Amélie pour le second semestre de 1619, ce qui nous prive de connaître sa réaction à l'élection de son neveu à la couronne de Bohême et à son couronnement à Prague. Au court de ce second semestre sa nièce Amélie-Elisabeth de Hanau épousa le 21 novembre Guillaume V de Hesse-Cassel.

34

21 janvier 1619 – Landsberg
à Charlotte-Brabantine de Nassau¹⁰⁶

Chère Madame, j'amire à la vérité vostre bonté qu'après avoir fait une despêche de vint lestres vous vous donnez encore la paine de m'escire. Non mon cœur c'est une excès trop grand de bonté que je ne puis acez exalter et vostre bel esprit qui en tout se randt admirable et la grandeur de vostre bon naturel se monstre au soing qu'il vous a pleu avoir de ma rante d'Anvers si particulièrement que je demeure muette aux très humbles remersimants que je vous en dois, mais je vous jure mon cœur que pour cela mon resentment n'eu esté moindre, car il est tel que peut un cœur qui se sent obligé en toute extrêmité et qui est véritablement vostre. Ma bonne Madame, je vous dois tout et je ne puis rien vous rendre. Ce ne m'est pas peu de regret. Je vous assure de vous estre si inutile, mais je ne laise pour cela de vous avoir autant de très humble service que créature en monde et de vous aymer et honorer avec une affection toute parfaite acceptez la donc.

Je vous en supplie très humblement mon cœur et de croire que vous ne pouvez vouloir du bien et vous emploier pour personne qui ayt vostre heureuse conservation, santé et prospérité plus à cœur que /2/ moy qui se resioit extrêmement d'entendre par vos tant chères lestres et aussy par celle de ceste bonne Madame de Bouillon que le mariage tant désiré de nous tous a esté agréé du Roy¹⁰⁷. Je veux aussi espérer que vous estes aussy venu à bout de toute les autres difficultez qui s'opposoient à ceste digne et tant chère alliance de laquelle je prie Dieu de tout mon cœur vous donner ma chère Madame tout le contentement que mérite vostre piété qui n'a pour but que sa gloire et c'est aussy ce que nous devons préférer à tout autre chose, mais Dieu vérifie bien en ce mariage ce qu'il dict au speaume 18 qu'il est entier à qui entier sera et en un autre lieu qu'il honore ceux qui l'honorent. Car d'un et d'autre cauté, il ne se povoient rencontrer plus de bien et de corps et d'esprit. Ceste bonté divine veille donc continuer et aus uns et aux autres. Ses sainte[s] et plus particulière[s] bénédiction[s] vous combler de ses grâces et donner aux digne[s] partis tout le bonheur et la prospérité que je leur désire de tout mon cœur.

La bonne seur, Madame la contesse de Hanau, faict aussy bien que moy les mesme veux et m'a commandé, ma chère Madame, de vous en assurer et qu'elle a appris son affaire si heureusement acheminée avec un extrême contentement, vous rendant grâce très humble, mon cœur, de ce qu'elle a veu le commandement que vous me faisiez de le luy mender que vous ne pavez avoir de la joie /3/ qu'elle ni participe de toutes ses affections, de quoy elle vous supplie de croire qu'elle

¹⁰⁶ Cette lettre n'est pas du 21 janvier 1618 comme l'a porté Amélie de Nassau sur la marge gauche de la dernière page, mais du 21 janvier 1619. La guerre en Bohême ne débuta qu'après la défenestration de Prague (23 mai), c'est au cours du troisième trimestre 1618 que Charlotte-Brabantine de Nassau alla à Spa puis à La Haye et c'est au mois de décembre 1618 qu'Henri de La Trémoille obtint l'accord de Louis XIII pour son mariage.

¹⁰⁷ Le 19 décembre 1618, Henri de La Trémoille écrivait à sa mère que « Monsieur de Luines m'a dit que le Roy avoit très agréable ma recherche et feroit expédier les dispences en tel cas requis ». Archives nationales, 1 AP 393/49.

vous ayme et honore uniquement. Elle m'a dict aussy que son petit en Hollande ne se peut acez louer des caresse[s] que vous luy avez fait l'honneur de faire, et que mesme vous l'avez honoré d'un très beau pressant, de quoy ceste bonne seur dict ne vous pover acez très humblement remercier, que c'est tesmoigner trop de bonté, en est toute honteuse, qu'elle désireroit pover estre si heureuse que de vous randre les très humble[s] service[s] à quoy vous l'obligez, mais que ce grant heur luy estant indestré qu'elle a recours à vostre bonté, vous faisant supplication d'accepter la volonté qu'elle en a espérant que Dieu fera la grâce à ses anfans de vous randre un jour et aux vostres tous les devoirs de très humble[s] serviteurs. Ceste bonne seur croit que vous avez pris celuy en Hollande pour vostre fillieul l'ayant honoré d'une si belle sovenance. C'est celuy quy est à Sedan qui a l'honneur de l'estre. Je croy que son frère est plus esveillé que luy, mais j'espère qu'il ne deviendra, car il est en trop bonne[s] mains pour n'y profiter. Dieu luy en fase la grâce.

Ma chère Madame, je vous faix un long discours de ceste bonne seur et encore je m'aquite bien mal de sa commission qu'elle m'a donnée, mais vous ne doutez de sa sincérité et me pardonneriez bien que je ne vous dis rien qui vaille. Vous aurez eu sens doute des lestres /4/ de Haidelberg de la bonne princesse, car je l'ay lessé en ceste intention de vous escrire mon cœur. Je devois bien ne m'eslongner dudict lieu sens vous randre ce devoir mesme ayant eu l'honneur de recevoir vos chères lestres escrite de Noël, mais je vous assure, ma chère Madame, qu'il ne m'a esté possible, car le loisir m'a du tout menqué et puis il ne faut guère de chose pour le divertir. Plut à Dieu que j'eusse ce que vous avez de trop, car la facillité que vous avez d'escrire est admirable. Je loue Dieu de tout mon coeur de vous apprendre si heureusement arrivée auprès de la bonne Madame de Bouillon et que le grant froit que vous avez eu en vostre voyage ne vous a point fait du tort à vostre santé. J'en ay bien esté en paine, vous sachant en chemin. Ce que j'ay appris par vostre chère lettre que vous m'avez fait l'honneur d'escrire d'Anvers, laquelle j'au reçu si peu de jours devant nostre partement pour Haidelberg que cela m'a empêché d'y respondre. Pardonné[s] lle moy, ma chère Madame, et croiez que la digne compagnie auprès de quy j'ay eu l'honneur d'estre a bien parlé de vous, sur tout les trois seurs qui se sont bien souhaité sauté à vous auprès de quy leur cœurs sont souvant. Je vous assure ma chère et bonne Madame et que j'estime si extrêmement l'honneur /5/ que vous et ceste bonne Madame auprès de qui vous estes me font de me désirer voir avec la bonne princesse que je ne say quelles grâces acez très humble, je vous puis randre. Ce sont toutes celles que je puis et de cœur et d'affection.

Mon cœur, j'attribue bien ce désir à vostre grande bonté, car je say bien ne le mériter. Ce qui le fait bien d'autant plus reconnoistre combien je vous suis obligée. Si j'avois autant de capacité comme j'ay de ressentiments, lors je vous le pourrois tesmoygner, mais les parolles me menquent. Suppléez à mes deffauts ma très chère Madame, je vous supplie et croiez de moy tout ce que je dois, encore que je ne le vous puis dire et que si plaisoit à Dieu que je puisse posaider la félicité que vous me faicte l'honneur de désirer. Je m'estimerois la plus heureuse et contente du monde, mais hélas je n'ose me promestre une si grande joie y voyant tant d'obstacle tousiours je vous puis assurer que je ne désire rien plus passionnéement et certes j'ay trové ceste bonne princesse en mille paine par ce que son affection la porte du tout à ce voyage et d'autre cauté les difficultez qui si oposent là retienne[nt] en grande incertitude.

Je ne say si depuis mon despart, elle aura peu prandre quelque résolution si s'estoit selon vos souhaits et l'escrivés que de joie puis que j'orois si Dieu plaict l'honneur de l'accompagner, mais comme j'ay dict à la bonne Madame de /6/ Bouillon la guerre de Bohême nous menacent fort et les levées que l'on dict que l'on va faire. Il est vray que Dieu peut bien tost sanger et puisque la providance nous conduit en toutes nos actions, je le supplie d'inspirer la bonne princesse à faire ce qui est de sa volonté, et s'il nous cognoit un sy parfaict contentement salutaire, il nous le veille par sa grâce le donner. Car je puis bien dire que je languis après l'honneur de posaider vostre chère présance et celle de ceste bonne seur, qui me dis comme vous, mon cœur, vos joies d'estre l'une près de l'autre, ce que je me puis facilement représenter. Croiez que je participe bien, ma chère Madame, à tout ce qui vous en peut apporter et que je loue Dieu que vous avez trové ce bon Monsieur de Bouillon se porter mieux qu'il n'a faict de long temps. Dieu par sa bonté veille augmenter et comfirmier sa santé et la conserver encore très longuement et chèrement. Ce sont mes vœux du plus profond de mon cœur.

Ma chère Madame, je vous faix un vray brouillon et un vray cock à l'âne, vostre bonté me le pardonnera je m'en assure, de quoy je vous supplie et que je ne vous dis point des particularitez de nostre voyage de Haidelberg, car j'en dis quelque chose à la bonne Madame de Bouillon, auprès de qui j'espère que vous demeurez quelque temps puis /7/ qu'il faut bien parachever ceste bonne œuvre commancée puis que mes lestres auront l'honneur de vous trouver auprès de ceste chère Madame, vous prendrez si vous plaict part au grafignage que je luy faix, ce qui me fera finir cetui-cy, vous disant que je ne say si je vous dois envoyer une copie de ma lettre d'Envers puis que vous ne me le commandez pas, bien le dicte vous que vous eussiez bien désiré d'en avoir trouvé une Sedan.

Ma chère Madame, vous obligez extrêmement mon Monsieur du sovenir qu'il vous plaict avoir de luy qui vous en baise très humblement les mains et m'a commandé vous assurer qu'il se réjouit extrêmement de ceste digne alliance de quoy il prie Dieu vous donner tout le contentement et la félicité qu'il vous souhaite de toutes ses affections dequelles il vous supplie de croire qu'il vous honore et vous est très humble serviteur.

Dès le landemains de nostre retour de Haidelberg, je feus avec luy trover Madame sa mère qui me commandis vous assurer mon cœur et la chère seur auprès de quy vous estes de son affection à vous honorer et vous souhaiter à tous deux mille bon heurs. Je finiray tout courts ces mavaix discours avec protestation du povoir que vous aures jusques au tombeau sur vostr servante très fidelles et seur très humble qui vous ambrace de tout son cœur. C'est vostre Amélie.

De Lantsberg, ce 21 de janvier 1618 (1619).

Archives nationales, 1 AP 341/107

35

31 janvier 1619 – Landsberg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame, je vous dis dernièrement bien en haste la réception de vos chères lestres du 14 de ce mois qui me faict à ceste heure mestre la main à la plume pour vous en demender encore très humble pardon et pour vous dire combien la grandeur de vostre bon naturel m'oblige tout se qui se peut à ma consacrer du tout à vostre très humble service. Vous me faicte, mon cœur, mille foix trop l'honneur d'avoir tant de soing de ce qui me touche de quoy je vous en demeure infiniment redevable si jamaix Dieu me donne quelque chose de ma rante je puis bien dire que vous me l'avez procurée.

Ma très chère Madame, je ne vous puis acez très humblement remercier du soing /MG1P/ qu'il vous plaict d'en avoir et des bons office qu'il vous a pleu me / faire l'honneur de randre sur ce suiet. Vous vous voulez en toute chose / tesmoigner la millieure seur du monde. Ma bonne Madame, vous me /2/ voulez randre orgueilleuse disant mille bien de moy que je ne mérite, certe[s], mon cœur vostre bonté vous rands vrayement aveugle, car vous préférez le peu que j'ay de piété à la vostre et je recognois très bien que Dieu vous en a si liberallement donc que tout ce que je désire, ma chère Madame, c'est de povoir vous imiter, ce que je dis sans nulle flatterie et que vos louanges se font bien ouïr du Pais-Bas, où vostre sagesse est avec raison admirée.

La bonne Madame, la contesse de Hanau, m'a dict que l'on luy a méné de ce pais des merveilles de vous et que c'estoit à qui plus vous exalteroit, certes, mon cœur, vous posaidez des dons si rare qu'il faut se taire ne povant acez vous dire ce que l'on recognoit. La bonne seur Madame la contesse m'en a dict ce qu'elle en avoit appris par diverses personnes. J'ay oubliay de vous en faire dernièrement mention ce que je faix à cest heure seulement passant, car je n'ay pas guère de loisir, mon cœur, je n'ay pas faly de mender /3/ à la bonne seur tout ce que vous commandez ce qu'elle estimera infiniment se voyant conservée en l'honneur de vostre sovenir.

Ma bonne Madame, je ne vous demande pas celuy d'y estre aussy consernée, car je me promets c'est honneur assurément et vous puis bien protester que vous n'estes jamaix eslongnée de ma mémoire et qu'il n'y a heures que je ne me souhaite auprès de vous tous, car je languis, je vous jure de posaider l'honneur de vostre chère présance. Hélas ! Que ne peut-on toute ce que l'on désire, ma très chère Madame, je ne puis que je ne dise à Monsieur vostre fils mon conatement de son

mariage et que je ne luy souhaite mille boneur, mais je suis si beste que je ne me puis dire rien de ce que je vous dirois. Suppliez donc à mon deffaut, mon cœur, je vous en supplie très humblement et croiez que mon affection très parfaite a vous chérir et honorer n'en est pas moindre et que je continue avec ardeur mais veul au ciel affin que ceste divine bonté veuille parachever ceste bonne œuvre à sa gloire et vous combler, et Messieurs vos anfans de ses grâces plus particulière. Il me /MG3P/ tarde que je n'aie l'honneur, ma chère Madame, d'avoir de vos chères nouvelles / en attendant je vous embrasseray une millions de fois estant de toutes mes affections vostre servante très affectionnée et seur très humble jusques à la mort. Mon cœur, c'est vostre A.

De Lantsberg, ce dernier de janvier 1619.

Archives nationales, 1 AP 341/114

36

11 février 1619 – Landsberg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame, hier au soir j'ay reçu vos chères lestres, que la bonne princesse m'a envoiee, par où je vois mon cœur l'estonnement où vous estes de n'avoir eu de ses lestres et des miennes lesquelles, je ne doute pas, vous auront depuis esté bien randues, mais je ne larray pour cela de vous demander cent mille très-humble pardon que j'ay différé à vous escrire plus que ne devois il estoit vray que j'ay des excuses à vous représenter que je m'assure vous aurez déià acceptée mais cela ne m'empeschera de me tenir coupable et de confesser ma faute, me promettant de vostre bonté qu'elle ne me sera pas imputée de quoy je vous supplie ma très chère Madame et de croire que l'honneur que vous m'avez fait de me désirer aux noces de Monsieur vostre fils est estimé de moy sy extrêmement que je ne le vous puis acez exprimer, recognoissant en cela particulièrement l'honneur que vous me faictes de m'aimer, laquelle vous /2/ me tesmoignez tous les jours en tant de sortes que j'en demeure comblée et muette aux remercimants très humbles que je vous en dois et au resentment que j'en ay qui est tout tel qui se peut d'un cœur où il n'entra jamais se vice abominable d'ingratitude. Je vous le jure ma très chère seur et que ce m'est un contentement très grant de ce que vous me dicte que les fiançalles de Monsieur vostre fils ont esté faictes. Je ne doute pas que ce n'a bien esté au grant contentement de toute la compagnie où vous avez raison de croire, ma bonne Madame que j'y participe bien car personne ne peut prandre part à tout ce qui vous touche à l'égal de ce que je faix. Ce que je vous supplie de croire et que par souhaits, désirs et veulx, j'ay bien l'honneur d'estre auprès de vous et voua assure que l'envie que la bonne princesse avoit de vous aller trouver la tenu si long temps en cette incertitude qu'elle ne savoit que vous escrire, car elle eust bien désirée pouvoir surmonter les difficultés qui si oposoient et d'autre cauté elle y trouvoit de l'impossibillité. Je l'ay lessé encore partant de Haidelberg en telle doute que je me suis tousjours encore repeu de quelque espérance, car Monsieur mon mary m'avoit déià permis l'honneur de l'accompagner.

C'eust bien esté un très désiré /3/et agréable voyage, mais il faut panser que Dieu, qui dispose de toutes nos actions, ne l'a pas ordonné et vous réserve, si luy plaict, ce contentment à une autre fois, de quoy de tout mon cœur je l'en supplie. Sy c'est sa volonté, je le loue et bény de ce qu'il a exausé nos souhaicts en ce que cest heureux mariage s'est parachevé. La bonne princesse me mende qu'il devoit s'accomplir le 13 de ce mois à vostre stille, qui est le 3 du nostre et par conséquant déià passé¹⁰⁸. Certes, ma bonne Madame, il faut bien que vous ayez et d'un et d'autre cauté un extrême contentement qu'après tant d'empêchements et de difficultez vous estes venue si heureusement à bout de ceste affaire et trove que vous avez fait le mieux du monde d'y mestre une fin sens la laiser long temps trainer. Dieu vous donne, mon cœur, de ceste digne alliance toute la félicité et le bonheur qu'avec ardeur je vous désire et ne doute point que vous n'aurez de Madame vostre belle-fille toute

¹⁰⁸ Selon cette lettre d'Amélie de Nassau le mariage d'Henri de La Trémoille et de Marie de La Tour d'Auvergne a été célébré lé mercredi 13 février 1619. La lettre de Louise de Coligny du 20 février 1619 à Chatlotte-Brabantine de Nassau mentionne que le mariage eut lieu le dimanche 17 février. Paul MARCHEGAY et Léon MARLET, *Correspondance de Louise de Coligny, princesse d'Orange (1555-1620)*, op. cit., p. 322.

la joie que vous pourriez souhaiter et qu'elle vous randra tous les devoirs à quoy elle est doublement obligée et comme elle aura en vous la meilleure mère du monde que vous avez eu elle la meilleure fille qui se puisse voir. Dieu veuille combler les uns et les autres de ses grâces c'est de quoy de cœur et de toutes mes affections je l'en supplie et qu'il veuille, ma chère Madame, vous conserver /4/ très chèrement, vous confirment et augmentent votre senté que je suis extrêmement marrie d'avoir appris n'avoir esté bonne, vous assurant que je vous plains infiniment de ses fâcheux mal de rate. Je ne doute point que ceste bonne Madame auprès de quoy vous estes naie eu de vous un extrême soing, car sa bonté est trop grande pour y manquer. Je me puis facilement imaginer cest affaire qu'elle aura eue et si ce n'estoit pas pour un si digne suiet je l'en plaindrois, mais elle a tort de me faire des excuses de ne m'escire car je confesse que la moindre chose m'interdit, combien donc à elle de raison de ne le faire.

Mon cœur, je ne fauderay de dire à la bonne seur, Madame la contesse ce que me commandez et m'assure qu'elle vous excusera très bien que vous ne luy escrivez point. Elle sera très marie de vous asvoir vous estre portée mal. Dieu soit loué et bény que vous vous retrovez bien et veuille que ce puisse estre de très longue durée que vostre santé continue très bonne je le veux espérer en sa bonté et que le contentement d'avoir marié Monsieur vostre fils y servira de beaucoup.

Monsieur mon /MG4P/ mary faict de tout son cœur les mesme veux, ma bonne Madame pour vostre santé / et vous souhaite encore cent mille bonheur et aux nouveaux mariez et vous supplie mon Monsieur de croire qu'il estime infiniment le sovenir qu'il vous plaict avoir de luy et /MH4P/ vous supplie le croire tout dédié à vostre service et vous honorer en frère et très humble / serviteur. Je suis aussy, ma très chère Madame, vostre servante et seur très obéissante qui vous ayme et honore uniquement. C'est, mon cœur, vostre A.

De Lantsberg, ce onsième de février 1619.

Ma chère Madame /MG3P/, Monsieur mon mary vient de voir Madame sa mère a qu'il il a dict que je vous / escrivois. Elle m'a faict commander de vous faire ses bien humble baise mains et aussy à la bonne Madame auprès de quoy vous / estes et vous assurer qu'elle participe bien au contentement que vous recevez, qu'elle prie Dieu vous donner tout le bonheur qu'elle vous désire.

Ma bonne Madame /MG1P/ je ne fauderay d'obéir à vostre commandement envers Monsieur / et Madame la duchesse des Deux-Ponts que je say vous honorer de toute leur affections je ne / vous en diray point des nouvelles, car je m'assure que la bonne princesse ne manque de faire mesme / (une dizaine de mots masqués par le reliure). Je vous assurerai que toute la principauté qui est d'ordinaire /MH1P/ au dict lieu m'ont tesmoigné combien il se sentoient obligé de l'honneur que vous leur faisiez par vostre sovenir que je n'ay manqué de leur mander, mon cœur, c'étoit le commandement que vous m'en aviez faict, le leur est de vous assurer de leur affection et bien humble service et vous souhaiter toute sorte de félicité et prospérité.

Archives nationales, 1 AP 341/115

37

30 mars 1619 – Landsberg
à Henri de La Trémoille

Monsieur mon Neveu, ce sont des effects de vostre bon naturel que vous estimez tant le petit tesmoynage que je vous ay donné de mon affection. Pleut à Dieu que les affects puent esgaler ma volonté lors vous voiriez qu'entre toute celles quoy vous ayent et honorent il n'y en a point qui vous ayé voué plus de bien humble service et qui désirent avec plus /2/ de sincérité vostre bon heur et prospérité que moy qui redouble mes prières à ceste divine bonté affin qu'il comble vostre mariage de ses saintes et plus particulière[s] bénédiction[s]. Avec ces deux je finiray vous suppliant de me conserver la part que vous m'avez promise ne vos bonnes grâces puisque c'est un honneur et bonheur que je chéris infiniment et celuy de me vvoir creue de vous,

Monsieur mon neveu,

Vostre bien humble et obéissante
tante.

Amélie, princesse palatine.

De Lantsberg, ce 30 de mars 1619

Archives nationales, 1 AP 341/116

38

30 mars 1619 – Landsberg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Chère Madame, il faut que je vous die mon contentement d'avoir appris par la bonne Madame de Bouillon que vous aviez fait vostre voyage jusques à Paris fort heureusement. Elle me dict aussy, mon cœur, comme vous aviez reçu fort bon visage de Leur Majesté, de quoy je me réiouis fort, ma très chère Madame, puis que rien ne vous puis arriver que je n'y participe comme si cestoit à moy mesme. Vous aurez bien trové la Court en rumeur. Dieu veille apaiser ses troubles. L'on dict que l'on fait de grandes levées d'un et d'autre cauté. Nous sommes en un dangereux monde, ce bon Dieu nous veille tous regarder de son œil de pitié.

Vous saurez, mon cœur, la mort de l'Empereur¹⁰⁹ con voira /2-160/ sen doute du sangement aux affaires de ce pais. Ceste divine majesté donne qui puisse estre bon. Je ne doute pas ma très chère Madame que vous n'aurez des nouvelles de nostre bonne princesse auprès de qui il me tarde bien que je n'aie l'honneur d'estre ce que j'espère sera dens peu de jours. Je n'eusse tant tardé, mais Madame ma belle-mère s'est trové un trois semaine en sa fort mal d'un mavaix rume qui nous a tous mis en paine. J'ay esté 15 jours sens bouger près d'elle qui Dieu mercy se reporte mieux. Monsieur son fils ayné a esté aussy depuis quelques jours près d'elle et aussy Madame sa famme. Nous avons un deuil d'une tante de Monsieur mon mary, une vielle princesse de 73 ans¹¹⁰. Elle feus enterrée la semaine passée à Meisenheim où nous y somme ce qu'elle a de plus proche en ses cartiers trové, excepté Madame ma belle-seur de Swede qui je croy n'y est venue à cause du rang. Je vous dis, mon cœur, de nos petite nouvelles et vous faix un vray brouillon /3-161/ que vostre bonté me pardonnera, je vous en supplie.

Mon Monsieur me mande de Messenheim que Monsieur son frère s'en va demain à Lautren avec Madame sa famme. Il faut que j'aille escrire à nostre bonne princesse et à la bonne Madame de Bouillon qui ne peut encore acez dire sa joie que ce Grant Dieu luy a donné un si cher, bon et digne fils. Vous aurez la mesme mon cœur d'avoir une tant chère fillis qui possaide tant de vertus. Dieu les veille combler tous deux de ses grâces et vous conserver, ma très chère Madame, en une très heureuse santé et prospérité. Je ne puis, mon cœur, que je ne vous die que la bonne Madame de Bouillon me mande une faveur particulier de l'Infante qui vous a envoié la patron d'une tapisserie qu'elle fait faire. Le m'estonne, mon cœur, d'une si grande bonté.

Je vous dis tout pesle mesle, mais, il faut finir, se sera en vous /MG3P/ suppliant de croire que vous aurez rousiours tout pouvoir sur vostre Amélie / qui vous honore, ayme et chérit de toute la puissance et qui sera jusques au tombeau / ma très chère Madame la plus fidelle de vos très humble[s] seurs et servante[s], avec une passion et sincérité parfaite.

De Lantsberg, ce 30 de mars 1619.

Archives nationales, 1 AP 341/117

39

7 mai 1619 – Lautern
à Henri de La Trémoille

¹⁰⁹ L'Empereur Mathias est mort le 20 mars, son successeur désigné était son neveu Ferdinand un catholique intransigeant comme le présageait Amélie de Nassau son élection à l'Empire risquait d'apporter bien du « sangement ».

¹¹⁰ Christine de Deux-Ponts, fille de Wolfgang de Deux-Ponts et de Anne de Hesse-Cassel, tante de l'époux d'Amélie de Nassau, décédée le 22 mars 1619 à Odenheim, à l'âge de 73 ans.

Monsieur mon neveu /162/, encore qu'il n'y a guère que je vous ay importuné de mes lestres si esse que je ne puis voir partir le Sieur de Lescure sens vous dire l'extrême contentement que ce m'a esté d'apprendre par luy particulièrement de vos chères nouvelles et d'estre assurée de vostre heureuse santé de quoy je loue Dieu de tout mon cœur et le supplie Monsieur mon cher neveu de vous conserver très chèrement et /2/ vous donner toute les prospérités du ciel et de la terre qu'avec ardeur je vous désire vous suppliant me conserver la part que vous m'avez faict l'honneur de promestre en vos bonnes grâces et croire qu'il ne peuvent estre chéries et estimée de personne à l'égal de ce que je fase ny que vous povez estre honorée et aymée avec plus d'affection que vous n'estes,

Monsieur mon neveu, de

Vostre bien humble et obéissante tante.

Amélie, princesse palatine.

De Lautren, ce 7 de may 1619.

Archives nationales, 1 AP 341/118

40

7 mai 1619 – Lautern
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame /167/, j'ay l'honneur d'estre icy depuis 20 jours de sorte que ce bonheur m'est arrivé que je me suis trové en ce lieu à la venue de Monsieur de Lescure¹¹¹, qui m'a, je vous assure, mon cœur, apporté un grant contentement pour avoir peu aprandre de luy particulièrement de vos chères nouvelles et de celles de Monsieur vostre fils, louant Dieu de tout mon cœur de vous savoir en sy heureuse santé. Dieu vous y conserve, ma très chère Madame, par une longue suite de très heureuses année et vous comble avec Messieurs vos anfans de ses saintes et plus particulière [s] bénédictions. Souhait que je faix avec un[e] ardeur si passionné[e] que créature ne me peut surpasser. Ce que je m'assure, ma très chère Madame, que vous me ferez l'honneur de croire de quoy je vous en supplie très humblement et de vous assurer que le bonne princesse et moy ne sommes pas ensemble sens bien parler de vos bontez et nous souhaiter sauter à vous auprès de qui je vous jure que nous sommes bien d'esprit.

Mon cœur, j'ay a respondre à deux de vos très chères lettre[s]. L'une du 22 de mars /2-168/ que je reçus à Lentsberg, comme nous venions icy, l'autre du 16 de ce mois par le Sr. de Lescure. Par toute deux la grandeur de vostre bon naturel se faict bien paroistre, ma très chère Madame et me faict dire trop heureuse d'estre si chèrement aymée d'une si digne seur que l'on peut bien nommer avec vérité un paragon de bonté. C'est avec raison que je vous donne ce nom ma très bonne Madame, car en touts sorte vous vous tesmoignez telle qui m'oblige toute extrémité à me consacrer à vostre très humble service. Plut à Dieu mon cœur que je feusse sy heureuse de vous en pouvoir randre, mais il n'y a que le désir que ma compagnie jusques au tombeau. Je le vous jure et proteste et que je vous ayme et honore en toute perfection, ma très chère Madame, et que vostre contentement et le bien de Messieurs vos anfans m'est autant à cœur que chose du monde, souhaitant de toutes mes affections qu'il se présentasse quelque digne party pour Mademoiselle vostre fille et que vous la puissiez voir prouveue autant à vostre contentement qu'au sien, comme est Monsieur vostre fils. Je n'ay pas ouy parler que le j[e]une prince d'Anhalt se marie et ne panse pas que l'on y panse encore. Les coutumes de /3-169 et 170/ ce pais sont si différantes à celles de France, que je crains que Mademoiselle vostre fille ne se pourroit résoudre de quitter sa chère patrie¹¹². Il est vray que sy Dieu luy vouloit appeller il y porteroit sa volonté. Je luy faix mes veux de tout mon cœur affin qu'elle puisse faire une très heureuse alliance. Ce sont bien les souhaits de la bonne princesse aussy bien que les miens. Je vous en assure ma chère Madame et que nous en

¹¹¹ Jean de Saulières, alias de Solier, écuyer, seigneur de Lescure, était un des gentilshommes ordinaires du duc Henri de La Trémoille.

¹¹² Trouver un époux digne de son rang pour sa fille Charlotte de La Trémoille était un casse tête pour Charlotte-Brabantine de Nassau.

parlons souvant. Je vouderois, mon cœur, que vous ouisiez nos discours et que je puisse estre si heureuse que de me pouvoir emploier pour vous randre en cela du service agréable tousiours, ma chère Madame, vous devez vous assurer que je ne menqueray jamais de contribuer ce peu que je puis vous devez donc me commander avec toute liberté et ne point faire des [...] mon cœur d'estre trop libre, car c'est ce que vous ne pouvez puis que vous devez et avez un apsolu pouvoir sur vostre petite seur quy est bien avec passion vostre servante très humble et qui n'a autre volonté que de vous randre toute obéissance.

Ma très chère Madame, je ne vous dis point mon contentement de me voir honorée de la tant chère présence de nostre bonne princesse, car c'est ce que vous pouvez fort facilement juger encore que je ne le vous die, car vous savez mon cœur qu'elle douceur que c'est que de posaider ce que l'on aime et honore sy uniquement et /4-171/ comme ceste chère princesse est la bonne des bonnes qui faict bien de tout son cœur ses souhaite et moy aussy qu'il plaise à ce bon Dieu suciter les moyens que nous puissions avoir l'honneur et le contentement de vous voir. Il semble bien que les [...] de cest heure nous en oste toute espérance, ce qui ne m'atriste pas peu, mais en peu d'heure Dieu peut tout sanger ses rumeurs de guerre en une bonne pars, il les veille faire par la toute puissante bonté. Nous sommes bien menacez en ce pais, car il se font levées de touts cautez.

L'on dict que les affaires se remettent en France, ce qui seroit bien à désirer. Ce grant Dieu vous veille très chèrement conserver et tout ce qui vous est >>er et nous donne pas sa bonté ce contentement que nous puissions tousiours apprendre de vos nouvelles puis qu'estant apsenté les une[s] des autres. Il n'y a rien qui contante plus.

Mon cher cœur, nous avons pansé aller à Deux-Ponts, mon cher Monsieur et moy en ayant esté fort désiré de Monsieur son frère qui nous a faict et Madame sa famme l'honneur de nous en fort prier, mais mon Monsieur est devenu malade, ce qui nous a retenu. Il a eu quelque em [...] de fièvre de quoy il a esté un jour ou deus bien mal, mais, Dieu mercy, il se remet toutefois. Ce méchant mal de ratte ne le quite pas du tout qui est la cause de son indisposition que vous povez, ma chère Madame, le /5-172/ mieux plaindre sachant ce que s'est plut à Dieu que vous ne l'eussiez tant expérimenté, mais il faut vouloir ce qu'il plait au Seigneur.

Je vous escriis, mon cœur, attendant le retout du Sr. de Lescure qui arriva icy un jour après le Sr. de Valigny¹¹³ de sorte qu'il y demeura aussy un jour après luy. Vous avez très bien faict et Monsieur vostre fils d'avoir envoié à part plaindre le deuil ce que je ne doute sera très bien pris. Vous apprendrez par son retour si particulièrement toute nouvelle que ne ne mesteray pas mon cœur à vous en dire. Vous me faicte l'honneur que de me dire, ma chère Madame, que si vous le croiez icy, vous me recommanderiez M. de Lescure, ce qui procède de vostre bonté. Je m'assure qu'il s'en retournera satisfait de ce lieu, car la bonne princesse estime tout ce qui vient de vous autant qui se peut et me promets qu'à Haidelberg on n'aura pas menqué à faire le mesme vous honorant et Monsieur vostre fils, comme l'on y est obligé.

J'ay dict à Monsieur le duc Louis ce que vous me commandez, chère Madame, il vous supplie de vous assurer de l'obéissance et service qu'il désire vous randre et qu'il ne veut jamais oublier ce qu'il vous doict et à Messieurs vos anfans [...] sont bien ce dict-il ses chers cousins. Pour Madame Caterine, elle vous remercie bien humblement de l'honneur de vostre sovenir et vous dict le mesme que Monsieur son frère. Touchant Madame Chrestiene elle est allée à Deux-Ponts deux jours après ma venue icy, qui m'a empêché de m'aquiter de vostre commandement en son endroit, mais je vous puis bien assurer que vous /6-173/ estes tousiours fort en ses bonnes grâces. Madame le duchesse des Deux-Ponts a désiré sa compagnie estant privée de celle de son petit peuple hormis le cher fils qu'elle a retenu, mais tout le reste. Elle envoie à Meissenheim voir Madame leur grant mamaan dont sont venu hier icy certe, c'est un plaisir de les voir tant il [s] sont jolis. Vostre fillieulle est la plus belle des trois petites Mademoiselle[s]. Madelaine-Caterine¹¹⁴ est aussy de ceste belle petite troupe, qui est si sage qu'elle gouverne toutes les autres qui donne bien du contentement à la bonne

¹¹³ Jean de Vassignac, sieur de Valigny, d'une famille noble du Limousin, était un des gentilshommes ordinaires du duc de Bouillon.

¹¹⁴ Madeleine-Catherine, la fille de Johann II des Deux-Ponts et de Catherine de Rohan, venait d'avoir 12 ans.

princesse, car ce sont de beaux et aymable anfans. Monsieur leur père et Madame leur mère font estat d'estre den peu de jour icy. Voilla, mon cœur, tout ce que vous aurez de moy qui vous demande pardon de ce grafignage.

La bonne seur, Madame la contesse se porte, Dieu mercy, mieux qu'elle n'a faict. Dieu veille que cela continue. Je n'ay manqué de luy mander ce que vous me commandez et le soing que vous avez de sa santé. Je vous puis bien assurer que cela la resiouira extrêmement, vous honorant chèrement /MG6P/ comme elle faict.

Monsieur mon mary vous baise très humblement les mains / de vostre sovenir qu'il estime ma bonne Madame à beaucoup d'honneur je vous en assure et qu'il / est bien vostre serviteur très humble et moy mon cœur vostre servante et seur très obéissante qui vous ambrace une million de foix de tous son cœur. C'est cher Madame, vostre
Amélie.

Ma très chère Madame /MG1P-167/, je n'ajouteray rien à ce brouillon que je vous ay faict il y a huit jours / si non que je vous en demanderay encore très humble pardon. Le Sr. de L'Escure revint hier avec le Sr. de Valigny de Haidelberg où il vous dira bien qu'il[s] ont esté les très bien venus, et moy je vous assureray que leurs a [...] sont très contant des / >>>> qu'il[s] ont voulu qu'il[s] ayent tous un si long séjour. Il[s] hastent icy d'autant plus [qu'ils] sont fort désiré de [...].

Monsieur mon mary /MH1P/ s'en est retourné chés luy il y a deux jours et a envoieé un de ses jantilhommes plaindre le deuil à Monsieur / son june frère et à Madame sa femme¹¹⁵, qui ont perdu le fils qu'il y a un an que Dieu leur donna, ce que les afflige fort. Monsieur mon mary a depuis peu fait perte de son mestre d'hôtel, un fort honneste jantilhomme que nous avons / tous deux bien regretté. Nous somme après d'en prendre un autre, cepandant nous manquons de jans et suis demeuré seulle auprès de ceste princesse qui me faict l'honneur de me vouloir entretenir quelque[s] jours.

De Lautren, ce 7 de may 1619.

Chère Madame /MG2P-168 et 169/, d'Averly qui a esté près de moy, m'a prié de vous supplier très humblement de vouloir l'honorer et ses seurs de / vostre gratification touchant l'argent que feu M. Bouron avoit reçu pour eux, lequel elle dict leur estre disputé par un qui faict vos affaires / et que leur procureur ne peut avoir l'honneur de parler à vous dès que elle implore la faveur selon la promesse que vous avez faicte à son mary de les vouloir / favoriser en la dicte affaire. Je vous supplie donc très humblement de la vouloir avoir pour recommandée, affin qu'elle et ses seur[s] ne perdent / leur droit. Vous savez, ma chère Madame, qu'il [s] ont bien besoing du leur et vostre bonté ne leur dénira vostre faveur, de quoy je vous en supplie ma très chère Madame.

Archives nationales, 1 AP 341/120

41

7 mai 1619 – Lautern
au duc de Bouillon

Monsieur mon frère,

Encore que je sache très bien que mes lestres ne méritent que vous preniez la paine de les lire, si esse que je ne puis lesser partir Monsieur de Valigny sens vous en importuner me fiant, Monsieur, en la grandeur de vostre bonté que vous accepterez ce petit devoir qui est pour vous renouveler les veux de mon très humble service et l'affection très entière de quoy je vous honore et désire Monsieur vous randre tous les devoirs respects et submissions qui vous sont deus par la personne du monde qui se sent le plus vostre redevable et qui vous /2/ est avec passion servante très humble et fille très obéissante vous révéant et respectant Monsieur en ceste calité de laquelle je me glorifie, je le vous jure, ne pouvant recevoir honneur que je puisse préférer à celuy la n'ayant pas plus grande ambition que de m'en pouvoir randre digne ce je vous supplie très humblement de croire Monsieur et que rien ne m'est plus à coeur que vostre heureuse conservation pour laquelle j'eslève de tout mon cœur mes veux au ciel. Avec ceste vérité, je finiray ayant prié le Sieur de Valigny me tant

¹¹⁵ Charles-Frédéric, le fils de Johann-Casimir de Deux-Ponts et de Catherine de Suède, né le 13 juillet 1638, est décédé.

obliger, Monsieur, que de suppléer au deffaut de ma lettre et vous donner les assurances particulière de ma très fidelle servitude et du désir que j'ay de me voir honorée jusques à la mort du nom,

Monsieur mon frère,

Vostre plus humble seur et
obéissante fille et servante

Amélie, princesse palatine

De Lautren, ce 7 de may 1619.

Archives nationales, 273 AP 179/Amélie/03

42

20 mai 1619 – Lautren
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame /164/, nous eûmes il y a huict jours des nouvelles de la bonne Madame de Bouillon et par conséquent des lestres qui nous ont bien donné du contentement, car elle nous assure de vostre bonne santé de quoy je loue Dieu de tout mon cœur et le supplie vous la conserver aussi longue et heureuse que je le souhaite de toutes mes affections.

Ma très chère Madame, Monsieur vostre fils a esté bien le bien venu à Sedan. La bonne seur m'en dict sa joie. Il se faict bien paroistre très bon mary aussy a il une femme qui le mérite. Dieu leur veille à donner à toux deux toutes sortes de bénédictions celleste[s] et temporelles, qui ne leur peut estre désirée de personne avec plus d'ardeur que de moy qui me suis resiouy mon cœur de la commodité qui revient à vostre maison. Par la mort de Madame de Fervaques car je croy que ce sera /2-165/ sen dispute que Monsieur vostre fils jouira d'une rante de 25 mille livre[s] de rante qui n'est pas peu de chose.

Ma chère Madame, la bonne Madame de Bouillon me mande que cest avocat d'Anvers à quy elle a envoié ma lestre a mis son avis par escrit, mais ne le vouloit envoyer qu'il ne l'eust transcrit parce que il l'avoit faict la première foix avec tant de paine qu'il ne se pouvoit presque lire. J'attenderay ledict avis en bonne dévotion. Je ne say, mon cœur, si vous aurez eu le loisir d'envoyer de Paris la copie de ma lestre à celui à quy vous en aurez parlé en Anvers. Je say bien que vous me ferez Monsieur d'apporter pour l'avancement de cest affaire tout ce que vous croiez qu'il pourra servir à l'amener à une bonne fin. Je l'ay recommandée à Monsieur Trumble agent du Roy de la Grande Bretagne à Brucelles puis que la bonne Madame de Bouillon l'avoit trové bon. S'il plaisoit à Dieu que je pusse en recevoir quelque chose après luy j'atriburois ce bonheur à vous et à ceste bonne seur qui nous mende que le Sr. de Valigny et de L'Escure n'ont faict nulle mavaise rencontre par les chemins de quoy je suis très ayse car j'ay esté bien en paine de leur passage à cause de ses rumeurs de guerre que je croy vous ont empêché aussy bien que nous de pover escire je me resiouy de tout mon cœur que l'on mande la paix assurée qui sera un grant bien /3-166/ pour la France de quoy nous nous resentirons en ce país ayant le moyen de pover à prandre plus souvent de vos chères nouvelles et vous mender des nostres.

Ma très chère Madame, la bonne princesse m'a dict vous dire des miennes de quoy je say que vous ne serez marrie et que vous me ferez l'honneur de ne m'oublier en vos bonnes et saintes prières de quoy je vous en supplie et de me pardonner sy je ne vous entretiens davantage, mon cœur, mais n'ayant plus qu'un jour a estre icy je ne puis fausser compagnie à ceste bonne princesse auprès de quy j'ay bien eu plus long temps l'honneur d'estre que je ne pansois sa bonté estant si grande qu'elle m'a tousiours retenu d'un jour à l'autre. Monsieur mon mary est revenu hier au soir et m'a commandé, ma très chère Madame, de vous assurer de l'affection de quoy il vous honore et désire randre toute sorte de très humble service.

Croyez, mon cœur, que d'esprit j'ay bien l'honneur de vous entretenir et que la bonne princesse et moy nous vous souhaitions sauté icy où je m'assure que vous prandriez plaisir de prandre l'air à un petit jardin tout contre le château où nous avons sovant les parès soupée, mais pour le matin je confesse estre trop paresseuse. Je finis tout court, ma chère Madame, ce brouillon sans un seul mot d'honestetez, mais je say que vous ne le voulez /MG3P/ et que vous ne doutez pas

pour cela de ce que je vous suis qui est mon cœur toute vostre et voste seur plus obéissante et servante très humble et fidelle, qui vous ambrasse de tout son cœur. Aymez tousiours bien, chère Madame, vostre Amélie.

Monsieur le duc Louis /MG1P/ et Madame sa seur m'ont commandé, mon cœur, vous assurer de leur obéissance et de l'affection de quoy ils vous honorent. Madame Crestiene est encore à Deux Ponts où Dieu mercy tout se porte bien.

De Lautren, ce 20 may 1619.

Archives nationales, 1 AP 341/119

43

10 juin 1619 – Landsberg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame /174/, vous ayant escrits un jour devant mon partement de Lautren, j'eus encore ce bonheur que voulant monter en carosse de recevoir vos tant chères lestres à quoy vous me pardonnerez mon cœur que je n'ay plustost respondu, mais venant icy j'ay trouvé de petites occations, et la grande chaleur me rant si debiffée que j'ay paine de mestre la main à la plume, mais cepandant je ne puis tarder davantage sens vous dire, ma chère Madame, le contenrement que ce m'est quant j'ay l'honneur de recevoir de vos nouvelles. Je vois bien, ma très chère seur, que vostre santé n'est point si parfaite comme je désirois puis que vous me dicte vous estre trovée mal de quoy je suis très marrie car c'est bien la vérité ma digne Madame que je ressens tout ce qui vous touche comme si s'estoit à moy mesme.

Je ne doute pas que vos paines que vous prenez continuellement ne préjudice à l'affermissement de voste santé de laquelle il faut dire que vous avez trop peu de soing ayez en donc davantage. Je vous en supplie, mon cœur, et pour l'amour de vous et de tout ce qui a l'honneur de vous estre proche qui désirent unanimement vostre heureuse conservation pour laquelle j'en faix avec ardeur mes prières au ciel. Je le vous jure et proteste ma bonne Madame et que je vous ay une infinité d'obligation que vous estes si bonne que d'avoir mes lestres tant agréables encore qu'elles ne le méritent nullement car je n'ay l'esprit de vous pouvoir bien tesmoygner mon cœur ce que je rescuse vous devoir en toute sorte car vostre bonté me comble tellement d'honneur et de biens faix que j'en demeure si /2-175/ accablée, ne povant en façon du monde trover parolles pour vous faire voir ce que j'en ay ampraint en l'âme qui est tout ce que l'on peut de la millieure seur qui est sous le ciel. Vous este digne d'avoir ce nom, mon cœur, car toutes vos actions vous font cognoistre telle et me font ne pouvoir à mon gré acez vous honorer et chérir encore que je le faix bien. Je vous assure avec toute la perfection qu'il est possible.

Je me resiouis, ma chère Madame, de l'heureux retour de Monsieur vostre june fils¹¹⁶ qui je ne doute tachera aussy bien que l'aîné à vous donner tout le contentement. Il est bien vray que la junesse n'est pas tousiours si sage qu'il seroit à désirer, mais estant de bon naturel comme ce cher neveu est-il ne fait douter que Dieu ne le bénie et le fera prospérer luy faisant la grâce de servir un jour à sa gloire. Vous avez raison, chère Madame, d'appréhander les desbauches du Pais-Bas pour luy renvoyer et me puis facilement imaginer que vous n'estes point sans paine, mais le bon Dieu vous conseillera ce qui est pour son bien et vous assistera et soulagera tousiours comme il a fait jusques icy que plut à Dieu bonne Madame que j'eusse l'honneur d'estre près de vous affin de povoir décharger nos cœurs ensemble, car c'est une grande douceur quant l'on se peut entretenir de vive voix, ne pouvant la plume dire tout ce que l'on désireroit bien, mais ce Grant Dieu veille pour nous d'un soing plus que paternel la louange immortelle luy en soit randue.

J'ay eu hier mon cœur des lestres de la bonne Madame de Bouillon que la bonne princesse me fait l'honneur de m'envoyer et une qu'elle luy escrit sur le suiet de l'accident qu'il[s] ont eu du feu qui fait trambler quant on y panse certes je n'ay point veu sa lestre sans larmes, mais gloire soit

¹¹⁶ Alarmée par sa sœur la duchesse de Bouillon sur les rumeurs qui courraient sur les activités et fréquentations de son plus jeune fils Frédéric à La Haye, Charlotte-Brabantine de Nassau l'avait fait revenir en France.

rendu /3-176/ à l'Eternel de les avoir si miséricordieusement préservé d'un malheur inévitable de quoy l'aparance les menaçoit et veille veiller pour eux et pour nous par sa grande bonté les préservant durement à l'avenir Dieu tel disident je crains tant que la bonne seur ne se ressente de la grande fraieur qu'elle a eue. Madame sa fille n'en aura esté exempte bien qu'elle n'en faict mention. Si elle estoit grosse cela seroit dangereux. Monsieur vostre fils l'avoir lessée peu de jours auparavant à ce que me mande ceste bonne Madame et son contentement d'avoir ce cher fils et de l'espérance de le revoir bien tost puis qu'il leur laisoit encore pour quelque temps un si cher gage. Elle m'assure mon cœur que vous vous portez bien ce qui est bien ce qui me peut le plus resiouir je vous assure elle me dict le retour du Sr. de L'Escure près de vous de quoy je suis bien aise car je say que vous aurez esté désireuse de son recours, que vous aviez raison d'estre estonnée comme vous me dicte qu'il tardeit temps. Vous en aurez seu ce suiet qui est que luy et le Sr. de Valigny ont esté tant retenus à Haidelberg d'où je ne vous diray point, ma chère Madame, des nouvelles puis que je say bien que la bonne princesse vous mende tout ce qu'elle en apprant. Elle m'a faict l'honneur de me mander qu'elle me trove à redire tant elle est bonne s'est moy qui ay bien occation de trouver estrange quant je suis privée de sa digne présance. Elle a veu mon neveu, Monsieur le conte de Hanau, qu'elle trove fort creu, mais que pour son parler il n'y a guère d'amandement et qu'il a les jambes fort foible[s]. C'est dommage qu'estant l'ainé il a ce défaut de parler, car pour la foiblesse j'espère que l'on y peut apporter remaide comme Madame sa mère est d'intention de la mener à des bains. Dieu veille qu'il luy profite. Elle veut /4-177/ aussy user des eaux où nous fumes l'année passées et est allé à trois lieu de Hanau pour commancer d'user de ceux là jusques à ce qu'elle aille aux autres, de quoy elle a bien besoing, car sa santé n'est pas bonne ayant souvant des douleurs extrême de teste qui luy font bien de la paine.

Pour moy, chère Madame, ie me porte, Dieu mercy, fort bien pour l'estat où je suis, où je say bien que vous n'estes pas marie de m'y savoir. Vous me faicte l'honneur de me le tesmoigner et m'assure que vous me ferez celui de ne m'oublier en vos bonnes prières affin qu'il plaise à ceste divine bonté m'en donner une heureuse issue. Je confesse que je ne suis pas sans appréhensions. La bonne princesse me donne courage tant qu'elle peut. Ce grant Dieu aura pitié de moy sy luy plaict et parachèvera son œuv[r]e. Je vous entretiens trop, mon cœur, pour ne vous dire rien qui vaille. Je finiray donc en m'aquant du commandement de Monsieur mon mary qui est, chère Madame, de vous dire combien il estime la faveur de vostre sovenir, de quoy il vous randt mille grâces très humble et vous supplie le croire du tout dédié à vostre service /MG3P/, vous honorant de toutes ses affections. Je baisse mon cœur par vostre permission les mains bien humblement à Messieurs vos anfans qui sont auprès de vous et supplie Dieu de les combler de ses grâces et vous ma bonne Madame vous conservant très chèrement selon le souhait de vostre seur et servante très obéissante, très fidelle.

A

De Lantsberg, ce 10 de juin 1619.

Archives nationales, 1 AP 341/121

44

3 octobre 1619 – Heidelberg
à Elisabeth de Nassau¹¹⁷

Ma chère Madame, je vous escrivis hier bien fort en haste. A cest heure, je ne vous feray [que] peu de lignes pour vous assurer que [Dieu] soit loué la bonne princesse a lessé le [...] depuis trois jours et commence à se remestre. [De] sorte que j'espère, avec l'aide de ce bon Dieu, q[u'elle] reprandra bien tost sa parfaicte guérison. Je le supplie au plus profond de mon cœur. [J'ay] bien paty jusques à ce que je l'ay veu en meilleur estat, estant si abattue que j'en ay esté [en] extrême paine. Le nom de ce grant Dieu soit loué et bény qu'il a exaucé nos prières et luy a donné la force de surmonter son mal, quoy que ce soit petit à petit mais il ne faut s'estonner ayant esté si mal si elle me peut tout à coup se remestre.

¹¹⁷ Cette lettre d'Amélie de Nassau a sa sœur Elisabeth a été classée à tort avec les lettres de Louise-Juliane dans le Fonds Rohan-Bouillon.

Ceste bonne princesse veut escrire à vostre cher Monsieur, mais ne pouvant le faire sans se pener, je l'ay bien conjurée et suppliée, ma chère Madame, de vostre part de ne s'incommoder pour vous en faire de mesme. Elle m'a donné commande de vous en faire mille excuse[s] avec assurance de sa parfaicte affection à vous aymer et honorer. Elle reçut hier des lestres de Monsieur son fils d'Anchebac d'où Madame sa belle-fille luy escrit le plus affectionnéement du monde et luy mande l'accident qu'elle a eu en carrosse à la desante d'une montagne qu'une pierre luy a blessé le pier de quoy elle a enduré de grande douleur ne pouvant marcher, mais elle assure que cela estoit /MG1P/ passé et qu'elle ne s'en ressentoit plus incommodée. Il[s] ont séjourné un jour à Anchebac et faisant / estat estant parti samedy de là d'arriver hier à Amberg. Ce grant Dieu les y veille heureusement conduire / et que le reste de leur voyage puisse estre aussy très heureux. Cest accidant que Madame la princesse a eu au piet / a mis la bonne princesse en paine bien qu'elle assure qu'elle n'en ressent plus de mal, mais l'estat où elle est donne des /2/ appréhension, cependant il faut espérer que ce grant Dieu ne permestra que cela luy préjudice de quoy nous [...] eslevions nos prières de cœur et d'affection.

Le petit prince et Madame sa seur qui sont demeurés icy, se portent Dieu mercy fort bien surtout la petite princesse qui est grasse et en bon point tout ce qui se peut. Monsieur son petit frère ne l'est pas tant, mais les [...] assure[nt] qu'il dort et mange bien, mais il m'est pas si éveillé qu'il a esté. Je ne say s'il faict des dans. Monsieur le duc des Deux-Ponts est party hier avec Madame sa femme pour aller rompre leur ménage et revenir au plus tost icy avec toute leur petite famille.

Voilla, ma chère Madame, ce que je vous puis dire, vous demandant pardon de n'avoir pris que la demy feuille et de ne vous entretenir comme je désirois bien, mais je confesse que je demeure paresseuse encore que, Dieu soit loué, je me porte encore fort bien pour l'estat où je suis. Mon premier conte est achevé ceste semaine, mais j'en ay de divers. Ce sera quant il plaira à ce grant Dieu¹¹⁸, qui par sa miséricorde exauvera toute les bonnes prières de tous ceux qui me font l'honneur de m'aimer. Je say mon cœur que vous estes des premières de ce nombre de /MG2P/[...] estre obligée à toute extrémité ne faisant pas le bien [...] me désirer mais je say bien, très chère Madame, que vous [...] avec plus d'ardeur pour vostre heureuse conservation [...] et de Messieurs vos anfans. Car c'est la chose au monde /MH2P/ que j'ay le plus à cœur où vous y estes amprunte, ma très chère Madame, que j'ambrace une million de foix, estant vostre très humble seur et servante très fidelle. Mon cœur, c'est vostre

Amélie.

Madame /MH1P/, j'ay oublié dernièrement de vous dire que les [accords] ce sont passée avec le fils ayné de Monsieur le lantgraf Maurice et de ma [nièce] de Hanau. Aujourd'huy nous avons seu que l'on désire de tenir les noses le 14 du mois qui vient¹¹⁹.

De Haydelberg, ce 3 d'octobre 1619 v. s.

Archives nationales, 273 AP 180/LJN/02

1620 *Au mois de juillet Spinola entreprit la conquête du Palatinat, pour sa part Tilly conquît la Haute Autriche puis rejoignit l'armée impériale de Bucquoy qui était contrôlait la Basse Autriche. Le 8 octobre Bucquoy et Tilly défirent l'armée du roi de Bohême lors de la bataille de la Montagne blanche¹²⁰. Il ne restait plus à celui-ci qu'à prendre le chemin de l'exil.*

En France, Thouars se trouvait également au centre de la seconde guerre de la mère et du fils. Marie de Médicis réunissant autour d'elle à Angers les " brouillons ", Louis XIII de marcher sur La Loire. Il était le 10 juillet à Rouen, le 15 juillet à Caen, le 2 août au Mans, le 7 août, les

¹¹⁸ Amélie de Nassau donnera le jour à Heidelberg le 27 octobre 1619 de son second fils Frédéric-Louis qui vécut.

¹¹⁹ Catherine de Nassau négociait le mariage de sa seconde fille Amélie-Elisabeth de Hanau avec Guillaume V de Hesse-Cassel, fils du landgrave Maurice de Hesse-Cassel (1572-1632) et de sa première femme Agnès de Solms-Laubach (1578-1602). Le mariage fut célébré le 21 novembre 1619 à Cassel. Maurice de Hesse-Cassel était le père d'Elisabeth de Hesse-Cassel que Frédéric-Henri de Nassau n'avait voulu épouser.

¹²⁰ Geoffrey PARKER (Ed.), *The Thirty Years War*, Second edition, Routledge, 1997, p. 54-55.

partisans de la Reine mère furent dispersés par l'armée royale près d'Angers au Pont-de-Cé. Le 10 août la paix d'Angers mit fin à la seconde guerre de la mère et du fils.

Henri de La Trémoille en dépit des conseils de prudence que lui donnait sa mère, mécontent du peu de cas qu'on faisait de lui à la Cour et de l'indifférence du Roi à son encontre, avait rejoint au dernier moment la Reine-mère. Il dut suivant l'avis de son cousin, le prince de Condé, assurer le souverain de sa fidélité le 18 août à Montreuil-Bonnin.

La décision de Louis XIII de descendre au Béarn pour y rétablir le catholicisme (19 octobre) poussa les protestants à la rébellion. Le 25 décembre, se réunit à La Rochelle, sans l'autorisation du Roi, une assemblée protestante d'une soixantaine de membres. Henri de La Trémoille s'y était fait représenter par La Bourdilière qui commandait en son nom à Thouars. Il est vrai que son épouse, venait d'accoucher le 17 décembre d'un fils : Henri-Charles, le futur prince de Tarente.

Frédéric de La Trémoille cette funeste année avait entrepris au début du mois d'avril son tour d'Europe. Il passa avec sa suite par Sedan, La Haye, Nimègue d'où ils remontèrent le Rhin jusqu'à Mayence. Après avoir passé à Francfort, Hanau, Heidelberg, il arriva à Prague au début du mois de juillet. Le 10 août 1620, il se rendit à Eggenburg en Basse Autriche au quartier de l'armée des Etats de Bohême commandée par le prince Christian d'Anhalt. Le 16 septembre 1620, lors d'une escarmouche Frédéric de La Trémoille fut blessé. Vite rétabli, il était aux côtés de son cousin le roi de Bohême lors de la bataille de la Montagne blanche. Au lendemain de cette bataille, il rejoignit l'Allemagne puis les Provinces-Unies.

45

2 mars 1620 – Landsberg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame, j'eue jeudy le contentement d'estre honoré de vos chères lestres de l'onsième de février que vous avez pris la paine de m'escrire par Monsieur de Villernou. C'est trop de bonté mon cœur que estant si enrumée comme vous estiez et ayant d'autres lestres à faire vous avez encore voulu vous incommoder pour l'amour de moy qui en lieu de vous en randre comme je dois très humble remerciements je me formaliseray que vous vous soiez contrainte à mon occation se sont des excés de vostre tant bon naturel qui m'oblige le plus du monde ma chère Madame.

Je reçus hier des lestres de Monsieur Guertin qui me dict que vous estiez indisposé qui m'empescherait d'avoir des vostres. Il estoient escrites de sept jours que celles de quoy je vous dis la réseption. Cela me faict voir que vostre rume vous aura continué, mais j'espère si Dieu plaict que saura esté sens autre mal. Toutefois, je ne seray bien en repos que je n'aie encore de vos nouvelles. Dieu me les donne tousiours [telles que je] les désire mon cœur et vous [souhaite] en très heureuse santé.

Vous [pouvez] croire que j'ay esté bien estonnée de vous savoir à Paris. Vous continuez /2/, je voy bien à vous donner de la paine. Le Sr. Guertin me mande qu'il espère que vostre venue ne sera sens fruit et que l'assemblée de L[o]udun se ressentira des bons office[s] que vous leur randrez¹²¹. Dieu vous faix mon cœur des grâces particulière de vous pouvoir employer pour le bien de ses Eglises. Vostre zelle, sagesse et prudance en doit estre admirée, aussy l'est elle de tous ceux qui ont l'honneur de vous cognoître aussy bien que de ceux qui ont celuy de vous estre ce que je vous suis et de moy surtout ma bonne Madame vous honorant, aymant et chérissant avec passion et plus beaucoup que je ne le vous puis exprimer, je say que vous me faicte l'honneur de n'en douter et du pouvoir que vous aurez à jamais sur vostre petite seur qui vous a voué toute sorte d'obéissance et de fidélité, n'y ayant sorte de devoir et de très humble service que je ne désire de vous randre.

Ma très chère Madame, je m'assure que vous aurez esté bien ayse d'avoir veu Monsieur de Villernoul pour apprendre par luy particulièrement des nouvelles de nostre cher Roy et Roïne. S'il a

¹²¹ L'on ne possède pas de preuve de l'intervention de Charlotte-Brabantine de Nassau auprès de Louis XIII touchant l'asssemblée de Loudun, mais il est vraisemblable qu'elle joua en rôle dans la prise par le souverain de certaines mesures conciliantes en faveur de l'Assemblée protestante.

eu le loisir et le moyen de vous avoir peu entetenir il vous en aura bien conté. Le jantilhomme¹²², que vous et Monsieur vostre fils leur avez envoiez, n'est, je croy, encore de retour. J'ay seu qu'il suit le Roy. Il aura veu les receptions qu'il[s] luy ont esté fait en Moravie et Schélésie, où l'on dict qu'il a esté reçu avec grande joye. Les Poulonois ont bien ravagé en ce pais là, aussy ont-ils esté battus, mais ne laissent pour cela d'empêcher les passages le plus qu'il[s] peuvent /3/. Dieu faict paroistre son assistance admirable à nostre bon roy, la gloire immortelle luy en soit randue. Je ne doute de la joie qu'en reçoivent toutes bonnes âmes. D'autre cauté les ennemis de son Eglise en auront un grant grève cœur et sur rour les jésuites au tample desquels en ma principale ville de Moravie Monsieur Schultetes a aussy bien prêché comme à Prague ce sont des merveilles de nostre grant Dieu qui parfera son œuvre nonobstant tous les efforts de ses ennemis.

L'on parle que la France s'arment pour l'Empereur. Dieu veille que non, et donner au Roy de reconnoistre ce qu'il doit à ses alliez. Mademoiselle Anne de Rohan me mande l'extrémité où la Royne sa famme a esté, comme il s'est montré bon mary, l'ayant veillée et pleurée¹²³, ce qui est très louable et rare à un grant prince comme il est. Elle prant le paine de me dire aussy le mariage de Mademoiselle de Monpensier avec Monsieur frère du Roy et de Madame avec Monsieur le Conte¹²⁴. Je m'estonne que l'on devoit tenir leur[s] noces devant que la Royne feust toute réguérie sen doute qu'il se fera forces magnifisances. Ceste bonne Mademoiselle de Rohan prandt sa paine de me dire toute ces nouvelles et ne me celle pas son contentement de vous voir à Paris, ma chère Madame, où elle me dict que vous n'avez pas amené Mademoiselle vostre fille, mais que vous l'avez lésé pour tenir compagnie à Madame sa belle-seur, qui je m'assure aura regrété vostre eslongnement¹²⁵, mais je croy bien que la bonne princesse vous ayant escrit depuis vostre départ ne vous a rien dict de moy pour ce que [...] résolue lorsque je la lessis de vous escrire aussy tost après ma venue icy, mais j'ay esté /4/ privée de le faire si prontement comme je l'eusse bien désiré, vostre bonté me l'aura pardonné.

Ma chère Madame, j'espère que vous aurez reçu mes dernières aussy bien que les précédantes desquelle Monsieur Guertin m'en dict la réception me faisant vos excuses, mon cœur, que vous n'y rendiez response. C'est trop de bonté car je me puis bien représenter le peu de loisir que vous avez au lieu ou vous estes et avec cela ne se trouver pas des mieux. C'est assez de suiet pour ne point escrire ma chère Madame. Je ne vous diray point particulièrement des nouvelles de la bonne princesse puis que je m'assure que vous en apprenez par elle mesme qui je croy ne sera pas à vous dire son contentement de l'heureux accouchement de Madame l'Electrice de Brandebourg sa fille et ce qu'il a pleu à ce bon Dieu luy donner un fils¹²⁶. Il y a huict jours que je l'ay appris et que j'ay eu l'honneur et le contentement de voir icy Monsieur le duc des Deux-Ponts. J'estois le jour auparavant auprès de Madame ma belle-mère avec mon Monsieur et nous n'y faisons qu'arriver comme nous

¹²² Il s'agit de Charles de Marconnay, sieur de Châteauneuf, un gentilhomme huguenot du Mirabelais, au service de Henri de La Trémoille, que Charlotte-Brabantine de Nassau avait envoyé porter des lettres de félicitation à son neveu après son couronnement en tant que roi de Bohême. Le duc de Bouillon fait état de son arrivée à Sedan dans sa lettre du 9 janvier 1620 à Charlotte-Brabantine de Nassau. Archives nationales, 1 AP 434/68. Le roi de Bohême le nomme dans la lettre de remerciement qu'il adressa de Brno en Moravie du sud le 2/12 février 1620 à sa tante. Paul MARCHEGAY, "Original letters to the Trémoille family, chiefly from Elizabeth, Queen of Bohemia", *Archoelogia or miscellaneous tracts relating to antiquity*, Society of antiquaries of London, J. B. Nichols and Sons, London, tome XXXIX, 1863, p. 143-173, p. 157-158. Par la suite le Sieur de Châteauneuf accompagnera Frédéric de La Trémoille dans son Grand Tour en Europe.

¹²³ Anne d'Autriche était tombée malade le 1^{er} janvier 1620 à Saint-Germain-en-Laye lors du ballet qui clôtura la promotion de l'ordre des chevaliers du Saint-Esprit Sa maladie, une "double fièvre tierce", dura seize jours. Ce fut un des rares moment de leur vie conjugale où Louis XIII et Anne d'Autriche furent unies. Pierre CHEVALLIER, *Louis XIII, roi cornélien*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1979, p. 256-258.

¹²⁴ Si le mariage de Monsieur avec Mlle de Montpensier eu lieu en 1626 le second projet n'eut pas de suites.

¹²⁵ Charlotte-Brabantine avait jugé préférable de laisser sa fille Charlotte à Thouars auprès de sa belle-fille parce qu'elle savait que son fils était souvent maussade. Le 25 février 1620, Charlotte de La Trémoille écrivait à sa mère à propos de son frère : « Il ne nous a point montré la lettre que vous lui écrivez et n'en a point montré à Madame ma belle-sœur, ni celle-là ni nulle autre, encore qu'elle lui montre toutes les siennes. Elle me dit souvent qu'il n'a garde d'être en si bonne humeur que quant vous étiez ici et qu'elle voyoit bien que vous lui serviez extrêmement. Il me semble pourtant qu'elle vit bien avec lui, qui est parfois si triste que l'on ne lui peut faire sortir une parole de la bouche ». Archives nationales, 1 AP 386/22.

¹²⁶ Elisabeth-Charlotte von des Pfalz avait donné le jour le 6 février 1620 à Berlin à son second enfant un fils : Frédéric-Guillaume, le futur Grand électeur de Brandebourg, mort le 29 avril 1688 à Potsdam.

apprîmes que Monsieur son frère vouloit venir en ce lieu où nous fumes de retour devant luy, lequel est à cest heure près de Madame sa mère et fait estat d'aller faire un tour à Deux-Ponts s'il ne reçoit des lestres de Haidelberg qui l'y rappellent, cela estant nous aurons, j'espère, l'honneur qu'il reprendra son chemin par icy où je vous diray que Monsieur son june frère a esté, lequel le Roy a envoyé en Suède. Il avoit mené Madame sa femme à Misanheim près de Madame sa mère affin qu'elle se désennuie de son eslongnement qu'il l'attriste fort que l'on peut bien panser. Elle nous a fait l'honneur de venir icy et celuy de me tesmoigner tout plain d'affec /5/ tion. Elle n'a point fait paroistre estre encore formalisée de ce grand batesme à Heidelberg. J'ay eu le préséance sur elle qui aux autre lieux n'en avoit point fait de difficulté, mais en ce luy là comme vous avez seu, mon cœur, par les lestres de la bonne princesse et les miennes, ce sont bien vanitez, mais l'on doit faire en tout lieux ce qui se doit, la façon d'Allemagne estant de tenir le rang des maris.

Le mien m'a commandé, mon cœur, de vous assurer combien il vous honore et avec quelle passion il vous est serviteur désirant infnyment de le vous pouvoir tesmoigner par son très humble service. Le mien, mon cœur, vous est parfaitement aquis. Vous estant du tout consacrée que ne puisse vous faire ses protestations de vive voix. Je serois trop heureuse et contente il faut qu'il me supplie ma bonne Madame de le povoir faire par lestre et d'estre assurée que je ne seray jamais eslongnée de vostre sovenir, honneur que j'estime sur tout.

Il faut finir, mon cœur, mais premièrement, il faut vous assurer que vostre petit neveu se porte Dieu mercy fort bien et ne fait que rire et gasouler. Ce bon Dieu me le veille conserver par sa bonté. Je say ma très chère Madame que vous faictes en [...] ses souhaits pour mon contentement [...] seray tousiour celuy qu'il plaise accepter [...]bler et Messieurs vos anfans de [...] particulière bénédiction. Je [suis vostre] seur et servante très humble, quy vous ambrace mon cœur de toutes ses affections.

A

De Landsberg, ce 2 mars 1620.

^s Pour /MG5P/ vous faire voir, mon cœur, combien je suis folle mère, j'oseray vous dire que si ce brouillon vous trouve à Paris, je vous suppliray ma bonne Madame de [bien] vouloir envoyer des petis gans pour mon petit [...].

Archives nationales, 1 AP 341/122

46

25 mai 1620 – Landsberg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame, je reçus il y a huist jours vos tant bonnes et chères lestres du premier de ce mois et il y a deux celles du 18^{ème} par lesquelles mon cœur vostre naine bonté se fait paroistre sy extrême que je ne puis à la veritez acez l'exalter, moins vous dire le resentment que j'en ay et combien je me sens vostre obligée de ce qu'il vous plaict avoir tant de soinf de mon petit, certes, ma chère Madame, je m'assurois bien que si vous saviez sa maladie devant que d'en apprendre la guérison que vous n'en seriez pas peu en paine. C'est aussy ce que vous me tesmoynez bien par vos dignes escrits et vostre contentement de ce qu'il a recouvert sa santé de quoy je ne vous puis rendre ma bonne Madame des remercimants assez digne, mais je ne lairay pour cela de vous en faire une million de très humbles en vous disant mille foix trop bonne de ressentir si sensiblement tout ce qui touche a vostre petite seur qui est bien parfaitement vostre servante qui désire vous rendre toute sorte de devoirs et d'obéissance. Je le vous proteste mon cœur et que c'est vous et non moy qui mérite ce nom que vous me faicte l'honneur me donner de la nompareille en bonté et à qui l'on doit tout, car il ne se peut voir rien de millieur ny de plus obligent. Je le vous jure ma toute bonne, Madame, à qui je rands très humble remercimants de ce que vous n'avez eu désagréable mes importunités vous ayant demandé des petis gans et des deux paires qu'il vous a pleu m'envoyer que j'ay reçu avec que vos dernière et aussy tost je les ay mis au petit qui les a tousiours en la main fors la nuicht et parce que ces ruleurs de guerre em /2/ pêchent, comme je croy, les merciars françois à en ces quartiers l'on n'en peut trouver à acheter qui me fait oser ma très chère Madame vous supplier de m'en vouloir encoire envoyer et si on pavoit enpaqueter sens qu'il se gâtât un bonnet comme mes petis garçons porte[nt], je vous en demanderois un de blanc ce que je dis parce que je croy que l'on

74

en porte aussy de couleur. Voiez, ma bonne Madame, si je n'euse pas librement de vostre bonté ou plus tost j'en abuse, mais c'est vostre commandement, mon cœur, qui m'en donne la hardiesse et que je say que vous ne le troveray mavaix bien que je faix presque consiance de vous estre si importune sachant les affaires que vous avez, sur tout estant à Paris où je ne croy point que ceste lestre vous trouvera puis que vous me dicte faire estat d'en partir bien tost. Je souhaite que ce soit ayant faict vos affaires fort heureusement santire la paine que vous pouvez prandre mon cœur et la sagesse que Dieu vous a donnée.

Je mandis hier à la bonne seur Madame la contesse de Hanu le sovenir que vous vouliez avoir de pourchaser le don qui a esté faict à ung de ses fils. Elle en aura bien du contentement et vous en aura mon cœur une extrême obligation si on luy pouvoit faire toucher quelque chose. Elle n'a encore rien eu je croy que vous avez ses lestres par lesquelles vous voirez depuis quant il luy a esté accordé. Je vous dis il y a peu de jours de ses nouvelles. Depuis j'en ay encore eu par ma niépce qui me dict sa santé, Dieu mercy bonne, mais que sa veue continue à l'incommoder ce qui l'empesche d'escrire elle mesme. Je ne say si je vous ay mandé que Mme Matra est allée trovée Madame l'Electrice de Brandebourg qui la fort désirée auprès de ses deux dignes petites créature[s]. Vous me dicte [s], mon cœur, la joie que vous aves /3/ eue de la naissance de Monsieur son fils. C'est ce que je me promets bien chère Madame car estant si parfaitement bonne comme vous estes vous resentez plus que personne les bénédiction que Dieu resant sur ce qui vous est si proche. Je ne menqueray de luy mender les veux que vous faicte pour sa prospérité. Elle le mérite, car c'est une vraye bonne princesse que je say vous aymer et honorer extrêmement que plut à Dieu ma chère Madame que vos souhaits se fissent d'estre sauté auprès de la bonne princesse et que j'aurois l'honneur d'estre près de vous, certes si nous avions la félicité d'estre ensemble nous aurions bien suiet d'adorer unanimement les grâces de ce grand Dieu qu'il tesmoyne tant, et sur les uns et sur les autres que nous avons bien ocation de dire : « Seigneur mon Dieu merueilleux sont tes faix, tu panse de nous tellement que nul ne sauroit seullement mestre de rang les biens que tu luy faix »¹²⁷.

Je me resiouis vraiment, ma bonne Madame, des tant bonnes nouvelles que vous me faicte l'honneur de dire que sa grosesse de Madame vostre belle-fille que l'on espère. Dieu donne qu'à vostre recur vous en puissiez du tout estre assurée. Vous aurez bien du contentement et la bonne Madame sa mère d'estre grant maman. Dieu le donne avec tout heur. C'est ce que je désire de tout mon cœur et qu'il ramène bientost ceste chère seur près de Monsieur son mary que la bonne princesse me mande avoir esté fort incommodé de ses goutes, mais que Dieu soit loué il se remestoit. Ceste bonté divine le veille très chèrement /4/ conserver et vous, mon cœur, que j'espère estre en bonne santé puis que vos chères lestres ne me disent pas du contraire de quoy je suis très aise car rien ne me peut estre plus cher. Je le vous proteste, ma toute bonne Madame, et que j'eslève avec ardeur mes veux au ciel pour vostre heureuse conservation et celle de Messieurs vos anfans qui ont bien raison de vous supplier les revenir trouver, ne doutant point qu'il ne trovent vostre absance fort longue.

Vous jouirez bien tost de la présence tant chère de la bonne Madame de Bouillon qui vous sera à tous une extrême joie, aussy n'en peut-on avoir qui surpassent ceste douceur quant ceux qui s'aiment si sincèrement s'entrevoient. Je me souhaite bien encore si heureuse que de posayder un si grant bonheur et honneur que de jouir de vos dignes présances.

Vous me mettez encore en doute, mon cœur, sy je posséderay celle de Monsieur vostre june fils qui me seroit à la vérité infinymt chère. Je ne fauderay de le recommander à Madame la princesse d'Anhalt comme vous me le commandez et luy dire aussy combien ses bonnes et courtoises lestres vous obligent. Certes elle est vrayement bonne et craignant Dieu qui par sa miséricorde bénira les armes de Monsieur son mary. Le commencement de sa venue en l'armée a esté très heureux. Comme vous aurez seu ceste bonté divine veille donner la continuation selon vos souhaits et de tous les jans de bien et randre nostre bon Roy victorieux de tous ses ennemis. Il est de si bon naturel que je ne doute pas qu'il ne voie de très bon œil Monsieur vostre fils. Comme vous me dicte que la bonne princesse vous a méné quant à ce qu'elle est en paine de ce nom de conte.

¹²⁷ Psaume 139, 14. « Merueilleux sont tes faits d'admirable hautesse » se retrouve dans la version de Philippe Desportes.

C'est la peur qu'elle a que cela ne pourroit préjudicier, car vous savez qu'en ce pais l'on vient souvent de Lorraine, mais comme vous me dicte les princes en France /5/ portent ce nom, mesme ceux du sang, tesmoyng Monsieur le comte de Soixsons. Ceux qui savent de quelle maison qu'ilz sont pevent bien juger que ce nom de conte ne doit pas leur préjudicier, mais ceux qui en sont ignorans. Je croy que les jans de Monsieur vostre june fils doivent le nommer en parlant de luy après luy avoir donné le nom de quoy il le nomment le frère de Monsieur le duc de La Trémouille affin que l'on chasse de quelle maison qu'il est. Pardonnez-moy mon cœur que je vous donne un chétif avis. Mon affection me faict vous dire mes pensées qui sont je vous assure bien à vous ma très chère Madame à qui je diray que j'ay faict avec mon petit une proumenande de huit jours. Il y en a cinq que je suis revenu, je l'ay mené à Madame sa grandt maman à Meisenheim qui luy a faict l'honneur d'estre fort contente de le voir cher elle et qu'il se porte si bien, Dieu mercy. Il y a esté de très bonne humeur et cela a tant pleu à ceste bonne princesse, car il vouloit tousiours aller à elle et ne faisoit que rire et gazouller. Il est fort grant pour son âge. Cest nuicht il a esté un peu fâcheux et a eu ce matin un peu de chaleur, mais il est gay ce qui me faict espérer que cene sera rien toutefois je confesse que le moindre mal qu'il a me donne des appréhensions de luy en voir de plus grants de quoy je loue Dieu le veille préserver et exaucer, ma chère Madame, vos bonnes prières pour sa conservation de quoy je vous suis merveilleusement obligée. Je l'y recomande vous suppliant d eluy faire tousiours tant d'honneur que de l'avoir en vostre souvenir, car je say que vos saintes prières ne sont sans grande efficace.

La bonne Madame de Bouillon m'a faict l'honneur de me mander la guérison de Monsieur son fils qu'elle a près /6-188/ d'elle. Elle me dict aussy sa maladie et la facillité qu'il eu d'user de tout les remeides que les médecins luy ont ordonné, quy a esté un grant bien et se faut estonner qu'en cest âge où il est il a peu aynsy se contraindre. C'est une sagesse trop grande. Ce bon Dieu soit loué de l'avoir conservé et veille le combler de ses grâces et tout le reste de la digne famille de ceste bonne seur et la vostre aussy, ma bonne Madame, qui me dicte comme elle aussy vostre contentement d'avoir reçu lestre de nostre chère royne de Bohême qui est tousiours la mesme en bonté et le Roy, lequel je croy est déia party pour se trouver en l'armée. Ceste garde d'Israël qui tousiours veillé, et jamais ne sommeille, veille le conduire très heureusement et camper son camp à l'entour de luy, faisant réussir tous le bon des avis à sa gloire. Vous savez sens doute fort particulièrement par la bonne princesse tout ce qui se passe en ces cartiers où nous ne sommes point sans craindre de grant sangement, ce Grand [Dieu] veille destourner tous les maux de quoy nous sommes menacez.

Adieu ma très chère Madame. Il est temps que je finisse ceste tant barbouillée lestre, de quoy je vous demande très humble pardon. Vous me dicte[s], mon cœur, l'arrivée de Madame ma belle-mère à Paris. Je m'assure que celuy aura esté beaucoup de contentement de vous y avoir trovée et à vous, ma chère et bonne Madame, d'avoir eu cest honneur de la voir. J'ay bien seu /MG6P/ qu'elle faisoit estat d'aller en France, mais non que ce devoit estre si tost. Je croy / qu'elle y fera grant séiour, car ce n'est point une petite proumenade que ce passage de mer, que je loue / là Dieu de savoir qu'elle la faict si heureusement. Monsieur mon mary, vous supplie, mon cœur, de le croire vostre / serviteur et frères très humble et qu'il estime à beaucoup /MH6P/ d'honneur celuy de vostre souvenir de quoy il vous rant très humble grâce et moy ma toute bonne Madame / et vous supplie me croire avecque passion vostre très humble seur et servante très obéissante. C'est vostre Amélie.

De Lanteberg, ce 25 de may 1620.

Archives nationales, 1 AP 341/123

1621 *La trêve entre l'Empereur et les Provinces-Unies ayant expiré, Spinola marcha avec ses troupes sur la frontière est des Provinces Unies laissant dans le Palatinat une force de 11 000 hommes commandée par Don Gonzalo Fernandez de Cordoba qui entreprit le siège de Frankenthal. Pour sa part Tilly prenait le Haut Palatinat¹²⁸. Landsberg étant occupé, Amélie et son*

¹²⁸ Geoffrey PARKER, *The Thirty Years War*, p. 57-58.

mari durent pendant l'automne se réfugier à Strasbourg où il vécut difficilement étant privé du revenu de leurs terres.

En France, Charlotte-Brabantine à Thouars se trouvait également au cœur de la tourmente. L'Assemblée de La Rochelle refusant de prononcer sa dissolution, Louis XIII au printemps à la tête de son armée, marcha sur la place de Saint-Jean-d'Angély tenue par Soubise. Le 8 mai, Duplessis-Mornay, prévenu par Lesdiquières, informait Charlotte-Brabantine de Nassau de l'arrivée du souverain à Saumur et soulignait la colère de celui-ci à la nouvelle qu'à La Rochelle le conseil des neuf commissaires formait entre les Eglises "une République". En fine politique, prenant conscience de la gravité de la situation, elle se rendit au devant de Louis XIII à Saumur pour l'assurer de sa fidélité. Le souverain passa la nuit du 17 au 18 mai au château de Thouars.

Henri de La Trémoille pendant ce temps était à Taillebourg. Bien qu'il ait refusé le commandement de la Saintonge et de l'Angoumois que lui avait conféré l'Assemblée de La Rochelle, son refus de rejoindre Louis XIII suscitait la suspicion de celui-ci. Le souverain qui s'avait l'influence que Charlotte-Brabantine de Nassau avait sur son fils, le 21 mai l'avertit de la décision qu'il avait prise de saisir Vitré en Bretagne et que le vicomte de Terchant eut le commandement de la garnison du château. Pour sa part Lesdiguières invitait la duchesse douairière de La Trémoille à prendre de "sages résolutions" avec son fils, soulignant qu'à "se tenir entre deux il y a du péril".

Henri de La Trémoille après avoir tergiversé pendant une quinzaine de jours, céda et rejoignit Louis XIII dans le camp assiégeant Saint-Jean d'Angély. Pendant ce temps en Bretagne le 28 mai, le duc de Vendôme suivant l'ordre du Roi saisit Vitré.

Pendant le mois de juin et juillet, Henri de La Trémoille secondé par Lesdiguières, pressa l'Assemblée de La Rochelle de se dissoudre, mais comme au début de l'année ses démarches furent vaines. Bien mieux ses vassaux de Talmond prirent le parti de l'assemblée de La Rochelle.

Après la capitulation de Saint-Jean d'Angély le 24 juin, l'armée royale s'éloigna des possessions des La Trémoille en Poitou et Saintonge. Marie de La Tour d'Auvergne ayant sombré dans la dépression, Charlotte-Brabantine de Nassau l'envoya à Sedan auprès de ses parents, conservant par politique son petit-fils auprès d'elle.

Craignant que Henri de La Trémoille ne soit tenté de rejoindre Henri de Rohan, à la suite du refus du souverain de lui restituer Vitré, le duc de Bouillon l'invita à le rejoindre à Sedan. Le roi agréa ce voyage, il arriva à Sedan le 22 octobre.

47

22 mars 1621 – Strasbourg
à Maurice de Nassau¹²⁹

Monsieur mon frère, ayant esté priée du Sr. Henry von Minde surnommé Pape, lieutenant de Monsieur le conte Frédéric de Solmes, colonel en l'armée des princes et Estas de l'union, de vous escrire en sa faveur en cas que la paix se fist en ce pais, j'ay bien voulu aquieser à la demande pour luy tesmoyner ma bonne volonté, sachant qu'il est soldat de mérite pour avoir randu des preuves signalées de sa valeur en plusieurs bonnes ocations qui se sont rencontrée par de ça et que d'ailleurs il est recognu estre porté d'un grand désir et affection au service du roy de Bohême et de tous ceux qui ont l'honneur de luy appartenir. C'est pourquoy, je vous suppliray bien humblement, Monsieur mon frère, de le vouloir avancer selon ses mérites et luy faire voir que ma recommandation ne luy a pas esté inutile en quoy vous m'obligerez extrêmement et luy vous en randra tous les devoirs et très humble service à luy possible. Sur ce je vous baise bien humblement les mains vous suppliant me croire inviolablement,

Monsieur mon frère,

¹²⁹ Il s'agit de la première des deux lettres d'Amélie de Nassau à son frère Maurice conservée dans les Archives de la Maison royale d'Orange Nassau à La Haye. J. C. van Der Does fait état de cette lettre dans *Prinssessen uit het Huis van Oranje*, Terwee, Putten, 1935, p. 125.

Vostre plus humble et obéissante
seur à vous faire service.

Amélie, princesse palatine

De Strasbourg, ce 22 de mars 1621.

Koninklijk Huis Archief, A 13-XIA-8

48

12 mai 1621 – Strasbourg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame, il y a cinq jours que j'ay reçu vostre tant bonne et chère lestre du 19 du passé par où je suis très marie de voir que vous avez esté travaillée d'une douleur de dans, car c'est un extrême mal. Je suis en paine que vous me dicte que vous , 'en estiez point du tout quite lorsque vous m'escriviez, craignant qu'ayant pris ceste paine vous aurez donné suiet que ce mal aura augmenté, car ayant des difflicions il se faut bien garder de se baisser, ma très chère Madame je ne seray donc bien en mon aise que je n'apprenne vostre santé millieure. Dieu veille que j'en soie bientôt assurée. Vous me resiouissez bien mon cœur de me dire celle de Messieurs vos anfans et que vostre cher petit¹³⁰ se fait sy bien nourrir. Je ne doute pas pas qu'il ne vous donne déià bien du plaisir. Je supplie ceste bonté divine de vous le conserver très chèrement. Vous me faicte l'honneur de me parler avec tant d'affection du mien que je ne say quels acez digne remercimants je vous en puis randre recognoissant vostre extrême bonté ma très chère Madame qui me randt merveilleusement vostre obligée, mais je ne puis vous le tesmougnier comme je désirerois bien. Il faut donc ma /2/ bonne Madame que vous suppléiez à mes deffaut et acceptiez l'affection très sincère de quoy je vous honore et vous suis du tout consacrée n'y ayant sorte d'obéissance ny de très humble service que je ne vous doive et désire de vous randre.

Vous me dicte, mon cœur, l'envie que vous aviez d'avoir des nouvelles de la bonne princesse de quy je m'estonne bien que vous n'avez eu des ses lestres depuis le 12^e de janvier, sachant qu'elle vous a escrit comme elle m'a mandé par la voye de Lautren. J'espère que les deux que je vous ay envoiées[s] vous auront esté bien randue avec les miennes du 28^{eme} de mars et 16 d'averil. Les dernières que j'ay eu l'honneur d'avoir d'elle sont du 6 de ce mois où elle m'assure se porter fort bien et tout ce qui luy est cher, que Monsieur son beau-fils estoit revenu le jour auparavant de Helprone¹³¹ où les princes ont esté assemblez, ayant le cœur sain, mais non les piets : la goute l'ayant tenu quelque jours au lict en se dict lien et s'est fait ramener pas eau à Haidelberg. Je m'assure bien que ceste bonne princesse vous aura mandé l'accouchement très heureux se Madame la duchesse sa fille le 23 du passé¹³². C'est le sisième anfant qu'elle a mis au monde et sa quatrième fille. Dieu les bénisse tous par sa bonté. Elle sera batisée mercredy quy vient. Ma belle-sœur qui est icy a esté priée pour estre maraine, mais le temps pris si court elle..., cela l'ampéchera d'y aller et aussy que nous sommes à la fin de /3/ la trève les cheins n'estant sans cela trop seur. Je croy que la bonne Madame de Bouillon est choisie aussy pour une des maraines. J'ay eu le contentement de recevoir il y a deux jours de ses chères lestres que le bonne princesse m'envoie par où elle me dict sa joye de l'espérance qu'elle a qu'elle poasidera se chère présance sy la guerre continue en ses cartiers et on parle fort de paix, mais j'y vois..., vois sy peu d'apparance que je ne l'ose espérer.

Le roy de la Grande Bretagne a mandé à ce que me dict la bonne princesse qu'il a désiré prolongement de la tresve pour tacher d'y parvenir, mais je crains que l'on n'abuse des bonnes

¹³⁰ Henri-Charles, premier enfant d'Henri de La Trémoille et de Marie de La Tour d'Auvergne, né le né le 17 décembre 1620 à Thouars.

¹³¹ Cette assemblée des princes protestants réunie à Heilbronn se sépara le 14 mai 1621 reconnaissant la fin de l'union évangélique et la dissolution de son armée. Henri SACCHI, *La Guerre de Trente Ans*, Coll. Chemins de la Mémoire, L'Harmattan, Paris, 2003, 3 vol, tome I, p. 406.

¹³² Julienne-Madeleine de Deux-Ponts, née le 23 avril 1621 à Heidelberg. Elle épousera le 27 novembre 1645 à Düsseldorf, son cousin Frédéric-Louis de Landsberg, le fils d'Amélie, né le 27 octobre 1619. A la mort en 1661 de son cousin Frédéric de Deux-Ponts, frère de sa femme, il héritera du duché de Deux-Ponts.

intensions de ce roy. Vous avez raison mon cœur de vous estonner que les grans ville [s] ont esgart à ce ban de l'Empereur estant contre tout droit et formes accoutumée[s], mais c'est bien pitié de l'estat où nous sommes. Ce grand Dieu y veille apporter un heureux sagement. Certes ma bonne Madame vous avez bien raison de dire que sy on ne jettois les yeux au ciel pour son temple celuy quy tient le gouvernail de son Eglise en auront suiet de suscomber, mais l'Eternel n'abandonne jamais les siens et quoy que les preuve samble estre très dure n'esse qu'il est fidelle en ses promesses qu'il ne nous chargera outre nostre portée c'est sur quoy il se faut fier et remestre à nostre Dieu et nous et nos affaires c'est sa cause, il la protégera il n'en faut douter quoy qu'il arrive, ma très chère Madame, certes sy je suis en paine pour nostre regart en ce pais je ne la suis pas moins /4/ pour le vostre puis que je voy que la France est bien menacée. Ce grant Dieu veille destourner tant de maux et d'un et d'autre cauté et conserver son Eglise par sa toute puissante bonté.

Ma très chère Madame, la vostre est connue de leur Messieurs de Bohême sy par[t]iculièrement qu'encore que vous n'avez point tesmoygné vostre joie de l'heureux accouchement de la Royn¹³³. Si esse qu'il n'ont garde d'en douter, car il[s] savent bien avecque quelle passion et ardeur, vous ressentez ce qui leur touche de quoy la bonne princesse aussy bien que moy en est bien tesmoing, et je m'assure qu'elle n'a pas manqué de les en assurer, mais c'est la vérité que l'on a esté long temps sen savoir où il[s] estoient. Je ne doute que depuis qu'il[s] sont en Hollande vous n'avez sovant de leurs nouvelles, car je tiens que Monsieur vostre june fils y est encore. Je m'estonne puis que M. de Villernoul m'a dict, mon cœur, avoir des lestres de la Royn^e pour vous qu'elle ne voue les envoie. Je suis bien aise que vous en avez eu de Monsieur le prince d'Anhalt qu'il vous rant tant de bons tesmoygnage[s] de ce cher fils, cela vous doict bien estre de la joie de voir une sy grande bénédiction divine sur tout ce qu'il vous a fait la grâce de mestre au monde, mais veulx vous eslevez avec ardent pour leur /MG4P/ heureuse conservation et surtout la vostre ma très bonne Madame que je supplie me / permestre de les assurer tous icy de mon bien humble service, et combien je les ayme et honore / et vous, mon cœur, vous croirez que c'est plus cent foix que je ne le puis dire et que vous auray a jamais / un pouvoir apsolu sur vostre servante très humble, très obéissante qui vous ambrace une million de fois. Ma chère Madame, c'est vostre seur / très fidelle, toute vostre à vendre et à dépendre. Mon cher cœur, c'est vostre A.

De Strasbourg, ce 12 de may 1621.

Ma bonne Madame /MG1P/ mon papier me faillant de l'autre cauté, je m'aquiteray icy du / commandement de Monsieur mon mary qui est de vous supplier de croire qu'il vous honore extreme / ment et qu'il est de toute ses affections vostre très humble serviteur se santant du tout vostre obligé de vostre favorarable / (une ligne dissimulée par la reliure) /MH1P/ d'icy, mais il n'est encore résolu d'y aller. Madame sa mère se porte Dieu mercy le mieux du monde. Elle m'a aussy commandée de vous baiser bien humblement les mains et vous dire qu'elle extime à beaucoup l'honneur le sovenir qu'il vous plaict avoir d'elle. Mademoiselle ma belle seur vous en dict autant ma chère Madame.

Archives nationales, 1 AP 341/124

49

24 juin 1621 – Landsberg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame, je ne puis partir de ce lieu où il y a 15 jours que j'ay cest honneur d'y estre que je ne vous die mon extrême contentement de posaider la chère présence de ma bonne princesse, de laquelle j'ay esté privée près d'un an, temps qui m'a bien duré, je vous assure et que je trove une grande douceur d'estre en sa digne compagnie et celle de tout ce qu'elle a de cher icy qui avec elle sont en très heureuse santé. J'en adore la bonté de Dieu de tout mon cœur et tant bien dire qu'il fortifie merveilleusement ceste bonne princesse que nonobstant tous ses ennemis, elle ne lesse de se porter sy parfaitement bien. Voilla comme ce grand Dieu traite ses enfans, les batant d'un cauté il les relève de l'autre.

¹³³ La reine de Bohême avait donné le jour le 16 janvier 1621 à Kuestrin à cinquième enfant, un fils qui fut prénommé Maurice. Il mourut le 10 mars 1654 en mer.

Croiez, ma très chère Madame, que nous ne somes point ensemble sens bien parler de vous et vous souhaiter icy ou nous près de vous de quoy nous savons très bien ressentir les paines à cause des troubles qui sont en France que ce grant Dieu veille appaiser par la toute /2/ puissante bonté. Il y a 14 jours que j'ay reçu des lestres de la bonne Madame de Bouillon qui me dict que le Roy avoit esté à Touars, mais qu'il n'y avoit point fait de sangements, d'autres mande[nt] qu'il a mis ses garnisons dans Taillebourg, s'est aussy assuré de Vitry et autres places. Qu'il tarde à la bonne princesse et à moy d'avoir mon cœur de vos chères lestres. L'on dict que Monsieur vostre fils suit le Roy que St-Jan d'Angely est preste d'estre emportée. Ce sont bien des malheurs que l'on en est venu jusques à là, certes nos pechez sont cause que l'ire de nostre Dieu se fait voir en tous lieux contre son Eglise, laquekke cependant il n'abandonnera point du tout, quoy qu'il la châtie. A la vérité, mon cœur, on a bien sovant de grands combats, mais enfin, il faut se consoler en ceste profidance divine qui conduit le tout pour sa gloire et le salut de ceux qui espèrent en luy. Assurez-vous ma très chère Madame que nos pensées sont bien à vous que je prie de tout mon cœur ceste bonté divine de fortifier et conserver très heureusement et tous Messieurs /3/ vos anfans vous protéger sous l'ombre de ses ailles et destourner tous malheurs de vous et des vostres et consoler tous ceux qui endurent persécution pour justice.

Ma très chère Madame, je ne vous faix qu'un mot en passant, n'ayant plus qu'un jour à estre près de ma bonne princesse. Les dernières trefves sont achevée demain, mais l'on attant assurance qu'il sont encore prolongée pour quelques semaines. L'ambassadeur d'Angletaire est allé trouver l'Ampereur avec espérance que le Roy son maistre sera moyen de le faire condescendre à une bonne paix. Ce grand Dieu veille en disposer selon qu'il le cognoit pour sa gloire et remestre le pavre Paltinant en sa première splendeur. Les sangements qu'il y a eu depuis que je n'ay esté en ce lieu me touche bien le cœur. Je ne puis quy pansant je ne jette des larmes, mais quoy il faut recognoistre que les miséricordes de nostre bon Dieu surmontent tousiours tout le mal que nous endurons.

J'ay amené mon petit icy où on luy fait l'honneur de le voir de bon œil. Il fait extrêmement bon voir le digne peit peuple de ce lieu, surtout les anfans du Roy qui sont sage et genty tout ce qui se peut. La bonne princesse y prant tout son plaisir. Le petit prince Charle est tout son cœur et Madame sa seur est celuy de Madame Caterine qui m'a commandé, ma chère Madame de vous assurer de son obéissance et combien elle vous honore. Madame la duchesse sa /4/ seur vous en dict autant et aussy Monsieur son mary. Pour le mien, il vous supplie de croire qu'il est avecque passion vostre serviteur très humble qui vous honore en seur bien aymée. Ma très chère Madame, vous me permesterez d'assurer icy tous Messieurs vos anfans de mon bien humble service et vous supplie d'ambracer vostre tant cher petit pour l'amour de moy qui le fait par imagination une million de foix, me souhaitant santé à vous, mon cœur, de quy il me tarde infinymment d'avoir des nouvelles. J'en ay eu de la bonne seur Madame la contesse deux foix depuis que je suis icy où elle s'est bien désirée, mais elle n'ose s'eslongner de chés elle ayant des garnisons espagnolle [s] qui sont sy proche des ses terres. Elle se porte bien, Dieu mercy et tout ce quy luy est cher. J'avois fort envie de l'aller voir, mais Monsieur mon mary fait estat d'aller dans 8 jours boire des eaux à une journée par de là Strasbourg. C'est pourquoy il y faut /MG3P/ retourner. Nous partirons demain, sy Dieu plaict, qui me fait vous / faire ce brouillon en haste. Adieu la très chère Madame aymés tousiours bien vostre Amélie qui est toute à vous. Je le vous jure mon cœur et vostre servante très humble et seur très obéissante qui vous baise et embrace de tous son cœur /MH3P/, lequel vous pocédez entièrement. Je le vous proteste ma très chère Madame et que mes yeux sont eslevés au ciel pour vostre conservation.

De Lantsberg, ce 24 de juing 1621.

Archives nationales, 1 AP 341/125

50

19 juillet 1621 – Griesbach
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame, j'ay reçu hier ce grant contentement que de recevoir vos tant chères lestres du 28 du passé, qui me feurent envoyer par nostre bonne princesse de quy je ne vous diray

80

point de nouvelles puis que vous en apprendrez par elle mesme. Je me resiouy bien d'en avoir appris des vostres mon cœur, car je vous assure que je lenguisois après mais croiez, je vous supplie que je n'ay garde est serois aussy bien méchante sy je trovois mavaix que vous avez esté quelque temps sesn m'escire, car hélas je peux bien juger en quelle paine les troubles de la France vous mestent et puis aussy vous avez eu Madame vostre belle-fille malade. Je loue Dieu d'apprendre de Madame sa mère qu'elle se reporte bien et le supplie la conserver en une très heureuse santé et vous aussy, mon cher coeurn je panse bien que les paines où vous estes vous font bien ressentir vostre mal de ratte. Ce grant Dieu vous veille fortifier selon mes souhaits et randre la paix à la France par sa toute puissante bonté.

Ma chère Madame, je suis extrêmement aise que le roy estant près de vous à Touars vous a fait l'hon /2/ neur que de vous tesmoyner tant de bonne volonté. Vous avez bien eu la Court, ma chère Madame et estiez bien seule¹³⁴, puisque Monsieur vostre fils n'y estoit point, lequel fait très bien de randre au Roy les devoir qui luy doict. Quant on peut faire cela sens blesser la consience on ne peut mieux faire. Hélas que c'est grande pitié que le feu est déia tant allumé. Croiez que mes pensées sont bien à vous et que j'eslève de tout mon cœur mes vœux au ciel affin qu'il vous préserve et tout ce qui vous est cher de tous malheurs et veille consoler tous ceux qui sont opresez.

Je vous escriis, ma chère Madame, de ce lieu où Monsieur mon mary est venu boire les eaux¹³⁵. Il y a 15 jours que nous y sommes. Dieu mercy, il s'en trove bien, mais il fait sy mavaix temps que je crains qu'il[s] ne luy profiteront tant qu'il[s] eussent bien fait s'il faisoit plus beau. J'en use aussy, non que je me trove mal mais puis qu'on mes croit saines pour prevenir quelque maladie que ne pavez vous sauter icy ma chère Madame que je vous y sautraite de tout mon cœur, croiant que vostre santé en seroit millieure et je posaiderois le plus cher honneur et contentement /3/ du monde. Il y a icy forces jans de toute calité. Il[s] disent tous que l'on na pas encore veu ce lieu su plain, mais je croy que c'est que l'on n'ose aller à Swalbac¹³⁶, qui est encore estimé millieur que cetuicy et c'est là où nous fûmes il y a trois ans¹³⁷, mais tout est là alentour plain de jans de guerre que l'on n'y peut aller. Nous avons trové icy un honeste homme qui s'appelle M. Ver. Il est présidant et conseiller à Tolle en Bourgogne. Il me promet me randre ce bon office que de vous faire seurement tenir mais lettre par le moyen de ses amis. C'est donc par ce moyen, ma chère Madame, que je vous fais ce mot en haste. Car vous savez bien que quant on boit les eaux l'on a peu de loisir. Je finyray donc tout court vous suppliant de croire que vous aurez à jamais un pouvoir apsolu sur vostre servante et seur très-humble et très fidelle, très obéissante qui vous ambrase de tous son couer et vostre cher petit que je me resiouis de savoir sy bien se porter et se faire su joly. Dieu le bénisse par sa grâce. Je vous assureray que le mien est aussy en fort bonne santé. Nous l'avons amené icy, c'est tout nostre plaisir.

Mon cœur, mon cher Monsieur, m'a commandé de vous faire ses très humbles baise mains avec assurance de l'affection de quoy il vous honore et combien il vous est serviteur, ma très chère Madame vous ne dictes m'envoyer la recepte de certaine tablette que vous m'avez louée vous faire du bien qui m'a fait vous supplier que je la puisse avoir. Vous estes trop bonne mon cœur que parmy toutes vos paines vous vous en resouvenez, mais je ne say /MG3P/ si elle aura esté oubliée ou que la bonne princesse qui m'a envoié vostre chère lettre l'aie retenu sans y / panser, car je ne l'ay pas reçue. Je vous supplie me permestre d'assurer icy tous Messieurs vos enfans de mon bien humble / service. Mon petit est trop honoré que vous pensez à luy. Ma chère Madame, je vous en rand mille grâce très humbles. C'est mon cœur la seur toute vostre. Commandez et vous serez obéie avec toute prontitude.

De Greisbac, ce 19 de juliet 1621, st. vieux.

Archives nationales, 1 AP 341/126

¹³⁴ Louis XIII, venant de Saumur, avait passé le nuit du 17 au 18 mai au château de Thouars avant de prendre le chemin de Parthenay. Madeleine FOISIL (Direction), *Journal de Jean Héroard, médecin de Louis XIII*, Arthème Fayard, 1989, 2 vol., tome II, p. 2757.

¹³⁵ Bad Petersal-Griesbach sur la rive droite du Rhin au sud-est de Strasbourg.

¹³⁶ Bad Schwalbach autre station thermale dans le massif du Taurus au nord-ouest de Wiesbaden.

¹³⁷ Cf. les lettres d'Amélie de Nassau des 14 et 23 juillet 1618.

8 novembre 1621 – Strasbourg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame, j'ay reçu depuis peu de jours des lestres de la bonne Madame de Bouillon qui me dict leur contentement de le venue de Monsieur vostre fils, quy estant sy inopignée ne l'ayant attendu a de beaucoup redoublé leur joye, à laquelle je participe bien, mon cœur, me souhaitant et vous aussy près de ceste digne compagnie. Sy nous n'estions en un temps sy plain de misère je me promesterois bien de povoir estre honoré de vos chères présance, mais héla à cest heure que tout est sy trouble on ne peut s'en donner quelque espérance.

Ma chère Madame, je loue Dieu de tout mon cœur que je vous say en heureuse santé. C'est ce que j'ay appris par ceste chère seur de qui vous saurez ce qui se pase en ce pais. Je ne vous ay point escrit depuis le 27 de septembre que les malheurs du Palatinat ont encore augmenté par le prise de Lautren, laquelle je croy n'estoy encor entre les mains de l'Espagne. Comme je vous escrivis, je ne doute pas ma Chère Madame que ce lieu n'aura esté doublement regrété de vous puis qu'il estoit à nostre bonne princesse de qui je n'ay point eu lettre il y a 15 jours ,ce qui faict que j'en attans en grande dévotion. Lors elle se porte, Dieu mercy, fort bien et tout ce qu'elle a de cher près d'elle et m'assure qu'elle se sent de plus en plus fortifiée supportant tous ses desplaisirs avec une mervilleuse constance.

Vous saurez aussy /2/ que tout le Haut Palatinat est entre les mains du duc de Bavière. Les forces du conte de Mansfelt n'ayant esté acez pastante pour le conserver, est venu secourir le bas. Dieu luy donne le povoir faire. A sa venue l'ennemy a levé le siège devant Franquedalle à qui Dieu a fait la grâce de se deffendre très vaillamment. Il est demeuré devant plus de deux mille homme[s] et des principaux quatre ou cinq. Certe il faut recognoistre que ceste bonté divine les a puissamment assisté. Sa bonté les veille préserver à l'avenir et tout le reste aussy relevant ce pauvre pais de toutes ses misères on nous avoit donné icy espérance que la paix estoit faicte en France, mais depuis nous avons appris le contraire de quoy je suis infinyment marrie, car c'est grand pitié de voire de tous cautez tant de pauvre jans patir à la vérité. Ce grand Dieu est couroucé mais au millieu de son ire il aura sovenance de sa miséricorde et guérira la plaie qu'il a faite, car c'est luy qui mesne au sépulcre et en retire et faict des merveilles sans nombre il faut donc nous consoler en sa profidance qui faict tout réusir à sa gloire. C'est bien à ce que l'on mande un dommage incomparable que le feu a faict à Paris aiant brûlé deux ponts celuy des sanges et celuy des marchans et le pire est que le populaire en a voulu donner la coulpe à ceux de la religion, qui a ce que l'on mende ont couru risque d'un massacre Dieu les en a bien préservez miraculeusement lorsque ceste grande esmeute se fist qui a faict retirer une grande partie, l'un d'un cauté l'autre de l'autre. C'est bien de la pitié que tant de belle[s] église[s] sont ainsy dissipée[s] /3/. Ceste divine bonté veille les rétablir pour la gloire de son S^t nom. Je ne say ma bonne Madame ce que je vous dois dire de ces cartiers, car nous n'avons nulle nouvelle assurée force bruiets qui sont en sy divers que l'on ne sait à quoy adiouter foy. Le conte de Mansfelt a pris une place de l'évêché de Spir et il y en a eu quelques unes de bruslée[s]. Ce sont les triste[s] effects de la guerre que et les uns et les autres sont ruinez.

J'ay eu jusques icy tousiours des nouvelles de la bonne seur Madame la contesse, mais je crains que les troubles m'empêcheront ce contentement, car l'on voit que les passages se randent moins libre qu'il n'on[t] pas faict par les dernières que j'ay eu d'elle. Ceste chère Dame estoit bien en paine de Madame la Lantgrevine sa fille¹³⁸ qui estoit en couche fort mal d'une fièvre que je croy luy estre procédée de tristesse à cause que Dieu luy a osté le fils qui luy avoit donné le 24 de septembre. Je l'en ay bien plainte, car c'est une grande douleur de perdre un cher enfant, mais ce bon Dieu exerce les siens l'un d'une sorte l'autre d'un autre et faict tout réusir à leur bien gré, que ne pui-ie sauter à vous, mon cœur, que de consolation ce me seroit. Car c'est une douceur qui ne se peut dire quant on posaide de si chère présance de personnes qui s'aiment uniquement comme nous

¹³⁸ Amélie-Elisabeth de Hanau, 3^e fille de Catherine de Nassau, qui avait épousé le 21 novembre 1619 Guillaume V de Hesse-Cassel. Elle avait donné le jour le 24 septembre 1621 à un fils qui fut prénommé Maurice et décéda le même jour.

faisons ma bonne Madame sy nos corps sont séparés nos cœurs ne le sont point, mais demeureront liés pour jamais. Je m'assure que vous ne doutez de mon cauté et vostre bonté me le promet assurément du vostre encore que je say très bien que je ne le mérite qu'avec l'affection très ardante de quoy je vous honore et chéris et vous suis du tout consacré ma très chère Madame, laquelle /4/ je say bien que vous me faicte l'honneur d'accepter et que vous couvrez tous mes deffauts tant vous m'estes favorable, mon cœur, croiez je vous supplie que mes pansées sont continuellement à vous qui je ne doute se trouvera bien seulle, n'ayant ny Monsieur son fils ny Madame sa femme, mais Mademoiselle vostre fille, ma chère Madame, sera en la place de tout et vostre cher petit commancera à vous donner déjà bien du plaisir. J'ambrace par vostre permission et l'un et l'autre et vous mon cœur une millions de foix.

Vous aurez seu par la bonne Madame de Bouillon ce que nostre chère princesse a proné pour la vandition de la baronnie de Montfort. Elle le remet à ce que vous trouverez bon toute [s] deux puis que vous savez le mieux ce que ces bien vallent, ma chère Madame, il seroit à souhaiter qu'il [s] feussent bien vandus. La bonne princesse tient qu'on les doict offrir à Monsieur nostre frère. Ce qui ne peut qu'estre bon, mais je ne pense pas qu'il les voulust prendre.

Je ne vous dis rien qui vaille, ma toute bonne Madame, mais vostre bonté ne le pardonnet et me croira de cœur et de toutes mes affection[s] vostre servante et seur très humble, très fidelle qui désire /MG4P/ vous randre jusques au tombeau toute sorte de submission et d'obéissance. Mon / cœur, Monsieur mon mary m'a commandé de vous assurer de son affection a vous honorer / et combien il vous est serviteur très-humble. Sa santé est, Dieu mercy, millieure qu'elle n'a esté et / celle de nostre petit est, Dieu mercy, très bonne, mais c'est un petit méchant garçon /MH4P/, que je vous souhaite entre les bras. Je say que vous luy feriez l'honneur de le voir / de bon œil. Il est tout nostre petit plaisir Dieu le conserve et vous ma bonne Madame et tout / ce qui est à vous aussy chèrement, longuement et heureusement que je désire avecque passion. Vostre très humble A, toute à vous mon cœur.

Ma chère Madame /MG1P/, je n'ajouteray rien à ce brouillon, que je vous ay faict il y a deux jours, sinon que je viens d'avoir l'honneur et le contentement de recevoir des lestres de la bonne princesse qui m'assure que, Dieu mercy, sa santé est très bonne et de tous Messieurs ses enfans. Ses lestres sont de dimanche passé. Elle a de nouveau des appréhensions [une dizaine de mots dissimulées par la reliure] des troupes du duc de Bavière qui se sont venues joindre avec celle de Cordua, quy /MH1P/ est celuy qui est en la place du marquis de Spinola. Ils ont sommé Haidelberg de se randre, mais j'espère que ce grand Dieu leur donnera le moyen de se pouvoir conserver, de quoy je le / supplie de tout mon cœur. Il y a des troupes que le frère du duc de Bronsvick mesne pour secourir / le Palatinat à quy l'électeur de Maiance avoit permis passage, mais il[s] ont esté surpris et quelques uns ont esté défaits /MD1P/. C'est bien un[e] grande malice de ces évesques que Dieu saura bien prouver quant il sera temps. L'on faict courir le bruict qu'il[s] se sont revanchés et ont pris à Strasbourg quy est une des 29 principalles villes de l'esveque de Passau. Je ne say (illisible).

De Strasbourg, ce jedy 8 de novembre 1621, le messenger veut partir.

Archives nationales, 1 AP 341/127

52

12 décembre 1621 – Strasbourg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame /204/, ce sera bien en haste que [je ran]dray response à vostre tant chère lettre du 24 d'octobre que j'ay reçu il y a trois jours, par laquelle j'ay esté très aise de voir que trois des miennes vous ont esté bien randues. Je veux espérer que les autres depuis l'auront esté. Aussy, ma très chère Madame, vous estes trop bonne de me tesmoygner tant que mes lestres vous sont agréable. Certe[s], elle[s] ne le méritent point, mais vous estes, mon cœur, la toute bonne qui avez un regart trop favorable pour vostre petite seur qui a bien tousiours ses pansées à vous. Je le vous jure ma très chère Madame et que je me puis aysément représanter combien sensiblement vous ressentez les désolation du pavre Palatinat et avec quel zelle vous eslevez vostre cœur au ciel pour le relèvement d'iceluy. Ce Grand Dieu exaucera vos bonnes prières pas sa toute puissante bonté et nous

donnera encore matière de nous esioir de ses miraculeuse délivrance. Il nous en donne déià bien de l'ocation par celle qu'il a donnée à Franquedalle et aussy à Montauban où certe [s] il a monstré que cest sa main et faut bien que ceux qui ne le recognoisse veuillent estre à leur essient avecque >>>> bien à nous d'adorer ses merveilles et de luy demander force constance et patience affin que s'il plaict à Dieu de continuer ses espreuves ou bien de les redoubler nous ne succombions, mais puissions par sa vertu sur monter toutes tantation. Nous avons ses promesse[s] que que jamaix il ne deffandera à ceux qui espèrent en lieu. Il faut donc luy remestre et nous et nos affaires et nous ne seront jamais contris, mais /2-205/ comme vous dictes, mon cœur, la chair et bien foible et certes nous avons bien suiet de nous escrire à toute heure : « Je croy, Seigneur, subvient à mon incrédulité !¹³⁹ » Mais nostre Dieu est pitoiable, pront à mercy et ployable, tardif a estre irrité et de grant fidellité, et aussy loing qu'est la part orientale de l'occidant et la distance esgalle loin de nous mest tous nos faict vicieuse. Ces passages et quentitez d'autres samblables nous fournisse[nt] de grande consolation, mais il faut que l'esprit de Dieu les scele en nos cœurs autrement nous demeurerons sovant stupide et hélas plus froids que glace en lieu que nous devrions brusler de zelle, mais ce Grand Dieu nous dict aussy bien qu'il a faict à St Paul : « Ma grâce te supfist »¹⁴⁰, voulant parfaire sa vertu en nostre infirmité.

Je vous envoie ma chère Madame lestres de la bonne princesse. Il y a 5 jours que je les ay reçue et lors elles estoient vielle de 15 jours auparavant. J'en ay reçu qui estoient de 7 jours plus fraîche. Ce sont les dernière[s] qui m'assure de la continuation de son heureuse santé et de tout ce qui luy est cher de quoy nous avonsgrat suiet de louer nostre bon dieu qui la tant d'un cauté relevé de l'autre son St nom sot bény. Le pauvre Haidelberg est environné presque de l'ennemy, mais ne sont encore assiégez, espèrent avecque l'aide de nostre bon dieu qu'il sde l'ennemy, mais ne sont encore assiégez, espèrent avecque l'aide de nostre bon Dieu qu'il [s] auront moien de se bien deffendre et dict on que c'est chose incroyable comme en peu de temps, il [s] se sont fortifiez, mais on vient faire des courets jusques aux porte[s] mesme. Ces jours passez il ont voulu prandre Neubourg, mais ont esté repoussez toutefois, encore qu'il y a garnison de dans si esse qu'il est bien à craindre qu'il ne s'en rendent maistre, comme /3-206/ il[s] ont faict d'autres places. Le conte de Mansfelt en a pris forces en l'évêché de Spir où son armée a bien ravagé. Il y a bien eu des villages bruslez, mais là contre sa volonté. Il y a eu les jours passé un duc de Saxen ucy qui a un régiment sous son commandement, lequel loue son général le conte de Mansfelt tout ce qui se peut et dict qu'il croit que les affaires du roy de Bohême sont en millieur terme qu'il[s] n'ont jamais esté. Dieu veille y donner la St bénédiction pour la gloire de son St nom. Il y a un duc de Brousvich¹⁴¹ qui est le segont, lequel mesne secours au Palatinat et s'est secy de quelque[s] place[s] qui sont à l'Electeur de Maiance. M. le baron d'Anholt qui mesme quelque troupe de Bavière avecque autres forces qui s'y sont jointe sont allez pour luy faire rebrousser chemin et ont pris le leur par la conté de Hanau où il[s] ont sesiourné 5 jours et y en a aucune qui ont tenu ses propos que retournant il [s] veuillent mestre le feu par tout et se randre maistre de la ville, ce que Dieu ne veille par sa miséricorde et le supplie de protéger la bonne seur et les siens. Sens l'ombre de ses ailles, certes elle est bien en paine et non sans raison. Je viens de recevoir de ses lestres, ceste divine bontéluy veille estre en aide et monstres la puissance en son infirmité.

Ma chère Madame, j'ay reçu le mesme jour que vos chères lestres me furent apportée [s], de celles de la bonne Madame de Bouillon qui m'envoie un paquet pour nostre bonne princesse, où je me prometz qu'il y en a des vostre pour ce que vous [...], mon cœur, luy avoir escrit par Sedan. Le bon [Monsieur] et la chère Madame, sa famme, ont bien du contentement d'avoir la chère présance de Monsieur vostre fils et celle de Madame sa famme /4-207/, que la bonne seur me dict n'estre point grosse comme l'on avoit eu quelque opignon. Je m'assure que vous en serez, mon cœur, bien marrie, mais je veux espérer qu'elle le sera bien tost sy Dieu plaict à quy il faut remestre et nous et nos affaires.

¹³⁹ Nouvelle citation de Marc, 9, 24.

¹⁴⁰ « Ma grâce te suffit » Seconde Epître de Paul aux Corinthiens, 12, 9.

¹⁴¹ Christian de Brunswick-Wolfenbüttel (1599-1626), frère du duc Frédéric-Ulrich, administrateur de l'évêché luthérien d'Halberstadt, cousin par sa mère de la reine de Bohême.

Vous avez bien raison, mon cœur, de trouver de la difficulté à leur envoyer le cher enfant, car en ceste saison il y a doublement à appréhender et puisvous estes sy seule ma chère Madame que vous seriez à plaindre sy le cher anfan seroit eslongné de vous, mon cœur, qui estes bien par souhait à Sedan et moy par les miens auprès de vous à qui je rands ma bonne Madame une millions de grâce très humble de la recepte de vos tablette[s] pour la ratte qui Dieu mercy donne à cest heure un peu de repos à Monsieur mon mary qui m'a commandé, mon cœur de vous assurer qu'il est du tout vostre très humble serviteur. Il vous baise bien humblement les mains de l'honneur de vostre sovenir ce que faict aussy Madame ma belle-mère et belle seur avec milles assurance combien ils vous honorent.

Ma chère Madame, je vous baise très humblement les mains de ce qu'il vous plaict faire l'honneur à mon petit que de vous sovenir de luy qui est bien se dict-il mon cœur vostre petit serviteur /MG4P/ et moy je suis avecque passion ma toute bonne Madame vostre / servante très obéissante et seur très humble qui vous demande cent mille / pardons de ce brouillon que je finis en dormant, aussy est-il tart. Adieu donc et très /MH4P/ humble bonsoir. Ma très chère Madame, ayez tousiours bien vostre Amélie quy / est toute vostre et vous embrasse une million de foix, priant Dieu de toutes mes affections pour vostre heureuse [santé et celles] de tout ce qui vous est cher, mon cœur.

De Strasbourg, ce 12 desembre 1621.

Archives nationales, 1 AP 341/128

1622 *A nouveau Louis XIII quittant Paris à la tête ses armées marcha sur le sud-ouest. Il arriva le 6 avril à Saumur d'où il partit pour Nantes le 8 avril. Dans deux lettres à son fils du 8 et 13 avril, Charlotte-Brabantine de Nassau compte comment elle ne put le voir parce qu'il était parti de trop matin.*

Le 16 avril, Louis XIII défît l'armée de Soubise à Rié et après avoir prit le fort de La Chaume près de Talmont, marcha sur Saintes, puis entreprit le siège de Royan qui capitula le 11 mai. A l'occasion de ce siège, considérant suspecte l'attitude du Sr. du Plessis-Bellay le gouverneur de la place, il plaça au château de Taillebourg une garnison sous les ordres de M. de Fouquerolles¹⁴².

A cette nouvelle, Charlotte-Brabantine de Nassau vint solliciter Louis XIII pour qu'il lui remette la place entre ses mains, mais il refusa alléguant qu'il importait à son service et à l'intérêt du duc que cette place qui contrôlait le " passage de la rivière " reste sous la garde du Sr. de Fouquerolles et qu'il la lui remettrait dans quelques temps¹⁴³.

De retour à Thouars, Charlotte-Brabantine de Nassau tomba sérieusement malade. Ce qui nous prive de ses lettres pendant plusieurs mois. Inquiétée par les rumeurs qui courraient sur le duc de Bouillon et son fils à la suite de l'arrivée de l'armée de Mansfeld au voisinage de Sedan, elle demanda le 17 août à Duplessis-Mornay de rédiger une lettre pour elle pour le souverain.

Le 25 juillet 1622, Amélie donna le jour à Strasbourg à son troisième enfant, Charles-Henri.

53

8 février 1622 – Strasbourg
à Maurice de Nassau¹⁴⁴

Monsieur mon frère, sy la continuation de nos malheurs ne me contrignoit, je ne voudrois vous estre de nouveau importune par mes indignes lestres, sachant les grandes et sérieuses affaires

¹⁴² Lettre de Louis XIII à Henri de La Trémoille écrite le 30 avril 1622 de Saintes, Chartrier de Thouars, p. 146.

¹⁴³ Lettre de Louis XIII à Henri de La Trémoille écrite le 14 mai 1622 du camp de Royan. *Ibid.*, p. 146-147.

¹⁴⁴ Cette lettre est la seconde des deux lettres d'Amélie de Nassau à son frère Maurice conservées à La Haye dans les Archives de la Maison royale d'Orange-Nassau. Elle fait suite à une lettre du 24 mai 1621 non conservée, restée sans réponse. J. C. van Der Does en a publié un extrait en néerlandais dans *Prinssessen uit het Huis van Oranje*, Terwee, Putten, 1935, p. 125.

que vous avez, mais n'ayant eu la favorable response que je me promettois aus miennes du 24 de may, je prans la hardiesse de vous réitérer les mesmes supplication[s] que je vous fis lors, qui est qu'il vous plus en considérations des pertes et incommoditez que nous souffrons de me faire tenir quelque argent en déduction de ce qui est deu à Mesdames mes seurs et à moy, ce seroit Monsieur mon frère m'oblige le plus du monde et me tesmoygner une bonté /2/ extrême. Faicte[s]-moy donc, je vous supplie, le ressentir à ce besoing, ce qu'ayant l'honneur de vous estre sy proche, chacun puise voir que ce n'est point en vain que j'ay mon recours à la grandeur de vostre bon naturel, mais que j'en puise ressentir les effects, comme je me le veux promestre, puisque vos libéralitez s'estandent sur tous ceulx quy en ont besoing, à plus forte raison ne seront-elles déniées à une personne qui vous honore avecque telle perfection comme je faix et qu'il n'a rien plus à cœur que vostre heureuse conservation pour laquelle, je prie Dieu de toutes mes affections desquelles je le loue et béný de vous savoir, Monsieur mon frère, sy heureusement de retour à La Haye et le supplier que là où en quelque lieu que vous soiez il vous veille acompagner de la /3/ conduite de ses saints anges affin que nul malheur ny inconvenient ne vous arrive mais que vous puisiez tousiours posaider toute sorte de prospéritez ce qui ne vous peut estre désiré de créature qui vive avec que plus d'ardeur que de moy, à coy aussy la naissance et mon devoir m'y oblige et de me dédier du tout à vostre très humble service n'y ayant sorte de respects ny d'obéissance que je ne désire de vous randre estant toute mon ambition d'estre conservée en l'honneur de vos bonnes grâces et creue de vous jusques au tombeau,

Monsieur mon frère,

Vostre plus humble et obéissante
seur à vous faire service.

Amélie, princesse palatine

De Strasbourg, ce 8 de février 1622.

Koninklijk Huis Archief, A 13-XIA-9

54

12 mars 1622 – Strasbourg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame /208/, j'ay reçu il y a huit jours vos tant chères lestres du 2^{ème} du mois passé auxquelles j'ayme mieux respondre fort sucintement et en grande haste que point du tout. Je voys bien mon cœur que vous continuez tousiours des excès de vos bontez en faisant des excuses d'avoir esté quelque temps sens m'escire. Je say bien ma toute bonne Madame que cela ne prosaide point par oubly mais que vous avez tousiours grande cantité d'affaires qui vous en empêche et puis les inquiétudes où vous estes de ne voir point les choses portées tant à la paix comme il seroit à désirer vous interdisent tellement que cela oste sovant le courage d'escire. Vous estes donc mon cœur plus qu'excusable que vous avez esté quelque temps sens le faire.

Je vous rands mille grâces très humvle, ma chère Madame, de la copie qu'il vous plaict m'envoier de la lestre que le Roy vous a escrite que je trove très honeste et fort affectionnée, mais c'est pitié que le Roy désirant de /2-209/ randra la paix à ses suiets se laisse cepandant aller aux conseil perniseux de continuer la guerre, car la bonne Madame de Bouillon me mande que l'on luy a dict assurément que les résolutions sont à la guerre. Ce Grand Dieu veille encore y apporter le remeide nesaisère affin que ce tant florissant royaume puisse estre remis en une heureuse tranquillité. Ce sont bien les veux plus ardans que je faix et pour vostre heureuse conservation ma toute bonne Madame et à ce qu'il plaise à ceste divine Majesté vous fortifier mon cœur de voir que vostre cher petit s'est trové si mel et se serois bien en paine sy ce n'estoit que la bonne Madame de Bouillon de quy j'ay reçu des lestres depuis m'assure qu'il est du tout reguéry. Ce grant Dieu en soit loué et béný et vous le veille conserver très chèrement.

Je ne vous puis encore dire, ma chère Madame, que mon petit s'est du tout remis, mais Dieu mercy il est de beaucoup mieux qu'il n'a esté ce quy me faict espérer qu'il n'aura eu que le mal. Il y a forces malades en ceste ville de /3-210/ la fièvre chaude et aussy d'un méchant ruem et tous de quoy Madame ma belle-mère ne se porte des mieux et j'en ay encore ma part qui avec la haste du

porteur me fera finir sans vous dire rien, mon cœur, sinon que il y a douse jours que j'ay reçu lestres de la bonne princesse qui m'a juré qu'elle et sa digne grande et petite principauté se portoient fort bien.

Hier j'eus aussy lestres de Hanau quy m'assure de mesme de ce lieu là où il[s] ont quelque peu de relache puis que les troupes de Bavière qui incommodoient fort sont allé au secours de l'Electeur de Coulongne à quy le frère du duc de Bronsviche faict grands dommage[s]. Dieu veille nous délivrer de ce fléau quoy qu'il y a grande apparence continura bien que de divers lieu l'on a que l'Empereur désire la paix. Nostre bon Dieu nous la veille donner sy luy plaist et à vous la très chère Madame que j'ambrasse une millions de foix me souhaitant sauté à vous mon cœur qui dictes plus de bien en moy qu'il n'y en a. J'ay donc fort grant suiet de vous dire que la grandeur de vostre bonté vous randt aussy aveugle en mon endroit. Je baise par vostre permission bien humblement les mains de /MG3P/ Mademoiselle vostre fille et vous plains ma bonne Madame d'estre ainsy seule. Monsieur mon /mary vous supplie de le croire vostre serviteur très humble et moy je suis de cœur et de toutes mes affections /vostre servante et seur très obéissante qui vous honore et chérit avecque passion. C'est vostre A toute à vous mon cœur.

De Strasbourg, ce 12 de mars 1622, st. vieux.

Archives nationales, 1 AP 341/129

55

21 mai 1622 – Strasbourg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame /211/, je say bien que vous n'estes marrie d'avoir de mes lestres, c'est pour quoy je vous feray un mot en haste. Il y a un mois que je vous ay escrit par un jantilhomme françois quy est au service d'un duc de Saxen. Je serois en paine de vos nouvelles sy ce n'estois que la bonne Madame de Bouillon me faict l'honneur de m'en dire par toute ses lestres m'assurant de vostre heureuse santé, ce qui me donne bien du contentement, estant le plus grant que je puisse recevoir parmy les troubles quant je suis assurée que ce que j'ayme et honore su parfaitement se porte bien.

L'on parle, ma chère Madame, sy diversement des nouvelles de la France que je ne say qu'en dire sinon prier ceste divine bonté de vouloir assister son Eglise et randre confus les dessains de ceux quy la veullent extirper donnant au Roy de suivre les conseils de ceux qui désirent de le voir régner avecque /2-212/ toute sorte de repos et tranquillité.

Pour ce quy regarde ce pais, tout est encore en grande rumeur. Vous aurez seu, mon cœur, comme Dieu a bény la venue du Roy de Bohème en son pais, luy ayant donné peu de jours après une très belle victoire contre ce général Tilly¹⁴⁵. Depuis il a repris Ladebourg¹⁴⁶, ville quy est à une lieu près d'Haidelberg, laquelle appartient à l'évesque de Wormes, mais il en est le protecteur. Il a eu cest heurque venir à temps pour faire lever le siège devant [H]aguena¹⁴⁷ qui n'est qu'à trois lieu d'icy, où l'archiduc Léopolde estoit avec toute ses forces qui se sont retirez en grande confusion et à parler humainement. S'il [s] eussent peu venir un couple d'heure plus tost ils eussent tout deffait, mais Dieu sait voulu réserver la gloire quy certes en tesmoyné sa puissance admirable donnant telle fraieur à ses jans que sen cup férir il se sont débandez et six cent chevaux se sont venu randre au Roy y ayant encore d'autre compagnie quy ont voulu faire le mesme. Il [s] ont lessé un mortier et force munition a Bischweiller¹⁴⁸ qui est tout contre Haguena lequel leur vient fort /3-213/ à propos. Il[s] ont esté dix jours assiégés et le mesme qu'il[s] disoient assurément d'y entrer se feust lors qu'il[s] eurent le secours qu' fist que les assiégans prindrent la fuite bien viste. Le Roy est reparty il y a huit jours de Haguenu. Je ne say à cest heure où il est mais j'ay veu une lestre escrite d'une

¹⁴⁵ Le 27 avril 1622, Mansfeld avait eu le dessus sur Tilly à Wiesloch. Henri SACCHI, *La Guerre de Trente ans, op. cit.*, tome II, p. 16.

¹⁴⁶ Ladenburg au nord-ouest d'Heidelberg à mi chemin de cette ville et de Mannheim.

¹⁴⁷ Haguenu au nord de Strasbourg.

¹⁴⁸ Bischwiller à 10 km sud-est de Haguenu, ville appartenant à la famille des Palatins Deux-Ponts.

journee de la qu'il y avoit un ambassadeur de Betlehem Gabor qui l'estoit venu trouver et luy apportoit nouvelle qu'il s'estoit jetté sur les terres de l'Empereur et espéroit la remestre bien tost dans la Bohême et que ceux de Moravie et de Silichisie luy offroient vint mille hommes. L'on mende aussy que les Estas de Poulongne ont démis leur Roy et que le duc de Bavière a mendé à ses troupes qui sont au Paltinat de s'en retourner. Il a son chancelier à Germeson et à ce qu'on dict désire la paix. Les ambassadeurs de l'archiduc Léopolde y sont aussy et d'autres. Dieu donne qu'il prenne de bonnes résolutions. Monsieur le marquis de Baden est devant Eidenom à ce que l'on dict, et qu'il espère l'emporter bien tost. C'est un lieu que l'évesque de Spir a refaict fortifier, lequel il y a quelque[s] année[s] que le Roy avoit desmoly. Ce marquis a eu un malheur¹⁴⁹ quelque[s] jour[s] après que le Roy eu deffait M. Tilly, ce quy est arrivé par trop /4-214/ de courage, s'estant hasardé à combattre contre l'avis de beaucoup, il a deffait plus de l'ennemy qu'il n'a perdu des siens, mais il[s] estoient en bien plus grant nombre et eurent cest advantage que de mestre le feu dans la poudre ce qui a le plus faict de dommage à M. le marquis qui a esté dans la meslée autant comme un simble soldat a eu un chevam tué sous luy. Un june duc de Wirtemberg qui estoit fort estimé y est deméré et quelques jantisomes. Son bagage, artillerie et munition ont este prise qui est la plus grande perte qu'il a faicte. Dieu veille luy doner un[e] autre foix plus d'heur comme j'espère qu'il fera car cest un prince fort affectionné au bien public. J'ay creu, ma chère Madame, que je ne ferois mal de vous dire cecy, car je croy que le bruit aura couru jusques à vous qu'il a esté du tout deffait ce que Dieu mercy n'est point et a eu le moyen de se bien remestre.

Vous savez sen doute l'heureux accouchement de la Royne de Bohême d'une belle petite princesse¹⁵⁰. Le nom de l'Eternel /MG4P/ soit bény de ceste bénédiction et de tous les autres qu'il tesmoigne / tous les jours envers ceste illustre maison et les siens. Il continuera par sa grâce / et nous fera voir ses merveilles à la confusion de ses ennemis. Adieu mon cœur, ma très chère Madame, pardonnez-moy que je vous faix un discours su sognru. La haste m'empêche /MH4P/ de vous entretenir davantage. Dieu mercy tout se porte bien icy et moy pour l'état où je suis, mais le chaut me rant toute paresseuse. Je suis, ma très chère Madame, vostre servante et seur très humble qui vous ambresse une million de foix. Mon cœur ayez tousjours vostre A.

Je croy/ MG1P/, ma chère Madame, ne devoir fermer ma lestre sens vous assurer de la / santé de nostre bonne princesse qui me le mende par ses dernière [s] du 9 de ce mois. Il y a 12 / jours que j'ay envoyé un paquet à la bonne Madame de Bouillon où je croy qu'il y a eu des lestres ...¹⁵¹

Archives nationales, 1 AP 341/130

56

23 mai 1622 – Strasbourg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame, je viens de recevoir vos tant chères lestres du 26 d'averil à quoy en fort grande haste je vous responderay ayant commodité pour Sedan par un qui veut partir incontinent pour s'y en aller. C'est de là que vos chères lestres m'ont esté envoiée. Je vous randes mon cœur mille grâce très humble de ce que vous me faicte l'honneur de me souhaiter tant de bonheur en l'estat où je suis et vous demande très humble pardon de ce que je vous ay point dict plus tost le doute où j'en estois, mais certe je confesse que je me suis touiours imaginé que je ne feroit que sangement de santé. Dieu soit loué qu'il m'a conservé jusques icy sy heureusement nonobstant tant de misère que nous oyons d'un et d'autre /2/ cauté.

La bonne Madame de Bouillon me dict le sangement que le Roy a fait à Taillebourg¹⁵² et que vous n'avez rien optenu qu'un bon visage et de bonnes parolle[s] certe cela est bien dur de se voir

¹⁴⁹ Le margrave de Bade-Durlach fut défait le 6 mai à Wimpfen. Henri SACCHI, *La Guerre de Trente ans, op. cit.*, tome II, p. 17-19.

¹⁵⁰ Louise-Hollandine, née le 18 avril 1622 à La Haye, 6^e enfant du roi et de la reine de Bohême, future abbesse de Maubuisson.

¹⁵¹ La fin de ce paragraphe est masqué par la reliure.

traité de ceste sorte après avoir randu tous les devoirs et obéissance que l'on doit à son roy que Dieu veille inspirer de donner la paix à ses suiets et vous fortifier mon cœur de plus en plus et vous conserver, ma chère Madame, en très heureuse santé. Je suis bien aise que vostre cher peti a fait heureusement son voyage¹⁵³, mais je plains que vous estes privée de ce cher divertissement. Dieu veille que vous le puissiez bien tost revoir avec Monsieur son père et Madame sa mère et que je veux espérer si ses nouvelles qu'un capitaine de Metz m'a assuré estre vraye que /3/ la paix seroit faite depuis fort peu de jours. Je prie Dieu qu'ainsy soit et vous conserver sous l'ombre de ses ailles et bénie vos saintes intentions exausant vos prières faites avec ardeur. Je m'y recommande tousjours ma très chère et bonne Madame et mon petit qui dieu soit loué se porte à cest heure bien vous randant très humble grâce du soing qu'il vous plaict d'en avoir par où je recognoy la grandeur de vostre bonté que j'ay engravée en la mémoire si profondément qu'elle n'en partira jamais. Je vous ay escrit mon cœur il y a deux jours par une voie de Metz. Il faut que je finise tout court. Madame ma belle-mère le commande de vous dire tout ce qu'elle vous doit extimant fort le sovenir qu'il vous plaict avoir d'elle de quoy elle vous baise bien humblement les mains et Monsieur mon mary en fait de mesme se disant de tout son cœur vostre très humble serviteur et moy vostre servante et seur très obéissant. Adieu ma très chère Madame que j'ambrace une million de foix. Cest vostre
A.

De Strasbourg, ce 23 de may 1622.

Archives nationales, 1 AP 341/131 A

57

16 juillet 1622– Strasbourg
Frédéric-Casimir, comte Palatin
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame ma soeur,

Je tiens estre mon debvoir de vous faire sçavoir par ceste-cy comme Dieu à heureusement délivré ma chère femme hier au matin entre les neuf et dix heures d'un gros garçon qui est si en bon point que chascun s'en estonne. La mère a d'autant plus enduré, mais Dieu mercy, le travail n'a guerre duré, et à cest heure, elle se porte moiennent selon l'estat où elle es, ie m'assure, Madame, que vous nous ferez l'honneur de participer à nostre contentement et excuserez ma chère femme, qu'elle ne vous escrit. Elle vous baise très-humblement les mains, et moy, ie vous supplieray de croire que personne ne vous honore avec plus de perfection, priant Dieu de tout mon cœur, pour vostre heureuse conservation, et de tout ce qui vous est cher protestantn que ie seray inviolablement,

Madame ma sœur,

Vostre très-humble et obéissant frère
et serviteur.

Frédéric-Casimir, conte Palatin

De Straßbourg, ce 16 de juillet 1622.

Archives nationales, 1 AP 341/169

58

7 août 1622– Strasbourg
Frédéric-Casimir, comte Palatin
à Charlotte-Brabantine de Nassau

¹⁵² Soupçonnant Zacharie du Bellay, sieur du Plessis, le gouverneur de Taillebourg, d'être de connivence avec les protestants rebelles à son autorité, Louis XIII l'avait démis de son gouvernement et Charlotte-Brabantine de Nassau n'avait pu obtenir du souverain qu'il lui remette cette place.

¹⁵³ Le duc de Bouillon désirant voir son petit fils, Charles-Brabantine de Nassau, l'avait envoyé à Sedan sous la garde d'Adam de Brusse, l'ancien précepteur de Henri de La Trémoille.

Madame ma soeur,

Les obligations extrêmes que ma chère femme et moy vous avons de l'honneur de vos bonnes grâces fait que nous osons prendre la hardiesse de vous supplier très humblement d'avoir agréable que nous vous offrons nostre petit pour filieul, vous demandant l'honneur de l'accepter pour tel et de croire que nous l'estimerons pour une si particulière faveur que nous rechercherons toute nostre vie les occasions de le mériter par nos très humble service, et bien, Madame ma sœur, que ce seroit nostre devoir de vous despêcher quelqu'un exprès si est-ce que les malheurs de ce temps nous en esmpesche ce que nous nous promettons de vostre bonté que vous sçaurez bien considérer, et par conséquent excuser ce defautn, au sy qu'estant incertain du jour du baptesme vous trouverez bon que nous faisons tenir vostre place, de quoy nous vous supplions bien humblement et de pardonnez nostre liberté qui procède de la fiance que nous avons en la grandeur de vostre bon naturel, qui me portera toute ma vie à vous honorer et révéler avec le mesme affection que ie vous demande l'honneur d'estre creü de vous,

Madame ma sœur,

Vostre très-humble et obéissant
frère et serviteur.

Frédéric-Casimir, conte Palatin

De Straßbourg, ce 7^{ème} d'aoust 1622.

Archives nationales, 1 AP 341/170

59

7 août 1622 – Strasbourg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame, il y a trois jours que j'ay reçu les lestres de Madamoyselle vostre fille qui m'ont je vous assure bien affligée pour y apprendre vostre santé sy mauvaise. Je vous en plain de tout mon cœur et supplie avec ardeur ceste divine bonté que je puisse bien tost estre relevée de la paine où je suis de vostre indisposition vous aprenant heureusement reguérie ce que je me veux premettre de la bonté de nostre Dieu, lequel j'invoque de toutes mes affections pour vostre heureuse conservation /2-219/ et qu'il luy plaise vous fortifier de plus en plus de corps et d'esprit.

Ma très chère Madame vous auray appris de Monsieur mon mary mon heurus accouchement et à cest heure luy et moy usons de ceste liberté de vous supplier très humblement de vouloir estre marraine de nostre petit en quoy vous nous obligerez le plus du monde et de ne trover mauvais que nous n'oservons les devoirs quy vous sont deus ce que les malheurs de ce temps nous empêche et aussy de nous résoudre pour le tems du batesme car nous ne povons en bonne conscience le faire batiser des ministre[s] de ceste ville qui estans sy contraire a nostre religion, nous recherchons les moyens de povoir sans les offancer faire faire ceste sainte action. Dieu nous donne d'en venir à bout. Je vous derois bien mon cœur vous entretenir davantage /3-220/, mais j'ay esté si mal depuis mes couches de tranchée et de fièvre et quussy que nostre ayné s'est trové à l'extrémité de la disenterie que j'en suis encore toute abattue, mais Dieu nous a comme j'espère en sa bonté rendu ce cher anfan quoy que c'est fort petit à petit qu'il se remet. Il y a 15 jours que ce mal luy a pris et luy continue encore, mais non en telle véhémence. Ce Grand Dieu sy luy plaict le fortifira de plus en plus et nous le conservera par sa miséricorde.

La bonne princesse m'a envoyé un messenger exprès aui est venu ce matin pour savoir de nous nouvelles. Elle m'assure de son heureuse santé et de ce qu'elle a de cher près d'elle, mais est bien en paine de voir les malheurs du Palatinat augmenter. Le Seigneur y saura mestre fin quant il le cognoistera salutaire. Sans doute que de Sedan vous saurez mieux que je ne vous puis mander en quel estat les affaires sont. Il y a sy long temps que je n'ay rien eu de ce lieu là que je ne m'en puis acez estonner. Mon cœur il me faut finir tout court, vous assurant que mon petit ce luy qui vous est dédié pour fillieu se /MG3P/ porte très bien, Dieu mercy, lequel je supplie sanger les misères / de la France et les nostres aussy et vous conserver et Messieurs / vos enfans en très heureuse prospérité.

C'est le souhait ma toute bonne / Madame de vostre seur très humbles et servante très obéissante toute à vous mon cœur.

De Strasbourg, ce 7 d'août 1622.

Archives nationales, 1 AP 341/131 B

60

30 août 1622 – Strasbourg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame, je vous feray ce mot pour accompagner les lestres de nostre bonne princesse qui je croy seront d'acez vieille datte encore qu'il n'y a que deux jours que je les ay reçue, mais il [s] ont esté quelque jours devant de m'estre randue. Elle est bien en paine à cecy bien que moy mon cœur jeuques à ce qu'elle vous sache bien reguérie. Dieu veille que nous puissions bien tost l'apprendre. Nous n'avons point eu de vos chères nouvelles depuis que Madamoyselle vostre fille nous mende vostre maladie, mais j'ay eu des lestres de M. Guertin du 12 de ce mois que ne m'en disant rien, seulement qu'il avoit donné mes lestres pour vous mon cœur du 9 de juillet à M. de Netz, me donne espérance que vous vous estes remises de quoy je prie Dieu du plus profond de mon cœur.

Ma très chère Madame, je veux espérer que les lestres de Monsieur mon mary vous disant mon accouchemant et les siennes /2/ et les miennes vous faisant très humble supplication d'estre marraine de nostre cher petit, lequel nous n'avons encore fait batiser, mais tacherons de le faire le plus tost quy se pourra. Il continue à se bien porter. Dieu mercy bien que nous luy avons sangé de nourrice. Il y a huit jours qui m'a fait craindre du sagement, mais loué soit l'Eternel nous n'en avons encore aperseu.

Ma très chère Madame, il faut que je vous die l'extrême paine où j'ay esté de Monsieur mon mary qui s'est couché il y a trois semaines de la disenterie laquelle il a eu très véhémence, mais bény soit le nom de l'Eternelle, elle l'a quité et ne luy demeure que sa dibillité qui se passera. J'espère de jour en autre. Nostre petit ayné se remest aussy mais avecque paine, cependant j'espère que ce Grand Dieu nous le conservera par sa bonté, laquelle il me tesmoygne bien me relevant des paines où j'ay esté voyant souffrir ce qui m'est sy cher ce quy me fait avoir mes couches bien pé /3/ nibles n'ayant point de repos ny de corps ny d'espris pour bien reprendre mes forces, mais j'espère que le bon Dieu me les randra, m'en donnant encore plus que je ne me pavois promestre, ne me restant que les nouvelles de vostre heureuse santé pour me mestre à mon aise autant qu'il se peut en ce temps de misères.

Nous avons seu M. des Diguière¹⁵⁴ aller à la Messe. C'est chose très abominable que voir ce seigneur sy agé tomber de telle sorte nous avons bien suiet de prier l'Eternel qu'il ne nous abandonne point affin que nous ne l'abandonnons point aussy et nous donner patience, force et constance jusqu'au dernier soupir de vostre vie. La pauve ville de Haidelberg a fait la grâce de se deffendre très courageusement. Luiron nous a dict pour assuré que le général Tilly a levé le siège estent contremendé du duc de Bavière. Dieu veille que ses nouvelles soient vraie et assiter les siens en tous les lieux où il sont apressez avec ses veux.

Je finiray et ceux que je faix ma toute bonne Madame pour vostre heureuse conservation et celle de Messieurs vos anfans. Monsieur mon mary me commande de vous assurer mon cœur que personne ne peut désirer vos prospérités /MG3P/ avec plus d'affection que luy que vous baiser très humblement les mains et moy je vous supplie le croire avecque passion toute vostre très humble servante et seur très obéissante qui vous honore avecque ardeur et vous ambrasse une million de foy mon cœur.

A.

De Strasbourg, ce 30 d'août 1622.

¹⁵⁴ François de Bonne (1543-1626), duc de Lesdiguières, maréchal de France depuis 1609, était un des grands du parti protestant en France, mais à la différence du duc de Rohan, il s'efforcera toujours d'exercer sur ses coreligionnaires une action modératrice. Le 25 juillet 1622 il avait abjuré pour recevoir le titre de Connétable.

61

20/10 octobre 1622 – Strasbourg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame, il y a deux jours que j'ay eu l'honneur et le contentement de recevoir de la bonne Madame de Bouillon qui me dict les heureuse[s] nouvelles que Dieu a randu la paix à la France¹⁵⁵. Il faut donc mon cœur que je vous dise la joye que nous en avons priant de toutes mes affections. Ceste divine Majesté qu'elle puisse estre de très longue durée et que les pauvres Eglises qui ont esté disipée puissent estre rétablies et fleurir plus que jamais pour la grande gloire de son St nom à quy je rants aussy actions de grâce et de courage d'estre assurée par ceste bonne Madame que, Dieu mercy, vostre santé est à cest heure très bonne je luy adresse mes vœux avecque ardeur affin qu'il vous la continue et vous conserve et Messieurs vos anfans en très heureuse prospérité.

Il y a quelque[s] jours que Monsieur mon mary a reçu vos lettres ma chère Madame du 21 de septembre par où vous luy dicte la réception de la sienne, par laquelle il vous disoit mon accouchement vous estiez lors mon cœur au retour de vostre maladie de quoy je vous ay bien plainte ma chère Madame et loue bien de tout mon /2-225/ cœur ce grand Dieu qu'il vous la faict surmonter. J'espère que la paix vous conservera vostre sancté, laquelle s'est resenty des maux de la France et je ne doute que ceux d'Allemagne ne vous touchent aussy bien vivement, lesquels hélas mon cœur vont bien en augmentant mais l'Eternel soit bien le temps d'y mestre une fin il le faut donc attendre en patience et adorer ses justes jugements. Chacun à un grand estonnement que ceste belle forteresse, Manheim, feu ainsy randue. Nous n'en povons comprendre les raisons. Il n'y a plus que le pavre Franquedalle qui reste, lequel s'est résolu de se deffendre cepandant il n'y a nulle apparence qu'il puissent subsister s ce n'est qu'il plaise à ce grand Dieu le garantir d'une façon miraculeuse il l'a faict il y a un an et le peut encore car sa main n'est point racourcie qu'elle ne puisse sauver mais hélas ce sont nos iniquitez quy nous mestent sy bas mais celui qui nous mesne au sépulcre nous en retirera un jour et n'abandonnera point du tous son héritage, car l'abîme de ses compassions engloutira l'abîme de nos péchez.

Ma très chère Madame, vous saurez de Sedan le partement de nostre bonne princesse pour aller à Berlin où j'espère qu'elle y est à cest heure, mais ne n'ay eu de ses nouvelles depuis le veille /3-226/ de son départ qui a esté le 21 du passé. Tous les princes sur les terres de quy elle devoit passer là devoient faire conduire. M. L'Electeur de Saxen luy a aussy faict forces bonnes offre. L'on assure qu'il prant à cest heure de millieure résolution que du passé Dieu les fasses réussir à sa gloire.

La journée de Ratisbonne que l'Empereur a voulu tenir est rompue. L'Electeur de Saxen n'y a voulu venir qu'avec des conditions qui n'ont point gouté celui de Brandebourg s'en estoit excusé à ce que me mande nostre bonne princesse de quy je vous assure ma chère Madame que les l'eslongnement m'apporte bien du desplaisir, mais il faut vouloir ce qu'il plaict à nostre bon Dieu et adorer parmy ses misères de toutes ses miséricorde[s]. J'ay seu de la bonne Madame de Bouillon que Madame sa fille¹⁵⁶ et la vostre est grosse, de quoy je me resiouis mon cœur, car je ne doute pas du contentement que vous en recevrez. Dieu luy en donne une très heureuse, mais j'espère, ma bonne Madame, que toute les lestres vous auront esté bien randue. Les dernières ont esté du mois passé Monsieur mon mary me commande de vous faire ses très humble[s] baise-main[s] avec assurance de l'affection parfaicte de quoy il vous honore.

La haste de ceste commodité ne me permet de vous entretenir davantage. Je vous supplie donc de me pardonner ce brouillon et croire mon cher cœur que vos bontez le sont tousiours devant les yeux et que mes pansées sont bien à vous ou de tout mon cœur je me souhaite sovant sautée et mes /MG3P/ deux petis entre vos bras. Je baise bien humblement les mains de Mademoiselle vostre fille et vous embrasse ma chère Madame une million de fois vous protestant que de cœur et d'affection,

¹⁵⁵ Louis XIII avait entrepris le 8 octobre 1622 des négociations de paix avec Henri de Rohan. Le traité de Montpellier signé le 18 octobre renouvelle l'Edit de Nantes.

¹⁵⁶ Marie de La Tour d'Auvergne attendait son second enfant.

je suis toute vostre très humble seur et servante très obéissante qui vous honore, ayme et chérit avecque ardeur. Aimez tousiours / bien mon cœur vostre Amélie quy est toute vostre. Commandez donc apsomument et vous serez obéie avecque toute prontitude.

De Strasbourg, ce 10 d'octobre 1622.

Archives nationales, 1 AP 341/133

1623 *Le 3 janvier Charlotte-Brabantine de Nassau eut le joie d'accueillir à Thouars sa belle-fille et son petit-fils de retour de Sedan. Son fils était à la Cour où il essayait de rentrer en possession de ses terres de Bretagne et du Bas-Poitou saisies en 1621 et 1622 sur l'ordre du Roi. Il put récupérer le 27 janvier sa baronnie de Vitré.*

Le duc de Bouillon mourut le 23 mars unanimement regretté par ses belles sœurs. Pour consoler sa soeur Charlotte-Brabantine de Nassau partit le 27 avril de Thouars pour Sedan, avec sa belle-fille, Marie de La Tour¹⁵⁷, après que celle ci ait accouché au mois de mars d'un enfant qui ne vécut pas.

Au début du mois de juillet Charlotte-Brabantine de Nassau vint à la Cour avec sa soeur Elisabeth, sa belle-fille et sa fille. Marie de La Tour d'Auvergne les quitta le 19 juillet pour se rendre à Thouars. Le 2 août, elle en partit pour Laval où elle arriva le 7 août. Charlotte-Brabantine de Nassau pendant ce séjour à la Cour eut quelques difficultés pour obtenir un tabouret pour sa fille Charlotte.

A la fin de l'année, le duc de La Trémoille présida l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne¹⁵⁸ qui se tinrent à Nantes du 28 novembre 1623 au 27 janvier 1624. Le 6 décembre, les Etats traitèrent avec le duc de la démolition du château de Châtillon-en-Vendelais, moyennant une indemnité de 30 000 livres.

62

2 avril 1623 – Strasbourg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame, encore que ceste commodité se présente fort inopinément siesse que je ne l'ay voulu lesser passer sans vous faire ce mot quy est pour vous envoyer ceste lestres de la bonne princesse que je reçus hier et pour vous dire en quelle extrême paine, j'ay esté depuis quinze jours ayant appris ce bon Monsieur de Bouillon extrêmement malade et bien que celui de quy je l'ay seu quy est un june jantilhomme Almant qui a esté à la compagnie de M. Le Conte m'a assuré que l'on luy avoit dict qu'il recommançoit à sa porter mieux et estre hors de danger si ese que je ne puis estre en repos que je n'apprenne ses nouvelles de Sedan, car il a courru forces mavaix bruits de sa mort qui m'ont vrayement affligée, mais j'espère qu'avec l'aide de ce bon Dieu cela signifie le prolongement de ses jours que je supplie ceste divine luy augmenter de plus en plus et le conserver encore aussy longuement, chèrement et heureusement que je le désire ..., désire avec ardeur. Je plains insignement ceste bonne Madame car je ne doute de l'angoisse où elle aura esté voyant son cher Monsieur sy /2/ bas, mais ce Grand Dieu l'en aura relevés comme je l'espère par son heureuse guérison, ce qui me tarde bien d'apprendre ne povant estre à mon aise que je ne sache ce qui m'est sy parfaitement chère patisante vrayement quant je les say souffrir. Dieu me les veille tous par sa bonté conserver chèrement. Vous estes des premières de ce nombre ma bonne Madame comme j'ay seu il y a quelque temps par les lestres de la chère seur Madame de Bouillon qu'elle se portoit bien

¹⁵⁷ Lettre de Duplessis-Mornay à M. Marbaut du 30 avril 1623. DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome II, p. 874.

¹⁵⁸ Par l'institution des Etats, la noblesse bretonne moyenne dans une certaine mesure pouvait faire entendre sa voix. Ce qui explique l'intérêt pour un grand comme Henri de La Trémoille d'y présider l'ordre de la noblesse pour renforcer son réseau de clientèle et de fidélité qui comme nous le constaterons à la lecture de ses lettres s'étendait à l'évêque de Rennes, Pierre de Cornulier.

et qu'elle attendois un parfait contentement par la venue de Messieurs ses deux fils, lequel, j'espère aura esté suivy de l'heureux accouchement de Madame sa belle-fille¹⁵⁹. J'atans aussy mon cœur avec que bien de l'impatience ses tant bonne nouvelles quy me donneront grans suiet de me resiouir car tout ce qui me consolle en ce temps sy calamiteux c'est de savoir tout ce que homme >>>>>>>> se bien porter.

Je ne vous diray point, ma chère Madame, des nouvelles de la bonne princesse puisque vous en apprendrez d'elle mesme. Pour la bonne Madame la contesse de Hanau, elle se trove assez bien, Dieu mercy, mais elle a encore toute la conté plaine des compagnie[s] du général Tilly quy ont faict bien semblant de vouloir desloger, de quoy il [s] estoient bien aise, mais il [s] y sont encore ce quy ruine tous les pauvres suiets quy sont bien a plaindre. Dieu veille soulager tant de pauvres affligez et d'un et d'autre cautés l'on veut dire icy que la paix n'est encore bien rétablie en France qui seroit un grant mal /3/heur craignant que ce dernier sera pire que le premier. Vous saurez ma chère Madame comme il se descouvre de jour en jour les abominable[s] dessains que les fils de Bernevelt avec ses méchants ministre arméniens avoient protestée contre l'estat et la personne de Monsieur nostre frère. Béný soit le nom de l'Eternel que ceste maudicte pratique n'a pas esté excécutée il veille continuer son assistance favorable envers nostre tant bon pais pour la gloire de son s' nom et le confusion de ses ennemis. Nous nous sommes bien estonnée que Monsieur le prince de Galles s'est lessé persuader d'aller en Engleterre¹⁶⁰. On ne peut rien espérer de bon de son mariage, mais l'Eternel quy tite la lumière des ténèbres saura bien mener. Tout a une bonne fin, c'est en ceste divine profidance qu'il se faut remestre quy qye ce ne soit sans grant combats.

Ma très chère Madame, Monsieur mon mary m'a commandé de vous assurer de l'affection de quoy il vous honore et vous est fidelle et très humble serviteur. Je suis mon cœur avecque passion vostre servante très obéissante qui par vostre permission baise bien humblement les mains à Messieurs vos anfans ambrasant les chers petis une million de foix et vous ma toute bonne et chère Madame auprès de quy je me souhaite sauté, vous tenant je vous jure d'esprit très fidelle compagnie vous honorant et chérissant avec ardeur et estant toute vostre mon cœur, mes avec ardeur et estant toute vostre mon cœur. Mes petis se portent très bien, Dieu soit loué. C'est tout nostre plaisir Dieu nous les veille conserver par sa bonté et vous donner ma très chère et bien aymée Madame et à tout ce quy vous est cher toute la prospérité du ciel et de la terre que vous désire vostre très humble Amélie, toute à vous mon cœur.

De Strasbourg, ce 2 d'averil 1623.

Archives nationales, 1 AP 341/134

63

1^{er} mai 1623 – Strasbourg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame /231/, je vous ay dict par mes dernières l'extrême paine où j'estoit des bruiets qui courroient icy de la mort de ce bon Monsieur de Bouillon, mais je me floatoie d'espérance qu'il n'en estoit rien en quoy je me suis hélas bien trompée l'ayant seu depuis peu de jours par M. Ferry¹⁶¹ que ses nouvelles tant triste n'estoient hélas que trop vraye ce qui à la vérité m'a bien abattu aussy esse bien une incomparable perte et pour le général et pour le particulier je la plains et pleure de tout mon cœur et ne suis capable ma bonne Madame que de le ressentir et non d'exprimer mon desplaisir et combien je participe aux douleurs de ceste chère Madame que ce grand Dieu veille consoler très abondamment et fortifier et de corps et d'esprit affin qu'elle ne succombe. Hélas mon cœur que vous serez aussy navrée estant sy parfaitement bonne comme vous estes, car vous ne povez voir souffrir à quy vous est sy cher sens en estre outrée et je say combien lors vostre santé

¹⁵⁹ De sa fille Marie, épouse de Henri de La Trémoille.

¹⁶⁰ Amélie de Nassau s'est trompée, il faut lire en Espagne.

¹⁶¹ Paul Ferry un des ministres de Metz était un correspondant d'Abraham Rambourg l'un des ministres de Sedan.

paty. Tout cela redouble mes ennuis, ma très chère Madame, quy feurent hier bien renouvelés en aprestant que vous vous estes trové sy mal et ce sujet quy vous a causé vostre indigestion.

Le triste acouchement de Madame vostre belle-fille, je l'avois bien espéré plus heureux et en attendois les nouvelles avecque grande dévotion. Hélas ce malheur aura esté bien tost suivy de cluy plus grant. Je regrette l'un et l'autre de tout mon cœur, ma chère Madame, mais comme vous vous dicte il faut mestre le doct sur la bouche puis que c'est le Seigneur quy l'a faict. Ses jugemens sont tousjours la règle de toute justice /2-232/. Il faut donc en tout se sous mestre sous la sainte et juste volonté et luy demander la grâce de le povoir faire, car hélas de nous mesme nous ne le povons point tant nous sommes fragilles, ma très chère Madame, que je plains infinymment d'avoir esté sy indisposé d'une sy grande défluction quy vous a bien causé des maux mon cœur que je ressens vrayement, mais bény soit le nom de l'Eternel quy bény les remeides que vous avez usé lesquels je trove bien véhéments de s'estre faict seigner deux foix en uj jour et le jour auparavant avoir esté ventousée, mais quant la nécessité requiert il faut se ayder à des moyens que ce bon Dieu ordonne pour nous soulager et le louer tousiours quoy que nous envoie. Je voy bien mon cœur que vous estiez encore bien mal par les douleurs que vous causoient ce méchant ual d'hemorrandes, mais j'espère qu'il n'aura esté de durée. Cependant, je ne puis estre à mon ayse que je n'aye encore de vos nouvelles. Ce bon Dieu me les donne telles que je les désire par sa bonté. Vous m'obligez extrêmement ma chère Madame que de vous servir de la main de Mademoiselle vostre fille pour m'escire, car sy vous vous contraigniez pour le faire vous mesme, ce ne seroit point me bien aymer. C'est pourquoy je vous supplie à main jointes d'user tousiour librement de la puissance que vous devez et aussy avez sur moy qui me resjouy bien mon cœur de voir que mes lestres vous sont tant agréable. Je say qu'elle ne le mérite point, mais cest vostre bonté quy y trove de la consolation. C'est à quoy je l'atribue ma très chère Madame et loue ce bon Dieu quy me faict ceste grâce, car tout vien de luy.

Vous me dicte la réception de deux de mes lestres du 20 novembre et 19 février mais je vous avois aussy escrit le 14 de jenvier et à la bonne seur Madame /3-233/ de S^{te} Croix en vous suppliant luy faire tenir mes lestres. Je serois marrie si elle ne vous eussoit esté bien randue, ce que je vous supplie me mender.

J'ay envoyé les vostres à nostre bonne princesse quy me tesmoygna bien par les siennes qu'elle a tout sujet d'estre au lieu où elle est très contente, mais pour la randition de son douaire et du pais de Monsieur le duc de Simmern son fils il n'y a numme espérance bien qu'on en a fort donné à celuy quy avoit chargé de le pourchaser à la journée de Ratisbonne, mais sa despeche faict voir ce que l'on doit attendre laquelle est bonne en apparence comme ceste bonne princesse me dict, mais en effect ce n'est rien, car il y a forces remises qui ne font pas juger que l'on a envie de faire peur pour eux. Dieu a par sa bonté miraculeusement conservé la peuvre Franquedal quy espéroit bien povoir continue à se deffendre mais par le commandement du roy de la Grande-Bretagne il[s] ont esté contrain de se mestre entre les mains de l'Espagnol. Je ne say tout ce que cela veut dire, mais il faut tout réussir à la gloire et sens la volonté de laquelle pas un cheveu de nostre teste ne peut tomber¹⁶². Il luy faut donc remestre et nous et nos affaires et le prier que l'abîme de ses compassions veuille engloutir celuy de nos pechez.

Ma très chère Madame ayant ses jours peu commancé ma lestre, Monsieur mon mary s'est trové sy prontement sy mal d'une défluction quy tout à coup est tombée avec telle violance que j'en ay esté en milles appréhensions, mais bény soit le nom de l'Eternel qui ne m'a voulu abatre du tout et luy a donné tel soulagement qu'il se reporte à cest heure acez bien, Dieu [mercy]. Il y a huit jours que ceste défluction luy a donné tant de peine.

Certes l'estat desplorable de la chère Madame de Bouillon me faisoit craindre au double que je tomberoies en pareil malheur. Je vous lesse à panser mon cœur, mais /4-234/ l'extrême paine et celle où je suis de savoir ceste tant bonne Madame que je say bien plaindre et pleurer de toute mes affections. Je n'ay pas eu de ses chères nouvelles depuis son affliction. C'est bien pour en attendre avecque grande dévotion. Dieu me donne de la savoir très bien porter et tout ce quelle a de cher.

¹⁶² 1 S 14, 45 ; 2 S 14,11 ; 1 R 1,52 ; Luc 21,18 et Actes 27,34.

Hélas, mon cœur, vous me remestetes à apprendre de ceste chère Madame les particularitez de l'accouchement de Madame sa fille, mais je n'ay eu de long temps nulle lestre de ce lieu là, sens doute que la maladie ce bon Monsieur en a esté cause et puis hélas la perte qu'il en onst fait. Ce Grand Dieu veille consoler très abondamment ceste chère Madame et tous Messieurs ses anfans et vous conserver et les vostres aussy longuement et heureusement que je le désire avec ardeur.

Je finis tout court, mon cœur, en baisant bien humblement les mains à Madame vostre fille avec assurance de mon affection à l'honorer et chérir et désirer luy randre toute sorte de service. Je ne say sy vostre santé vous a permis d'aller trouver la pauvre /MG4P/ seur. J'en doute puis que M. Guertin ne m'en a rien mandé. C'est à luy que j'adresse mes lestres. Adieu, ma bonne Madame, je vous ambrace une millions de foix et vous aymé et honore de tout mon cœur duquel je suis vostre /MH4P/ servante et seur très obéissante et très humble sur qui vous avez un pouvoir apsolu. Pardonnez je vous supplie que je ne vous dis rien qui vaille. Je ne suis pour cela moins toute vostre mon cœur.

A.

De Strasbourg, ce premier de may 1623.

Ma chère Madame /MG1P/, mon cher Monsieur vous supplie de croire qu'il extime tout ce qui se peut l'honneur de vostre sovenir de quoy ie vous en rand mille grâce très humble, vous assurant que de toutes ses affections il vous est très humble serviteur qui prie bien Dieu pour vostre heureuse conservation [...] /MH1P/ vous faicte à nos petis que de vous sovenir d'eux qui sont bien vos petis serviteurs que l'aîné dict sovant de sa part et de celui de son petit frère qui n'est point sy en bon point que je désirois mais il ne laisse Dieu mercy d'estre bien évéillé. Je loue Dieu que le vostre se porte si bien. Hélas je ne doute point de la joie que ce vous eust esté s'il vous eust conservé son frère, mais il faut dire : Seigneur ta volonté soit faite.

Archives nationales, 1 AP 341/135

64

21 mai 1623 – Strasbourg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame, je suis extrêmement ayse de vous savoir avecque Madame vostre belle fille auprès de la bonne Madame quy m'en dict la consolation qu'elle en resentoit. Je ne doute pas que de plus en plus elle n'en resoient et que ce bon Dieu qui vous a conduit sy heureusement près d'elle ne vous fortifie au double pour la pouvoir soulager c'est de quoy je supplie ceste divine Majesté de tout mon cœur et que vostre santé s'y puise rafermir. Je m'estonne qu'estant sy indisposée mon cœur vous avez peu vous mestre en chemin, mais Dieu vous y a assisté puisamment affin que vous puisiez randre à ceste tant affligée seur un sy juste devoir. Hélas que je me représtante bien le triste abort que ça esté à vostre venue. Il ne se peut voyant souffrir ce quy est sy cher qu'on ne patisse quoy vrayement et certes sa chère perte nous est sy particulière que je la pleure de tout mon cœur duquel je me désire sautéée auprès d'elle et de vous ma bonne Madame quy avez tort d'avoir voulu prandre vous mesme la paine de m'escire say encore que vostre santé eust esté toute bonne sièse que ne faisant qu'aborder au lieu où vostre présance est sy nésesaire vous ne deviez panser à m'escire. C'est encore trop d'honneur que vous le faicte par une si chère main.

Mon cœur, il y a /2-236/ quelque[s] jours que j'ay veu lestre du Sr. Guertin quy m'en envoie de la bonne Madame de S^{te} Croix sy bonne et affectionnée qu'il ne se peut davantage, me tesmoignant un extrême regret de la perte que nous avons tous fait d'un sy bon Monsieur et sy digne beau-frère, plaignant infiniment ceste bonne Madame, que ce grand Dieu veille assiter et fortifier de plus en plus et très chèrement conserver avec tous Messieurs vos anfans que je ne doute point luy randent tous les devoirs et soings qu'elle pourroit désirer quy est une grande consolation que Dieu luy donne, mais vostre veux mon cœur aura tout autre pouvoir et la préserve de Madame sa fille, à quy j'ay escrit et à vous, mais les lestres ne pavoient encore vous estre randue et estant envoyée à M. Guertin, elle[s] seront plus en chemin que je ne désirerois, mais là doute sy vostre indisposition et les triste[s] couche[s] de la chère niepce vous permesteroient de vous randre sy tost à Sedan, me fist les adresser à Paris, où à ce que me dict M. Guertin vous n'avez passé, mais bien fait vos dévotions à Charenton, où il dict avoir esté retenu de n'aller vous baiser les mains à cause

de ses gouttes, mais qu'il vous avoit fait randre mais précédantes du 12/2 d'avril par lesquelles je vous envoie de la bonne princesse, de quy j'ay eu l'honneur d'en recevoir, vielles de 15 jours selon les plus fraîche[s] que je puis recevoir. Elle m'a déià par diverse[s] despêche[s] dict son extrême desplaisir de la mort de ce bon Monsieur, quy nous estoit à toutes sy cher, ressentant ceste grande perte avec une douleur particulière regrette son eslongnement de ne pover randre les devoirs quy luy ont esté randu par ceste bonne Madame et par vous mon cœur lorsque Dieu l'avoit abattu de pareille affliction le jantilhomme qu'elle a envoie auprès de la bonne seur vous porte de ses lestrés. Je croy que s'il n'est arrivé qu'il ne tardera guère. Il est vray que c'est par /3-237/ un long voyage. Hélas, ma chère Madame que je regrette que estant bien plus proche nous n'avons peu randre [à] un paren devoir, mais les malheurs où nostre exsil nous a réduict, ne nous permet de faire ce que nous eussions extrémement désiré, mesme mon affection et mon ressentiment me faisoit panser à aller moy mesme, quoy que c'est une impossibilité sy esse que mon devoir me le commandant je songeioie à m'en aquiter. Hélas ! Mon cœur aydez nous encore à faire trover bon tant de deffauts les uns sur les autres je vous supplie et de randre pour l'amour de moy quelque petit de voir à ceste bonne Madame, qui sens vostre chère présance, je crains se feust plongée en ses douleurs mais Dieu les adoucira de plus en plus par vostre moyen c'est de quoy je l'en supplie à mains jointe et de tout mon cœur et de vous rafermir vostre santé et vous la randre toute entière.

Mon cœur, je veux espérer que vous aurez moyen d'user des eaux de Spa et qu'il [s] vous feront grant bien comme il[s] ont tousiours fait. Ce sont mes souhaits ma toute bonne Madame quy me faicte trop d'honneur de voir trop bonne opinion de moy, vostre affection si parfaicte vous faicte faire un jugement aynsy favorable car je ne suis acez vous honorer et aymer bien que c'est avec ardeur et du plus profond de mon cœur, mais vous estes chère Madame sy extrémement bonne et obligante que je vous dois cent mille foix plus que je ne vous puis randre. Acceptez donc, ma volonté toute parfaicte. Je say que vous me faicte cest honneur de quoy ke vous en dois mon cœur une million de très humble remersimants et vous en randre tout ce qui se peut qui n'escalle point à ce que je ne cognois vous devoir.

Je viens de faire un gravignage à ceste bonne Madame vous me ferez l'honneur de suppléer à mes deffauts ne povant dire ce que je dois et désirerois, car la grandeur de son affliction m'abat /4-238/ et la capacité me menque, mais non l'affection, je le vous jure et proteste, ma bonne Madame, à quy mon cher Monsieur m'a commandé de randre très humble grâce de l'honneur de vostre cher sovenir et vous assurer de l'estime qu'il en faict. Dieu soit loué, sa santé est acez bonne nom toute parfaicte, mais telle que j'ay suiet d'estre contante et d'en adorer les bontez de mon Dieu de me le conserver et nos chers petis laine se disant pour luy et son frère vos petis serviteurs.

Pour nouvelle[s], mon cœur, le bruiet court que Bettlehem Gabor, ou plus tost son neveu, marche avec son armée et auroit pris en Hongrie un lieu qu'on appelle la petite Gomore. Le marquis de Pergerdorf seroit plus avancé. L'impératrice se seroit retiré de Vienne. Pour se suiet, l'Electeur de Saxse avec celui de Brandebourg, le lantgraf Maurice et l'administrateur de Hal avec force ambassadeur de prince[s] ont tenu une journée où Monsieur le duc Louis qui a faict luy mesme son >>> a esté avec Monsieur l'Electeur son beau-frère n'estoient encore revenu. L'Anpreur y avoit faict trover le prince de Lichtenstein de sa part de sorte que je croys qu'il ne s'est rien conclu que de faire lence de deux mille chevaux et 6 mille de piet. Le duc Cristian de Bronsvict se fortifie de plus en plus et le conte de Mansfelt. Voilà ce peu que la bonne princesse me dict qui m'assure que tout se porte bien au lieu où ils sont, Dieu soit loué, mais on disoit que le roy de Poulongne se vouloit jetter en Poméranie sur prétexte de vouloir avoir l'évêché de Camin et que de là il se vouloit jetter dans le pais de M. l'Electeur de Brandebourg. Dieu veille qu'ainsy ne soit pas sa miséricorde.

Ma /MG4P/ niepce, Mademoiselle de Hanau, me mande que Tilly est logé tout proche de Marcbourg que long croit se randra à la première semonce. M. le Lantgraff Maurice estoit allé trouver le roy de Danemarc qui estoit à 3 lieu près de l'évêché de Alberstat. M. son fils, quy a nostre niepce, devoit avec Madame sa belle-mère et famme aller à Telsa où les noces se devoient faire du

jeune prince d'Anhalt, qui est le chef de sa maison, avec Mademoiselle sa belle-seur¹⁶³. Je vous dis mon cœur en haste et tout pesle et mesle. Pardonnés le moy, je vous en supplie et me faicte l'honneur de me croire de toutes mes affections vostre servante très humble et seur très obéissante toute à vous mon cœur.

De Strasbourg, ce 21 de may 1623.

Ma chère Madame /MG1P-235/ puisque Mademoiselle vostre fille prend la paine de m'escire pour vous. Je ne vous supplie me permestre de luy en rendre icy les graces bien humble que je luy en dois luy baisant et à tout vostre digne compagnie bien humblement, les mais je ne doute pas que vos pensées ne soient bien à vostre cher petit que vous avez lessé. Je [...] de ces bonnes nouvelles /MH1P/. J'ay mandé à la bonne princesse celle que j'ay eue de vous et de la chère seur auprès de qui vous estes que je prie Dieu encore un coup vouloir de plus en plus fortifier et vous mon cher [cœur]. Nous avons hier appris certes avec beaucoup de desplaisir la mort de M. le conte de Solmes¹⁶⁴, grant mestre. C'estoit un très honoré seigneur et un cousin qui nous affectionnoit fort. Le roy de Bohême a bien perdu. Dieu veille consoler Madame sa pauvre vefve.

Archives nationales, 1 AP 341/136

65

22 juin 1623 – Strasbourg

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame /239/, je dis à la bonne Madame auprès de qui vous estes la triste suiet qui m'a empêché de plustost m'estre la main à la plume pour luy rendre et à vous le devoir de vous escire ; Je m'assure que vous me ferez toute deux l'honneur de me plaindre, car, certe, j'ay bien perdu une très chère petite créature qui me semble m'a esté comme ravie et sans la providance divine sans la volonté de laquelle un seul cheveu de nostre teste ne tombe point, je ne pourois me mestre en repos de ce que j'ay sevré ce cher enfant, cela me navre jusques au cœur, ma bonne Madame, mais j'ay suivy l'avis du médecin qui m'assuroit que luy ostant le lait de sa nourrice, sa faute en seroit d'autant plus parfaicte il en faisoit le jugement à cause qu'il trovoit qu'il ne profitoit point bien qu'il étoit extrêmement bien, mais la fin à monsté qu'à parler humainement c'est cela qui en est cause. Ce pauvre petit bien que de plus la minuit jusques à cinq heure du matin il estoit en l'angoisse de la mort sy n'ait lesse de prendre tout ce que le médecin luydonnoit jusques à fort peu devant que ceste petite âme est allée au lieu de son repos éternel j'estois bien en sa chambre, mais ne pouvois demeurer près de luy tant j'estois /2-240/ navrée. Hélas ! Qu'est ce que ceste pauvre vie quy s'evennoit sy tost nostre cher petit a bien esté une fleur qui s'est esvannouie devant que venir en la perfection l'honneur qu'il avoit d'avoir esté sy favorablement accepté pour vostre fillieulmela faict au double regretter. Il estoit avecwue son frère toute la récréation de Monsieur mon mary et de moy que ce pauvre petit cœur cognoisoit déjà sy bien que je trove bien à redire à luy. Je vous en assure ma très chère Madame dans le sain de quy il faut que je jette les larmes. Vous le me pardonnerez bien je m'en assure et que vostre bonté participera à mon desplaisir. Héla ! Que le juste deuil de la bonne seur à nous deux m'est renouvellée et que je la plains et prie ce Grand Dieu de la consoler et fortifier de plus en plus, ne doutant point, mon cœur, que vostre chère présance ne luy soie en extrême soulagement. Dieu veille que vostre santé et la sienne soie telle que je la désire de toutes les affections. Pour celle de mon cher Monsieur, elle est Dieu mercy à cest heure acez bonne, mais il a esté tout mal de tristesse. Ses émotions de ratte luy ayant faict beaucoup de paine. Il use mais non par diettes des eaux comme celle de Spa qui sont à une journée d'icy où nous fumes il y a deux ans. Je ne say encore à coy nous nous résouderons cest année.

Il faut encore que je vous die ma chère Madame que nous avons faict mener nostre petit dans une litière /3-241/ à Deux-Ponts, estant accompagné de nostre maistre d'hôtel et autre jantilshomme.

¹⁶³ Johann-Kasimir de Anhalt-Dessau (1596-1660) épousa en 1623 Agnès de Hesse-Cassel (1606-1650), fille de Maurice de Hesse et de sa seconde épouse Juliane de Nassau-Dillenburg, demi sœur de Guillaume V de Hesse-Cassel, mari de Amélie-Elisabeth de Hanau.

¹⁶⁴ Le comte Johann-Albrecht de Solms-Braunfels est décédé le 14 mai 1623 à La Haye l'âge de 60 ans.

Il a eu l'honneur que son corps a été mis près de ceux de ses prédécesseurs et très honorablement, toute la principauté à Deux-Pons l'ayant convoié jusques au petis. Nous avons bien supplié Madame sa grand-mère de ne point s'y trouver, car ceste bonne princesse a esté forte touchée de sa mort, mais elle a voulu aussy en cela tesmoygner sa bonté et Madame la duchesse des Deux-Ponts m'a faict l'honneur de tenir ma place. Elle et Monsieur son mary nous a obligé sur ce triste suiet le plus du monde, car il [s] ont faict paroistre prendre vrayement part à nostre chère perte. Cela ne nous soulage pas peu.

Mon cœur, je vous faix un vray brouillon aussy esse bien en haste et toute esmeue vous parlant de mon cher anfant que je n'ay peu et j'espérois bien en avoir de la joie, mais Dieu ne nous la pas cognu salutaire. Il faut donc se faire. Ce petit corps a esté overt et a t-on trouvé que la chaleur avoit gasté les partie [s] nobles. L'on juge que cela vient de leit de la première nourrice. Je ne puis me lasser de renoveller ma tristesse.

Mon cher cœur, vous me le pardonnerz et que je ne vous dis nulle nouvelle aussy dict-on de sy diverse que l'on ne say que mender. Je vous envoie des lestres de nostre bonne princesse. Mon cher Monsieur me commande de vous assurer combien il vous honore et vous est serviteur très-humble. Je vous supplie que Madame vostre belle-fille et tout le reste de la divine famille soie assurée de mon bien humble service et de mes vœux au ciel pour leur heureuse prospérité /MG3P/. La vostre ma chère Madame m'est plus à cœur que la mienne. Je le vous jure mon cœur que / d'esprit j'ay l'honneur d'estre près de vous que j'ambrasse vostre une million de foix ma toute bonne Madame vous honor/ant et chérissant avec un zelle passionné auquel je suis vostre servante, vostre très obéissante très fidelle et très humble seur.

Amélie.

De Strasbourg, ce 22 de juing 1623.

Archives nationales, 1 AP 341/137

66

25/15 août 1623 – Strasbourg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame /242/, j'ay eu l'honneur et le contentement de recevoir en huict jours deux de vos tant chères bonnes et plus que très obligante lettres du 28 du passe et 2 de ce mois qui me font bien voir combien sensiblement vous ressentez, ma chère perte la plaignant comme la vostre, c'est m'obliger en toute extrémité que d'y prandre tant de part je demeure muette mon cœur aux très humble remerciements que je vous en dois, cependant je ne laisse de vous en faire et de toute l'affection de mon cœur qui admire la bonté du vostre au soing qu'il vous plaict avoir de ma seure.

Ma chère Madame, je prie Dieu de toutes mes affections pour la conservation de la vostre vous assurant que la maison est bonne Dieu mercy et celle de Monsieur mon mary et cher anfant. Ce sont bien les plus agréables nouvelles que je say vous povoir mander ma bonne Madame puisque vous ayez vostre petite seur cent foix plus qu'elle ne le mérite. Ce que vous tesmoygnez en toute sorte et avecque une bonté extraordinaire, combien cela me consolle et soulage, ma chère Madame c'est ce que je ne puis nullement exprimer car vos chères lestres sont sy plaine d'epiété et d'affection qu'il ne se peut davantage.

Je prie ce Grand Dieu d'en estre le rémunateur /2-243/ et couronner ses grâces en vous de ses bénédictions plus particulière me faisant celle de pouvoir faire mon proufict de son châtiment paternel ne cognoissant ses miséricorde en la conservation de mon cher Monsieur. Hélas que la perte de celui de la chère Madame, près de quy vous estes, me faict souvant dire avec elle que la mienne est bien petite et sy m'apporte elle tant de douleur que doit donc faire celle de la chère seur certes sens l'assi[s]tance de Dieu il fauderoit suscomber mais il donne les consolations nésésaire pour pouvoir subsister son S^l nom en soit bény. Je me resiouy vrayement de ce que je vois comme ceste divine bonté assisté puissammant ceste bonne Madame à qui vous estes bien en très grant soulagement. Elle ne me le peut acez dire et je me ma puis aysément représenter, car sans vous je ne say ce qu'elle feroit.

Mon cœur, Dieu vous veille de plus en plus fortifier et elle aussy, et vous conserver et tous Messieurs vos anfans aussy chèrement, longuement et heureusement que je le désire avec ardeur. J'ay bien plain les appréhensions que vous avez eue de la maladie de Mademoiselle de Madalian et elle de la savoir si mal, mais je loue Dieu de tout mon couer d'apprendre par les lestres de la bonne Madame de Bouillon qu'elle est hors de danger. J'en reçois, je vous en assure bien du contentement, car je say celuy que vous en avez et avecque raison puis qu'elle a eu l'honneur d'estre sy long tems auprès de vous et que cest une sy bonne et honneste demoysele que je luy veux tout plain de bien n'ayant amy qu' luy en puisse /3-244/ vouloir davantage Dieu veille vous préserver par sa bonté et tous vos jans campant les camps de ses St. Anges à l'entour de vous et de vous ce qu' vous est cher, et retirant par ses compassions et éternelles ce fléau de contagion qui me mest souvant en paine, car la bonne seur Madame la contesse de Hanau l'a en sa vielle ville et s'est prise tout contre la château, mais depuis les premiers jours, celle cesse plus tost que d'aucmenter. Ce Grand Dieu les veille préserver chèrement et vous mon cœur que je remets à ce que j'en dis davantage à la bonne Madame auprès de qu' vous estes, que le Sr. Guertin me mende et vous estre passée par Paris pour aller à St-Germain. Dieu donne que vous y peussiez bien faire vos affaires, mais je crains que l'on ne pourra y donner une sy pronte résolution que Leurs Majestés eussent fait s'il [s] n'eussent bougé de Paris où je suis très aise que M. Armet vous est venu trouver et remis entre les mains de ceste chère Madame les 9 mille livre [s] qu'il avoit pour la bonne princesse et la bonne Madame la contesse de Hana et pour moy qui sommes bien obligée à ceste bonne seur de la paine qu'elle a prise de s'en chergier et de nous le vouloir faire tenir. Je me fois bien fort que la bonne princesse sera fort contente que je reçoive icy sa prt et la mienne aux mesme [s] conditions de la somme précédante nous ayant esté donné pour une pistolle 3 res daller et croit que l'on pouroit sy les marchants de Sedan n'avoient moyen de le faire toucher par de ça bien trouver des marchants à Paris qu' le feroient. Pour la bonne seur, Madame la contesse, je ne say puis qu'elle à un fils à Genève sy elle ne désirera pas que l'on luy fasse tenir. Je luy ay prié de m'en dire sa volonté. Je ne puis acez estimer mon cœur l'honneur que vous me faictes de désirer mon bien. Hélas que je suis bien assurée que sy vous /4-245/ estiez en la place de Monsieur nostre frère que vous seriez très pronte à me soulager, car il en a le moyen et il a confesse luy mesme que nos prétentions estoient juste aussy offert que sy feu Monsieur le prince d'Orange qu' estoit lors en vie s'estoit déclaré ce qu'il vouloit fair que luy donneroit sa part, mais à cest heure que l'on rejette de qu' nous est deu sy loing cela fache, mais bien que nos droits feussent encore disputés si esse que sa libéralité ne pouroit qu'estre très louable, mais jusques icy l'on n'y a voulu entendre et cependant on a de l'abondance en quantité.

Je voy bien, mon cœur que ses guerres ont bien diminué le bien de Messieurs vos anfans sur tout du plus june, ce que je regrette vrayement et que vous me dicte que la pansion du Roy ne vous est plus paiée. Je vous supplie que j'en puisse savoir la raison. Ce Grand Dieu qui vous a assisté jusques icy continuera pas sa bonté et ne vous abandonnera aussy bien que certes les affaires sont en un douteux et triste estat j'avois espéré selon qu' nous avoit esté assuré que le duc Cristian avoit eu sa revange, mais les nouvelles que nous venons de recevoir n'en font nulle mention et comfirmant le malheur de sa deffaicte ou on assure qu'il n'y a de sa faute, mais bien de n'avoir esté obeye. Ce qu' fait juger de plusieurs qu'il y a eu de la trahison et de l'intelligence avecque l'ennemy puis qu'avec six il en eut attaqué vinte six. Ma niepce, Mademoiselle de Hanau, me mende qu'il est passé le jour mesme qu'elle m'escrit, qu' est le 10 de ce mois, trois compagnie de crabate[s] devant Hanau et Anotent aussy es ce en la /5-246/ haute conte. Il[s] covoioient force argent pour le général de Tilly et devoient attendre près de Francfort. Le conte de Colado avec son régiment de trois mille hommes qui venoient par eau et se devoient là débarquer. On avoit eu nouvelle qu'il[s] avoient esté contre mendez à cause de Betlehem Cabor mais d'autre disent que Tilly les a pressé de se venir joindre à luy, car il a eu bien de la perte, aussy tout ce qu' m'afflige le plus s'est que l'on mande pour assuré la mariage du prince d'Angletaire arrêté et peut estre à cest heure consommé, que le roy assure avec grande solannité d'observer les conditions dy dict mariage. N'esse point attirer l'ire de l'Éternel sur luy et tout le royaume que de restablir par ce moyen l'idolâtrie. Hélas quel aveuglissement et que cela contredy bien aux beau[x] livres qui ont esté fait. J'en gémy et souspire car nostre Dieu qu' est jaloux de sa gloire en prandra vanganse tost ou tard, certes nous sommes en un siècle bien desplorable et plain d'impiété là où la grandeur du monde aveugle les yeux et que la

bonne seur, Madame de St-Croix dict bien quoy qu'en très grande ignorance que ce monde passe et qu'il n'y a que celui à venir quy est d'éternelle durée. Ce Grand Dieu nous veille fortifier et en graver au profond de nos cœurs les parolles de nostre saveur qui se présen[t]era jusques à la fin. Cetuy la sera sauvé. Je mende à la bonne seur les nouvelles que j'ay eu de nostre bonne princesse. Je ne vous en diray d'autre sinon que /MG5P/ Dieu soit loué et bény, elle se porte très bien. Tous les huit jours j'ay prontement de ses nouvelles / qui m'est un honneur très cher s'étonne des plus grandes consolation que j'ay vous peu donnez, aussy je vous / [...] qui me commande de vous en randre /6-247/ pour une millions de grâces très humble. Il admire avec moy vos bontez et les exalte tout ce quy se peut, vous suppliant le croire vostre très humble serviteur. Nous prions Dieu tous deux de toutes nos affections de vouloir estre le rémunateur des bénédictions sy particulière que vus nous faicte l'honneur de nous désirer et à nostre petit ce grand Dieu veille exaucer vos bons souhaits et vous combler et Messieurs vos anfans de ses grâces.

Il faut que je vous die que mon Monsieur allist trouver il y a huit jours Monsieur son frère à Bisweiler¹⁶⁵ quy est à luy, un lieu quy a esté presque tout ruiné il y a un an, le feu y ayant esté mist par les soldas. Nous y feumes il y a quise jours faire la Cène. Ce n'est qu'à 3 lieu[es] d'icy. De là nous avons eu l'honneur qu'il est venu icy dimanche. Ce nous a esté beaucoup de contentement d'estre honorée de sa prsence, mais ce n'a esté sens renouvellement de douleur des malheures et généraux et particuliers, mais il ne faut aussy perdre la mémoire des bénédictions de nostre Dieu et de ses assitance [s] parmy nos maux de quoy nous devons adorer ses bontés, car un chacun de nous peut bien dire que nous n'avons en mal ne destresse que nous ne l'aions expérimenté. Dieu envers nous plaist de bonté.

M. mon beau /MG6G/ frère me dict qu'il estoit extrêmement obligé à ceste bonne Madame près de quy vous estes du soing qu'elle avoit tesmoygné en son voyage avoir de la supplication que Madame sa famme luy avoit faicte pour avoir quelque honeste famme près de son petit peuple l'ayant faict mender qu'il s'estoit présenté une demoiselle qu'elle jugoit propre. Ceste bonne seur aura MH6P/ part, mon cœur, à ce brouillon et vous au sien et tous deux me les pourdonnez et me croirez / comme je suis véritablement ma bonne Madame de toutes mes affections vostre seur et servante très-humble, très-obéissante. A.

De Strasbourg, ce 25/15 d'août 1623.

Archives nationales, 1 AP 341/138

67

6 septembre 1623 – Strasbourg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame, venant de faire un brouillon à la bonne Madame près de quy vous estes, j'ay creu que vous n'auriez désagréable que je vous en face aussy un. C'est aussy pour m'aquiter de la commission de la bonne Madame la contesse de Hanau qui a son recours à toute deux vous suppliant puis qu'elle vous fait en court de luy faire l'honneur que de tacher sy pesible estoit qu'elle puisse jouir du don que le Roy a faict l'honneur de faire à un des ses fils. Elle se promet de vostre bonté que vous ne serez marie de l'aider de quoy elle vous faict supplication très humble de luy pardonner ses libertez. Vous voirez, mon cœur, ce que j'en mende de plus à la bonne Madame que je ne juge vous devoir estre réitéré.

J'ay reçu des lestres de M. Guertin, fraiche de huit jours, mais je suis marie qu'il ne me faict nulle mention de vous. Il m'envoie de ses lestres et de celle de Monsieur Armet pour la bonne princesse qui m'a /2-249/ ordonné lorsque j'en recevrois de la ovrir pour voir ce qu'il [s] jugent touchant ce qu'elle leur a mendé de désirer de ce faire et nous autres n'aturaliser il [s] jugent qe cela coustera beaucoup. Toutefois M. Armet dict quiy que ce sera une grande paine laquelle il craint sens proufist que néantmoins il ne la faudera négliger. Je vouderois ma chère Madme savoir ce que vous en jugez et souhaiterois que vous puissiez trouver moyen de faire vandre nos terres en Bourgongne

¹⁶⁵ Bischwiller au nord-est de Strasbourg.

que le Sr. Armet dict avoir sovant désirer pour nous l'estre plus profitable. L'estat de son entremise vous fera voir en quel estat les dicts biens sont.

J'envoieray ses lestres demains à nostre chère princesse de quy j'eu l'honneur d'en recevoir avant hier du 19 du passé qui ne faict qu'un mot du landemain du batesme de la petite princesse que Dieu a donné à Madame sa fille¹⁶⁶. Elle me dict n'ay avoir que Madame l'Electrice de Saxsen la douairière¹⁶⁷, seur du Roy de Danemark et la princesse d'Anhalt, quy est fille de feu M. le duc Jan-Casimir¹⁶⁸, les autres parrains et marraine[s] sont pas ambassadeur. Tous sy portoit bien Dieu soit loué, mais ceste bonne princesse a esté bien affligée du malheur arrivé à Monsieur le duc Cristian de Bronsvlic. Je ne say sy mes dernières vous en ont dicr quelque chose. Certe ce Grand Dieu /3-250/ ne veut encore tesmoygner sa délivrance. Il l'a faict attendre en patience et luy prier nous faire la grâce de nous pouvoir bien humblier sous la puissante main, laquelle je voye encore bien apsentie mais en peu d'heure. Dieu labeure quant il luy plaict, et nous avons suiet de l'invoquer à nostre secours et luy demender la grâce de pouvoir dire avecque Job quant il mouroit sy esperaire en luy, qui tesmoygne nonobstant ses malheure[s] le cours de ses bénédictions envers nostre bon Roy de Bohème qui me faict l'honneur de me mander l'heureux accouchement de la Roynes sa femme d'un fils¹⁶⁹. C'est le cinquième qu'il leur a donné. Son St nom en soit bény et leur veille faire la grâce de pouvoir tous un jour servir à l'avancement de sa gloire. Certes ie me réiouis bien de ces tant bonnes nouvelles que nous eûmes hier ainsy le Seigneur mesle tousiours de la douceur parmy l'aigreur de nos misères et généralles et particulière[s] aussy n'y a il nulle fin en ses compassions qui sont éternelles. Je vous assureray de la santé bonne de mon cher Monsieur et de celle de nostre petit. Ce Grant Dieu en soit loué, lequel je supplie de conserver /MG3P/ la vostre aussy longue et heureuse que le désire avec ardeur ma chère / Madame vostre seur et servante très humble, très obéissante qui vous souhaite et à Messieurs / vos anfans toutes sorte[s] de félicité [s] céleste [s] et temporelle [s] de toutes ses affections, desquelles vous serez aimée et honorée jusques au tombeau de vostre A, mon cœur.

De Strasbourg, ce 6 de septembre 1623.

Archives nationales, 1 AP 341/139

1624 *est une année cruciale dans le règne de Louis XIII. Elle vit l'arrivée au pouvoir du cardinal de Richelieu qui entra au conseil le 29 avril par la petite porte. Le 3 février, Louis XIII avait demandé au chancelier Sillery et à son fils Puisieux de se retirer en leurs terres. Le surintendant La Vieuville joua le rôle de premier ministre jusqu'à son arrestation le 13 août.*

La Vieuville, gendre du financier Beaumarchais, pendant sa toute puissance, obtint des avances d'argent pour essayer de remettre à flot l'Etat. Il entreprit aussi de mettre de l'ordre dans les comptes en faisant des économies notamment sur les pensions et les gratifications des courtisans. Cette poilitique ne contribua pas peu à accroître les difficultés des La Trémoille comme en témoignent les lettres de Charlotte-Brabantine de Nassau à son fils.

Le départ pour Thouars de Charlotte-Brabantine de Nassau pour assister à la naissance de son second petit-fils : Louis-Maurice le 8 juin, nous prive de la relation de la disgrâce de La Vieuville et de la prise de pouvoir du cardinal de Richelieu.

¹⁶⁶ Edwige-Sophie de Brandebourg, née le 4 juin 1623 à Berlin.

¹⁶⁷ Anne de Danemark, veuve de l'Electeur Auguste de Saxe.

¹⁶⁸ Dorothee von Pfalz-Simmern (1581-1631), femme de Johann-Georges d'Anhalt-Dessau (1567-1618), fille de Johann-Casimir von Pfalz-Simmern (1543-1592).

¹⁶⁹ Louis, septième enfant de Frédéric V et d'Elisabeth Stuart, est né le 21 août 1623 à La Haye. Il fut toujours délicat et mourut à La Haye le jour de Noël 1624. Rosalind K. MARSHALL, *The winter Queen. The Life of Elizabeth of Bohemia 1596-1662*, National Galleries of Scotland, Edimbourg, 1998, p. 75.

27/17 juin 1624 – Strasbourg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame /251/, il y a deux jours que je reçus des lestres de la bonne seur Madame de Bouillon, quy dès l'abort ne me mis point peu en paine apprenant mon cœur que vous aviez faict une sy grande maladie, mais un petit mot qu'elle m'escrit depuis le retour de son laquay qu'elle vous avoit desjà dûment remis en repos pour vous savoir, Dieu soit loué et bény de beaucoup mieux que vous m'aviez faict et que les médecin[s] estoient en bonne espérance que Dieu vous donneroit bientost une guérison entière. Je luy en rands de tout mon cœur actions de grâces et de louange de vous avoir si chèrement conservée et le supplie que ce puisse estre pour un très long temps ma toute bonne Madame et qu'il luy plaise raffermir vostre santé de plus en plus et la randre de telle durée qu'avec ardeur je le désire. Certes, mon cœur, je plain bien les maux que vous /2/ avez enduré ayant eu deux rechute[s] si grande. Dieu visite ses anfans et tousiours leur faict resentit ses grandes miséricordes. Le bon M. Guertin m'asure aussy mon cœur de vostre convalescence et en rans grâce à ceste éternelle majesté. Je luy demande qu'il me donne qu'en toute hummillité je le puisse bien adorer de ce nouveau bien faict, car vous m'este ma digne Madame une bonne seur, chère au possible et la millieure du monde de la conservation de quy despant le mienne, car nos cœurs sont liez ensemble d'un lieu indissoluble que rien que la mort les peuvent séparer. Je me promets cest honneur de vostre cauté et m'assure que vous estes assurée que du mien ce devoir vous sera tousiours fidellement randu.

Ma toute bonne Madame, j'ay reçu avant hier lestres de la bonne princesse qui m'en envoie de Madame sa fille pour vous et me dict, mon cœur, qu'elle avoit esté divertie de vous pouvoir escrire, mais que ce seroit sa première poste. Ne me mande nulle nouvelle seullement m'assure que, Dieu merci, elle et tout ce quy luy est cher estoient en bonne /3/ santé. Elle avoit seu l'heureuse arivée du cher petit prince Charles, ce quy la resiouisoit bien. Ce grand Dieu soit glorifié de toute ses miséricordes.

Je croy, mon cœur, vous avoir dict que la bonne seur Madame de St-Croix m'a envoie un livre le titre duquel a esté caché ayant deux feuilles collées l'une contre l'autre, mais après avoir bien regardé on a peu lire que c'est ung qui se nomme Père Guillaume de la Compagnie de Jésus, qu'il l'a composé et est intitulé *Le Catéchisme des controuverse de nostre temps* faict à Bourdeaux. Je ne doute pas que les nostres n'y ont respondu, et cela estant je vous supplirois de ma faire avoir le dict livre. J'ay envie de prier M. Guertin de m'obliger tant que de s'en enqueter. Je luy envoie ce brouillon mon cœur et aussy un que j'ay fiact à ceste bonne sur quy est à plaindre d'estre en sy grande ténèbre. Ce gran Dieu l'en veille retirer par sa toute puisante bonté et nous mintenir en la vérité où nous sommes pas sa grâce. Il y a peu de jours que je vous au aussy escrit e, haste pardonnez mes mavaix discours, je vous en supplie.

Ma très chère Madame, je voy bien que Madame vostre belle-fille s'est mescontée. Dieu luy donne, quant le terme sera escheu, un acouchement très heureux. Je luy faix par vostre permission mes plus humble baise mains et à Monsieur son mary et le /MG3P/ reste de vostre digne chère famille, les chérissant et honorant de tout mon cœur, et vous ma chère Madame en toute perfection, vous ambrassant une million de fois. C'est, mon cœur, vostre servante très humble et seur très obéissante. A. sur qui vous aurez tousiour un pouvoir absolu mon cœur.

Je vous ay dict, mon cœur, par mes dernière que Monsieur mon mary estoit allé faire un petit voyage à Deux Pont. J'avois bien espérer hier et aujourduy de le revoir, mais son retour se retarde et il m'avoit mandé qu'il seroit assurément icy. Cela me mest en paine que je n'ay de ses nouvelles (la fin de la phrase est dissimulée par la reliure).

De [Strasbourg], ce 27/17 de juin 1624.

Archives nationales, 1 AP 341/140

28 juin 1624 – Strasbourg
à Henri de La Trémoille

Monsieur mon Neveu, je participe trop à ce qu'y vous touche pour vous celer ma joye tant de la guérison de la bonne Madame vostre mère que de l'heureux acouchement de Madame vostre femme. J'en loue ceste bonté divine de tout mon cœur et le supplie de bénir de ses grâces célestes et temporelles ce cher fils qu'il vous a donné le faisant croistre avecque son /2/ ayné en toutes vertus digne de son extration pour servir un jour à sa gloire et que vous en puisiez recevoir tout le contentement que je vous en désire. Vous assurant Monsieur mon neveu que vous ne pouvez estre chery et honoré de personne avecque plus d'affection que vous n'este de moy qu'y vous supplie de le croire et me continuer l'honneur de vos bonnes grâces que je tacheray tousiours /3/ de me conserver par toute sorte de service bien humble. Monsieur mon mary m'a commandé de vous assurer du sien et vous congratuler l'heureuse naissance de vostre cher petit, lequel j'espère a tant donné de joie à Madame vostre mère que cela l'aidera à se remestre de plus en plus. J'en prie Dieu de tout mon cœur et de nous la conserver chèrement, vous donnant toute la prospérité que vous désire,

Monsieur mon neveu
avec une ardeur pasioné.

Vostre bien humble et obéissante
tante.

Amélie, princesse palatine.

De Strasbourg, ce 28 de juing et en haste que
je vous en demande mille pardons.

Archives nationales, 1 AP 341/163

1625 *Charlotte-Brabantine était à Paris avec ses enfants. Le 15 mars, Henri de La Trémoille obtint de Louis XIII un commandement dans l'armée de l'Est commandée par le duc d'Angoulême. Le 28 du même mois fut arrêtée la succession de Claude de La Trémoille entre ses enfants.*

Au mois d'avril, Charlotte-Brabantine connut une série d'épreuves : le 17 son fils cadet Frédéric, mécontent de n'avoir reçu de commandement, comme son frère aîné, rejoignit La Rochelle où comble d'inconscience politique il participa à des opérations contre l'armée royale et le 23 décéda à La Haye son frère aîné le prince d'Orange, Maurice de Nassau.

Charlotte-Brabantine avec sa fille Charlotte prit à la fin du mois de mai le chemin de Sedan pour rencontrer sa sœur Elisabeth, puis poursuivit son voyage à La Haye pour rencontrer son jeune frère Frédéric-Henri devenu le nouveau prince d'Orange. Forte de l'ascendant qu'elle avait sur lui elle s'employa à obtenir de lui le règlement de la succession de ses parents et défendit notamment le projet qu'avait élaboré Amélie de Nassau et son mari d'obtenir la gestion de la seigneurie de Montfort en Bourgogne. Projet qu'Amélie expose dans ses lettres à sa sœur qui sont parvenues à nous.

69

27 avril/7 mai 1625 – Strasbourg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame, je reçus hier ceste lestre, que je vous envoie, de nostre bonne princesse de qu'y je ne vous diray point des nouvelles, mais bien mon cœur que vostre livre luy a esté extrêmement agréable que vous m'avez envoyé pour luy faire tenir. Depuis j'ay encore reçu de vos chères lestres du 22 de mars que je luy ay aussy envoyé.

Ma bonne Madame, je ne vous ay encore dict la réception de vos dictes lestres, ne s'estantprésantée nulle comodité et celle de cest heure ne me donne presque point de loisir d'y respondre. Ce sera donc mon cœur fort succinctement. Vous me dictes que vous aller à vous préparer pour faire les Pâques et la S^{te} Cène. C'est bien à quoy vous aviez bien suiet d'employer le peu de temps que l'on vous donnoit du repos et ainsy avés tort de faire excuse de ne m'escire davantage. Nous

célébrasmes dimanche passé ceste sainte action sans bruit pour n'esmouvoir ceux qui prennent plaisir de brouiller, mais hélas comme vous dicte, mon cœur, nous sommes bien eslongnez de /2/ mesditer avec le zelle que nous devrions une miséricorde sy inconspréhensible, mais l'Eternel suptien à nos infirmités pardonnant nos foiblesses et pêchés et acceptant la volonté et désir qu'il nous donne de faire mieux pour pover dire avecque Davit : « Ma vie se conforme au plus près de la forme que nous adjoint ta vérité ». L'Eternel nous en fase la grâce par ses compasions qui ne se peuvent espuiser.

Ma très chère Madame, la bonne princesse m'a envoie la copie de la lettre que le Sr. Armet¹⁷⁰ luy a escrit touchant les lestres de naturalité, et me dict la response qu'elle luy a faicte, quy a esté que s'il ne nous peuvent de rien servir qu'elle ne désireroit point d'y mestre de l'argent, mais que s'ils poveroient estre pasées en telle sorte que à l'avenir nous et nos héritiers sans peuvent servir comme advantage que lors elle seroit contente d'y mestre de la despance qui seroit, comme je vois par la lestre du Sr. Armet, que chacun selon la quantité d'anfans que l'on a, de sorte que pour moy la despance seroit la plus petite, mais puisque vous me dicte[s] M. Armet party, je ne vois pas que l'on puise rien faire pour ce suiet et ainsy semble qu'il ne trove pas que cela nous puise estre utile, je vous supplie mon cœur m'en dire ce que vous en povez.

La bomme Madame de Bouillon m'escrivit hier sur ce que je luy avois supplier me donner son advis pour nos terres en Bourgongne, comme je vous en ay faict la mesme supplication. Elle me dict qu'elle ne s'en trove capable qu'elle ne soit fortifié du vostre, ma chère Madame, qu'elle vous avoit escrit pour le savoir puis que vous estes mieux informée en quoy consiste ses terres, qui n'est point, mais me tesmoignant tout ce quy se peut, me disant que la difficulté ne seroit pas pour le paiement que /3/ nous aurions à vous faire, que pour la siene nous prandrions tel terme qu'il vous plairoit, en quoy elle nous oblige le plus du monde et vous ma très chère Madame, car elle me dict du conte de sa lestre avoir reçu un mot de vous qui tenez du tout son langage, me disant ce que vous luy en mendez. Je vous en rands donc une million de très humble remersiments et me dict trop heureuse d'avoir affaire à de sy parfaitement bonnes seurs, car ma chère princesse m'a respondu que sy ses terres nous pouvois accomoder, qu'elle en seroit très contente, mais qu'elle ne voit point tant que nous soions d'accort avec Monsieur nostre frère n'an puisse bien disposer des dictes terres. Cependant que cest de vous et de la bonne seur, Madame de Bouillon, que je pourois le mieux aprendre ce qui est des dicts biens. Je vous suppliray, mon cœur, me faire honneur de me faire savoir le plus particulièrement que pourrez ce que vous en jugez, car nous sommes fort porté de retenir ces dicts biens, sy on poveroit savoir ce qu'il y a et combien de suiets a chacun bien, comme il[s] sont affermez joins les dettes quy sont desus à quoy me semble que nous n'y sommes nullement obligez, mais M. nostre frère qui ne puis sauter à vous ma toute bonne Madame pour vous en parler de vive vois, que je le souhaite et de posaider encore un jour vostre tant chère présance, douceur la plus grande au monde quant l'on en peut jouir. Je l'ay experimeté très chère Madame et lenguis après je le vous jure mon cœur.

La bonne seur à nous deux me dict que vous vous trouviez un peu mal lorsque vous luy escriviés. Je veux [...], sy Dieu plaist, que ce mal n'aura esté de duré, car hier l'on m'aporty lettre du Sr. Quertin quy me dict vous avoir faict randre les mienes du 15 et 29 du passé, mais qu'il n'avoit peu vous advertir de la commodité qui se présentoit lors pour vous escrire quy estoit du 8/18 de ce mois.

J'aprans comme aussy vous me l'avez dict chère Madame que /4/ les affaires de M. de Soubise n'estoient encore acomples. Dieu veille destourner ces mauvais desseins et bénir les bons à la gloire et confusion de ses ennemis.

Je n'ay faly de mender à la bonne Madame la contesse de Hanau ce que vous me dicte de son chère fils. Je ne doute qu'elle ne sera très aise que vostre bonté en a eu tant de soing et l'a faict résoudre d'aller à l'académie, certes vous luy servez bien de mère au lieu où il est. je say que cest

¹⁷⁰ Timothée Armet, avocat au conseil privé, gérait les possessions de la Maison d'Orange en Bourgogne. Des lettres de lui sont conservées à la cote 1 AP 642 du Fonds La Trémoille. Il demeurait à Couches (Saône-et-Loire). Il était ancien de l'Eglise de Couches et il fut député de la Bourgogne au synode national assemblé en 1631 à Charenton où il assura la fonction de secrétaire.

chère seur vous en a une millions d'obligations. J'ay esté 15 jours sens avoir de ses nouvelles. Hier j'eu un petit mot de ma niepce, qui me dict avoir bien reçu la case que Mademoiselle vostre fille avoit envoié, et les lestres que en recevront de Casel où elle et sa seur avoient esté au batesme de leur petit neveu. Il[s] avoient trové Madame leur mère au lict à cause de défluxion, mais que, Dieu mercy, elle se reportoit bien. M'escrit du jour de Pasque. Ne me dict que cela et qu'il[s] avoient M. le conte, leur beau-frère encore à Hanau lequel leur avoit faict l'honneur de les ramener comme il les estoit venu quérir. C'est tout ce que précipitement, je vous puis dire ma très chère et bonne Madame et combien je me resiouy de savoir le chère frère Henry maryé, mais je suis extrêmement en paine de la grande indisposition de l'aîné. Ce grand Dieu veille le nous conserver s'il le cognoit pour sa gloire et à luy, nous et le public salutaire.

Mon cher Monsieur me commande de faire ses très humbles baise mains et vous assurer combien il vous honore et est vostre serviteur très humble. Il se porte bien, Dieu mercy, et nostre petit aussy. Nous prions Dieu avec ardeur pour vostre heureuse conservation et celle de Messieurs vos enfans. Je vous embrasse mon cœur de toute mes affections et suis vostre seur très humble et servante très obéissante, toute à vous ma bonne Madame. C'est vostre A.

De Strasbourg ce 27 d'averil ou 7 may 1625.

Nous venons /MG1P/ d'aprandre que les troupes logées, près / de trois mois, en la duchée de Deux-Ponts et conté / de Nassau-Salarnie devoient partir aujourduy. L'on / [...] pour aller prontement courir Spinola que [...].

Archives nationales, 1 AP 341/141

70

18 mai 1625 – Strasbourg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame, peu de jours après vous avoir faict mes dernières du 27 du passé, j'ay reçu les vostres tant chères du 17^{ème} dudict mois par lesquelles vous este sy bonne que de prendre la paine de me respondre sur la proposition que je vous ay faicte pour le regard de nos terres en Bourgogne. J'exalte à mervaille la grandeur de vostre bon naturel de quoy je ne vous en puis acez très humblement remercier, mais ce n'est pas seulement de ceste heure mon cœur que vous m'en donnez de sy dignes preuves, mais je l'ay de longtemps expérimentée, obligeante au possible de sorte qu'en toute extrémité je vous en demeure redevable ma très chère Madame que je plains le plus du monde de la paine en laquelle je voy que Monsieur vostre jeune fils vous a mise par son partement sy précipité sens prendre son congé de personne ny mesme de vous mon cœur, que je m'en représtante bien en aura reçu un grand desplaisir et c'est ce que je crains le plus du monde fasse tort à vostre santé, que je supplie ceste divine majesté vous vouloir conserver très bonne, très longue et très heureuse. Ce sont mes vœux très ardans ma toute bonne Madame, car rien ne me peut estre plus cher que vostre conservasion pour laquelle j'eslève journellement mes vœux au ciel. C'est ce que je dois et serois sacrilège d'y menquer.

Mon Cœur, il me tarde bien que je vous sache hors de paine sur le suiet de Monsieur vostre fils¹⁷¹ que je prie Dieu d'inspirer affin qu'il ne se lesse emporter par des mauvais conseils. Son but, je ne doute pas, est bon, mais hélas qu'il est aysé sur tout à une sy grande princesse de prendre quelque résolution mal à propos. J'en suis toute troublée pour l'amour de vous, mon cœur, qui dictes très chrestienement que ce grant Dieu sait tirer du mal le bien et faict que ce que nous /2-259/ craignons sovant nous est utile. Il faut donc que ceste providance divine vous consolle mon cœur et nous touts en ceste vallée de misère où nous sommes agitez tantost d'une sorte tantost d'un autre et tout pour nostre plus grant bien. Sy ceste chair tant fragile le pavoit comprendre.

¹⁷¹ Frédéric de La Trémoille qui avait rejoint les Rochellais. Par la suite les agents des La Trémoille prétendirent qu'il avait fait cela pour se concilier les Rochellais et puis une fois leur confiance gagnée, pour les inciter à négocier avec Louis XIII et le cardinal de Richelieu.

Je m'asure bien ma très chère Madame que vous aurez bien appris comme j'ay fait avecque extrême regret la perte que nous avons faicte de feu Monsieur nostre frère quy ne vous est pas particulière, mais bien générale à tous les jans de bien. C'estoit un vray père de la patrie sur lequel ce grand Dieu avoit respandu ses plus particulière bénédictions. Hélas ! qu'a parler humainement sa conservation eust esté nécesaire pour le bien dicelle ouy pour la Chrétienté, mais puisqu'il a pleu à ce grand Dieu d'en disposer autrement il nous faut vouloir ce quy luy plaist et ne douter qu'il n'aie soing [de nostre] Eglise faisant la grâce à Monsieur nostre frère qui l'a susédé de s'aquiter très dignement de sa charge tant pénible. C'est de quoy j'invoque ceste divine bonté et de le conserver très chèrement, le préservant bénignement de tout malheurs surtout aux dangers où il se trouve tous les jours qui ne me mest peu en paine, mais en la garde de nostre Dieu en quelque lieu que nous sommes. C'est où nous nous devons reposer et y prandre toute nostre consolation. Certe, ma chère Madame, la tant belle et chrestiene qu'a prise celuy qui nous a esté tant cher et quy ne peut acez desploré nous en donne bien et suiet d'en adorer les miséricorde[s] de nostre Dieu de ce qu'il luy a fait une sy grande et particulière grâce d'avoir finy ses jours sy salutairement et avoir vécu un honneur sy splendidement ayant esté doué de sy rares et dignes calitez que sa mémoire est à la vérité plaine de gloire et sera honorée de toutes bonnes âmes cela doit apporter de l'adoucissement à nostre ennuy et le soulager.

Vous me dicte, mon cœur, la mort du roy de la Grande Bretagne¹⁷². Je plains avecque vous ma bonne Madame la Royne sa fille, mais autrement je croy qu'il ne doit estre regretté puisque le roy son fils a déjà donné des preuves de ses tant dignes et royalle vertus qui donne à chacun grande espérance qu'il ambrassera avecque vigueur le bien des Eglise[s] et dedans et hors son royaume et par conséquent le rétablissement de ce quy luy est sy proche. Dieu luy en veille faire la grâce et nous donner celle de voir les affaires de France que le mouvement de Monsieur de Soubise a troublée remise en une désireuse tranquillité.

Je ne vous say pas ma chère /3/ Madame en sy grande perplexité sens y estre bien aussy, mais c'est ce qui console que Dieu ne permet que son Eglise en général et chacun de ses enfans en particulier soient tantez oustre leur perte et certes sans ceste providance divine que pas un cheveu de nostre teste ne tombe point sans sa volonté combien moins les révolutions quy se font tous les jours ont suscomberoit souvant, mais isy Dieu est pour nous quy sera contre nous. O que donc le fidelle est heureux, estant sous la protection de ceste garde d'Israël quy veille et jamais ne someille, car quoy qu'il bat, sy n'abat-il jamais de sorte que nous avons resenty et ressentons tout les jours en nos personnes ce que le bon roy et prophète Davit a expérimenté qu'il n'a eu mal ne détresse quy ne l'aie expérimenté Dieu envers luy plain de bonté, mais il faut combatre mon cœur durant nostre pèlerinage Dieu nous donne de le pouvoir faire pour nous pouvoir glorifier avecque l'apostre St Paul d'avoir combatu le bon combat je luy en demande la grâce et qu'il luy plaise vous fortifier de plus en plus et camper le camp de ses st anges à l'entour de vous et de tout ce qui vous est cher. Ma toute bonne madame, combien doi-ie estimer le soing que vous me tesmoygner avoir de nous à cause de nos incomodités.

Vous me dicte désirer savoir sy M. le prince d'Orange ne nous ayde point. Je puis bien dire de pas une maille et cepandant je l'en ay fort suppliée par diverses lestres, mais nulle response et que j'ay atribué à ses grandes et sérieuse occupation. C'est bien de là où se pouvoit espérer du soulagement et n'ay jamais pansé à en rechercher au lieu où vous estes sy la bonté de la bonne princesse quy est en continuelle sollicitude à nostre ocation ne m'y eust portée, mais j'y voy sy peu d'aparance d'optenir quelque chose que je suis marie de voir mon cœur que vous avez déjà tant pris de paine que mesme vous craingnez que sy l'on aquiesoit à ce que vous avés désiré que cela pouroit retarder le paiement quy est deu à nostre bonne princesse de sorte qu'il vait bien mieux se taire pour moy et pour chaser sa deste quy est sy légitime, estant plus que très assurée, mon cœur, que vous me voulez tant de bien que sy vous me poviez procurer quelque chose que vous ne comesteriez point, cest ce que je croy sy fermement que je n'ay besoing d'assurance, car vous estes ma bonne et chère /4/ Madame une bonne seur en perfection. C'est ce que vous tesmoigner aussy bien par ce que vous me dicte de nos biens de Bourgongne. La bonne Madame de Bouillon m'avoit mendée la response

¹⁷² Jacques I^{er} d'Angleterre est décédé le 27 mars 1625 à l'âge de 58 ans. Son fils, Charles, âgé de 25 ans, lui succéda.

que vous luy avez faicte sur ce suiet, laquelle vous me réitérez avecque tant de bonté que je ne la puis acez admirer ny comme je vous dis dès le comancement de ma lestre vous en randré d'acez dignes grâces selon. Ce sont toutes les très humbles qu'il m'est possible et de toute l'affection de mon cœur de quoy je vous honore, ayme et chéris.

Ma chère Madame, je suis très aise que vous avez pris la paine de mender à M. Armet de vous faire savoir la consistance et le valeur des dicts bien[s], car le sachant on peut d'autant mieux se réoudre et tant que nous soions d'acort avec M. nostre frère sy on les prenoit il faudroit que se feust comme son propre appolement, mais comme nous les avons eu jusques icy.

J'avois supplié la bonne Madame de Bouillon de m'envoier copie du compte que M. Armet vous avoit donné il y a près de deux ans, mais elle me dict qu'il vous a esté à tous deux sy obscur, que vous n'y avez peu rien comprandre. Ce quy me fait bien juger comme elle me mende qu'il le na fait encore bien plus, mais m'ayant mendé la bonne seur, Madame la contesse de Hanau, par Mademoiselle sa fille qu'elle désireroit fort de povoir avoir les dicts compte, je la suppliray encore de me les vouloir envoier. Et ayant mendé à ceste bonne seur, l'intention où nous estions pour ces biens de Bourgogne, ma niepce me respont que Madame sa mère l'a eu toujours pareille, que s'il venoient à le vendre de les retenir pour un de ses frères, mais sy cest pour nostre bien de persister à la résolution que nous avons prise. Je ne doute pas quelle n'aquiese aussy au contentement que la bonne princesse et vous, mes bonnes Mesdames, m'avez donnée. Ma niepce me dit que les troupes, qu'il[s] ont sy longtemps eues, sont enfin parties, mais on leur en a déià donné des autres en la place et on leur en veut encore donner de sorte qu'elle me dict qu'ils sont bien tourmentez. Dieu les veille assister par sa bonté et conserver chèrement ceste bonne seure et toute sa chère famille. Les compagnies quy estoient en la duché de Deux Ponts et conté de Nassau sont parties, mais ont rebroussé chemin et y a déià deux compagnies sur /MG4P/ les terres de Deux Ponts. C'est grande pitié, mais il faut avoir patience et avoir recours à celuy seul quy nous peut aider.

Je finis tout court ma toute bonne Madame, Monsieur mon mary me commande de vous assurer combien il vous honore et vous est serviteur très humble. Vous faites trop d'honneur au père, à la mère et à l'enfant par toutes vos bontez. Ce grand Dieu veille estre le remu /MH4P/ nateur selon mes souhaits et vous donner à Messieurs vos anfans toute la prospérité du ciel et de terre que vous désire avec ardeur, mon cher cœur, vostre seur et servante très humble toute vostre qui vous randra jusques à la mort toute obéissance très fidelle.

De Strasbourg, ce 18 de may 1625 st. vieux.

Mon cœur /MG1P/ vous serez participante du brouillon que je faix à la bonne seur auprès de quy vous estes j'espère heureusement arrivée. Elle m'a dict vous attendre assurément, et quoy ma toute bonne Madame je vous en diray ma joie et combien je participe au contentement que vous recevrez vous deux de possaider la chère présance l'une de l'autre quy est une douceur que je gouste pour vous, mon cœur, que j'ambrasse une millions de foix et la [...] ¹⁷³. Ma chère Madame /MH1P/, la réception non de vos dernières, mes de celles qu'il y a une lestre que je luy ay envoiée, me dict vous y vouloir respondre à la première poste que vous estes trop bonne de prandre tant de paine pour elle, que vous estiez, mon cœur, comme un père, me dict aussy que hélas nostre commune perte vous sera douloureuse au possible. Ce grand Dieu vous a du soulagement je m'en assure en ce cher lieu où vous estes. Je supplie Dieu que vostre santé puisse estre telle que je souhaite de tout mon cœur ma très chère madame.

Archives nationales, 1 AP 341/142

71

6 juin 1625 – Strasbourg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame, hier au soir j'apris vostre heureuse arivée à Sedan et vostre contentement de vous voir près de ceste bonne Madame, qui m'en dict aussy le sien. Je vous jure mon cœur que je

¹⁷³ La ligne est dissimulée par la reliure.

le savoure vraiment et souhaite passionnément de pouvoir estre près de vous deux à quy d'esprit jr vous assure que je tiens très bien fidelle compagnie et que sy se pouvaist j'aurois l'honneur de me trouver près de vous de quy j'ay reçu encore ce matin une chère lestre faicte à vostre partement de Paris. Certes je suis, mon cœur, comblée de vos bontez quy sont telles que je me suis bien représentée vostre douleur de la grande perte que nous et tous les jans de bien ont faicte et en ay bien crain que vostre senté sen resentiroit. Dieu soit loué que je l'aprans sy bonne et veille vous la conserver et à Messieurs vos anfans aussy longue et heureuse, qu'avec ardeur je le désire et de mesme à la tant chère Madame et aux siens ne doutant que vous ne soiez extrêmement contente de vous voir près d'elle. C'est bien pour vous faire reprendre du repos après avoir mené la vie pénible que estant à Paris l'on est obligée de prendre tant à cause des devoirs de la Court que des visites et affaires.

Vous y avez mon cœur pris des soings pour moy de quoy je ne vous puis acez dignement remercier et de ce que vous m'envoiez la lestre de M. Armet de quy j'estime bien fort la bonne volonté et ay esté très ayse de voir les avis qu'il vous donne. Sur quoy, je vous diray, mon cœur, que Monsieur mon mary et moy nous résolvons de nous en aller audict lieue voulant envoyer incontinent après la foire quelqu'un pour voir comant nous purions un petit estre acomodée et mestre ordre au[x] petites provision[s] qu'il nous faut affin que vers l'autone nous puisions sy Dieu plaict y aller. Vous suppliant ma bonne Madame qu'il vous plaise tant nous obliger de nouveau que de vouloir /2/ escrire au Sr. Armet nostre intention et estre contente et aussy la bonne Madame près de quy vous estes que l'argent de quoy il fait mention soit retenu de luy et non envoié ce de quoy je m'asure que la bonne princesse sera aussy bien contente, car luy ayant mendé que vous craingniez mon cœur qu'en par >>>ant me faire avoir quelque chose que cela feroit oublier la destre sur quoy je luy ay dit que j'en serois extrêmement marie sy a mon ocation on retardoit le paiement quy luy estoit deu. Elle me respont que certes sy vous croiez pouvoir optenir quelque chose pour moy qu'elle attendra volontiers tant elle désire de nous voir soulager. Je ne fauderay de luy envoyer nvoier la copie de la lestre du Sr. Armet et luy dire ce que nous avons résolu que je ne menderay à personne d'autre pour diverses raisons que lorsque nous serons sur le point de partir et nous mestant au l'un de ses lieux se fera comme je vous ay déia mendé pas très chère Madame sens se l'aproprier mais par provision y prendre nostre demeure jusques à ce que nous soions d'acort avec Monsieur nostre frère que j'espère nous sera sy favorable que de satisfaire à nos justes prétentions à quoy ma chère Madame ie tiens que vostre présance peut servir le plus du monde. C'est pour quoy j'aprou[v]e extrêmement le voyage que vous avez dessain de faire en Holande croiant quy nous sera à toutes grandement utile parce que vostre prudance sait ménager les affaires sy bien que vous ne pou[v]ez sy plaist à Dieu qu'avoir en celle-cy une heureuse issue pour que nous demandons que ce que le droit et la raison nous juge appartenir.

J'ay sy grande fiance en Madame nostre belle-seur qu'elle nous aidera de tout son pouvoir. Elle vient de père et de mère¹⁷⁴, quy nous affectionoit vraiment et les milleures amis du monde où il n'y avoit nul fart. Elle est tant louée que je ne doute qu'elle ne les ressemble et par conséquent attirer la bénédiction divine au double sur le cher frère de quy je me promets qu'il fera merveille pour /3/ nous. Je l'ay diverse foix supplié de vouloir faire resouvenir feu Monsieur nostre frère des incommoditez que nous avons et le porter à aquieser aux prières que je luy avois faicte, mais je n'ay eu nulle response. Je l'attribue à ce qu'il n'y pou[v]oit rien faire, car de son affection je prans grande assurance comme dernièrement m'ayant escrit sur le sujet de nostre commune perte m'en asure fort de me la vouloir tesmoygner en toutes ocations. Le Sr. Kinschot¹⁷⁵ me l'a envoiée, il me mende en peu de mots que nous sommes nullement mentionnées au testament de feu Monsieur nostre frère. Ce qu'il dict, comme c'est bien la vérité fort estrange, qu'il vous l'avoit mendé et à la chère Madame près de quy vous estes pour avoir ordre comment s'y gou[v]erner me conseille aussy de insister vers

¹⁷⁴ Obéissant aux injonctions de son frère Maurice, mourant, Frédéric-Henri de Nassau avait épousé le 4 avril 1625 Amélie de Solms-Braunfels sa maîtresse du moment. Elle était la fille du comte Johann-Albrecht de Solms-Braunfels et d'Agnés de Sayn-Wittgenstein. Le comte de Solms avait été pendant plusieurs années le « Groszhofmeister » de l'Electeur palatin. J. G. KIKKERT, *Frederik Hendrik*, De Haan, Houten, 1986, p. 48.

¹⁷⁵ François de Kinschot, trésorier général des domaines et finances des Pays-Bas.

vous mon cœur pour faire la bas un petit voyage affin d'entrer en conférence touchant nos prétentions et aussy pour voir comment le paiement des rentes de Brabant se fera, ce pais estant tout ruiné. Je luy ay respondu ne vouloir obmestre de vous en parler et savoir ce que vous en jugez. Je suis donc, mon cœur, vraiment aise de vous y voir portée.

Je vous envoie extrait de la lestre qu'il y a huict jours que j'ay reçu de la bonne princesse parce qu'elle me mende pour nos affaire[s], me commandant de vous en escrire désirant bien de savoir ce que vous trouverez bon que l'on fase me dict lors qu'elle n'avoit le loisir de vous escrire et m'avoit il y a quinze jours envoie une lestre pour vous ma chère Madame que j'ay retenue tout ce temps contre ma volonté, mais bien que tous les jours j'ay faict demender s'il n'y alloit personne vers Metz, je n'ay peu rien aprandre qu'à cest heure par le mesager quy ariva hier, quy m'a aporté les vostres chères et un paquet pour M. Lingesem dens lequel estoit le vostre de Paris où certes vous me faicte bien paroistre le plus du monde la grandeur de vostre bon naturel ayant pris la paine de lesser un mémoire au secrétaire de la Royne mère pour moy quy suis >>>, ma chère Madame, aux remerciements que je vous en dois, cependant je vous suppliray d'avoir agréable les très humbles que je vous en faix et de toute l'affection de mon cœur, lequel vous posaidez entièrement, car c'est bien avecque perfection que je vous honore et vous /4/ ayme et et chérit j'ay supplié la bonne Madame de me faire l'honneur de recommander à M. Justel ce que vostre bonté a commencé de me procurer sy Dieu faict réusir vos paines mon cœur ce sera bien de vostre bonté que je tienderay ce soulagement à quoy ceste bonne seur ajoutera la siene et toutes deux prandrez celle comme vous me mendez de vous enquérir touchant les lestres de naturalité que la bonne princesse et ma bonne Madame la contesse et moy désirons par ce que le Sr. Armet ne trouve pas la chose fort nésésaire, mais ne pou[v]ant nuire mais plus tost servir comme vous dicte, mon cœur, je croy qu'il seroit très bon de les avoir, mais nous attenderons vostre jugement.

Pour la bonne seur de Hanau, elle insiste fort de les avoir, me faisant mender en ses termes par Mademoiselle sa fille, qu'elle s'estonne que le Sr. Armet mende qu'on n'en aura guère de proufist puis que d'autres n'ont point de repos jusques à ce qu'ils en ayent, et luy semble que pour si peu d'argent l'on de doit perdre une telle commodité ou sy des affaires se >>>> on le donneroit en an double, que pour elle, elle le désire fort de l'avoir.

Ma chère Madame, sy j'ay esté interdite en escrivant à la bonne Madame près de quy vous estes, je ne l'ay esté moins en vous faisant ce brouillon, mesme il a ton[n]é, mais Dieu mercy quoy que ça esté un grant orage. Sy est-il tost pasé, je n'ay peu donner pour ce suiet mes lestres au mesager, mais demain à la poste ouvrante, il les viendra quérir et j'ay esté honorée tout tart des lestres de nostre bonne princesse du 23 du passé. Il y a une lestre pour vous et deux à la chère seur à quy je ne le dis puis que je les reçois en vous escrivant. Je ne vous diray point de ses nouvelles puisque ses lestres vous en diront, mais je croy vous devoir mender ce qu'elle me dict encore touchant l'inclination que nous avons pour les biens de Bourgogne. Voilla ses mots. Plût à Dieu, mon cœur que vous les puisiez avoir avec proufict et contentement.

Je vous les souhaiterois de bon cœur, mais je crains que tout cela est sy brouillé que vous n'en ayez que de la paine, mais si vous les posaidez comme nous le faisons à cest heure, je ne puis croire qu'en façon du monde cela nous puis préjudicier, quoy que le millieur seroit et pour vous et pour nous de tomber d'acort avec M. nostre frère, mais, en attendant /5/, je crois qu'il ne pouvoit trou[v]er mau[v]jaix que vous les posaidiez comme nous avons faict jusques icy. Dieu veille que le cher frère nous soit en nos affaires plus favorable que le défunt. Il le faut espérer. Je vous dirois que vostre maistre d'hôtel peu voir ces biens de Bourgongne affin que vous usiez une certitude de tout. Dieu vous veille bien inspirer. Je suis ma toute bonne Madame très aise de voir que la bonne princesse aprouve nostre inclination et que ce que nous avons volonté de faire elle vous y confirme.

Je vous supplie, mon cœur, me dire où le Sr. Armet se tient. Sy c'est près de Dijon, sa lestre estant datée de Coulches. Je craignois bien que vous n'en auriez sy tost response, mais vostre bonté est obligeante au possible d'avoir tant de soing de vostre petite seur, qui vous en randt mille grasse.

Ma chère Madame, je trouve ce que la bonne Madame de Bouillon prant la paine de me dire de Beaurepaire de quoy grandement s'estonner, que feu M. nostre frère vous fist arester vos rantes puisque vous en aviez faict saisie ; et parce qu'elle me dict ce lieu en Daufiné, je désirerois savoir,

sy vous plaist, sy s'est loing de Bourgogne et le reste quy est en la dicte contrée quy vous a esté donné par contrat de mariage. Pardonnez, je vous supplie très humblement, mes importunitez. Mon cœur que ne pui-ie sauter auprès de vous o que je serois heureuse.

La bonne princesse faict sens doute aussy sou[v]ant les mesme veux et de tout il nous faut dire : « Seigneur ta volonté /MG/ soit faicte »¹⁷⁶. Vous obligez à la vérité le plus du monde la bonne seur Madame la contesse de l'honneur que vous faictes à son cher fils. Je ne faudray de luy mender. La bonne Madame de Bouillon me dict tant de bien de Mademoiselle vostre fille [...] mes souhaits et vous mon [...] vous estes qui ne peut que vous [...] /MH/ >>> vos bons souhaits, mon cher cœur, à qui je suis de toutes mes affections très humbles seur et servante très obéissante, toute vostre ma très chère Madame que j'ambrace une milliers de fois.

De Strasbourg, ce 6 de juing 1625, st. vieux.

Archives nationales, 1 AP 341/143

1626 *Charlotte-Brabantine de Nassau prolongea son séjour à La Haye. Sa fille, Charlotte, épousa le 4 juillet 1626 un jeune seigneur anglais Lord Strange, fils du comte de Derby. Charlotte-Brabantine de Nassau accompagna le jeune couple à Londres. Le 16 octobre 1626, elle retourna en France¹⁷⁷ et arriva à Saint-Denis le 2 novembre “ ayant receu force incommodités en son voyage ”¹⁷⁸. Lors de son séjour parisien, elle visita notamment le 8 novembre la princesse de Condé, le 18 novembre le cardinal de Richelieu et le 19 novembre Marie de Bourbon-Montpensier, la jeune épouse de Gaston d'Orléans. Le samedi 26 décembre, elle accueillit sa belle-fille.*

Aucune des lettres que Charlotte-Brabantine de Nassau put recevoir de sa sœur Amélie pendant cette année n'est conservée dans le chartrier de Thouars.

1627 *Alors que les dévots réclamaient en France l'écrasement de l'hérésie, le débarquement le 21 juillet d'une armée anglaise dans l'île de Ré, fournit le casus belli à Louis XIII et Richelieu. Pendant que l'île de Ré était héroïquement défendue par Toiras, l'armée royale commandée par le duc d'Angoulême, les maréchaux Bassompierre et Schomberg encerclait La Rochelle. Le 10 septembre les hostilités débutèrent. Comme aux plus sombres jours de 1621 et de 1622, les La Trémoille pouvaient s'attendre à voir leurs biens être confisqués.*

Charlotte-Brabantine de Nassau avait quitté le 11 août Paris¹⁷⁹ pour aller faire une cure à Pougues-les-Eaux avec la maréchale de Châtillon. A l'annonce des bruits de guerre, elle se rendit à Thouars. Le 6 octobre, elle y accueillit le Roi en route pour La Rochelle. Le souverain soupa, se coucha de bonne heure et s'éveilla le lendemain à 7 heures, alla à la messe, déjeuna et partit pour Parthenay¹⁸⁰. Dans sa lettre du 13 octobre à sa sœur Elisabeth, Charlotte-Brabantine conte à sa soeur ce passage “ éclair ”.

Henri de La Trémoille soucieux de ne pas réitérer son erreur politique de 1621 rejoignit le Roi devant La Rochelle et assista à l'opération qui permit le 8 novembre, à Schomberg de déloger les anglais de l'île de Ré. Au mois de novembre, Charlotte-Brabantine de Nassau se rendit à Paris.

Les lettres d'Amélie sont désormais adressées du château de Montfort en Bourgogne dans l'actuelle commune de Montigny-Montfort dans le département de la Côte-d'Or où elle s'était installée à la fin de l'année 1625. Les biens de Bourgogne ayant été estimés à la somme de 79 500 livres et furent divisés en cinq parts égales de 15 900 livres. Amélie racheta à ses soeurs leurs parts. Charlotte-Brabantine et sa sœur Elisabeth étaient à Paris pour leurs affaires. La

¹⁷⁶ Matthieu 6,10.

¹⁷⁷ Léon MARLET, *Charlotte de La Trémoille, Comtesse de Derby, op. cit.*, p. 37.

¹⁷⁸ Lettre de Turenne à sa mère du 2 novembre 1626.

¹⁷⁹ Lettre de Turenne à sa mère du lundi 16 août 1627.

¹⁸⁰ Journal de Jean Héroard, tome II, p. 3028-3029.

première signa son acte de vente le 11 mai et la seconde le 25 mai. Louise-Juliane signa son acte de vente le 20/10 septembre à Berlin et Catherine-Belgique le 20 septembre à Hanau¹⁸¹.

Une lettre de Timothée Armet du 1^{er} mai nous fait percevoir les dernières difficultés de la transaction et nous apprend que la baronnie de Cuiseaux était l'objet de logement de troupes. Dans les trois lettres d'Amélie conservée pour cette année 1627, elle fait état de son voyage avec son fils à Pougues-les-Eaux¹⁸² et aussi de la grave maladie qui faillit l'emporter à son retour à Montfort.

72

1^{er} mai 1627 – Montfort
Timothée Armet
à Madame la duchesse de La Trémoille

Madame,

Estant venue en ce lieu affin de rendre compte à Madame la duchesse de Landsberg, vostre sœur, de mon dernier voyage de Cuiseau, j'ay veu le contract de vente que vous avez passé de vostre portion de terres et seigneuries qui vous appartiennent en commun en ceste province, auquel j'ay trouvé leur clause rude en ce que V. E. se réserve expressément de pouvoir poursuivre le paiement des principal de ceste vente après quatre ans expirés et quand bon vous semblera, sans que le paiement qui auroit esté fait des intérêts vous puisse préjudicier, en quoy Madame vostre sœur se trouveroit grandement grevée, non seulement par ce que Mesdames l'Electrice Palatine et duchesse de Buillon, vos seurs, l'obligeront à mesme conditions, mais encore ce d'autant que par telles clause on la peut engager en des intérêts insupportable[s].

Je sçay bien, Madame, que jamais V. E. ne se portera à ceste extrémité et je dois croire le mesme des aultres, mais il survient tant de difficultés aux affaire du monde qu'on n'y sçauroit apporter trop de précautions, et quelque créancier pourroit par saisie ou autrement travailler ceste bonne princesse en telle fasson qu'elle en seroit fort incommodée. Ainsi pour luy lever ceste appréhension, s'il ne vous plait de régler les choses à l'ordinaire et luy laisser la la liberté de rachetter ceste c>>>> à sa commodité. J'ay pensé à un m>>> d'un mot en faisant deux à l'endroit où il est dit : « après l'expiration desdites années », de mettre : « après l'expiration de dix années ». Ceste difficulté ne s'estoit point /2/ prévue, car elle n'est pas ordinaire, mais elle est trop importante quoy qu'il se puisse faire qu'elle n'arrivera pas, V. E. estant payée ou ceulx qui luy succéderont aiant mesme affection. Du surplus je ne vous en importuneray pas, il me suffit d'en avoir touché un mot à Monsieur de Rozemont en passant.

Ce contract finalement arrêté, comme on ne désire pas qu'il se divulgue, il vous plaise, Madame, d'escrire aux officiers de ceste baronnie de Montfort qu'ils avise[nt] à reconnoistre Madame vostre sœur, la servir et honorer comme leur vraie Dame à laquelle vous avez vendu la portion qui vous appartient en ceste terre, aultant s'il vous plait aux officiers de Cuiseau et >>>>>> particulièrement aux eschevins et habitans de ceste ville là, affin de rendre la foy et hommage qu'ils doivent à leur sergent. Cela ne préjudiciera point à V. E. au contraire qu'il faudroit autrement mettre au jour.

Ces pauvres habitans de Cuiseau sont tousiours travaillés de leur garnison, par leur coust comme ils disent : plus de cent ou six vingt livres par mois. Ils désirent d'avoir l'attache de Monsieur le duc de Bellegarde¹⁸³ à leur sauvegarde et appréhendent de l'affaire. S'ils en ésoicht autrement, il leur fault encore de nécessité une lettre au capitaine qui est là en garnison par laquelle le Roy luy commande d'en sortir et d'aller au lieu qui luy sera ordonné pour ce. Ils en ont nommé trois ou quatre, et comme Madame vostre seur a son aduchement désire de les gratifier. Oultre ce

¹⁸¹ Koninklijk Huis Archief, Inv. A 11, XVII H-1.

¹⁸² Cf. sur ce point les commentaires acides d'Elisabeth de Nassau dans sa lettre du 6 septembre 1627. Archives nationales, 1 AP 336/404.

¹⁸³ Roger de Saint-Lari (1586-1646), duc de Bellegarde, était le gouverneur de la Bourgogne.

qu'elle vous en escrit, elle m'a commandé d'adiouster encore cette ligne. Ce n'est pas véritablement que cette garnison soit mauvaise, mais le meilleur servent le [...] rien >>>> pour le bien des habitants /3/.

J'estime que le capitaine en chef de ceste garnison soit à la Cour mais si on luy fait là sçavoir la volonté de S. M. il ioindra ses lettres à son enseigne qui est à Cuiseau pour faire obéir le >>>>& soulager ce povre peuple. C'est de quoy je peus importuner V. E. pour ceste seur.

Estant dernièrement à Dijon je vous envoiay une minute de lettre pour Monseigneur le prince d'Orange vostre frère. Je désirerois bien d'avoir un tel office re>>>> pour préju>> Messieurs de son conseil, mais je recognois ma plume trop foible pour ce vol là. Ils se sont affermis a ne rien accorder des choses acte>>>>> justice après avoir employé des moiens obligents pour traverser la vérité et la force de vostre justice. Je n'ay jamais tant déploré perte de temps qu'en cela. Vostre présence m'a esté jusrifiée. Dieu veuille qu'en quelque aultre occasion je vous puisse servir plus utillement et me faire la grâce que je demeure tousiours,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant
serviteur.

Armet.

A Montfort, ce premier de may 1627.

Archives nationales, 1 AP 642/ Armet

73

20 août 1627 – Montfort
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame, celui que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, m'aportit mardy au matin vos chères lestres. Je feus vrayement aise d'apprendre de vos chères nouvelles et encore plus de ce que j'espère que Dieu me fera la grâce d'avoir le contentement que je désire passionnément d'estre sy heureuse d'avoir l'honneur de vous voir. J'ay retenu celui, que vous m'avez envoyé tous ces jours cy, pour voir ce que le bonhomme que je vous avois despêché m'aporteroit. Puis donc qu'il vient hier au soir tout tart. Je ne puis retenir vostre laquais davantage, mais vous suppliraige, mon cœur, me pardonner que je ne l'ay peu /2/ vous le renvoyer plus tost.

A cest heure, je vous diray que demain, sy Dieu plaict, je me mesteray en chemin pour vous aller trouver et iray coucher au Vaux et le landemain à cause du prêche sy je ne puis ataindre Pougues, ce que je vous dirois bien puis qu'on vous a assure que d'icy là il n'y a que 22 lieu, j'iray à Brinon sy se peut et sy c'est le plus droit chemin et sy vous avez agréable je vous iray trou[v]er à Pougues, car j'espère que Dieu me donnera, puisque c'est pour aller trouver la millieure seur du monde, que mes chevaux quoy quarasez de travail ordinaire qu'il font, qu'il ne me laisseront en chemin. Si les vostres pouvoient venir un peu au devant cela /3/ leur feroit grant bien.

Mon cœur, je vous rans mille grâce très humble que vous me voulez donner les deux chambre[s] quy sont à vostre logis. Les lits ne seront que trop bons et trop honeste. Je feray prandre des linceulx. Ma toute bonne Madame j'auray neuf ou dix chevaux en tout et la bonne Mademoiselle de Cormaillon quy m'a tant soulagé en ma maladie sera de plus que ce que je vous dis dernièrement de famme que je mènerois.

Vous m'obligez le plus du monde, mon cœur, que vous me parlez de mon petit avec tant de bonté et me commandez vous le mener. Je n'y euse menquer, mais >>>> l'honneur que vous luy faite de le désirer fait que Monsieur son père le permet d'autant plus volontiers. Vous voirez un gros garçon et un petit lourdaut quy ne fait ce qu'il fait de joye ; et je confesse que je suis en cela bien anfans, car ie n'ay nul eu l'honneur /4/ de vous ambraser. Dieu m'en fera la grâce.

Monsieur mon mary regrette vrayement qu'il ne peut estre sy heureux, mais il espère bien que vous luy pardonerez puisque cela ne se peut, mon cœur, il vous honore de toutes ses affections et

s'il ne le faisoit jamais, il ne m'eust permis de le lesser et rien que vous ne me pourez faire résoudre ma toute bonne Madame. C'est vostre servante très humble et seur très obéissante. A.

De Monfort, ce 20 d'août 1627
Vandredy à neuf heure du matin

Archives nationales, 1 AP 341/145

74

?? septembre 1627 – Montfort
à Charlotte-Brabantine de Nassau¹⁸⁴

Ma chère Madame, je vous puis bien protester avecque vérité que mes pensées ne vous ont point abandonnée depuis que je vous ay quittée, et que ceste séparation d'une sy digne seur, ouy la millieure et plus obligeante du monde, m'a donné du desplaisir beaucoup plus que je ne le vous saurois dire trovant tant de douceur en sa jouissance de vostre tant chère présance que la privation en est plaine d'amertume et me veux du mal que je n'ay mieux employé le temps que j'aye eu l'honneur de me trouver auprès de vous ma toute bonne Madame que je prie bien Dieu de tout mon cœur de vouloir très chèrement conserver et que vous puisiez très heureusement faire vostre grant voyage, ne pouvant estre à mon aise que je ne vous sache arivée au lieu où vous allez où je ne doute que vous ,e receviez toute sorte de contentement, car vous ne povez autrement, estant chez un sy bon digne et aymable fils où vous devez estre comme sy vous estiez chez vous mesme et y ayant déià tant de temps que long n'a eu l'honneur de vous et y voir la joie et le contentement en doit estre redoublé.

Mon cher cœur, il faut vous dire que j'ay bien faict deux grande journée[s] en vous quittant jaly la première jusques à Tanné¹⁸⁵ et la seconde jusques à St-Andeux, auprès de Monsieur de Rouvray, quy m'a faict tout le bon accueil qu'il est possible. J'y trovay /2/ la famme de M. Armet quy avoit esté à Monfort et ayant seu de Monsieur mon mary que je faisois estat d'y venir, ne voulust m'attendre icy à cause que son grant ménage ne luy permestoit d'en estre long temps apsenté. C'est une très honeste famme et que je suis marrie n'avoir peu voir qu'en passant, car le landemain j'aly dîner chez M. de Rivière, frère de Monsieur de Briquemaut, quy me fist aussy extrêmement bonne chère. Ce n'est qu'à une petite demie heure de St-Andeux, de sorte que M. de Rouvray m'y tint compagnie et de là luy et Monsieur de Rivière prindrent la paine de me venir conduire jusques près d'Espoisse¹⁸⁶ où M. le marquis et Madame la marquise¹⁸⁷ me tesmoygnèrent estre fort aise de me voir. Il[s] me demandèrent fort, ma chère Madame, de vos nouvelles et font bien paroistre qu'ils vous honorent fort. Je leur ay bien assuré que vous faisiez de mesme.

Je me mis à leur dire que je trovois que la maison de l'évesque de Lion vous estoit loué bien chère que vous en paieiz deux mille livre[s]. Il fist fort l'estonné de ce que je disois cela, m'assurant qu'il avoit creu comme il me l'avoit aussy dict il y a quelque temps que vous aviez la dicte maison pour rien et me dict qu'il croioit que M. l'évesque de Lion n'en avoit nulle cognoissance et que le discours qu'ils avoient eu ensemble sur ce suiet faisoit bien voir qu'il n'en attendoit nul paiement qu'il jugeoit qu'il falloit que ses jans sens sens son seu fise ce prouffist pour eux et non point leur maistre, qu'il ne fauderoit de luy escrire ce que je luy avois dict et qu'il me feroit savoir la response qu'il en auroit. Je tiens donc ma toute bonne Madame que le paiement de la dicte maison n'estant encore faict que vous ne feriez mal /3/ de le sussoir encore, mais vous saurez bien juger ce qu'yl est à propos de faire ou point.

Je cou[ch]ais à Espoisse où Madame la marquise me fict toute sorte de courtoisie. Le soir après le souper il[s] firent jouer du lut[h]. C'estoit un de leur pages qui joue très bien et une de leur demoiselle chantoit. Le marquis ne se portoit des mieux, mais ne lessy de souper avecque. Le landemain, il prist médecine et elle me vint le matin à neuf heure après estre sorty de la messe me

¹⁸⁴ Amélie écrivit de Montfort cette lettre non datée à la suite de son retour de Pougues-les-Eaux.

¹⁸⁵ Tannay (Nièvre).

¹⁸⁶ Epoisses au sud-ouest de Montigny-Montfort.

¹⁸⁷ Antoine de La Grange, marquis d'Epoisses et Anne d'Anssienville, son épouse.

prendre pour me mener promener ayant un parc près de la maison et au milieu une extrêmement belle allée fort longue et large. Comme nous sortions lors de la porte, j'eus une agréable surprise car nous rencontrâmes Monsieur mon mary, lequel je n'atendois nullement. Je luy dis dès l'abord que vostre souhait, ma chère Madame, estoit accompli. Je luy avois demandé des que je fus à St-Andeux que je n'aurois l'honneur de le revoir que le samedi après dînée, à cause de mes petites visite[s] qui causoient ce petit retardement, mais il voulust en avoir part, ce qui feust trouvé fort bon de Monsieur et Madame d'Espoisse bien que luy ne pouvoit sortir à cause de la médecine. Nous l'alime trouver après le dîner mais n'y feûmes que fort peu.

Je vous rans conte, mon cœur, de mon petit voyage qui ayant commencé avecque pluie, il fallu que la fin fust de mesme le reste du temps ayant esté tousiours très beau, mais comme nous voulûmes nous mestre en carosse /4/ une forte pluie nous prist qui nous accompagna jusques icy où Monsieur mon mary me tesmoygny bien estre très aise de me revoir le temps luy ayant bien duré quoy que mon absence n'a esté longue, mais sa bonté est sy grande qu'il me faict l'honneur de dire ne pouvoir estre à son aise sy je ne suis près de luy qui trouve que mes cheveux me font paroistre bien plus j[e]une et dict, ma très chère Madame ne vous avoir pas peu d'obligation que vous avez pris la peine de me faire sy bien coiffer qu'il vous en rend mille grâces et de tant d'honneur et de bonté de quoy vous m'avez comblée et son cher petit qu'il dict aymer encore davantage puis qu'il eust l'honneur d'estre bien aimé de vous mon cœur.

Nostre cher enfant publie les bontez de Madame sa chère tante qu'il a tousjours en la bouche. Monsieur son père dict bien que pour l'amour de vous, il ne veut plus prendre de sy près garde à ses petites actions, car je luy ay bien dict comme vous m'avez commandé de ne le point rudoier et que je vous ay bien promis ne le vouloir plus faire. Le petit a eu du rume à St-Andeux et luy a continué depuis avec une forte toue qui me faisoit craindre qu'il ne tomba malade, mais Dieu mercy, j'espère qu'il n'en aura pas plus de mal puisqu'il se porte mieux. Il n'oublie pas la bonne cousine qui a pris tant de peine pour luy ny tous vos jans. Il parle de tous pas nom et par surnom /5/. Mlle Duchaine et Mme Brisau et le petit laquay sont fort ses bons amis. Mon cœur, il vous vouloit par force écrire, mais je ne luy ay voulu permestre. Vostre bonté luy pardonnera. Il dict que vous luy avez commandé et qu'il vous doit toute obéissance, mais son rume excusera ce que j'ay eu peine à le luy persuader. Il joue au tarot avec Monsieur son père qui a pris aujourduy médecine pour demain commencer sy Dieu plaict, à boire les eaux. Le médecin que nous usons n'ayant esté chés luy qui a causé ce retardement. Il [s] ont esté de Pougues cinq jours à venir porter les eaux, ny il y a eu encore 4 bouteille de rompeu.

Mon cœur, je vous crie mercy de vous importuner de les mavaix discours, mais j'ay de la peine à m'empêcher de ne vous entretenir tant je trouve de la douceur à ce faire et sy le loisir me le permestoit, je vous randrois tousiours un exact conte de tout ce que nous faisons, mais il faut encore écrire à la bonne Madame de Bouillon et s'il est possible, je vous enverrois un mot pour la bonne seur Madame de St-Croix.

Je viens de recevoir des lettres de la bonne Madame qui est à Sedan qui dict qu'il luy tarde bien de savoir de vos chères nouvelles et des miennes que si nous avons ce contenance d'estre ensemble qu'elle s'y souhaite bien. Dieu nous donne encore un jour l'honneur d'estre rassemblé[es] auprès de /6/ tout ce que nous honorons sy chèrement.

J'ay trouvé icy des lettres de ce bon M. Rozemont¹⁸⁸ qui m'envoie ses beaux prêches que M. Chandor¹⁸⁹ luy avoit prié de me vouloir envoyer. Sy je savois ce qui couste, je luy enverrois estant très aise de les avoir. Ceste après dînée j'ay reçu aussy de ses lettres du 8 de ce mois¹⁹⁰. Il m'envoie la lettre que vous luy avez envoyé pour me faire tenir qui est celle dont vous avez fait emplir le blanc siné pour Monsieur nostre frère. Je la trouve très bien et souhaiterois qu'il l'eust déia. Le Sr. Rozemont me rant toute honteuse des remersimants tant grans qu'il me faict de ce peu

¹⁸⁸ Jacques de Rozemont était le chargé d'affaire des La Trémoille à Paris. Sa correspondance, qui n'a pas été microfilmée, est une source de première importance pour l'Histoire des La Trémoille.

¹⁸⁹ Jean Du Monceau, sieur de Champdor, était le secrétaire particulier de Charlotte-Brabantine de Nassau.

¹⁹⁰ 8 septembre 1627.

adioute au petit reste demeuré de la somme qu'il avoit desboursée par vostre commandement. Vos jans s'emploient tous tant à mon ocation que devrois bien leur tesmoygner par plus de chose l'estime que j'en faix, mais les malheurs ne me permettent de faire ce que je désirerois et vostre bonté aide à excuser et couvrir mes deffauts de quoy je vous en suis mon cher cœur la plus obligée du monde et mon cher Monsieur m'a bien commandé de vous dire combien il l'estoit aussy de la paine que vous avez prise pour la lestre à M. Doquere¹⁹¹. Il vous rand grâce très humble de toutes vos bontez et bien faix et prie Dieu avecque moy de les vouloir rémunérer de ses bénédictions plus particulières /7/, vous suppliant le croire vostre très humble serviteur qui vous honore de tout son cœur comme sa toute bonne seur. Il a escrit de sa main la lestre à M. Doquere et j'ay perdu le biliet où j'avois marqué comme il falloit mestre le dessus de sa lestre. Je priray M. Rozemont de luy mestre et me mander comme il faut qu'il fait pour une autre fois le savoir. J'ay escrit aussy à Madame ma duchesse de Bellegarde. Il prendra le paine de luy donner ou faire bailler. Sy j'avois vostre bon esprit que je serois heureuse, mais c'est ce quy me deffaut.

Mon cœur, nous avons bien suiet de louer nostre bon dieu de la prise de Grol, mais je suis très marie et de la mort de M. de Nassau¹⁹², admiral d'Holande, et de celle que M. Rozemont me mende de M. de Châteauneuf, craignant que ce soit celui que vous m'avez tant loué lequel estoit serviteur de Mademoiselle de La Verière¹⁹³. Je la plaint vrayement sy cela est et prie Dieu de luy donner les consolations néseaire à une sy sensible affliction.

L'on nous mende de Strasbourg que l'on dict le vieux marquis de Baden, nommé aussy de Torlac, demeuré à une deffaicte, où les jans du roy de Dannemarc auroient défaict 4 mille des jans de Tilly, mais cela n'est encore assuré¹⁹⁴. Sy ce vieux prince a ainsy finy ses jours il aura optenu tout ce qu'il a tousiours désiré, quy est de mourir en combattant contre les ennemis de l'Empire.

Ma très chère Madame j'abuse de vostre bonté par ce grant brouillon que je vous faix sens vous dire rien qui vaille. Vostre bonté me le pardonnera je vous en supplie très humblement et de n'oublier point vostre petite seur qui est bien de tout son cœur vostre servante très humble et vostre obéissante, toute vostre /8/.

Ma chère Madame mon petit prant la hardiesse de dire qu'il ambrasse Madame sa tante de tout son cœur et qu'il est son très humble petit serviteur, a dict aussy tout ce qu'il doit à sa chère cousine et moy j'en faix de mesme, car je la chéris de cœur et d'affection et la veux tousiours aymer et honorer comme son bon naturel m'oblige. Les excez du vostre ma toute bonne Madame me fait souhaiter sauter à vous ou mon esprit je vous l'assure vous tient très fidelle compagnie car les bontez de ma bonne seur sont continuellement devant les yeux. Ce grant Dieu vous veille convier de ses grâces et tous Messieurs vos anfans grants et petis.

J'ay seu de M. de Rozemont que Monsieur le conte de Laval a esté indisposé de la fièvre et aussy un de vos petis, mais qu'il se reportoit, Dieu mercy, de beaucoup mieux. Ce grand Dieu donne que vous les troviez du tout requéris. Adieu mon cœur, c'est vostre servante très humble, toute vostre.

A.

Je dis /MG8P/ encore à la bonne Toinette avec vostre permission, ma bonne Madame, force remerciemants de toutes les paines qu'elle a prise pour moy, qui luy veux beaucoup de bien et à tous ceux /marge du haut/qui vous servent bien et fidellement comme elle fait.

De Montfort, ce ...

Archives nationales, 1 AP 341/146

¹⁹¹ Nicolas IV Potier († 1628), sieur d'Ocquerre, secrétaire d'Etat (1622).

¹⁹² Guillaume de Nassau, seigneur de Lek, fils bâtard de Maurice de Nassau et de Marguerite van Mechelen, lieutenant-amiral de Hollande, avait été tué le 18 août 1627 à l'âge de 26 ans, la veille de la capitulation de Groenlo.

¹⁹³ C'était une fausse nouvelle Charles de Marconnay, sieur de Marconnay, put épouser à la fin de l'année 1628 Elisabeth de La Vairie, une suivante de Charlotte-Brabantine de Nassau, fille de René de La Vairie, sieur dudit lieu et de Suzanne du Pas, dame de La Blottière, belle-fille de Duplessis-Mornay.

¹⁹⁴ Cette nouvelle était fausse ce sont les troupes de Wallenstein qui défirent les forces du roi de Danemark. Le margrave Georges-Frédéric de Bade-Durlach put s'échapper *in extremis*. Il mourut le 24 septembre 1638 à Strasbourg. H. SACCHI, *La Guerre de Trente ans, op. cit.*, tome II, p. 182-183.

8 octobre 1627 – Montfort
 Timothée Armet
 à Madame la duchesse de La Trémoille¹⁹⁵

Madame,

Il y a vingt et deux iours que Madame la princesse Palatine, vostre sœur, fut assaillie d'une fièvre si violente et continue que les médecins jugèrent la maladie presque incurable, & Monsieur de La Corne aiant particulièrement employé tout ce que la science pouvoit suggérer remit l'assurance des remèdes aux prières à Dieu. Je ne vous puis exprimer combien sensiblement ceste grande affliction a touchée tous les gens de bien. La douleur nous avoit osté l'usage mesme d'en >>>>et nul ne pouvoit vous communiquer ce mal de peur de vous engager au mesme.

Aujourd'huy, que Dieu par sa miséricorde l'a un peu soulagée et qu'il met visiblement sa bénédiction sur les remèdes qu'on applique, je me suis très volontiers chargé de faire à V. E. tant ce que nous avons souffert que ce que nous espérons et ceste bonne princesse aiant ouï ceste après disner la lecture de vos deux dernières lettres m'a semblé comme guarie tant luy est agréable tout ce qui vient de vostre part. Il luy fasche un peu de ce que la perte que vous avez fait d'un petit cabinet vous touche et dict que la chose ne mérite pas vostre souvenir. Je la recognois d'autre>>>> si contante de ce que V. E. escrit tout ce vient de sa part que n'este preste mesme la flatte pour ce qu'elle vous est sensible. A peine eus-je approché son lict à mon arrivée, qu'elle a voulu faire sçavoir combien vous chérissais.

Monseigneur son fils très digne >>>> de vostre affection. Il a toutes les bonnes parties qu'on peut désirer en un prince de son aage. Sa douleur au fort du mal de Madame sa mère fendoit le cœur à ceulx qui le voioient /2/, mais on plaignoit encore plus Monseigneur son père qui souffroit plus qu'on ne sçauroit dire. Il m'a commandé fort particulièrement de faire entendre à V. E. combien il se sent obligé à tant de tesmoignages que vous luy randés de vostre affection, qu'il chérit & honore. Il ne se peut encore ress>>>>de ce grans estonnement et n'a son recours qu'à celluy qui tient les issues de la vie et de la mort en sa main et que à escouter les prières ardentes qu'on luy faisoit incessamment & ausquelles il fault déferer tout ce que nous avons >>> jusque icy de soulagement. Aussi le pasteur françois n'avoit pas fini que l'Allemand commençoit. Je ne veux pas expliqué V. E. les causes de ceste maladie qu'on jugeoit incurable. Je la console au contraire en ce que Dieu a despose cet force au défaut des hulmaines et que la guérison est aujourd'huy plus apparente qu'elle n'avoit encore esté. J'espère que vous la sçaurez toute entière par la prochain courrier. Je le désire et le demande à Dieu de tout mon cœur, et de la mesme affection je le supplie très humblement qu'il vous conserve en sa protection à tous les vostres. De moy je demeureray en ce qui me reste de vie,

Madame,

Vostre très humble et très obéissant
 serviteur.

Armet.

A Montfort, ce viii octobre 1627.

Ce matin neufiesme on n'a pas trouvé tant d'alégement au mal qu'on espéroit. Le médecin appréhende fort le mal au soit. Il fault quelque iours pour en juger assurément. Monsieur (illisible) supplie V. E. de ne point condamner son silence il luy a esté difficile d'escire.

Archives nationales, 1 AP 642/ Armet

1^{er} décembre 1627 – Montfort

¹⁹⁵ Cette lettre de Timothée Armet fait état de la grave maladie qui faillit emporter Amélie de Nassau au mois d'octobre 1627.

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame /267/, puis qu'il plaist à ce bon Dieu me donner de plus en plus ma santé¹⁹⁶, je ne puis que je ne vous rande ce petit devoir de vous faire ce peu de lignes quy vous randront, mon cœur, une million de très humbles grâce de ce que vous m'avez bien tesmoigné la grandeur de vostre bon naturel par le ressentiment que vous avez eu de me savoir sy bas, je l'ay veu, ma toute bonne Madame, par les lestres que vous avez escrit à M. Armet et à Madame de Cormaillou, de quy à la vérité j'ay suiet de me louer extrêmement, car celle n'a bougé d'auprès de moy jusques à ce qu'il a pleu à ce grant Dieu donner du soulagement à l'extrémité de ma maladie de laquelle je ne vous en diray davantage, mais bien que Dieu vous a voulu encore conserver vostre petite seur. Vos bonnes prières y ont contribué /2/ et vos actions de grâces ne menqueront je m'en assure à ceste bonté divine de ses grandes compasions en ..., car je puis bien dire qu'il m'a retiré du sépulcre par sa toute puissance bonté. La gloire éternelle luy en soit randue. Je le supplie qu'il luy plaise me faire la grâce d'estre d'autant plus songneuse à employer le reste de mes jours à sa gloire.

Vous pouvez panser l'affliction que Monsieur mon mary a eue, lequel a esté sy mary qu'il n'a peu se donner le devoir qu'il vous devoit de vous escrire. Il vous en demande, mon cher cœur, très humble pardon et vous supplie l'honorer tousiours de vostre bien veillance et le croire avec affection passionnée vostre serviteur très humble. Vous faicte l'honneur à nostre petit de vous souvenir de luy avec tant de bonté que je ne vous en puis randre des grâces acez digne. Il n'a garde d'oublier les biens fais de Madame sa tante, auprès de quy il se désire /3-269/ souvant et que ne puisse sauter à vous ma toute bonne Madame, quy n'aura rien de moy que ce petit grafignage où je ne vous dis point ce que je vous derois et devrois, mais je ne suis pas encore du tout en ma première santé. C'est petit à petit que je me remest. Je commance un petit à me lever. La saison d'hiver ne me permestera, je crains à me remestre sy tost. Cependant, c'est merveille de me revoir encore sy bien après avoir esté comme au tombeau où chacun me iugeoient. Je ne puis acez me louer de forces personnes de calité et d'autres quy m'ont fait paroistre sur le suiet de ma maladie forces bonnes volontés m'envoiant visiter et faisant leur prière pour ma conservation. Mes pansées, mon cœur, sont bien à vous je le vous jure et mes veus que ce grant Dieu veille estre le réwannateur de vostre sincère affection envers moy et ce qui m'est cher. Dieu le vous le rande ma très bonne et chère Madame, quy me permettra de dire icy à ma niepce Mademoiselle de Hanau¹⁹⁷ tout ce /MG3P/ à quoy mon affection m'oblige. Elle est sans pair en vostre / endroit. Car c'est une personne toute vostre mon cœur, aymés la / donc tousiour. Vostre Amélie quy demeurera toute sa vie selon son >>>> / et une million d'obligation très humble servante et seur très obéissante.

De Monfort, ce premier de décembre 1627.

Archives nationales, 1 AP 341/144

1628 *Charlotte-Brabantine de Nassau prolongea son séjour à Paris jusqu'au mois de juin. Elle prit alors le chemin de la Bretagne et arriva à la fin du mois à Vitré où sa belle-fille s'était rendue à la mi-juin. Elle assista le 19 juillet à la naissance de sa petite-fille Elisabeth. Le lendemain ou le surlendemain de cette cérémonie elle apprit la nouvelle de l'abjuration de son fils aîné le 18 juillet entre les mains de Richelieu.*

A l'annonce de l'abjuration de son frère aîné, Frédéric de La Trémoille qui était à La Haye, pour affirmer son identité protestante, ne trouva rien de mieux que de se rendre en Angleterre où il

¹⁹⁶ Dans sa lettre du 15 novembre 1627, Elisabeth de Nassau écrivait à Charlotte-Brabantine : « Je sens en grande partie comme vous ma chère Madame de la maladie de Madame la duchesse de Landesbergue, nostre bonne seur. J'aprens par ce coche qu'il y a quelque amendement, mais qu'il y arive sy prontement des changemens que l'on ne peut assurer de sa santé. Dieu la luy rande par sa bonté bien entière ». Archives nationales, 1 AP 336/406.

¹⁹⁷ Catherine-Juliane de Hanau (1604-1668) cinquième enfant de Catherina-Belgica de Nassau. Celle-ci avait envoyé sa fille auprès de sa sœur pour qu'elle connaisse les usages du monde en France. Comme le souligne Jonathan Dewald, les nobles de cette époque considéraient que la séparation de la maison était un élément important de l'éducation. Jonathan DEWALD, *Aristocratic experience and the origins of modern culture. France, 1570-1715*, University of California Press, 1993, p. 87.

arriva le 24 août (vieux style), le lendemain de l'assassinat du duc de Buckingham. Le 6 septembre, il rejoignit Soubise à bord d'un des vaisseaux de la flotte de Lord Lindsey qui tenta vainement de secourir La Rochelle au mois d'octobre 1628.

Pour cette opération de secours, Frédéric ne changea en rien ses habitudes et eut des très mauvais rapports avec Soubise, ne supportant pas de jouer les second rôles auprès de lui.

77

2 février 1628 – Montfort
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame, je croy ne vous avoir encore mendé la réception de vos tant bonnes et chères lestres du 25 de desembre, car j'ay eu tout plain de rume depuis l'avoir reçue qui m'en a empêché et une defluccion sur un œil de quoy me portant mieux quoy que je n'en suis encore du tout quite je ne puis estre plus long temps sens vous randre ce devoir, mais que vous dirai-ie mon cœur de toutes vos bontez. Certes il[s] me ferment la bouche tout à faict ne povant acez vous dire ce que je resens et combien l'honneur de vostre sincère amitié m'oblige à vous honorer et chérir de mes plus viloantes pasions, car vous estes la toute bonne, mon cœur, et la plus obligée du monde. Ce grand Dieu veille estre le remunateur de tout le bien que vous me faicte l'honneur de me désirer et vous veille combler de ses saintes et plus particulière[s] bénédictions et tous Messieurs vos /2/ anfans et me faire la grâce de pouvoir encore un jour vous randre et à eux tous les service[s] et devoirs que je vous dois, mais puisque je n'ay que la volonté je vous suppliray très humblement l'accepter et l'affection aydant de quoy je vous honore et vous supplie de tout consacrer vostre conte est telle ma toute bonne Madame que vous ne [...] contentez pas de me dire vostre joie de ce qu'il a plu à ceste Majesté divine de m'avoir sy bénunement retiré du tombeau, mais le tesmoygnez aussy tout ce quy se peut et à la bonne Madame de Bouillon qui ne menque pas à me dire et moy à vous bénir de tout mon cœur et elle aussy de me voir sy >>>> d'estre aymée cent foix plus que je ne mérite, car je vous suis du tout inutile mon cœur mais je say bien que vous avez &gart au désir que j'ay de vous randre toute me vie très humble et très fidelle obéissance.

Ma chère Madame /3/, la bonne seur, à nous deux, me dict qu'elle vous a envoieé force lestres de Madame vostre fille¹⁹⁸, quy luy faict ses doléances de ne povoir espérer l'honneur et la consolation de vous avoir à ses couches. Je say combien vous en estes aussy marye, mais Dieu sait mieux que nous mesme ce qui nous est bon et exaucera vos bonnes prières pour son heureuse délivrance. Je joings les mienes avec les vostres, ma chère Madame, affin que vous la puisiez bien tost aprandre sy vous ne l'avez déia faict mère d'un beau fils que je luy souhaite de tout mon cœur¹⁹⁹ duquel je loue ce bon Dieu de la savoir sy contente en sa condition et que Monsieur son mary en a un sy grant soing.

C'est ce que ceste bonne Madame de Bouillon me mande et que Madame vostre belle-fille est grose je supplie Dieu de luy en donner joye et vous faire mes supplications mon cœur de luy donner les assurance combien je l'aime et l'honore et au double puisque /4/ vous me dicte qu'elle vous oblige tout ce quy se peut de ses soings envers vous quy le meritez aussy bien ma toute bonne Madame et elle en recevra an double la bénédiction céleste.

Je me resiouis bien qu'estant ellongée de Madame vostre fille vous reservez de celle auprès de quy vous estes. Ceste consolation, cest ce grant Dieu quy vous envoie le soulagement qu'elle vous randt si songneusement ses devoirs. Je luy en rands de tout mon cœur louange et actions de grâce et de toutes ses miséricordes qu'il nous faict aux unes et aux autres.

Je m'assure bien que vous vous serez bien resiouie qu'enfin le mariage qui avoit esté sy longtemps en doute est à ceste heure du tout assuré de Mademoiselle de Bouillon²⁰⁰. Madame sa

¹⁹⁸ La guerre entre la France et l'Angleterre obligeait Charlotte de La Trémoille de faire transiter ses lettres par Berlin.

¹⁹⁹ Amélie présageait bien, Charlotte de La Trémoille avait accouché le 1^{er} janvier 1628 d'un fils, son premier enfant, Charles futur 8^e comte de Derby.

²⁰⁰ Depuis 1624 étaient engagées les négociations du mariage de Julienne de La Tour d'Auvergne, troisième fille de la duchesse de Bouillon, née le 8 octobre 1604 à Sedan, avec François de La Rochefoucauld-Roye, comte de Roucy et baron

mère m'en a dict son contentement et comme les anonces en avoient esté faictes à la joie de tout le monde et que les noces s'en devoient faire en ce mois, sy je m'en ...²⁰¹

Mon cœur /MG1P/, Monsieur mon mary m'a commandé de vous assurer / qu'il vous ayme et honore comme sa bonne seur de quy il exalte / les bontés quy l'oblige à vous demeurer serviteur très humble. Mon / [...] de tout son cœur. Tous les jours il se resouvient des bontés (la fin de la phrase est dissimulée par la reliure du registre).

De Montfort, ce 2^e de février 1628.

Archives nationales, 1 AP 341/148

78

29 mars 1628 – Montfort
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame, je loue Dieu de vous savoir par vos chères lestres du 21 de ce mois heureusement arivée à Paris et que vous avez esté dès l'abort resiouie de la tant bonne nouvelle de l'heureux acouchement de Madame vostre fille. Je me représtante bien vostre estrême contentement ma toute bonne Madame et vostre zelle ardant a en adorer les miséricordes de ce grant Dieu de vous avoir sy bénignement exaucé et donne sur ce >>> tout ce que vous eusiez peu désirer. Ce grand Dieu vous veille conserver chèrement tout ce quy vous est cher. C'est de quoy je l'en supplie de tout mon cœur et qu'il vous donne le moyen de povoir avoir de vostre voyage tout suiet d'estre bien satisfaicte.

Ma très chère Madame, je plains vraiment le desgat qui a esté fait à Monsieur vostre june fils et tant de misères que ces troubles aporte avecque soy et les cruautéz quy s'exercent et tout fraîchement en la prise de Paniers²⁰². M. de Rozemont me le mende quy me dict aussy que celle commise[s] en particulier en une famme de ministre me feroit horeur. J'en frémy /2/ bien que je ne sache qu'elle a esté, mais je me puis bien imaginer que ça esté un traitement plus que barbare, mais quoy il faut dire avec Davit : « Je me suys veu pour ce que c'est toy Seigneur qu'il l'a faict »²⁰³. Et adorer ses jugements quy sont tousjours juste quoy que nous ne povons en comprendre la raison ; ses voies estant bien eslongnée de nos voies et ses pansées de nos pansées. Il veille en ses compassions infinies nous regarder de son œil de pitié et nous donner la force et patience néseaire pour ne suscomber quoy qu'il nous puise ariver.

Ma toute bonne Madame, le Sr. de Rozemont me dict aussy que vous avez veu M. le marquis de Mirbeau²⁰⁴ et qu'il vous a faict force bonnes offres pour nous quy avons suiet d'estimer fort sa bonne volonté, laquelle de Dijon on m'a aussy mandé nous avoir tesmoygné au parlement disant la fauseté de ses faux bruits punisable et force autres chose quy nous oblige grandement d'honorer, mais sa lieutenance ne s'estandant de ce cauté d'Auxoy, il nous est du tout néseaire comme M. le conte de Commarin nous a dict luy mesme qu'il aye commandement de la Royne sur ce suiet des /3/

de Pierrepont, fils de Charles de La Rochefoucauld-Roye, comte de Roucy et de Claude de Gontault-Biron, né le 9 septembre 1603 à Verteuil. Après des négociations longues et difficiles, le contrat de mariage avait été enfin signé le 13 décembre 1627. Le mariage devait être célébré à la fin du mois de janvier 1628, mais les aléas de la vie politique en décidèrent autrement. François de La Rochefoucauld-Roye fut arrêté le 27 janvier 1628 en son château de Roucy par le duc d'Elbeuf, gouverneur de la Picardie, et conduit à la Bastille où son beau-frère le comte de La Suze avait été interné le 21 janvier. Tous deux étaient accusés de vouloir soulever les huguenots en Picardie. Le fut mariage célébré seulement au mois de février 1630, quatre mois après la libération du comte de Roucy.

²⁰¹ La dernière page de la lettre manque.

²⁰² Pamiers, capitale du pays de Foix, avait été repris le 9 mars par le prince de Condé, neveu de la duchesse de La Trémoille. Selon le récit de la prise de cette ville il y eut 400 tués lors de cette affaire et 300 prisonniers. Huict des plus séditieux furent pendus et 120 furent envoyés aux galères. Le prince de Condé ne put empêcher les soldats de piller tous les meubles. Pierre GRILLON, *Les papiers de Richelieu. Section politique intérieure*, Tome III (1928), Editions A. Pedone, Paris, 1979, p. 131-134.

²⁰³ 2 Samuel 7, 29.

²⁰⁴ Jacques Chabot, marquis de Mirebeau en Bourgogne, époux d'Anne de Coligny, fille de François de Coligny, sieur d'Andelot et de sa seconde épouse Anne de Salm.

faux bruits quy ont couru, qu'il nous rande toutes sortes de bons offices et nous dict comme il est fort honneste qu'il s'asuroit que nous n'aurions pas sy tost escrit que nous n'aurions response et luy lestres par où de nouveau on luy en chargerait de nous randre en tout ce quy despant de sa charge toute sorte de service. Vous jugerez donc bien, ma très chère Madame, combien il importe à Monsieur mon mary d'estre honoré d'une favorable response de la Royne, et que le dict conte de Comarin aye aussy des lestres, autrement ledict conte voyant que cels se négligeroit luy feroit donner fichier de mespris et nous sens pover attendre en tous événements mille courtoisie de luy.

Je vous réitère donc mon cœur les prières très humble de Monsieur mon mary y adioutant les miennes de tanter tous moyens pour faire que mon cher Monsieur aye response et q'une lestre, de quoy nous puisions avoir la copie, soit escrite à Monsieur le conte de Comarin. Je ne doute pas que vous naiez pris la paine de parler sur ce suiet à Monsieur du Maistre quy vous aura /4/ dict le grans soing qu'il a eu de remestre bien les letres pour la Royne, ayant aussy tost esté trouver M. Boutelier²⁰⁵ pour luy délivrer, quy luy dict de la porter à M. de La Ville-au-Cler²⁰⁶, secrétaire d'Etat quy avoit ce département, qu'il l'estoit allé trouver, lequel luy dict s'en devoir adresser à M. d'Herbault²⁰⁷ ce qu'il fist le quel la reçut et luy promist la présanter, de sorte que vous aurez seu du Sr. du Maistre qu'il n'a menqué à ce que vous me dicte mon cœur se devoir faire quy estoit de s'adresser à M. Boutelier. Je ne doute pas de vostre bonté que vous n'aiez tache de faire tout ce que vous auray jugé se devoir et n'avez donné ordre au Sr. du Maistre selon que vous l'aurez trové à propos pour chaser response puis que c'est luy à quy nous donnons tousiours la paine pour l'adresse de nos lestres et qu'il en est sy grandement songneux qu'il nous en oblige fort. J'ay eu ses jours cy, lestres de Monsieur Armet quy me dict que son frère estoit allé à Paris et que sy je jugoit qu'il nous pouroit randre du service qu'il me /5/ prioit de l'employer et que son sejour y seroit jusques à Pâques là desus nous avons pansé savoir de vous, mon cœur, sy nous devons luy envoyer encore une lestre pour la Royne et faire comme sy nous l'envoions exprés pour en pour chaser ls response en cas doncque vous ne l'eusiez encore peu obtenir, vous me menderz sy vous plaict ce que vous trovez bon, car nous voulons entièrement despandre de vos bons conseil, car estant sur les lieux vous pouvez juger ce qui est le plus expédiant. Je vous demande, ma très chère Madame, une millions de pardons que je vous suis ainsy importune, mais le grant préjudice quy nous revient sy Monsieur mon mary n'est honoré d'une response estant de la Mayson où il est et ayant l'honneur d'estre sy proche à la Royne me fait, mon cœur, vous réitérer sy sovent une mesme chose en vous continuant mes très humbles supplications, car nos voisins s'enquièrent fort qu'elle response nous avons eue et caux quy nous /6/ veullent particulièrement du bien la tiennent du tout néseaire, car comme je vous ay déjà dict, ma bonne Madame, M. de Vilernom n'a eu sy tost escrit qu'il n'a eu une très favorable response. M. Rosemont me dict, mon cœur, que vous luy avez aussy commandé de me dire que depuis vostre lestre faicte vous avez veu Monsieur le duc de Belle-Garde quy vous a dict avoir escrit. J'espère que cela l'obligera de le faire, car nous n'avons enocre rien reçu. Je vous supplie non de prandre la paine de me dire vous mesme comme vous l'avez trové en nostre endroit, mais me me faire savoir par M. de Rozemont et s'il fait estat de venir en ses cartiers, comme le bruiet par ci-devant l'a esté.

J'avois eu dessain de respondre au dict Sr. de Rozemont, mais je n'en ay le loisir. Vostre bonté ne trouvera pas mavaix que je vous ose supplier me permestre que je luy en fase mes excuse en luy assurant de l'estat que je faix de tant de bonne volonté qu'il me tesmoygne. Je ne say sy vous avez avec vous M. Schandor et vostre famme de chambre, de quy mon petit parle bien souvant et de tout le reste, tout ce qui vous sert avec affection /7/, je les estime et leur veux, comme je dois, beaucoup de bien.

Ma très chère Madame, je vous dis il y a huit jours que j'avois reçu lestre de vostre bonne princesse mais bien vieille. A cest heure, je vous diray en avoir eu de plus fraiche du 21 de janvier où elle m'asure estre et tout ce quy luy est cher en heureuse santé me dict son contentement d'avoir

²⁰⁵ Claude Bouthillier (1581-1652), seigneur de Pont-sur-Seine, était une créature de Richelieu.

²⁰⁶ Antoine de Léoménie (1560-1638), seigneur de La Ville-aux-Clercs, secrétaire d'Etat à la Maison du Roi.

²⁰⁷ Raymond de Phélypeaux (1569-1629), sieur d'Herbault, secrétaire d'Etat.

reçu de vos chères lettres et de celle de la bonne Madame de Bouillon qui m'envoie les siennes me mandant les avoir reçues de Deux-Ponts et que n'y en ayant pour elle, elle eust ouvert les miennes sy la haste ne luy en eust empêché. Je luy fais un mot pour luy assurer, comme à vous, que Dieu soit loué, elle se portoit bien, mais estoit en paine des troubles de la France aussy bien qu'afligée d'apprendre que la persécution en Allemagne fait révolter tant de personnes. L'Eternel veille relever tous ceux qui pêchent par infirmité et où il y a lieu de repentance.

De Paris, m'a envoyé le Sr. du Maistre, avec la dernière poste, deux lettres de la nièce Mademoiselle de Hanau quy sont bien vieilles du 29 décembre et 3 de jenvier. Je suis cependant vraiment aise que j'ay eu une fois des nouvelles de ceste bonne seur de quy je vous en dirois mon cœur sy vous n'en saviez par sa chère fille, quy est près de vous, à quy vous me permesterez de dire tout ce je luy dois de /MG7P/ naissance et d'affection. Je l'ambrace mon cœur par vostre permission et vous par / desus tout une millions de fois ma toute bonne Madame à qui je suis avec une / affection passionnée très humble seur et servente, toute vostre mon cher cœur. \$ A \$

Ma chère Madame /MG1P/, Monsieur mon mary me commande de / vous rendre une million de grâce très humble de toutes vos bontez / et luy et moy en particulier de celle que vous tesmoynez à nostre petit quy / [...] vous baisant très humblement les mains et vous supplie le croye vostre très humble (la fin de la phrase est dissimulée par la reliure).

De Monfort, le 29 de mars 1628.

Archives nationales, 1 AP 341/149

79

5 avril 1628 – Montfort
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame, je n'ay point eu de vos chères lettres par la dernière poste, mais je ne m'en estonne pas, car je say très bien comme vous estes occupée tant d'affaires que de visites. C'est pourquoy je vous supplie à mains jointes ne vous point contraindre ny pener pour m'escire. Je vous envoie copie de la lettre que Monsieur mon mary a reçu par le dernier ordinaire de Monsieur de Bellegarde²⁰⁸ à laquelle nous ne pansons point qu'il se doict faire response puisque c'est celle qu'il fait à celle quy luy avoit esté escrite. Toutefois, je vous supplie que j'en puise savoir vostre avis.

Le Sr. du Meistre mende que vous avez trouvé fort bon le moyen qu'il vouloit /2/ tenir pour avoir response des lettres à la Royne mère. J'espère, mon cœur, que vous pourrez nous faire recevoir cest honneur puisque vous voulez prendre la paine d'en parler à ceux que vous jugerez que cela se doict sens vous je ne crois pas que Monsieur de Bellegarde eust escrit. De sorte que Monsieur mon mary dict vous en avoir l'obligation ma toute bonne Madame à quy il m'a commandé de donner les assurances de son très humble service et combien parfaitement il se sent obligé à vous honorer et chérir comme un frère et serviteur très humble. Mon petit m'a cest iours cy tant importuné de vous escire que nous luy avons permis. Vostre bonté luy pardonnera et à moy, car ce n'est que vous importuner mon cœur de prendre la paine de lire son grafingage qu'il vient tout à cest heure de faire n'ayant point eu de repos que je ne luy aye acordé.

Ma chère madame, mes pensées sont bien à vous, je vous assure et mes vœux à ce grand Dieu pour vostre heureuse /3/ conservation et de tout ce quy vous est cher. Dernièrement M. Rozemont m'a mendié que Monsieur vostre fils ne s'estoit encore bien remis de la maladie qu'il avoit faite Dieu donne que ce printans luy puise rendre sa santé toute bonne. C'est si bien ce que je désire de tout mon cœur, ma chère Madame, puis que je ne doute pas que vous ne voyez souvant les ambassadeurs de Messieurs les Estats²⁰⁹, je ne say sy je vous se supplier parce que j'ay tousiours ouy louer tout ce quy se peut la bonne volonté que Monsieur de Vosbergue a fait paroistre avoir pour toute nostre maison qu'il vous plust luy recommander mon petit ayant l'honneur d'este fillieuls de

²⁰⁸ Roger de Saint-Lari (1586-1646), duc de Bellegarde, était le gouverneur de la Bourgogne.

²⁰⁹ Les Etats de Provinces-Unies avait envoyé en France une ambassade extraordinaire composée de François van Aerssen, qui avait été sous le règne de Henri IV ambassadeur des Provinces Unies à Paris et de Caspar van Vosbergen.

Messieurs ses maistre[s] quy ne luy ayant donné à son batesme nulle pension comme il leur a bien pleu de faire à forces prince[s] et autres et n'ay a eu que mon petit des desandans de feu Monsieur nostre père quy aye esté frustré de leurs liberalitez cependant Monsieur de Brederode quy a eu deux commision de le tenir de leur part m'a assuré par leur commandement qu'il [s] ne fauderoient sy Dieu le nous conservoit de l'avoir pour recommandé lorsqu'il demendroit un petit grant et que ce quy n'avoit esté fait /4/ à son bastesme pour des considération qu'il[s] avoient lors, qu'il [s] ne menqueroient de tesmoyner par effect leur bonne volonté à l'avenir. Je remets ma toute bonne Madame à vostre discretion d'en parler ou point selon que vous le jugerez à propos, mais comme mère, je ne puis que je ne tache s'il estoit possible de luy procurer quelque avancement surtout en ce temps desplorable où nous sommes et je say que vostre bonté est sy grande que vous prendrez bien la paine de le recommander sy c'est chose que vous troviez se pouvoir faire.

Mon cœur, je ne vous veux importuner davantage. Mes pensées ne bougent d'auprès de vous. C'est la seur toute vostre et très humble servante /MG4P/ qui vous ambrace de tout son cœur une million de foix. Nous avons eu le prêche françois ce matin. Dieu nous veille conserver le trésor de sa sainte parolle et avoir /MH4P/ pitié de sa pauvre Eglise destoutnant de nos pechez son juste couroux et nous donnanz patience et constance nésesaire pour ne suscomber. C'est, mon cœur, vostre Amélie.

De Monfort, ce 5^{ème} d'avril 1628.

Ma Chère Madame /MG1P/, puisque j'ay appris Madame de Châtillon à Paris et que je m'asure que vous vous voiez sovant, je vous supplie luy faire mes bien humble [...] avec assurance que je l'honore fort et que je luy ay voué tout service.

Archives nationales, 1 AP 341/150

80

25 avril 1628 – Montfort
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame, j'ay reçu par la dernière poste vos tant bonnes et chères lestres du 18^{ème} de ce mois quy m'asurent de vostre bonne santé quiy que vous ne mendiez rien mon cœur, mais bien M. de Schampdor que Dieu mercy, vous ne vous resentez plus de vostre mal de dens de quoy je loue ceste bonté divine de tout mon cœur et de ce qu'il me mende vostre esprit bien en repos d'avoir appris Monsieur vostre jeune fils heureusement arivé à La Haye. Je suis aussy très aise d'aprendre par luy que Monsieur vostre ayné a veu le Roy à Saumur et que Sa Majesté luy a fait très bon acueil²¹⁰. Je veux espérer qu'il se sera à ceste heure du tout remis. Dieu le veille par sa grâce et vous conserver ma toute bonne Madame avec tout ce quy vous est cher en très heu /2/ reuse prosperitez respondant de plus en plus sur vous ses saintes et plus particulière[s] bénédictions et de mesme sur tous Messieurs vos anfans.

Mon cœur, je vous rans une millions de très humble grâce de toute les paines que vous prenez pour nostre regart et de ce que vostre bonté est sy grande qu'elle ne trove mavaix toutes mes importunitez. Je puis assurée de l'honneur que vous me faicte de me bien aymer que j'ose avoir tousjours à vous tout mon recours ma très chère Madame comme à la toute bonne seur la millieure du monde, comme telle, je vous honore, ayme, révère et chéris avec une ardeur pasionée désirant vous randre mon cœur toute sorte d'obéissance. Je suis bien aise que vous avez fait retenir copie de la savegarde vuidimée par un secrétaire du Roy pour y avoir l'atache de M. le duc de Belgard que je veux espérer que par vostre moyen nous pourons retirer puisque vous me dicte que sy la chose n'estoit /3/ sy presée que vous ne douteriez de la pouvoir optenir. Je vous supplie donc encore ma toute madame d'y apporter ce que vous pourez sur ce suiet, car les bonnes jans de Cuiseau nous en prient et reprient. Nous leur avons envoie la savegarde par Monsieur de Petersdorf²¹¹ et sy tost que Monsieur le duc de Bellegarde aura donné son atache nous leur ferons prontement avoir mon cœur.

²¹⁰ Louis XIII était le 13 avril à Saumur et le 14 avril à Thouars.

²¹¹ Jean de Peterstorff, chevalier, seigneur héréditaire de Camin, était un gentilhomme au service d'Amélie et de son mari.

Je vous mendis il y a huit jours que j'envoiois à la bonne Madame de Bouillon le pouvoir adressé au Sr. Maurice comme elle m'avoit mended qu'elle croioit que nous devions faire et des lestres pour les Messieurs de la Court d'Holande et du Grand conseil m'estant hastée de ce faire parce qu'elle m'y convioit et comme vous dicte nostre bonne princesse en fait bien de mesme le temps presse aussy. L'Eternel veille maintenir nostre droit par sa toute puisante bonté et donner un heureux succès à cest arbitrage.

C'est tout ce que vous aurez de moy pour ce coup ma chère et très digne Madame. Monsieur mon mary se /4/ dict de tout son cœur vostre serviteur très humble et vous supplie de croire qu'il n'oublira jamais les obligations infignies qu'il vous a. Mon petit a bien du regret de ne povoir encore vous randre très humble remersyment de l'honneur que vous luy avez fait de luy escrire, mais il a esté tout mal fait ces jours cy de mal de dens comme je vous mendis il y a huit jours et depuis a eu douleur de teste. Le médecin luy a fait prandre médecine ce matin, de quoy Dieu mercy il se porte bien.

J'ay une défluxion sur les yeux quy me fera finir tout court et quy m'escusera que je ne rans response à Monsieur de Champdor. J'estime grandement sa bonne volonté et celle de Monsieur de Rozemont recognoissant que tout /MG4P/ le bien qu'il[s] me rendent prosayde de celui qu'il[s] ont / voué à vostre service. Je leur en ay forces obligations et à vous / surtout mon cœur je seray à jamais vostre servante très humble / et seur très obéissante qui vous ambrasse une millios de foix. Ma très chère Madame, c'est vostre Amélie toute vostre à rendre et à despendre, mon cœur.

De Montfort, ce 25^{ème} d'averil 1628.

Archives nationales, 1 AP 341/151

81

5 mai 1628 – Montfort

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame, la poste ayant sangé de jours je n'ay peu plus tost vous dire la réception de vos tant chères lestres que j'ay reçu par la précédante et comme je voulois me mestre à vous escrire pour celle quy part demain. Je reçois les lestres de M. Champdor qui me disent mon vostre indisposition de quoy je suis extrêmement marie vous plaignant de tout mon cœur des véhémentes douleurs que vous avez resenty aus espaulles et n'auray du bien que je ne vous sache du tout quite de ce mal de quoy je prie ce bon Dieu que se puisse estre bien tost. Je le veux espérer, mon cœur, puis que Dieu mercy, vous vous trouviez un petit soulagé de vos deux seignéés, mais ne vous sachant encore sens fièvre n'y avoir du repos la nuicht cela me mest bien en paine ce grant Dieu vous veille chèrement conserver et vous randre vostre santé aussy bonne qu'avec /2/ ardeur je le désire.

Ma toute bonne Madame vous me tesmoynez bien vostre bonté d'avoir pris la paine de voir M. de La Ville au Clerc et d'avoir tant fait qu'il vous avoit promis d'expédier les letres de la Royne que nous désirons tant. Le Sr. de Champdor me le dict pas vostre commandement. On séparoit bien le soing que vous avez nous voir contant ma très chère Madame nous admirons Monsieur mon mary et moy vostre bonté et vous en randons une millions de très humble remerciments avec nos veux à l'Eternel de vous combler de plus en plus de ses grâces et vouliir estre le rémunateur de l'honneur de vostre sincère amitié et de tous vos biens faits, car nous vous donnons tousiours, mon cœur, mille paine.

Je vous assure, mon cœur, que vostre santé ne m'est pas seulement chère au possible, mais bien à mon cher Monsieur quy a avecque moy du desplaisir tout ce quy se peut de vous savoir trover su mal et vostre petit nepveu quy dict vouloir bien prier Dieu pour vostre heureuse guérison. C'est bien ce que Monsieur son père et moy faisons comme nous y sommes obligez de /3/ nos plus violantes affections.

Ma très chère et bonne Madame, vous me mendez par vos dernières que vous aviez reçu deux de mes lestres. L'une que vous avoit porté le Sr. du Maistre, l'autre par M. Suchon que je ne doute sy ses affaires luy ont peu permestre qu'il ne vous aye encore taché de voir. Vous me dicte mon

cœur qu'il y a eu du mal entendu lors qu'il vous fist la révérence, n'ayant peu voir mes lettres par où je vous disoy qu'il estoit, il n'a garde de le trouver mavaix, car c'est chose quy arive souvant que l'on se mesprant.

Je crains de vous importuner plus que je ne dois de mes brouillons quy me fera finir tout court cetuy cy m'a toute bonne Madame avecque protestation que de cœur je suis bien près de vous quy ne sortiray jamais de la mémoire ou la grandeur de vostre parfaitement bon naturel est engravé si profondément qu'il n'en sortira jamais. Mon cœur, je prie Dieu pour vostre heureuse conservation et vous ambrace une millions de foix.

Mon cœur, c'est vostre très humble seur et servante /MG3P/ très obéissante. Toute vostre, ma chère Madame, à quy Monsieur mon mary et petit baise[nt] très humblement les mains et sont bien vos serviteurs très humble[s]. Le petit s'est remis Dieu mercy de son rume.

De Monfort, ce 5^{ème} de may 1628.

Archives nationales, 1 AP 341/152

82

16 juin 1628 – Montfort
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame, J'ay reçu ce matin vos tant bonnes et chères lettres du 13 de ce mois par où j'aprans avec bien du contentement que l'air des champs vous a fait du bien, mais je suis d'autre cauté marie de ce qu'il vous plaict me dire que vostre mal ne vous a encore du tout quité, vous estant omenté depuis vostre retour à Paris. Cela me mest bien en paine pour vostre voyage mesme en ses exsesives chaleurs, mais la bonté de ce grant Dieu que nous expérimentons à tous moments vous assistera par sa grâce et vous conduira heureusement au lieu où vous allez. C'est de quoy de cœur et de toutes mes affections je l'en supplie et qu'il luy plaise vous resiouir par l'heureux acouchement de Madame vostre belle-fille quy a bien suiet de vous tant désirer près /2/ d'elle, car vostre soing et vostre affection envers ce que vous aimez est sans pair, ma toute bonne Madame, quy estes tellement plaine de piété que cela vous fait exauser vos fautes. Hélas que nous sommes tous sensible et impatiens en nos maux, mais ce grant Dieu ne nous traite point selon nostre mérite, mais selon l'abîme de ses indicible[s] compassions, lesquelles il fait bien paroistre sur vous en toutes sortes, mon cœur, et c'est ce quy vous fait combatre ce bon combat de l'esprit contre la chair qui fait le mal que vous ne voulez pas et vous empêche de faire le bien que vous désirez, mais vous ne lessez d'estre un exemple très rare où ce grant Dieu fait bien reluire ses dons très admirable. Son Saint nom en soit glorifié à tous jamais. Il faut bien que vous ayé esté extrodinairement fortifiée de là haut d'avoir eu le courage dernièrement d'aller à Charenton. Les avis estans donnés de tous cautez qu'on vouloit lors y aller tout massacrer l'Eternel quy vous a garenty sy vivement et paternellement /3/ de tout mal veille continuer à le faire pas sa toute puisante bonté, vous protégeant sous l'ombre de ses ailles et comme ma prunelle de son œil en tous temps et lieux selon ses gratuites promesse que ne pui-ie estre sy heureuse de povoir avoir l'honneur d'estre quelque foix auprès de vous, mon cœur, que de consolation. Je recevois de vous en povoir porter ou plus tost d'en recevoir de vous quy estes la toute bonne, ma très chère Madame, mais puis qu'il ne plaict pas à ce bon Dieux, il faut se contenter de sa grâce quy ne nous deffandera jamais. C'est luy quy a des moyens pour nostre soulagement quy nous sont sovant incognus et qui nous fera tousiours la grâce de reconnoistre son soing paternel qu'il a eu de nous depuis nostre tendre anface jusques à cest heure et aura, il n'en faut douter jusques à la fin, car ses dons et sa vocation sont sans repantance.

Je trove que ma niepce ne se devoit pas ennuier avecque vous mon cœur ny se randre sy particulière. Elle devoit /4/ tâcher de tous son pouvoir à vous resjouir et estre en consolation. Je luy dis par vostre permission ma très chère Madame tout ce que je luy dois et me souhaite de tout mon cœur sauté à vous. J'ay esté très aise d'apprendre une foix des nouvelle[s] de la bonne seur Madame sa mère et de savoir que Madame sa belle-mère se gouverne le mieux du monde envers elle. Dieu l'en bénira d'autant plus. Voilla comme ce grand Dieu mesle de la douceur parmy les adversitez qu'il nous envoie. Son saint nom en soit glorifié et veille bénir les bairns que ceste bonne seur est allé user. Je n'ay eu de long temps des lettres de cest bonne cousine quy me fait estre d'autant plus aise

de celle que vous m'en envoieez, à quoy, sy Dieu plaict, je feray response un autre coup. Elle m'asure de la grossesse de Madame vostre belle-seur et la bonne Madame de Bouillon me dict l'accouchement de Madame la marquise de Duras sa fille à quy Dieu a donné ce qu'elle désiroit le plus²¹². C'est tousiours augmentation de bénédiction /5/ de quoy nous avons bien suiet de l'en glorifier.

Ma toute bonne Madame j'ay seu par M. de Champdor que j'ay bien faly en la conscription en la lestre de M. de Vosberguen. Il m'a vrayement obligé de me le mender, je vous avois envoieé ma lestre ouverte affin qu'il vous plut me la renvoyer sy vous ne la troviez bien ou la faire coriger, mn cœur, mais vostre indisposition sens doute vous a empêché de ne l'avoir veue et parce que vous ne m'en aviez rien mendé ny fait mender. Ma seconde lestre a esté semblable à la première. Il excusera nos ansienes coutume d'Alemagne et sa bonne volonté envers toute nostre maison et en particulier envers vous, mon cœur, fait qu'elle s'estant aussy sur moy autant que je pouvois désirer c'est pourquoy il m'oblige extrêmement par les assurances qu'il luy plaict de m'en donner pas ses lestres et aussy M. de Champdor par les siennes quy me confirme le mesme sy je ne craingnois que mes lestres ne vous [...] partie, je l'eusse prié de prandre la paine de luy en faire mes remerciments en attendant que je le fase moy mesme mais affin de ne plus faire des congruitez en escrivant.

Je vous supplie ma toute bonne Madame de me faire avoir un mémoire où soient mis diverses souscription comme vous mettez aux ambassadeurs de Messieurs les Estas aussy à diverses autres calitez comme : présidans, conseillers, advocats, secrétaire d'estat et /6/ autres qui ont ceste calité d'estre secrétaire du Roy, ainsy comme vous avez mis à Messieurs les présidans et assesseurs de la court d'Holande et à Messieurs de la court provinciale pour le suiet de nostre arbitrage en nos affaires envers Monsieur nostre frère. Vous me pardonnerez mes importunitez, ma chère Madame, mes bétise[s] et grosiereté[s] en sont cause, car je n'ay l'esprit de juger ce quy se doit.

Mon cœur, je finis tout court. Monsieur mon mari me commande de vous faire ses très humble[s] baise-mains et vous assurer qu'il vous honore de toutes ses affections et vous est très fidelle et très humble serviteur. Nostre petit est trop heureux et honoré de vostre bonté envers luy quy recognoit bien n'en estre digne. Je prie Dieu /MG6P/ de luy faire la grâce de le devenir et moy de / vous tesmoyner que je suis, ma toute bonne Madame /, avecque pasion vostre très humble seur et servante très obéissante.

Archives nationales, 1 AP 341/153

83

?? juillet 1628 – Montfort
à Charlotte-Brabantine de Nassau²¹³

... mon cœur sont bien à vous à quy je vous [rends] grâce très humble de ce qu'il vous plaict me mender le bas que vous mestez à M. de Vauseberg²¹⁴. Sy vous aviez le loisir, je vous supplirois, M. de Champdor estant de retour, de luy ordonner de m'envoyer le mémoire de diverses souscriptions affin que je ne désoblige personne en escrivant, car ce que j'en faix c'est par ignorance et non de bonne volonté.

J'espère, ma chère Madame, que vous aurez envoieé vostre pover en Holande. Le Sr. Maurice me mende l'atendre en grande impatiance et qu'il n'y avoit que le vostre et celuy de la bonne Madame la contesse de Hanau, lequel il n'avoit aussy encore reçu qui empêchoit que nostre affaire ne fust commancée. J'ay mis au bas à ses Messieurs du Grand Conseil et de la Cour provinciale :

²¹² Elisabeth de La Tour d'Auvergne, marquise de Duras, après avoir eu deux garçons, avait donné le jour à une fille qui fut prénommée Henriette, future marquise de Bourbon-Malauze.

²¹³ Ces trois pages séparées semblent faire partie d'une même lettre et prendre place après la lettre précédente. Ce fait tend à ce confirmé parce que la seconde page mentionne que Frédéric de La Trémoille était à La Haye et que Marie de La Tour d'Auvergne attendait sa fille Elisabeth et que ses deux aînés Henri-Charles et Louis-Maurice étaient en bonne santé.

²¹⁴ Gaspar van Vosbergen († 1649), seigneur de Duivendijke, Isselaar et de Kats, membre du Grand conseil de Hollande et Zélande, était un des principaux conseillers de Frédéric-Henri de Nassau. Il accomplit des missions diplomatiques au Pays Bas espagnols, au Danemark, en Allemagne et en France.

« *Vostre bien humble et affectionnée amié à vous faire service* ». Je n'espère n'avoir point [...], je n'en doute point mon cœur que vous

[Nostre bonne princesse me mande] d'avoir tous les huit jours des nouvelles du Roy son fils quy, à ce qu'elle me dict, luy en mende du vostre, le louant tout ce qui se peut. Dieu bénie par sa grâce et son aîné, aussy vos deux petis que je suis très aise que l'ont me dictes avoir trouvé en bon estat. Dieu les y conserve et respande ses plus particulière bénédiction sur eux et toute vostre digne Maison, y entretenant son alliance à jamais.

Je dis, par vostre permission, à Madame vostre belle-fille tout ce que je luy dois, l'honorant et chérissant de tout mon cœur, duquel je luy souhaite une très heureuse délivrance. J'espère que vous et elle serez relevez entièrement de tous vos troubles. J'en invoque la bonté de nostre Dieu et ne serez en repos ...

[Monsieur mon mary] me commande de vous rendre mille grâce très humble de vostre sovenir, qu'il estime extrêmement comme vostre bonté y oblige. Je vous assure qu'il a esté navré avecque moy de tout ce quy vous a donné suiet de tristesse, et que ses veulx sont bien pour vostre prospérité céleste et temporelle et celle de Messieurs vos anfans, vous suppliant de le croire plus que personne passionné pour tout ce quy vous peut apporter du contentement, se disant de tout son cœur vostre très humble serviteur. Nostre petit dict bien qu'il sera le sera aussy jusques au tombeau et qu'il n'a garde d'oublier sa tant chère et bonne Madame sa tante, mais mon cœur, qu'elle bonté de panser à luy escrire sy vous en aviez le loisir. Il ne faut pas songer à cela autrement il n'ausera plus se ramenté l'honneur de vos bonnes grâces. C'est en icelles que je le recommande et qui prie Dieu de tout mon cœur de vous fortifier et conserver très chère ...

Archives nationales, 1 AP 341/167 et 168

84

20 juillet 1628 – Montfort
à Charlotte-Brabantine de Nassau²¹⁵

Ma très chère Madame, j'ay reçu ce matin des lestres de Monsieur de Chamdor²¹⁶ qui me dict vous avoir lessé à Vitré²¹⁷, non encore bien remise de vostre grande maladie, mesme que vous aviez eu des douleurs de dens très violante, de quoy je vous plains ma toute bonne Madame de tout mon cœur, mais surtout de ce qu'il me dict des paines extrême où vous estiez de ce méchant bruit qu'on fait courir de Monsieur vostre fils. J'en suis tellement troublée que je ne say que vous dire sinon que la bonne Madame de Bouillon me mende que Madame sa fille l'assure qu'il est du tout faux. C'est bien ce que j'espère assurément et que Dieu luy fera la grâce de surmonter toutes les persuasions diabolique[s]. A la vérité ce sont des tantations terribles, mais /2/ l'Eternel en l'infinyté de ses compassions luy donnera l'espée de sa S^{te} parole pour résister au monde et au prince de ce monde²¹⁸. Je luy en faix mes prières de toute la plus grande ardeur qui m'est possible et pour vous ma toutte bonne Madame affin qu'il remeste vostre esprit en repos et vous fortifie vostre santé et que vous ayez suiet par la persévérance de ce quy vous est tant cher de vous consoler et vous resiouir en ses miséricordes.

Nous eûmes dernièrement un excellent prêche du ministre françois sur ce texte du 17 de S^t Luc : « Souvenez-vous de la famme de Lot »²¹⁹. Il nous dict des merveilles pour nous ambraser en l'amour de nostre bon Dieu et pour craindre ses menaces, aussy pour eslever nos cœurs au ciel où nous trouverons les vrais honneurs et les vraies richesse[s]. Le Seigneur /3/ veille nous assister de sa

²¹⁵ Amélie Secunda fait référence à cette lettre dans sa lettre du 8 juillet 1628.

²¹⁶ Jean Du Monceau, Sieur de Champdor, était le secrétaire de Charlotte-Brabantine de Nassau.

²¹⁷ Charlotte-Brabantine de Nassau arriva à Vitré dans les derniers jours du mois de juin 1628. Cette lettre non datée doit donc être du mois de juillet.

²¹⁸ Certes, mais Henri de La Trémoille ne fut capable de résister à Richelieu.

²¹⁹ Luc 17, 32.

toute puissante vertu et ne permestre que nous suscombions quoy qu'il puisse ariver, mais que nous reposant sur ce rocher immuable nous soions assurés de ne périr jamais.

Mon cher cœur, je me souhaite sautée à vous où je vous assure que je suis bien d'esprit. Il fait un temps sy froit pour ceste saison que chacun s'en ressent. Mon petit a esté huict jour au lict d'une fièvre et d'une forte colique, mais Dieu mercy depuis hier il est levé et se porte acez bien. Il n'oublie point les honneurs et biens faicts de Madame sa bonne tante pour quyle luy commande bien de faire ses prières quoy qu'enfentine sy esse que Nostre Bon Sauveur les exause, puis qu'il commande de ne point empêcher les petis anfans de venir à luy²²⁰.

Monsieur mon mary vous supplie de le croire vostre serviteur très humble qui prie Dieu pour vostre heureuse conservation et de tous Messieurs vos anfans, plus /4/ aurez et vous mon cœur comme je dois tousiours pour recomendez en mes prières quoy que froides je le confesse, mais je les désire ardentes de tout mon cœur, duquel je vous ambrase et souhaite à Madame vostre belle-fille une très heureuse délivrance et la continuation des grâces divine[s] sur toute vostre digne Maison. C'est les veux, ma très chère Madame, de vostre servante très humble et seur très obéissante ; toute vostre, mon /marge gauche/ cœur, qui vous ambrase de toutes ses affection[s], de quoy je vous honore et chéris et ce jusque au tombeau. Je le vous jure chère Madame.

Archives nationales, 1 AP 341/147

85

28 juillet 1628 – Montfort
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame, je viens de recevoir vos tant bonnes et chères lestres du 15 de ce mois, quy me disent, mon cœur, les grandes incommodités que vous avez eu en chemin, de quoy je vous plains de tout mon cœur. Monsieur de Champdor, comme je vous dis il y a huict jours, m'a bien mandé que vous ne vous estiez encore du tout remise de vostre grande et fâcheuse maladie quy sen doute vous a causé par les chemin ce mal de conveulsion. Le serin et le branlement de carose y ayant bien aidé. Voilla, mon cœur, comme nostre pauvre vie est suiette à mille maux et ne sommes nous pas si tost sortie d'un mal que nous ne tombions en un autre, mais cepandant ma toute bonne Madame nous expérimentons in /2/ cessamment l'assistance paternelle de nostre bon Dieu qui bat et n'abat et fait tout réusir au bien et salut de ceux qui le craignent et espère en sa bonté laquelle j'adore du plus profond de mon cœur que vous mendez vous trouver mieux et de ce que Madame vostre belle-fille se porte sy bien pour l'estat où elle est et qu'aussy elle se tesmoygne tant contante de vous voir. Aussy luy esse un honneur et bonheur le plus cher qu'elle puisse avoir ma toute bonne Madame. Il est très fasille de croire que le mavaix fruit qu'on n'a fait courir de Monsieur vostre fils vous aye grandement travaillé. J'ay esté ses huict jours que l'on en parle en ses cartiers comme d'une chose toute assurée en grande amertume et pour luy et pour vous, mon cœur, mais j'en suis à cest heure comme relevée que M. de Rozemont me mende que ce qu'on en avoit dict se trove faux. Jusques icy l'Eternel quy /3/ n'a encore permis cest extrême malheur bien qu'à ce qu'il vous plaict me dire il y a eu de grandes tentations ne le permettra à l'avenir par l'abîme de ses miséricordes, lesquelles vous réclamez sur ce suiet avec tant d'ardeur et de larmes en quoy vous estes secondée de toutes bonnes âmes au non desquelles ceux quy ont l'honneur d'estre ce que je vous suis doivent avec moy en toute sorte contribuer au double leur veux et prières quy avec les vostres et celle de Madame sa famme seront exausées du très haut, car il y va de sa gloire et du salut d'une âme et de plusieurs qui en despendent quy ont esté rachetée d'un pris sy précieux ses dons et sa vocation, estant sens repantance. Je ne puis donc que je ne reprenne courage en m'assurant que ce grant Dieu tournera de ce cauté la vostre tristesse en joie, car sy ce changement arriveroit il seroit bien monstreux et abominable tout a fait, car quoy qu'on die que l'on garde son cœur à Dieu.

Ma très chère /4/ Madame, vous dicte[s] bien mieux que nous devons à nostre bon Dieu et le cœur et le corps, car tout les deux luy doivent hommage ayant créé l'un et l'autre, et de plus l'un et l'autre sont apellez à ceste béatitude éternelle là où l'on ne pourra parvenir qu'en confessant devant

²²⁰ Matthieu 19, 13-15, Marc 10, 13-16 et Luc 18, 15-17.

les hommes nostre unique rédempteur qui nous faict ceste promesse tant consolatoire et véritable puisque c'est la vérité mesme qui l'a prononcée qu'alors il nous veut aussy confesser devant son père et d'autre cauté la menace est adioutée que quy le renira, il le renira aussy et que cetuy qui posédra sa vie pour luy la gardera mais qui la voudra garder la perdra et tant d'in finy pasage qui nous testifie le mesme et que c'est que l'homme peut gagner amassent tous les biens et grandeurs de la tere quant il faict perte de son âme /5/, il faut..., il faut mon cœur demander ardemment à nostre bon Dieu la grâce de le bien prier pour toute son Eglise et pour nous et tout ce quy nous est cher car comme vous dicte les temps sont fâcheux et Satan faict tous ses efforts mais ayons bon courage puisque nous croions en celuy qui nous exhorte sy bénignement à ce faire et quy nous assure qu'il a vain en le monde non seullement en sa personne mais en celle de ses mémoires. Nous qui sommes de ce nombre par ses indicibles compasions ne povons périr non plus que nostre chef quy se monstre tousiours fort en nos foiblesse, car il est le bon pasteur qui garde ses brebis que pas une ne luy peut estre ravie, bien que sovant elle[s] s'escargent, tombent ou se blessent. Car quiquonque espère au Dieu vivant jamais ne périra. Je le supplie de tout mon cœur d'imprimer sa vérité au dedans de nos âmes, nous munir de force, de constance et d'une chrestienne persévérance.

Nous eûmes il n'y a guère /6/ un excelant prêche sur ces mos de Nostre Seigneur : « Sovenez-vous de la famme de Lot »²²¹. Où nous fûmes exceleant amonestez de nous remorer sovant en la mémoire les choses que nous savons et quy nous semble, nous sont du tout ordinaire, mais le cœur lui manque est sy pervers et nostre ennemy le diable [...] monde et nostre propre chair sy cauteleuse que nous avons bien besoing de nous a[yder] de ses armes spirituelle[s] de quoy nous parle le Saint apostre au sixiesme des Ephesiens pour [résis]ter aux tantations quy nous sont lancées par les puisances des ténèbres²²².

Vous estes bonne, mon cœur, de vous souhaiter en ma compagnie quy est bien mavaise, mais la vostre est si bonne que sy j'estois sy heureuse d'y estre nous nous consolerions l'un l'autre. C'est bien ce que je désirois sy plaisoit à ce bon Dieu et puisque je ne puis ma bonne Madame vous entretenir de vive voix, je trouve du soulagement de vous dire mes pensées, que je vous jure ...²²³

De Montfort, ce 28 de julliet 1628.

Archives nationales, 1 AP 341/155

86

2 août 1628 – Montfort
à Charlotte-Brabantine de Nassau²²⁴

Ma chère Madame, je suis [...] de tristesse sachant vostre extrê[me...] affliction que je ne say par q[uoy commen]cer ma lestre. Je ne suis capable [que] de joindre mes larmes avec les v[ostres pour] pleurer ce monstreux et tant m[alheureux] sangement en une personne qui [vous est] tant chère et par conséquent [...]. J'en suis toute transie. Hélas bien [...] bonne Madame je suis bien frustr[ée] en mon] espérance que jamais ce grant m[alheur] n'ariveroit et les lestres que M. de R[ozemont] m'avoit mendedé avoir veu escrite du 15 julliet, qui assuroient qu'il [n'en étoit] rien de ceste révolte de quoy le [bruit se ré]pendoit en tous lieux cela n'a [...], mais ayant appris il y a huit [jours] la vérité s'est faicte voir au [...]sel de tous les jans de bien. Je [suis] toute ..., toute abatue et suis p[our vous] mon cœur en milles apréhen[sions que] ne suscombiez sous un sy pesan[t fardaud].

Monsieur Rozemont me dict que vous [avez cru] mourir. Hélas ! Ma très chère Madame [...] /2/ [...] de croire, car quelle tristesse peut estre ac[ord]ée à celle là de voir un cher fils se lesser [aller à] renier la pure vérité qu'il avoit prise des [...] et où il avoit esté instruit avec tant [de soins]. C'est vendre sa primogéniture pour un [potage] de lantilles²²⁵ et ainsy se mestre bien avant [dans le

²²¹ Luc 17, 33.

²²² Epître aux Ephésiens 6, 10-20.

²²³ La dernière page de cette lettre manque.

²²⁴ Les bords de cette lettre de huit pages ont été brûlés.

²²⁵ Allusion à Esaü qui vendit à Jacob son droit d'aînesse pour un potage de lentilles (Genèse 25, 27-34).

ch]emin de perdition et attirer avec soy quantité d'âmes inosentes, luy quy estoit un sy [excel]lant instrumant pour servir à la gloire [de Dieu]. Hélas ! Hélas ! Mon cœur tant plus je [pan]se à ceste horrible chute, tant plus je suis [en de] grandes angoises et terribles combats, mais sy l'exemple de la sainte prière de Manasé²²⁶ ouy de tant sage et grant roy Salomon me donne [...] prendre quelque consolation et par conséquent vous en donner ma toute bonne Madame pour quy je souffres de grandes amer[tumes] me représentant vos extrêmes dou[leurs que] je désirerois pouvoir soulager par [...]ment que j'an ay, car je suis en cent millions de crainte que vostre santé [n'es]tant guère affermie n'en soit grande[ment] alterrée. Ce que ce bon Dieu ne veille [...]estre par sa toute puissante bonté, mais /3/ vous donne la force de corps et d'es[perit qui] est nécessaire de quoy je l'en supplie qq et quy luy plaise exaucers vos cris [...] les nostres pour faire sentir à Mon[sieur vostre fils] l'enhormité de son pêché pour [...] se relever de sa chute par une s[alutaire] repantance. Il est bien vray mon [cœur ...] l'apparance humaine il n'y a point [...] que cela se puise faire, mais rien n'est [...] à nostre Dieu prouveu que nous ne [...] portuner par nos prières hurtons à la porte de sa grâce. Ses promesses sont demandez et il vous sera donné, cherchez [et vous] trouverez, heurtez et il vous sera ouvert. [C'est cette] vérité mesme quy nous faict ce cont[entement] et qui nous promet que tout ce que [nous de]menderons au Père en son nom, il [don]nera à savoir tout ce quy est de sa vo[lonté] qui peut servir à sa gloire. C'est [à luy que] devons borner nos prières, puisque [source] de toute justice, de toute équité. [Créa]ture adorons en humillité l'abit [...] jugements et croions puisque le [...] nous dict que celui de ses comp[tes ...] celui de sa justice. Resveillons nous donc [...] /4/ [...] et ce grand Dieu nous en face à tous [...] et de le bien prier, affin que nous [...] en tentation les prit est pront dict [...]eur, mais la chair est foible. Nous luy [...] bien demander que puis qu'il nous a [...] vouloir de le bien servir qu'il nous [...] aussy donner le parfaire et nous munir [...]mures spirituelles pour povoir comba[tre le] bon combat jusques à la fin, engravant [sa] sentence au plus profond de nostre cœur qui persévera jusques à la fin, que cetui là [...] sauvé et que qui qonques désire de gar[der sa] vie, il la perdera, mais qui la perdera [la retrouvera]²²⁷. Ce bon sauveur qui nous admoneste sy [dig]nement et sy miséricordieusement qu'il [...]servera et tant d'autres passages sur [...] que nous devons incessement nous [le mestr]e devant les yeux et jamais nous [quê]ter à avoir millieure instruction que [celle que] nous avons par sa grâce, puis qu'elle [est ...]lée sur la pure parolle de Dieu. St Paul disant mesme que sy un ange du ciel nous [vouloit] évangéliser autrement qu'il n'avoit faict qu'il /5/ soit maudit²²⁸.

Hélas, mon cœur, [je ne doute] pas que Madame vostre belle-fille [soit, comme] vous, en extrême affliction, ce[rtes], je la plains aussy de tout mon [cœur. Je reçu] hier lestre de Madame sa mère q[ui me man]de avoir eu un de ses laquais [qui luy a] aporté les bonnes nouvelles de son [heureux] acouchement d'une chère fille [...] que vous luy mendiez de sor[...] et que ses maux vous avoient [donné] ressentiment des vostres propres quy v[ous sont] causez par une rage de dents. Cela [...] bien, mon cœur, la grandeur de vostre [bonté] que ceste bonne seur exalte au p[aragon], disant combien Madame sa fille [estoit] soulagée par l'honneur de vostre dig[ne présence] et qu'elle recevoit grant cont[entement] de vous voir si satisfaite [...]. Dieu vous veille maintenir en [vie une] sy chère amitié et vous consoler [...] esprit. Ceste bonne Madame de Bouillon que ce laquay luy avoit apporté un [...] /6/ et de la Court, quy luy faisoit re[naistre] bonne espérance que ce méchant [bruit] seroit faux, m'en dict comme elle [en avoit] esté abatue et faict ses veux [très] ardent qu'elle puise bien tost [estre] assurée par vous que vous estiez [esparg]née de toutes paines pour se [...].

Hélas ! Que ceste bonne seur sera [en] grand trouble d'avoir esté trom[pée] aussy bien que je l'ay estée aussy, [comme] vous autres sens doute. Je désirois [vous] congratuler l'heureux accouchement de Madame vostre belle-fille et quant [...]avant me condouloir aussy avec [elle] de ce quy nous afflige tous sy [violemm]ent, mes le loisir ne me le [laisse] et je m'asure que par vostre [bonté], elle me pardonnera ma faute [et prend]ra part à ce que je vous dis, quy [n'est] pas ce que je

²²⁶ Manassé est un roi de Juda qui après avoir élevé des autels aux Baals et des idoles à Astarté revint au vrai Dieu (2 Chroniques 33, 1-20).

²²⁷ Luc 17, 33 : « Celui qui cherchera à sauver sa vie la perdra, et celui qui la perdra la retrouvera ».

²²⁸ Epître aux Galates 1, 8 : « Mais, si nous-mêmes, si un ange s'écartant de celui que nous vous avons prêché, qu'il soit anathème ! ».

voudrois, mais mon /7/ esprit n'est capable d'exprimer [autre chose]. Pardonnés le moy, je vous supplie [ma bonne] Madame et permestez moy que [vous] soie[z] assurée icy de mon bien hum[ble service] et de l'affection sincère dont je [...].

Monsieur mon mary me com[mande de] vous dire, mon cœur, son ex[trême] desplaisir de vostre affliction en [laquelle] il y prant grant part. Je [...] et qu'il prie Dieu de tout son [cœur de] regarder celuy quy est tombé à qui de droit [...] efficaceux de quoy nostre bon Sauv[eur], son apostre St Pierre affin qu'il pu[isse se] repentir sérieusement et estre [un] instrument très utile pour [luy] à l'avancement de sa gloire [et nous] n'oublie en ses prières, quoy que [...] Monsieur son cousin et vous [mesme] quy ne sortiray jamais du [chemin, que] vous posaideray jusques au [tombeau], voulant vivre et mourir vostre [hum]ble seur et servante très [affectionnée] /MG7P/ qui vous embrasse une million de fois tout >>>>> de larmes avec très humble suplication de modérer vos / ennuis et vous conserver pour servir à nostre bon Dieu, puisque vous estes la / consolation de tant de bonnes âmes et de vos proches et sur tout de vostre Amélie qui vous en supplie à mains jointes.

De Montfort, ce ii de juillet (août) 1628²²⁹.

Archives nationales, 1 AP 341/154

87

8 novembre 1628 – Montfort
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Ma chère Madame, vos chères lestres du 25 du passé m'ont esté randue par la dernière poste. Vous me randez honteuse, mon cœur, des excuses qu'il vous plaict me faire de ne m'escire plus souvent, car je say très bien que ce n'est pas par oubly, mais que vous estes sy plaine au [a]ffaires que je m'estonne commant vous y pouvez supfire et de plus avez esté depuis quelques temps en tant de paines et de tristesses les unes sur les autres que c'est encore trop vous penés que vous prenez le temps que vous avez destiné à autre choses à m'entretenir parfoix il me supfiroit, mon cœur, de savoir commant vous vous portez par vos jans sens que vous le fisiez vous mesme de sortes que c'est trop vous incommoder et par ainsy des excès d'une extrême bonté que vous mestez la main à la plume. Je vous en rans mille grâce très-humble et de ce que vous me tesmoignez tant que mes lestres vous sont en consolation, je say bien qu'elle ne le mérite, mais que l'affection /2/ sy sincère que vous me faicte l'honneur me porter vous faict couvrir tous mes deffauts ma toute bonne Madame je me resiouis bien de voir comme il plaist à ce bon Dieu vous fortifier que vostre santé peut encore estre sy bonne comme elle est veu vos troubles et traverse comme tous les jours nouvelles.

Vous me dictes les allarmes où vous avez esté à cause de l'extrémité de la maladie de Monsieur vostre fils²³⁰. Je vous en plains bien, mon cœur, et prie Dieu pour la parfaicte guérison et qu'il puise selon vos veux faire son proufict de ceste visitation paternelle pour luy en donner gloire. Hélas que vous avez bien eu suiet d'amertumes de le savoir, au lieu où il estoit, environé de Jésuistes et Capuchins, qui ne pouvoient que le tormenter au lieu de le consoller. Hélas que de paine mon cœur de le voir en chemin de perdition. L'Éternel veille l'en tirer par ses grandes compasions, comme j'espère en l'abîmes de ses miséricordes qu'il fera et qu'il puisse sentir encore ceste marque de tare, quy quoy que cache maintenant ne sera pas du tout effacée, s'il plaict à ce grand Dieu n'y ayant si grant pêcheur quy ne trouve lieu de repantance prouveu que l'on ne pêche contre le St. Esperit, mais par infirmité comme St Pierre²³¹.

²²⁹ Emue par la nouvelle de l'abjuration de son neveu Henri de La Trémoille le 18 juillet à La Rochelle entre les mains de Richelieu, Amélie a écrit ii juillet au lieu de ii août. La mention dans sa lettre d'une lettre du 15 juillet de Rozemont confirme cette hypothèse.

²³⁰ Dans sa lettre du 8 octobre 1628 à la duchesse douairière de La Trémoille, Jean Rogier, sieur d'Irais, mentionne que Henri de La Trémoille tomba malade le 6 octobre 1628 après avoir été faire la révérence à « Monseigneur frère de Sa Majesté ». Archives nationales 1 AP 358/36.

²³¹ Marc 14, 66-72.

J'ay /3/ eu ma chère Madame diverse lestres de nostre bonne princesse depuis que le bruict est parvenu à elle de ceste tant desplorable révolte à quoy elle n'y pouvoit adiouster foy quoy qu'elle m'en disoit l'extrême paine où elle en estoit. Ses dernières du 6 de septembre sont sy plaine de regrets en ayant seu la vérité me disant avoir leu copie de la lestre quy vous avoit esté escrite au landemain de ce tant triste sagement, qu'elle s'en disoit couverte de larmes resentant vostre douleur tant juste et ayant une extrême compasion de celui quy estoit tombé comme d'un parant sy cher où elle avoit recognu un si bon naturel²³², que cela redoubloit ses desplaisirs, me faict un très long discours sur ce tant misérable suiet, mais puisqu'elle me dict vous escrire mon cœur, je ne vous en diray davantage, sinon qu'elle faict bien ses prières à Dieu de vous inspirer ma chère Madame à vous résoudre pour vostre demeure comme il le cognoissoit le plus expédiant pour sa gloire et pour vostre consolation et ce bien bien de ce quy vous est cher que l'on luy mendoit d'Holande que vous y estiez attendue, mais qu'elle trovoit que vous feriez mieux de demeurer auprès de Madame vostre belle-fille pour vostre consolation et la sienne et pour par vostre prudance et sagesse tacher de ramener celui quy est dévoié et maintenir sa chère moitié en ceste bonne et sainte résolution qu'elle a prise de présiter constamment en la proffession de la vérité sens doute quelle vous dict la mesme chose, mon cœur, mais j'ay creu que ses redictes ne vous /4/ seront point fâcheuse. Ceste bonne princesse faict forces prières pour vostre consolation et conservation, et qu'il plaise à ce grant Dieu couronner ses grâces en vous en vous les continuant de plus en plus et vous donner les forces d'esprit et de corps telle qu'il vous sont nécesaire. Je faix bien les meme veux de tout mon cœur ma toute bonne Madame quy je voy bien me croit autre que hélas je ne suis point, car je tiens que vous me préférez de beaucoup, mais et l'une et l'autre nous nous devons consoler que ce grant Dieu parfera son œuvre en nostre infirmité, car ses dons et sa vocation sont sens repantance et puis qu'il nous a donné en ses grandes compasion les vouloir. Il nous donnera aussy ce parfaire par sa toute puissante bonté. C'est esprit d'adobtion randant tesmoygnage à nostre esprit que nous sommes ses anfans. Ayant ceste grâce, que pouvons nous demender davantage sinon que de sentir de plus en plus ses saint monuments quy nous font sentir une joie innénarable quen par sa grâce nous g>>vons et savourons qu'il nous a donné son fils bien aymé pour nostre rédemption et heureuse somme nous d'estre apellez en sa vraye Eglise hors laquelle il n'y a point de saint, car ses brebis oyent sa voie et le suivent et il leur donne la vie éternelle et personne ne les vaincra de sa main et de celles de son père. Car il est plus fort que tous que ne puisse mon cœur sauter à vous pour nous inciter l'une l'autre à joie spirituelle et à combatre le bon combat adorant en toute humillité les justes jugements de nostre Dieu qui sont tousjours juste, quoy que nostre infirmité nous empêche de le pouvoir bien comprendre /5/.

J'espère que vous serez à cest heure hors des appréhensions que vous me dictes avoir à cause de Monsieur le conte de Laval vostre fils, car puisqu'on parle que tout est accommodé. Cela me faict croire que vous n'aurez plus rien à craindre pour luy. M. de Champdor m'oblige de me dire la favorable response que vous a faict la Royne mère du Roy, qui tesmoygne bien la grandeur de son bon naturel, de vous faire l'honneur de vous faire de sa main que vous ne vous devez point affliger. Mon cœur, c'est de Dieu quy nous vient tant de bien, c'est luy quy dispose les volontez des grans pour vostre soulagement.

Je vous ay dernièrement mendé que nos pauvres gens de Cuiseau²³³ ont esté fort mal traitez par des garnison[s], qu'il[s] ont esté contraint de prandre non nobstant la savegarde du Roy que vous nous aviez impétrée avec l'attache de M. le duc de Bellegarde. Celuy quy est allé trové le Royne pour se suiet n'est encore revenu quy me faict bien craindre qu'il ne pourra rien obtenir. J'avois prié Monsieur de Rozemont de l'assister et luy donner adresse sy nous ne povons recevoir ceste gratuité cella nous fera un grant tort et ses pauvres jens mis au desespoir. Il faut faire /6/ ce que l'on peut et remestre à ce grant Dieu d'en ordonner selon sa sainte volonté.

Je trouve bien avec vous, ma toute bonne Madame, que ma nièce de Hanau devoit avoir le tabouret, mais vous saurez le mieux si cela se peut optenir puis qu'il n'a esté demendé ny donné à

²³² Ce bon naturel de Henri de La Trémoille, c'est à dire qu'il écoutait sa maman, ses tantes, son oncle le duc de Bouillon, Duplessis-Mornay, ... le mena aussi à écouter Richelieu.

²³³ Cuiseaux (Saône et Loire) au Sud-ouest de Lons-Le-Saulnier.

son aynée. Il est vray que ce n'estoit qu'un enfant, elle devoit bien en escrire à Madame sa mère de quy j'ay fort peu sovant des nouvelles et les lestres sont presque tousiours vielle de deux ou trois mois, autrement je ne menquerois de luy mender. Les dernières lestres que j'ay eu de ma niepce l'ainée, ça esté par Madame la duchesse des Deux-Ponts quy me mande avoir esté à Hanau voir la bonne seur et l'avoir trouvé se porter, Dieu mercy, fort bien, mais grandement affligée de ce que M. son fils se gouverne sy mal enson endroit comme il faict. Cela est grandement déplorable. Certes, je l'en plains infyniment et supplie ce bon Dieu de vouloir sanger pas sa miséricorde ceste mauvaise intelligence. Enfin ceste pauvre vie est bien plaine de missère de toute sorte, mais ce bon Dieu nous veut ainsy detterrer nos cœurs des /7/ chose de ce monde pour nous eslever au ciel où est nostre vray et unique repos. L'Eternel nous en veille faire la grâce par sa miséricorde. Avec ces veux je finiray mon cœur, mais encore faut-il que je vous die que Monsieur et Madame la duchesse des Deux-Ponts m'ont tesmoigné tous deux leur extrême desplaisir de se représenter le vostre pour la desplorable révolte de Monsieur vostre fils, de mesme a faict Madame l'Electrice de Brandebourg et Madame Caterine vous plaingnant le plus au monde en faisant leurs veux et prière[s] pour son heureuse conversion. Il me tarde de savoir que vous l'avez veu et quelle espérance vous en pouvez prendre que se puisse estre selon nos souhaits très ardeus. Je vous assure que ceux de Monsieur mon mary seront tousiours avec tout l'affection possible pour vostre contentement, car il vous honore vrayement ce qu'il m'a commandé de vous assurer et qu'il vous demeurera tousiour très humble serviteur.

Nostre petit le doit estre comme il se le dit bien, et qu'il n'oublira jamais sa tante, bonne Madame la digne tante pour quy il tesmoygne des pasions. Il y a huict jours qu'en se jouant il scheut sur une pierre et se blessa bien, mais, Dieu soit loué, sans danger, le chirugien disant qu'il sera /MG7P/ bientost guéry. Il me fist bien peur. Dieu le nous veille conserver s'il le cognoit pour / savoir et à luy et à nous salulaire et vous fortifier et prescrire comme me prunelle de son / œil et tout ce qui vous est cher. Ce sont les veux de vostre servante et seur très humble et très obéissante. Toute vostre mon cher cœur. C'est vostre
A. \$.

De Montfort, ce 8^e de novembre 1628.

Archives nationales, 1 AP 341/156

SOURCES IMPRIMEES

—=—

- L. M. BAKER et C. V. WEDGEWOOD, *The letters of Elizabeth, queen of Bohemia*, London, 1953.
- Madeleine FOISIL (Direction), *Journal de Jean Héroard, médecin de Louis XIII*, Editions Arthème Fayard, 1989, 2 vol.
- Elizabeth C. GOLDSMITH et Colette H. WINN, *Lettres de femmes. Textes inédits et oubliés du XVIe au XVIIIe siècle*, Honoré Champion, Paris, 2005.
- Suzanne d'HUART, *Archives Rohan-Bouillon*, SEVPEN, Paris, 1970.
- Président JEANNIN, *Négociations (1598-1609)*, Ed. Michaud et Poujoulat, Nouvelle collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France, tome XVIII, Didier et Cie, Paris, 1857.
- Louis-Charles de LA TRÉMOILLE (duc), *Le chartrier de Thouars. Documents historiques et généalogiques*, Paris, 1877.
- Louis-Charles de LA TRÉMOILLE, *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, Nantes, 1890-1896, 5 vol, tome IV.
- Paul MARCHEGAY, “ Original letters to the Trémoille family, chiefly from Elizabeth, Queen of Bohemia ”, *Archoeologia or miscellaneous tracts relating to antiquity*, Society of antiquaries of London, J. B. Nichols and Sons, London, tome XXXIX, 1863, p. 143-173.
- Paul MARCHEGAY et Léon MARLET, *Correspondance de Louise de Coligny, princesse d'Orange (1555-1620)*, 1^{ère} édition, Paris, 1887, Slatkine reprints, Genève, 1970.
- Princesse PALATINE (Elisabeth-Charlotte), *Lettres*, Préface de Pierre Gascar, Edition établie et annotée par Olivier Amiel, Coll. Le Temps retrouvé, Mercure de France, Paris, 1981.
- Charles SAMARAN, *Archives de la Maison de La Trémoille (Chartriers de Thouars et de Senant, papiers Duchatel)*, Honoré Champion, Paris, 1928.
- Friedrich SCHMIDT, *Geschichte der Erziehung der Pfälzischen Wittelsbacher*, Monumenta Germaniae Paedagogica, tome XIX, A. Hofmann & Comp., Berlin, 1899.
- Jean Luc TULOT, *Le Monde des La Trémoille*, Site INTERNET (Correspondances d'Elisabeth et de Charlotte-Brabantine de Nassau, de Henri de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, de Claude de La Trémoille, de Henri de La Trémoille, de Frédéric de La Trémoille, de Gilles de Bourron, de Zacharie du Bellay, sieur du Plessis, ...).
- Jacob-Adolf WORP, *De Briewisseling van Constantijn Huygens (1608-1687)*, Rijks geschiedkundige publication, 's-Gravenhage, 1911-1917, 6 vol.

BIBLIOGRAPHIE

- Philippe ARIÈS, *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Coll. L'Univers historique, Le Seuil, 1973.
- Philippe ARIÈS et Georges DUBY (Sous la direction de), *Histoire de la vie privée – 3. De la Renaissance aux Lumières*, Coll. Points Histoire, Le Seuil, 1999.
- Peter BILHÖFER, *Nicht gegen Ehre und Gewissen. Friedrich V, Kurfürst von der Pfalz – der Winterkönig von Böhmen*, Eigenverlag Rhein-Neckar-Kreis, Heidelberg, 2004.
- Henry BOGDAN, *Histoire de l'Allemagne de la Germanie à nos jours*, Coll. Tempus, Editions Perrin, Paris, 2003.

- Henry BOGDAN, *La guerre de Trente Ans, 1618-1648*, Coll. Tempus, Editions Perrin, Paris, 2006.
- P. J. BLOK, *Frederik Hendrik, prins van Oranje*, J. M. Meulenhoff, Amsterdam, 1924.
- Olivier CHALINE, *La bataille de la Montagne blanche. Un mystique chez les guerriers (8 novembre 1620)*, Noesis, Paris, 2000.
- Pierre CHEVALLIER, *Louis XIII, roi cornélien*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1979.
- Th. van DEURSEN, *Maurits van Nassau. De Winnaar die faalde*, Uitgeverij Bert Bakker, Amsterdam, 2000.
- J. C. van DER DOES, *Prinssessen uit het Huis van Oranje*, Terwee, Putten, 1935.
- Jonathan DEWALD, *Aristocratic experience and the origins of modern culture. France, 1570-1715*, University of California Press, 1993.
- John G. GAGLIARDO, *Germany under the Old Regime, 1600-1790*, Longman, Londres, 1991.
- Simon HODSON, « The power of female dynastic networks : a brief study of Louise de Coligny, princess of Orange, and her stepdaughters », *Woman's History Review*, volume 16, issue 3 july 2007, p. 335-351.
- H. J. HONDERS, *Andreas Rivetus als invloekdrijck gereformeed theoloog in Holland's bloeitijd, 's-Gravenhage*, Martinus Nijhoff, 1930.
- Jonathan I. ISRAEL, *The Dutch Republic. Its Rise, Greatness, and Fall, 1477-1806*, Oxford University Press, 1998.
- N. JAPIKSE, *De Geschiedenis van het Huis van Oranje-Nassau*, La Haye, 1937-1938, 2 vol, 2^e édition 1948.
- J. G. KIKKERT, *Frederik Hendrik*, De Haan, Houten, 1986.
- Michel LE CAM, « La vie, la mort et la légende d'Amélie Antwerpiana, comtesse de Nassau, princesse d'Orange, baronne de Montfort », Société des Amis des Arts et de l'Histoire d'Autun, CAH, VI, 1969, A. D. Côte d'Or, Br. 20078.
- Michel LE CAM, « Montfort et ses Seigneurs. Un château à terrasse du XIV^e siècle en Auxois », Bulletin de la Société des Amis des Arts et de l'Histoire d'Autun, N° 210, 1970, A. D. Côte d'Or, Br. 1222.
- Emile G. LÉONARD, *Histoire générale du protestantisme*, Edition de poche Quadrige, P. U. F., 1988.
- MAILLARD de CHAMBURE, « Notices sur les anciens châteaux du département de la Côte-d'Or : château de Montfort, canton de Montbard, arrondissement de Semur », *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-lettres*, 1830, p. 85-92.
- Johanna W. A. NABER, *Prinssessen van Oranje en hare Dochters in Frankrijk*, H. D. Tjeenk Willink & Zoon, Haarlem, 1901.
- Johanna W. A. NABER, *Prinssessen van Oranje in Duitschland*, H. D. Tjeenk Willink & Zoon, Haarlem, 1920.
- Bodon NISCHAN, "Confessionalism and Absolutism : the case of Brandenburg" in Andrew PETTEGREE, Alastair DUKE et Gillian LEWIS, *Calvinism in Europe, 1540-1620*, Cambridge University Press, 2007, pp. 181-204.
- A. G. van OPSTAL, *André Rivet. Een invloedrijck Hugenooot ann het hof van Frederik Hendrik*, Harderwijk, 1937 (Thèse de l'Université libre d'Amsterdam).
- Georges PAGÈS, *La guerre de Trente Ans, 1618-1648*, Payot, Réédition 1991.
- Geoffrey PARKER (Ed.), *The Thirty Years War*, Second edition, Routledge, 1997.
- Eugénie PASCAL, "La lectrice devenue scriptrice. Lecture épistolaire dans les réponses d'Elisabeth à Charlotte-Brabantine de Nassau", in Isabelle BROUARD-ARENDS (dir), *Lectrices d'Ancien Régime*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2003, p. 409-418.

J. J. POELHEKKE, *Frederik Hendrik, prins van Oranje. Een biografisch drieluik*, Walburg Pers., Zutphen, 1978.

Henri SACCHI, *La Guerre de Trente Ans*, Coll. Chemins de la Mémoire, L'Harmattan, Paris, 2003, 3 vol.

Pieter SCHERFT, *Het sterfhuis van Willem van Oranje*, Leidse Historische Reeks, tome XII, Universitaire Pers Leiden, 1966.

Frédéric SPANHEIM, *Mémoires sur la vie & la mort de la sérénissime princesse, Loyse-Juliane, électrice Palatine, née princesse d'Orange, &c. Contenant un abrégé de quelques évènements notables de nos temps, & de divers mystères qui s'y sont passez*, Leyden, de l'imprimerie de Jean Maire, 1645.

Jean Luc TULOT, "Les La Trémoille et le protestantisme au XVIe et au XVIIe siècle : 3 - Charlotte-Brabantine de Nassau", *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, N° 84, Quatrième trimestre 2003, p. 173-202.

Jean Luc TULOT, « Un cheminement vers le document épistolaire : autour des Fonds La Trémoille », *Revue de l'AIRE*, N° 34, 2006, p. 183-196.

- § -

Jean Luc TULOT, F 22000 SAINT-BRIEUC, 22 février 2009